

Scot 2014-2024

Porte Sud de Genève



cahier 1/3

rapport de **présentation**

APPROUVÉ LE 16.12.2013

*Deuxième schéma de cohérence territoriale
de la Communauté de communes du Genevois*

Présentation du document

Diagnostic et état initial de l'environnement

3

- I- Qualité du territoire
- II- Organisation et fonctionnement du territoire
- III- Positionnement et compétitivité du territoire
- IV- Annexes

Compatibilité et articulation du SCoT

189

- Introduction
- I- Conformité du SCoT : respect des principes de base
- II- Documents nécessitant une compatibilité de la part du SCoT
- III- Prise en compte d'autres documents relatifs à l'urbanisme et à l'environnement

Justification des choix

210

- Préambule
- I- Justification des choix du projet au regard de la dynamique territoriale et des objectifs chiffrés de la consommation d'espace
- II- Justification du projet sur le plan environnemental

Dispositif de suivi et mise en oeuvre du SCoT

225

- Préambule
- I- Le suivi de la mise en oeuvre des objectifs et des orientations du SCoT
- II- Proposition d'indicateurs de suivi

Evaluation stratégique environnementale

234

- I- Analyse des incidences
- II- Synthèse de l'évaluation des incidences du DOO sur l'environnement
- III- Méthodologie d'élaboration de l'évaluation environnementale

Résumé non technique

288

- I- Diagnostic
- II- Etat initial de l'environnement
- III- Articulation du SCoT avec les autres documents
- IV- Analyse des incidences, mesures d'accompagnement
- V- Dispositif de suivi de la mise en oeuvre du SCoT



Diagnostic & état initial de l'environnement



Située au Nord de la Haute-Savoie, le long de la frontière Suisse, à proximité de Genève, au croisement du Sillon Alpin et de l'axe Est-Ouest reliant Lyon à l'Italie, la Communauté de communes du Genevois (CCG) est une vaste plaine limitée au Sud par le bombement du Mont Sion, fermée à l'Est par le Salève et à l'Ouest par le Vuache.

Elle appartient à un ensemble de territoires porteurs d'une dynamique démographique et économique importante, tout en subissant le rôle d'attraction de l'économie genevoise. Sa localisation constitue un atout indéniable mais également un défi quotidien afin d'être en mesure d'accueillir les nombreux habitants désireux de s'installer dans la région tout en conservant la qualité de vie qui en fait sa richesse.

Le territoire de la CCG est inscrit dans l'Agglomération franco-valdo-genevoise transfrontalière de 860 000 habitants et 400 000 emplois, d'une superficie de 2 000 km², dont Genève est le centre, entouré d'un bassin de vie formé par les districts de Nyon et les intercommunalités de Syndicat Mixte de l'ARC dans lequel la CCG est partie prenante.

La CCG est très active au sein de cet ensemble qui travaille depuis de nombreuses années à un projet de territoire. Elle a signé en 2007 la Charte d'engagement du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevoise et s'investit depuis dans la construction d'une agglomération compacte, multipolaire et verte.

Pour permettre la mise en œuvre du Schéma d'Agglomération franco-valdo-genevois et de ses PACA¹, mais aussi pour répondre aux besoins d'actualisation des orientations d'aménagement du territoire, de mise en cohérence des documents de planification intercommunaux, tout en respectant la loi SRU, la CCG a entrepris la révision de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) établi en 2002 après en avoir établi le bilan (cf. annexe 1). Le présent document en constitue le diagnostic.

Afin d'élaborer une planification territoriale la plus cohérente et efficace possible, la révision du SCoT se fait en articulation étroite avec la révision du PLH (Plan Local de l'Habitat) et l'élaboration du PGD (Plan Global des Déplacements) parallèlement en cours.

Enfin, la révision du SCoT s'inscrit dans le nouveau cadre légal en vigueur de la Loi d'Engagement National pour l'Environnement dite « Grenelle 2 ».

1. Périmètres d'Aménagement Coordonné d'Agglomération pour lesquels les orientations du Schéma d'Agglomération sont approfondies. La CCG est concernée par trois PACA que sont le PACA Genève-Bernex-Saint Julien, le PACA Piémont du Salève-Arve et le PACA Bellegarde-Genève. A eux trois, ces PACA couvrent la totalité du territoire de la CCG.

Sommaire

I- Qualité du territoire

1. Une géographie complexe entre topographie et réseaux	10
1.1. La forme du territoire	10
- Une large pente, striée de cours d'eau du Sud vers le Nord	10
- La campagne genevoise, coeur du paysage	12
1.2. Un paysage pour quelle identité territoriale ?	12
- Représentation et identité	18
1.3. Enjeux	20
2. Les formes urbaines	20
2.1. Evolution de la forme urbaine d'ensemble	22
- Une distribution régulière	22
- Diffusion	22
- Réunion	22
- Scission	22
2.2. Le bourg est-il encore une forme actuelle ?	25
- Les espaces publics et les éléments signifiants	25
- Proximité et diversité centralité locale	26
2.3. Quelles typologies des groupements d'habitat pour quelles aménités quotidiennes ?	27
- Le pavillon isolé	27
- Groupements d'origine rurale	27
- Groupements d'habitations de même type	28
- Densités de bourgs	28
2.4. Qu'est-ce qui fait « ville » ?	29
- Saint-Julien-en-Genevois, la ville du Genevois	29
- Des polarités séparées créent-elles la ville ?	30
- Patrimoine bâti	31
2.5. Enjeux	33
3. Une agriculture vivante	34
3.1. Des exploitations agricoles solides	34
3.2. Des terres agricoles de qualité	34
3.3. Une agriculture diversifiée et une production bien valorisée	37
3.4. Un projet agricole pour l'agglomération franco-valdo-genevoise	37
3.5. Des surfaces agricoles à préserver	38
3.6. Enjeux	40

Etat initial de l'environnement

4. Un très riche patrimoine naturel, menace cependant	42
4.1. Introduction	42
4.2. Richesse des milieux naturels et corridors biologiques	42
- Richesse des milieux	45
- Les grands vergers	48
- Corridors et continuités écologiques	51
4.3. Zones de protection-gestion et espaces protégés et reconnus	52
- Les zones d'inventaire	52
- Natura 2000	55
- Arrêtés préfectoraux de protection de biotope	56
4.4. Enjeux majeurs du secteur	56
- Connexions biologiques entre grandes zones nodales du territoire	56
- Préserver les grands axes d'échange à une échelle interrégionale	57
- Une urbanisation qui fragmente l'espace	57
- La préservation des réservoirs de biodiversité	58
- Valoriser les milieux agricoles	58
4.5. L'impact du projet d'agglomération franco-valdo-genevois sur les milieux naturels	58
4.6. Enjeux	59
5. Une consommation foncière maîtrisée	60
5.1. Evolution de la tache urbaine entre 1998 et 2008	60
- Un ralentissement de la production de surfaces urbanisées sur le territoire	60
- Une hausse importante du nombre de logements	62
- Une légère hausse du nombre de logements collectifs	63
- Une évolution différenciée au regard de l'armature urbaine	64
- Une faible part de l'économie	65
- Synthèse	65
5.2. Analyse de la consommation des terres agricoles	66
- Des espaces agricoles impactés par le développement	66
- Saint-Julien-en-Genevois, grande consommatrice de surfaces agricoles	66
- Une consommation importante des espaces agricoles des villages	66
5.4. Enjeux	68

6. Une gestion de l'eau en cours d'amélioration	69	10. Des niveaux sonores problématiques autour des grandes infrastructures routières	91
6.1. Qualité de l'eau et des milieux aquatiques	69	10.1. L'exposition au bruit sur le territoire de la CCG	91
- Qualité des eaux de surface	69	10.2. Enjeux	92
- Fonctionnement physique des cours d'eau	71	11. Les ressources minérales	93
- Une gestion des eaux pluviales favorable - une protection de la ressource	71	11.1. Contexte haut-savoyard	93
- Assainissement	71	11.2. Ressources minérales du territoire de la CCG	93
6.2. Une alimentation en eau potable à sécuriser	72	12. Une réflexion à approfondir sur l'énergie	95
- Une consommation en progression constante	73	12.1. Consommation d'énergie sur le territoire	95
- Un niveau de tension dans l'exploitation de la ressource	73	- Consommation actuelle	95
- Qualité de l'eau potable	75	- Besoins futurs	96
6.3. Enjeux	77	- Les besoins des maraichers	97
7. Une bonne gestion des déchets mais un besoin pour les déchets inertes	78	12.2. Sources d'énergie	97
7.1. Déchets inertes : une difficulté persistante, malgré l'identification de nouveaux sites de stockage	78	12.3. Potentiel des filières énergétiques	97
7.2. Déchets ménagers	79	12.4. Enjeux	99
- Collecte	79	13. Enjeux transversaux	100
- Traitement	80	II- Organisation & fonctionnement du territoire	
- Déchets des entreprises	81	1. Une démographie dynamique	103
7.3. Enjeux	81	1.1. Une forte dynamique démographique	103
8. Un territoire vulnérable aux risques naturels mais peu sujet aux risques technologiques	82	1.3. Une population active	106
8.1. Risques majeurs sur le territoire	82	1.4. Enjeux	109
- Mouvements de terrains	82	2. Une production de logements très dynamique mais ne permettant pas les parcours résidentiels des ménages les plus modestes	110
- Inondations	82	2.1. Forte production de logements dans un contexte de croissance installée	110
- Risque sismique	83	- Une production de logements supérieure aux objectifs validés	110
- Risques technologiques	83	- Un foncier maîtrisé sur la période d'observation du SCoT précédent	111
- Pollution des sols	83	- L'offre existante, quels enjeux de renouvellement ?	113
8.2. Mesures de prévention du risque	83	2.2. Les typologies de logements et leur répartition sur le territoire	113
8.3. Enjeux	86	- Le poids croissant du collectif dans la production récente	113
9. Une qualité de l'air dépendant notamment des transports	87	2.3. Des status d'occupation dominés par le privé	114
9.1. Le transport, source de pollution majeure sur le territoire	87	- Le privé en chiffres	114
9.2. Une qualité de l'air globalement moyenne	87	- Production de logement social, des efforts à poursuivre	114
9.3. Des niveaux de pollution à l'ozone et au dioxyde d'azote problématiques en bordure de route	89	2.4. La dynamique de marché	115
9.4. Le PAFVG, opportunité d'amélioration de la qualité de l'air	90		
9.5. Enjeux	90		

2.5. ENJEUX	116	4.5. Une offre de service numérique à améliorer	131
3. Une offre commerciale diversifiée et équilibrée	117	- L'évolution des outils au service de l'aménagement numérique des territoires	131
3.1. L'organisation commerciale du territoire de la CCG	117	- Une situation contrastée sur le territoire	132
- Le développement commercial en lien avec le développement territorial	118	- Les nouvelles technologies au service des territoires et des habitants	133
- Le lien avec les pratiques d'achat	119	4.6. Enjeux	135
3.2. L'offre commerciale de proximité, l'offre en projets	120	5. Une modalité avec une part modale voiture majoritaire	136
- Une offre étoffée et répartie sur plusieurs communes	120	5.1. Des migrations alternantes majoritairement orientées vers la suisse	136
- Identification de besoins quantitatifs et qualitatifs	121	5.2. Les déplacements individuels motorisés, principal mode de déplacement	138
- La proximité : une échelle de projets pour le territoire de la CCG	122	- Une prédominance de la voiture	138
3.3. Grandes et moyennes surfaces, le développement maîtrisé	122	- Des projets routiers pour désengorger Saint-Julien-en-Genevois	138
- Localisation et répartition de l'offre en grandes et moyennes surfaces	124	5.4. Les transports en commun et les parcs-relais	140
- Densité commerciale cohérente avec les besoins démographiques	124	- Un système de transports en commun peu adapté à des déplacements pendulaires	140
- Evolution de la consommation depuis 2005 (schéma commercial du genevois haut-savoie)	124	- Une nette amélioration du réseau de transports en commun en perspective	140
- Les deux pôles périphériques questionnés dans leur attractivité	124	- Des parcs relais en projet	141
- Une volonté de limiter la création de nouveaux centres commerciaux	125	5.5. Enjeux	143
3.4. Enjeux	126	6. Une armature urbaine du territoire en évolution ?	144
4. Un bon niveau de services et d'équipements	127	6.1. La ville : Saint-Julien-en-Genevois	144
4.1. Les équipements de service à la personne : un fonctionnement intercommunal	127	6.2. Les bourgs : Collonges-sous-Salève, Viry, Valleiry, Vulbens et Beaumont	144
- Une offre de services de santé concentrée	127	6.3. Les villages	144
- Une offre de soins et d'accueil aux personnes âgées réduite	127	7. Enjeux transversaux	146
- Des structures d'accueil de la petite enfance intercommunales	127	III- Positionnement & compétitivité du territoire	
4.2. Un système éducatif qui doit pouvoir répondre à la croissance démographique	128	1. Un positionnement frontalier	148
4.3. Une offre culturelle et de loisirs prometteuse	129	1.1. A proximité de Genève et au cœur du sillon alpin	148
- Une vision à l'échelle de l'agglomération franco-valdo-genevoise	129	1.2. Un territoire traversé	148
- Des équipements rayonnants sur le territoire	129	- Un réseau viaire longeant d'abord la frontière et s'ouvrant progressivement vers Genève	148
- Des équipements rayonnant sur le périmètre de l'agglomération	130	- Une accessibilité automobile à Genève contrainte par les points de passage aux douanes	150
4.4. Les équipements sportifs : une offre diffuse	130	- Des liaisons en transport public	

<i>vers la Suisse en voie d'amélioration</i>	150
- Une accessibilité ferroviaire dépendante de celle de Genève	151
- Une bonne accessibilité aéroportuaire	151
1.3. Une gouvernance transfrontalière	153
- Historique	153
- La création d'une agglomération binationale	153
1.4. Enjeux	155
2. Une stratégie économique transfrontalière	156
2.1. Une économie équilibrée	156
2.2. Des emplois majoritairement au-delà de la frontière franco-helvétique	158
2.3. Des zones d'activités économiques en développement	163
2.4. Le projet économique de la Communauté de communes du Genevois	165
2.5. La CCG : porte sud de Genève	166
2.6. Les projets de développement économique	166
- La zone d'activités économiques de Cervonnex	166
- L'implantation d'un pôle logistique sur les sites de Viry et Valleiry	167
2.7. L'offre touristique : entre tourisme de proximité et tourisme d'affaires	168
- L'offre hôtelière	168
- Le tourisme d'affaires	170
- Le tourisme de proximité	170
2.8. Enjeux	171
3. Enjeux transversaux	172

IV- Annexes

1. Délibération du bilan SCOT 2002 CCG octobre 2010	176
2. Détails par commune de la CCG des évolutions démographiques entre 1999 et 2008	182
3. Détails par commune de la CCG du nombre de titulaires d'un permis frontalier sur le canton de Genève et évolution entre 1999 et 2010	183
4. Détails par commune de la CCG du nombre de frontaliers	184
5. Détail par commune de la part de résidences principales en collectifs en 2009	185
6. Détail par commune de la part de logements locatifs sociaux en 2009	186
7. Détails par commune de l'évolution de l'activité agricole	187
8. Détail par commune de la consommation foncière	188
9. Détail par commune de la consommation des terres agricoles	189
10. Index des cartographies du rapport	190

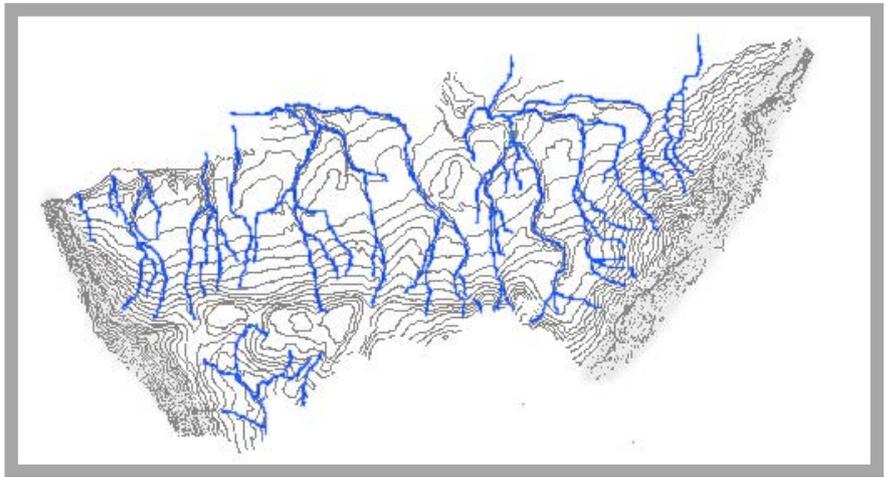


Qualité du territoire



CHAPITRE I

1. Une géographie complexe entre topographie et réseaux



Sources utilisées dans ce chapitre :

Trame verte et bleue DDT 74 / Atelier Territoire Août 2009

Cartographie IGN et cartographie historique

Autres sources : Documents de communication de la CCG, des communes et des Syndicats Intercommunaux du Salève et du Vuache / Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois

Comment le territoire de la Communauté de communes du Genevois s'inscrit-il dans la géographie ? Quelles sont ses limites et quelle est la forme générale de son paysage ?

Selon le point de vue retenu sa représentation apparaît très différente :

- une large pente, striée de cours d'eau qui descendent vers le Rhône,
- le tracé linéaire des parcours de piémont Est-Ouest, évitant la frontière,
- l'intériorité de la campagne genevoise, cœur du paysage,
- des voies rayonnantes, une urbanisation concentrique en périphérie de Genève.

Quelle est, au final, la forme réelle du territoire de la Communauté de communes du Genevois, et quelle identité de son paysage met-elle en avant ?

L'identité paysagère apparaît très principalement appuyée sur l'image campagnarde. La préservation du foncier agricole, la relative permanence de l'activité agricole le permettent, cette qualité du territoire est un résultat très positif des efforts des collectivités.

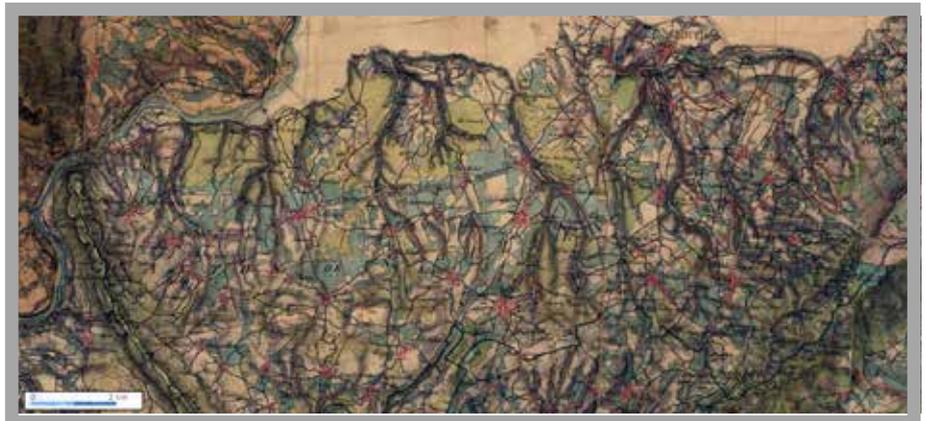
On note cependant une tension entre une structure territoriale très majoritairement héritée du passé agricole et un développement urbain auquel elle n'offre pas de bases suffisantes.

1.1. LA FORME DU TERRITOIRE

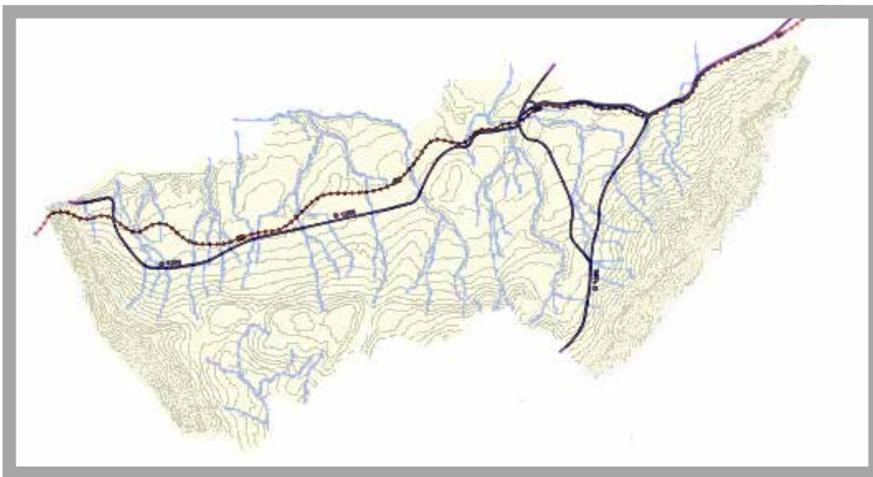
- UNE LARGE PENTE, STRIÉE DE COURS D'EAU DU SUD VERS LE NORD

Les cours d'eau rythment les pentes au pied du Vuache, du Mont de Sion et du Salève. Ils descendent en parallèle vers le fleuve Rhône, situé au Nord. A l'exception de la Drize et de l'Aire, affluents de l'Arve, l'image hydrographique est simple et très régulière : une large pente entaillée de ruisseaux parallèles, nettement délimitée par le Vuache et le Salève et presque toute entière dirigée vers la vallée du Rhône.

Cette vision ne correspond pas à la géographie des voies et des routes qui définit plutôt des tracés Est-Ouest, ou peut-être ne correspond-elle plus. Les cartes historiques donnaient plus d'importance aux ruisseaux et aux chemins Nord-Sud. Quand on parcourt maintenant le site en véhicule ou à pied on perçoit très rarement le tracé des rivières et des chemins qu'exprime la carte d'état major ci-dessous et qui faisait autrefois partie de l'ossature du paysage quotidien. Malgré l'attention environnementale portée aux cours d'eau, cette perte de structure du paysage semble continuer à s'accroître. Peut-être faut-il prendre garde au détachement du territoire dont témoigne cette perte de perception ?



Source : IGN, minutes des cartes d'état major



- DES PARCOURS DE PIÉMONT D'OUEST EN EST

Les voies se glissent d'Ouest en Est entre le pied des montagnes et la frontière et coupent perpendiculairement les cours d'eau. Est-ce la géographie historique d'évitement de la frontière ? Les voies contemporaines renforcent encore cette disposition : les routes principales, la voie ferrée, l'autoroute, ne pointent pas vers Genève. Les voies tracent un faisceau Est-Ouest au long duquel ségrainent les principaux bourgs.

Les vues larges, bordées par les reliefs lointains et par les principales masses boisées sont les principales expériences visuelles qu'offrent les voies majeures transversales. Ces grands paysages ouverts contrastent fortement avec la complexité des trajets et des vues offertes par le réseau secondaire. Cette opposition entre grands paysages et intériorité serait claire et positive sans la difficulté des échangeurs, des carrefours, des gares à trouver leur place dans la structure paysagère et urbaine. Tous ces lieux de jonctions dont le rôle de développement territorial est pourtant très important se révèlent presque tous problématiques : soit ils sont difficiles et leur étroitesse offre peu de possibilité d'aménagement comme à l'entrée du centre de Saint-Julien-en-Genevois, soit, comme les échangeurs les plus récents, ils dominent tout par leurs tracés fonctionnels.

- DES VOIES RAYONNANTES, UNE PÉRI-URBANISATION CONCENTRIQUE DE GENÈVE ?

C'est la géométrie que trace le schéma des trajets domicile-travail. C'est une image très commune. Les presque 50% d'emplois locaux rectifient déjà nettement cette image d'un Genevois se dirigeant massivement vers Genève. Ces trajets rayonnant ne correspondent pas non plus à la composition spatiale du paysage décrite ci-dessus en un double mouvement du Sud vers le Nord et d'Ouest en Est.

Si le territoire n'est pas structuré en déférence à Genève, est-il organisé autour d'une ville centre locale ou d'une autre intériorité ?

Saint-Julien-en-Genevois est l'objet d'un début d'organisation en étoile. Dans le cadre des études test et du plan de synthèse du PACA Bernex Saint Julien, le Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois a validé le constat d'un rôle de pôle régional de la ville et la volonté de son développement. Mais actuellement cette distribution en étoile reste spatialement faible, contrainte et dissymétrique. Le renforcement progressif du rôle de la ville ne s'est pas encore traduit dans le paysage. Le vrai centre du territoire Genevois reste la campagne.



- LA CAMPAGNE GENEVOISE, CŒUR DU PAYSAGE

La campagne installe l'intériorité du pays Genevois dans tous les creux de la trame Sud-Nord et Ouest-Est décrite ci-dessus.

Ces paysages agricoles au cœur du pays Genevois fondent son identité. La faible consommation foncière et l'attention portée à éviter l'étalement urbain ont permis le maintien des paysages de campagne dans la plus grande partie du Genevois, nonobstant la forte croissance urbaine.

1.2. UN PAYSAGE POUR QUELLE IDENTITÉ TERRITORIALE ?

La communication des collectivités est très largement construite sur des images de campagnes préservées. Plus qu'une communication, il s'agit véritablement d'une identité ressentie comme en témoignent la série de photos en conclusion de ce chapitre, extraites de la première page des sites internet des différentes communes. C'est aussi une identité construite par des démarches et des actions qui :

- mettent en relation l'espace rural avec l'approche environnementale, par exemple la trame verte et bleue qui a fait l'objet d'une cartographie en 2009 par la DDEA, dans le cadre d'Ateliers Territoire,

- basent le développement urbain sur cette même trame verte et bleue et sur l'intégration des campagnes dans la ville (cette démarche toutefois vient de Suisse par le biais du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois et ne concerne qu'une partie du territoire du SCoT),
- rattachent la vie quotidienne d'habitants (vie quotidienne majoritairement d'essence urbaine), à des éléments culturels ruraux comme l'entretien des vergers, le pressage des pommes...

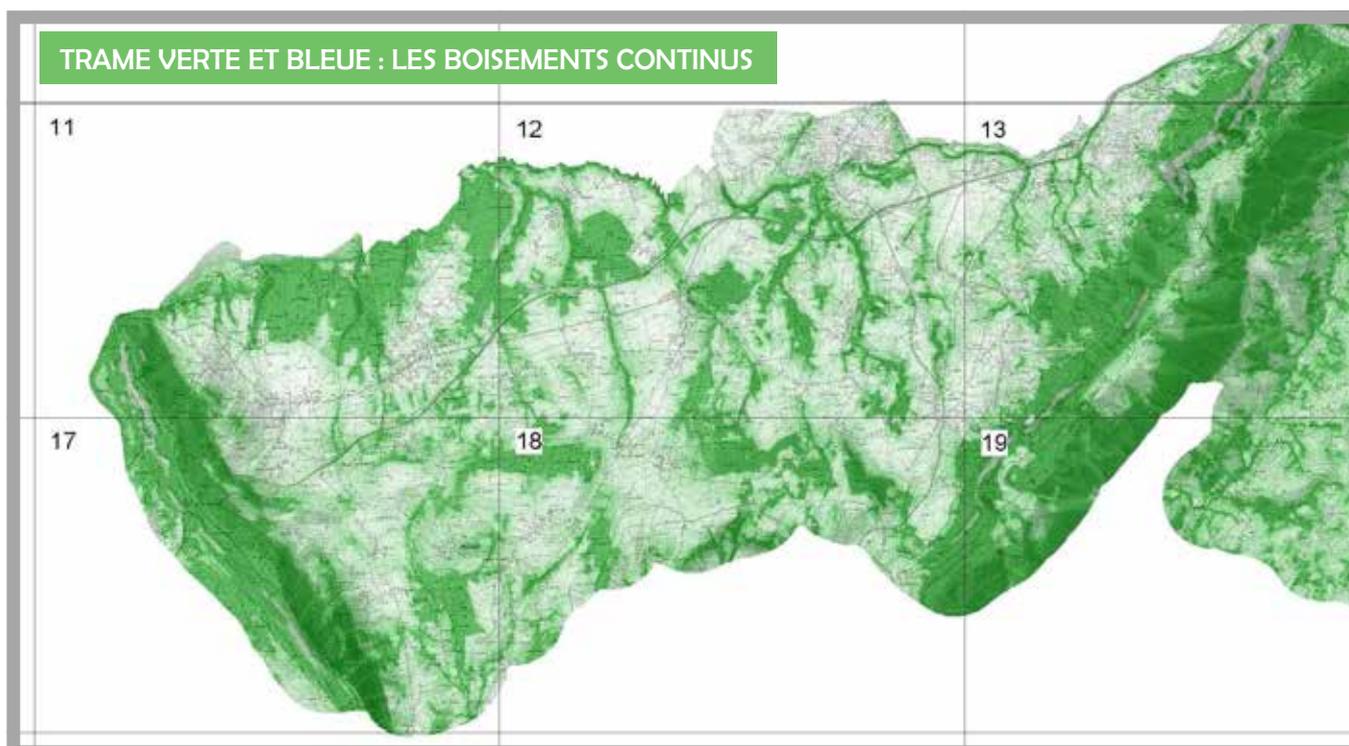
Ces actions ont souvent pour traits communs :

- le volontarisme,
- un attachement à des traits culturels passés,
- ou une logique de préservation...

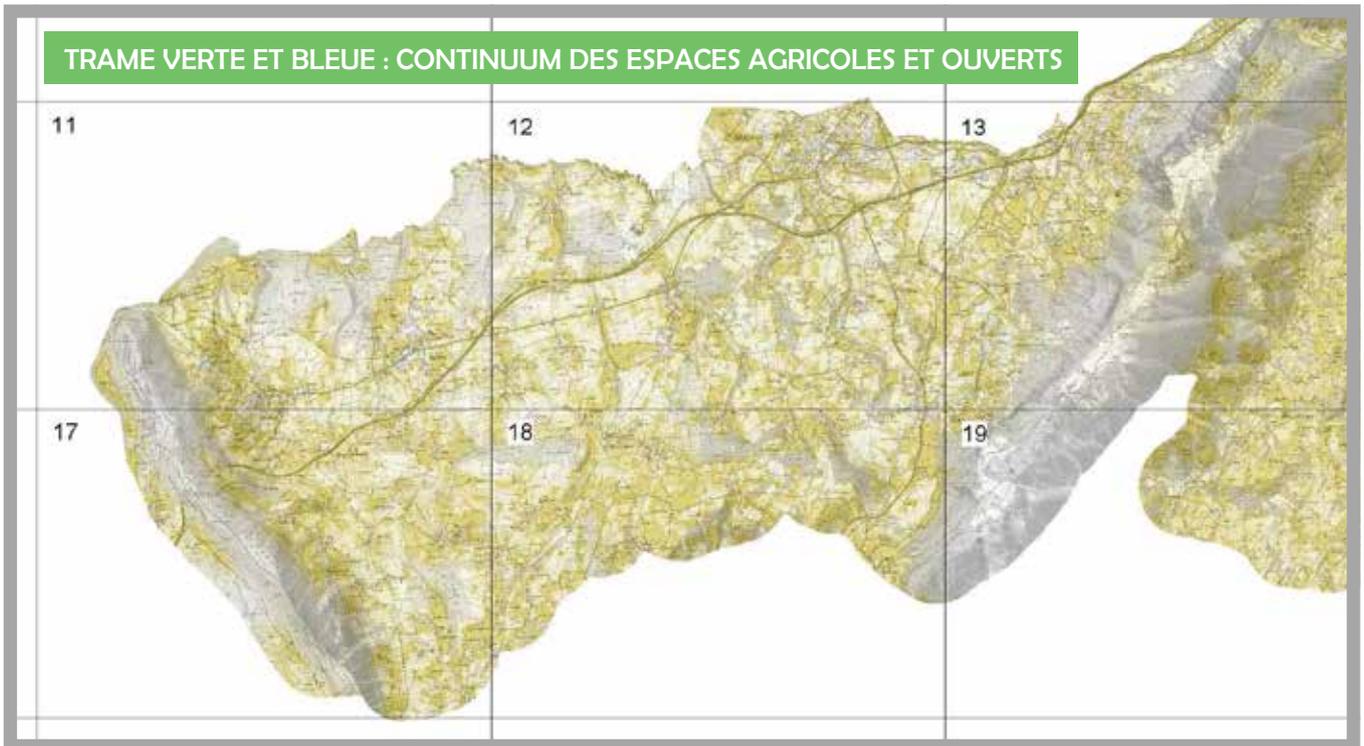
L'analyse des formes urbaines, au chapitre 1.2, permettra de soulever les enjeux relatifs aux biens entre identité paysagère et habitat.

On note que les cordons qui accompagnent les ruisseaux sont les principaux boisements assurant une continuité de part en part du territoire, et cela principalement dans le sens Nord-Sud (ne reliant donc pas le Vuache et le Salève, mais la montagne et la vallée). Ils sont moins développés dans la partie où s'étend le principal faisceau de circulation Est-Ouest, accompagné des principales masses urbaines. On comprend assez bien à la lecture de cette carte le paysage perçu :

- Depuis les voies Est-Ouest, s'offre un paysage ouvert,



Source Trame verte et bleue DDT 74 / Atelier Territoire Août 2009



Source Trame verte et bleue DDT 74 / Atelier Territoire Août 2009

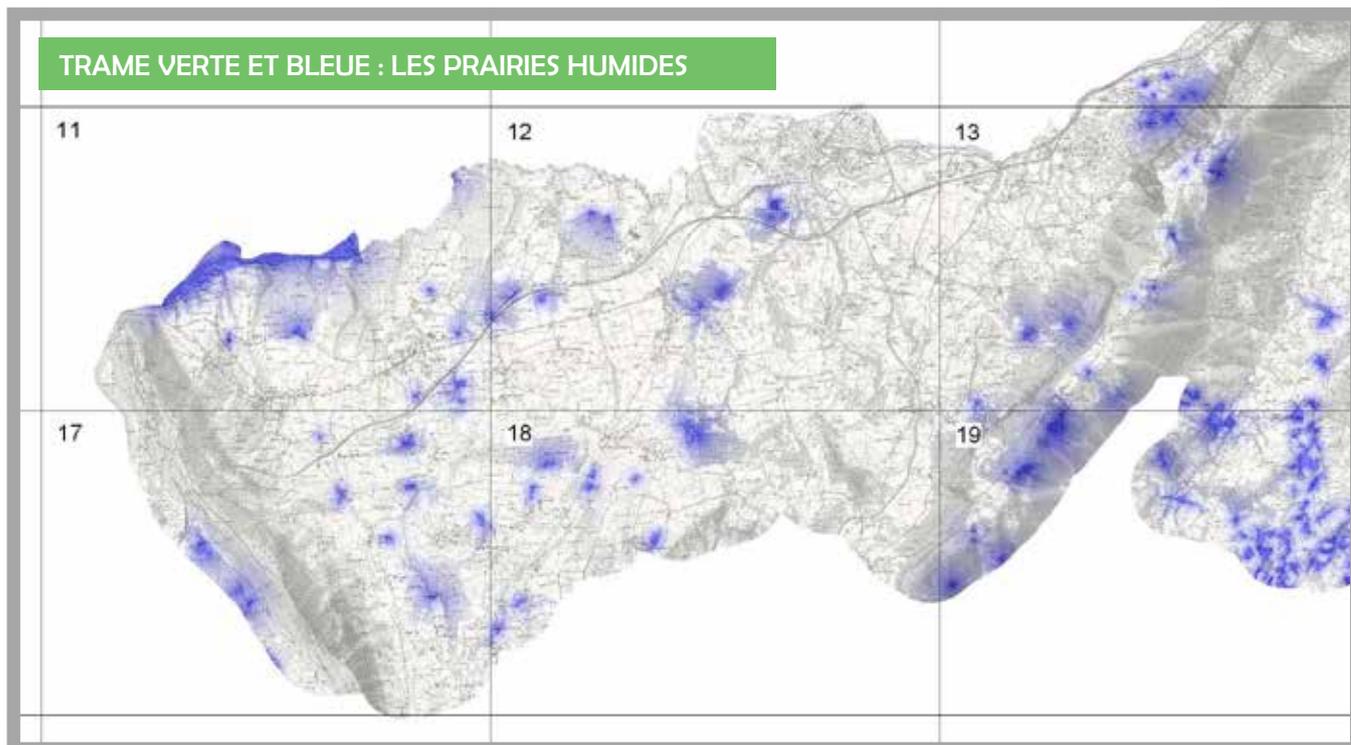
borné par les massifs et ponctué de rideaux d'arbres, (ceux-ci souvent proches des cours d'eau).

- Dans la campagne au dessus, un paysage plus cloisonné par des haies préservées, avec des échappées visuelles vers le Jura, le bassin annecien et les massifs l'entourant, le Mont-Blanc.
- Dans la partie Ouest du territoire, la couverture arborée est augmentée par les vergers et par des parcelles boisées dispersées. Les différences perceptibles à la lecture de la carte sont cependant moins fortes que celles qui apparaissent sur le terrain et qui laisseront par endroit le souvenir d'un paysage assez cloisonné (dans la partie Ouest et dans la ZAP de Neydens) et parfois l'image d'un paysage de grande culture ouverte (entre Chênex et Viry, entre Saint-Julien-en-Genevois, Neydens et Archamps).

Les espaces agricoles ouverts sont partiellement complémentaires du continuum des boisements mais n'en sont pas la représentation inversée :

- Le tiers Nord du territoire (la partie traversée par le faisceau de circulation et regroupant les principales masses urbaines) apparaît dépourvu de continuités boisées (hormis le long des cours d'eau) au profit d'une continuité agricole d'espaces ouverts de grande culture, issue du remembrement des parcelles agricoles dans les années 70.
- A l'inverse, les zones de piémont quand à elles apparaissent à égalité parsemées de boisements et d'espaces agricoles ouverts.
- Quant aux deux massifs du Salève et du Vuache, ils présentent une excellente continuité boisée assortie d'une bonne continuité des espaces ouverts.

TRAME VERTE ET BLEUE : LES PRAIRIES HUMIDES



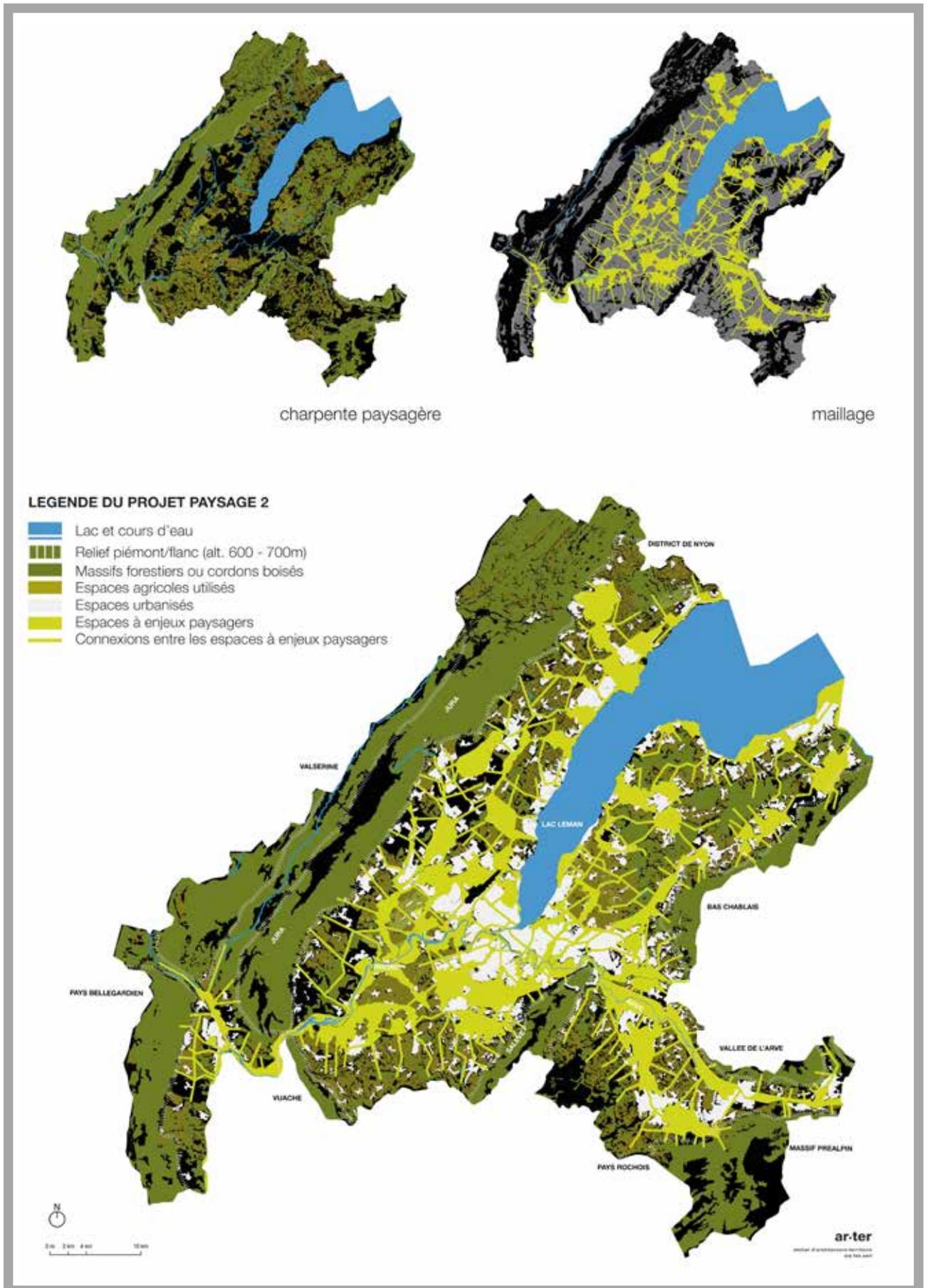
Source Trame verte et bleue DDT 74 / Atelier Territoire Août 2009

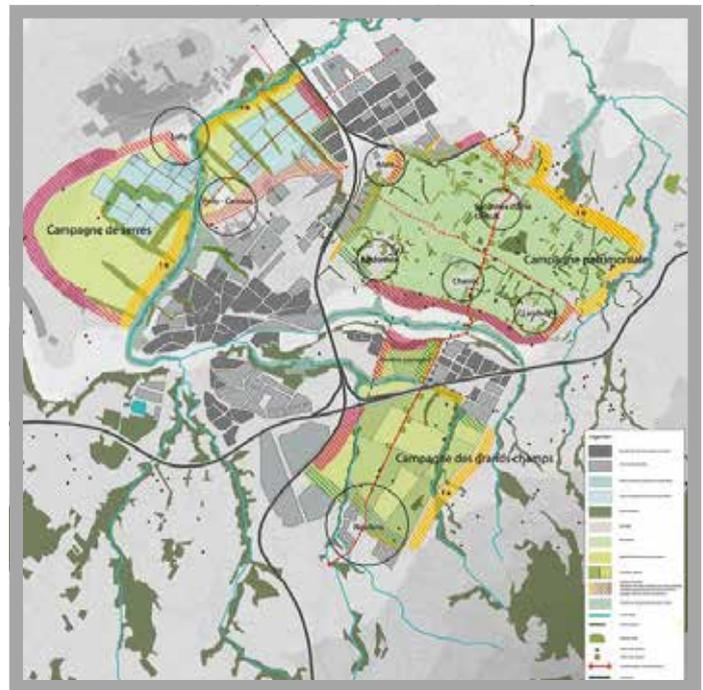
La carte des prairies humides réaffirme à son tour l'importance paysagère de la partie Ouest du pays genevois, le secteur qui offre les vues les plus diverses.

Contrairement aux continuums boisés et agricoles qui ont tendance à s'interrompre dans les secteurs urbanisés, on remarque aussi à l'Est que plusieurs prairies humides repérées viennent s'entrecroiser avec les secteurs urbanisés (à Saint-Julien-en-Genevois, à Neydens, à Archamps et Collonges-sous-Salève).

Certaines de ces interpénétrations sont corrélatives de protections par des dispositifs réglementaires bien arrêtés et de fortes délimitations des espaces et de leurs usages, mais d'autres sont actuellement des lieux plus incertains où sont en suspend des décisions sur la forme des développements urbains.

- LES PAYSAGES DU PROJET D'AGGLOMÉRATION

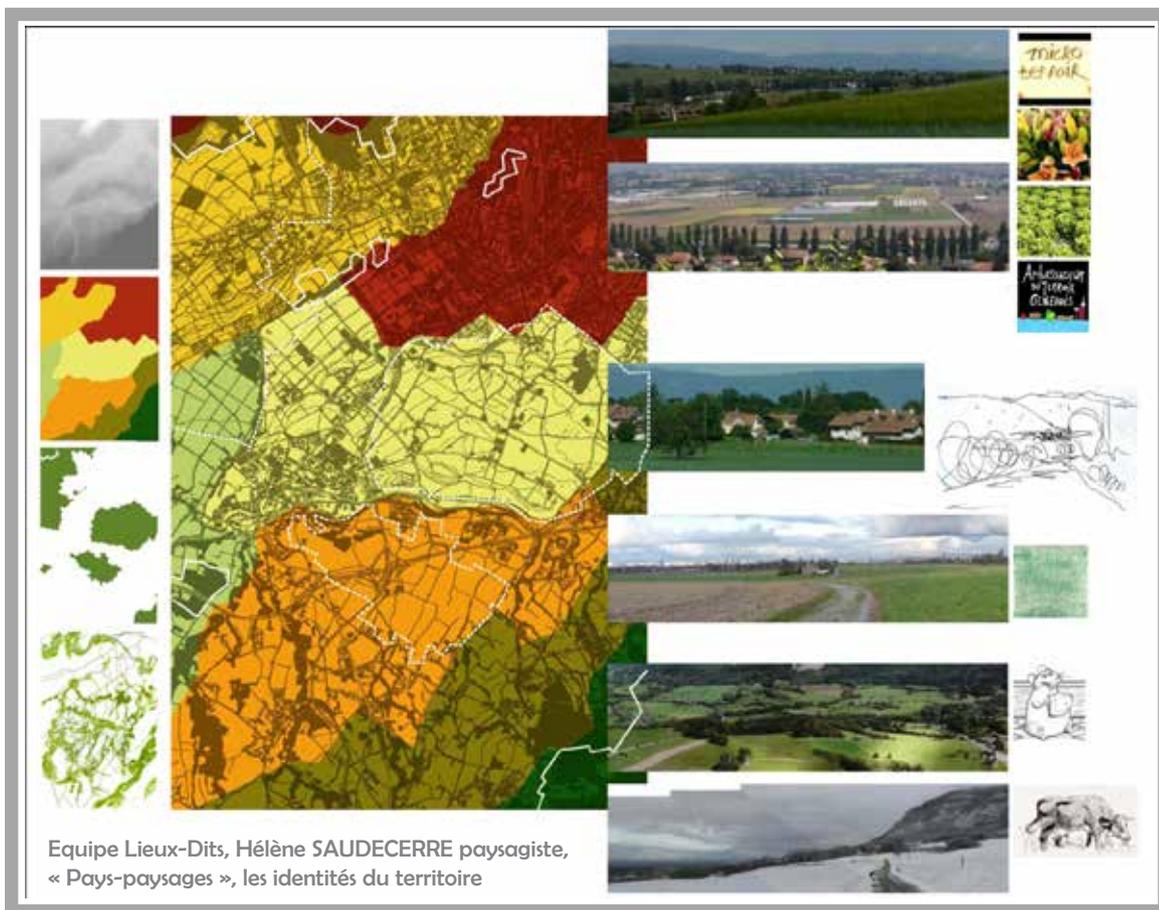




Sources : études test du PACA Saint Julien plaine de l'Aire. Equipe Mayor Beusch, les trois campagnes et leurs limites

Le Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois a posé dans ses études préalables la trame verte et bleue comme préalable à l'urbanisation puis en définissant dans les études des PACA « ses campagnes » comme autant de pièces territoriales en forte interaction avec les pièces urbaines. Bien sûr le fonctionnement réel de ces interactions reste largement à inventer dans les registres du travail des limites, du double ou triple usage des espaces comme lieux de production, de loisirs, de culture, dans le registre d'objectifs de développement de proximité et de « souveraineté alimentaire » des territoires..., mais les bases en sont posées.

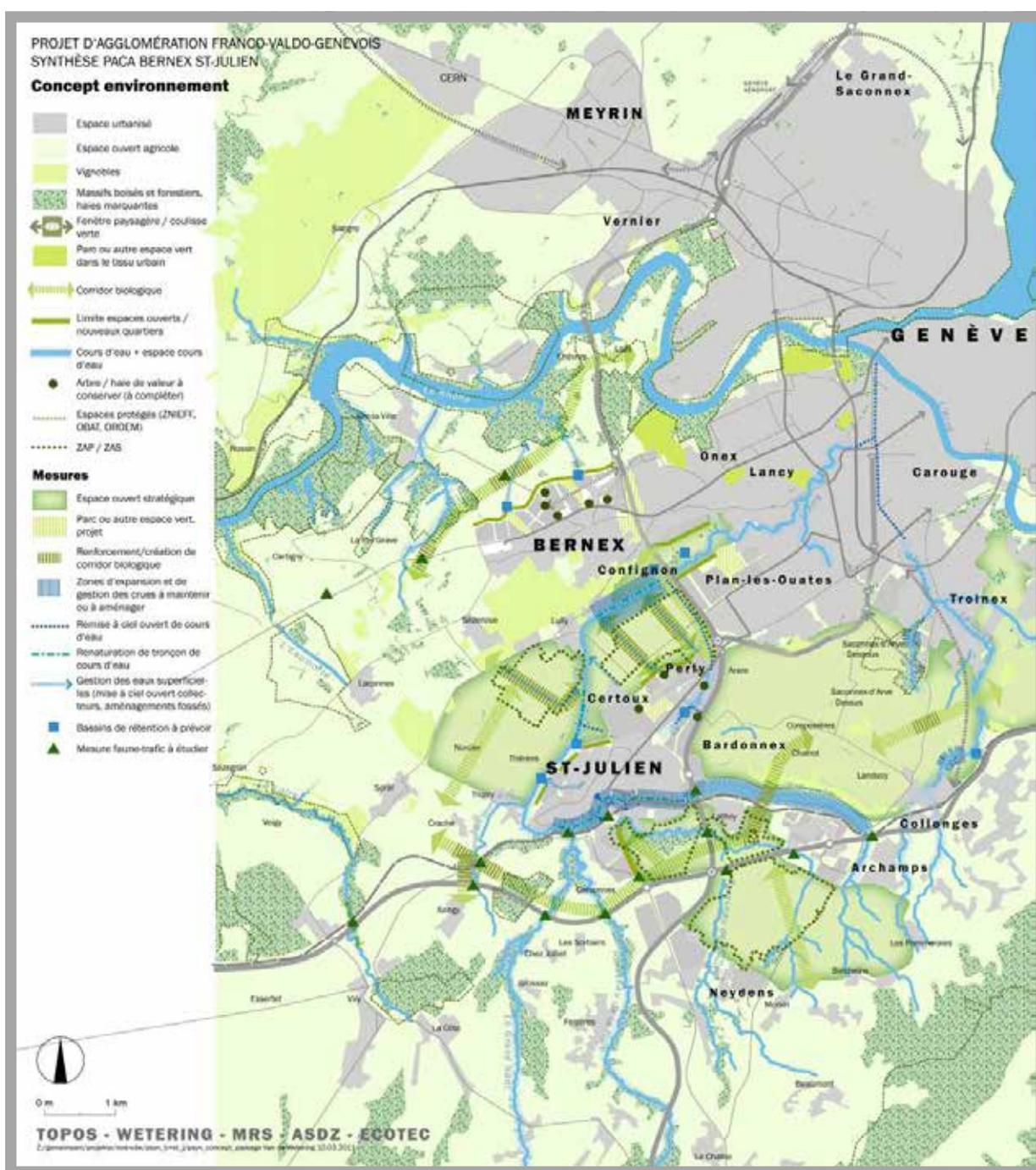
Dans les études-test du PACA Saint-Julien Plaine de l'Aire, les propositions de l'équipe MAYOR-BEUSCH et de l'équipe LIEUX-DITS (avec Hélène SAUDECERRE, paysagiste) ont proposé de rédéfinir les limites entre urbain et rural et de tracer de large « pièces de campagne » en inter-relations avec les espaces urbains.



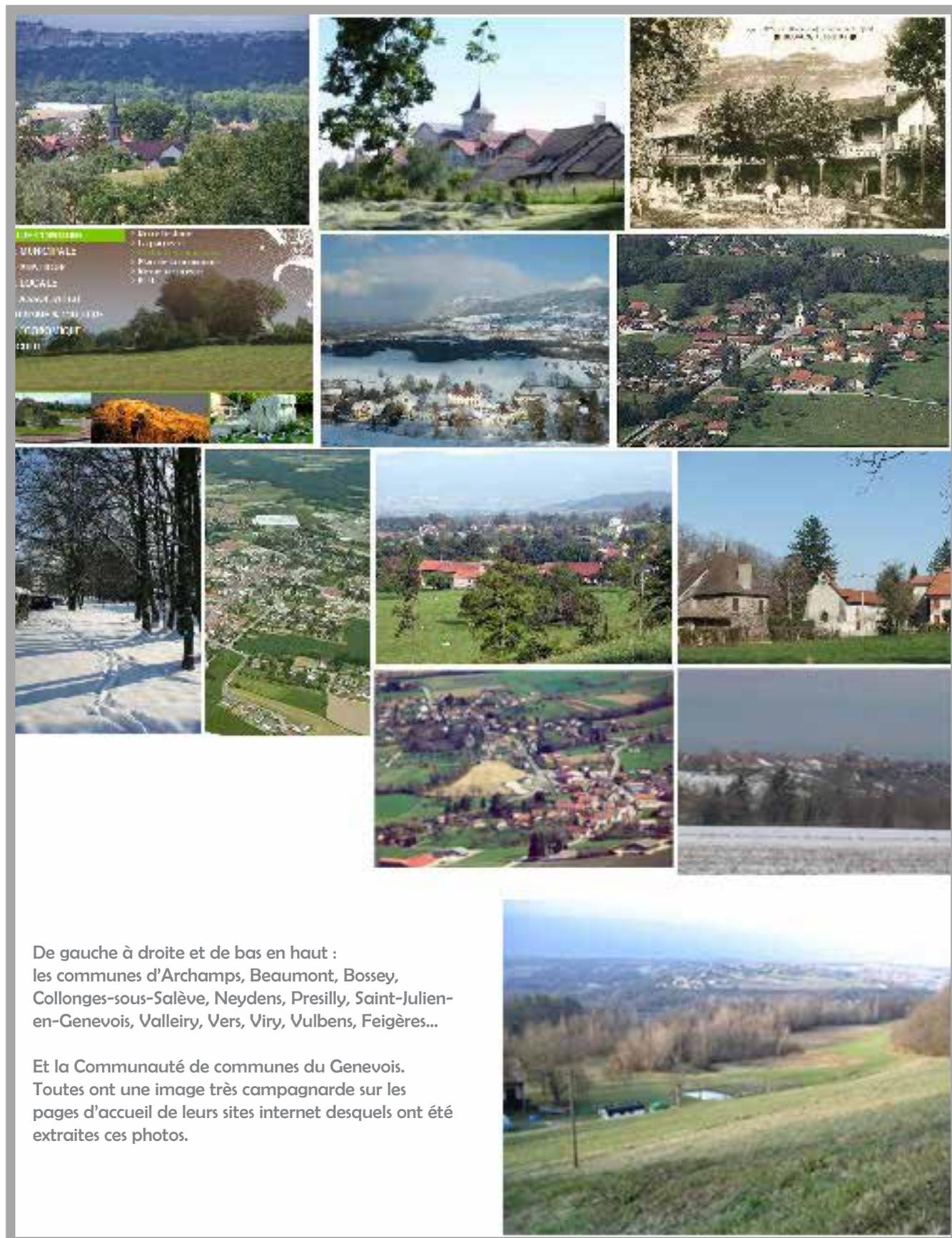
Le Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois a défini « ses campagnes » en interaction avec son urbanité. La plupart des études-test des PACA ont aussi proposé d'intégrer les grandes infrastructures et les formes des extensions urbaines au projet paysager.

Le territoire de la Communauté de communes du Genevois et ses espaces ruraux figurent en totalité dans le diagnostic territorial (en particulier le diagnostic paysager) réalisé en amont du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois mais les préconisations du projet

d'agglomération, en particulier dans les études de PACA, ne couvrent ensuite qu'une partie du Pays Genevois. C'est à la Communauté de communes du Genevois, en particulier dans le cadre du SCoT, de compléter pour son propre territoire ces objectifs en proposant d'aller plus loin que des mesures de sanctuarisation localisées, en proposant des enjeux de co-développement des espaces urbains et ruraux.



- REPRÉSENTATION ET IDENTITÉ



La communication visuelle des sites Internet des communes permet d'analyser la façon dont les communes (et probablement les habitants car il s'agit de démarches de communication gérées localement) se représentent les paysages de leur territoire. La même analyse pourrait être conduite à partir des publications municipales. Il est remarquable de constater la place que tient la campagne agricole dans la représentation d'un territoire dont une minorité d'actifs sont agriculteurs, dont la population nouvelle est importante et dont les objectifs sont très largement tournés vers le développement économique.

Pour être complet dans cette analyse, il faut souligner qu'après ce premier visage basiquement rural que montre chaque collectivité dans les premières accroches visuelles de son site, on trouve une communication visuelle plus développée qui s'applique à faire état de la pluralité des paysages locaux et de leurs usages :

- Des espaces de nature et de campagne sont montrés dans leur diversité. On voit des espaces de nature « sauvage », des détails de jardins urbains et des espaces agricoles. Ces derniers dominent et se détaillent de façon contrastée en vues de bocages et en vues de grands espaces agricoles ouverts (le site internet d'Archamps par exemple donne des vues de grande culture qui sont rarement montrées comme cela pour leur valeur paysagère).
- Le paysage apparaît dans sa dimension d'espace de loisirs à Valleiry ou Collonges-sous-Salève entre autres. Les nombreuses aménités de loisirs qu'offre le paysage immédiat complètent les équipements en espaces sportifs que relève le chapitre équipement du diagnostic, tant d'intérêt local que plus large. En tout cas ces aménités participent de façon décisive à la qualité du cadre de vie. Elles participent aussi à un conflit latent entre usage agricole et usage de loisir,

les communications municipales ne le montrent pas mais c'est une question souvent abordée dans les concertations publiques.

- Les espaces de la vie quotidienne sont décrits : c'est la tonalité dominante du chapitre photos de la communication Internet de la ville de Saint-Julien-en-Genevois.
- La diversité des patrimoines bâtis apparaît plus rarement dans ces représentations du paysage, le patrimoine du bâti rural ancien prédomine nettement, accompagné de quelques réalisations en général de styles locaux. Se distinguent Neydens et Archamps qui évoquent leur dualité de ville moderne et de village, tandis que Collonges-sous-Salève donne des photos également belles de sa nature, de sa campagne, de ses réalisations architecturales contemporaines, et même de ses travaux de voiries... éléments qui tous au final participent à la construction du paysage.

Au final, cette analyse des représentations conduit au même diagnostic que la visite de site, l'analyse cartographique et celle des actions. La complexité du site disparaît derrière la surreprésentation de la campagne et de la nature.

Le maintien du paysage naturel ne se limite pas à des démarches de protection. Les actions s'étendent aux usages et globalement à la qualité de vie.

Il reste cependant un décrochage entre d'une part cette qualité perçue, représentée, voulue et d'autre part les actions très fortes de développement économique ou d'aménagement qui sont pourtant massivement transformatrices du territoire. Ce même décrochage se retrouve dans l'analyse des formes urbaines.

1.3. ENJEUX

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> • Un grand attachement à l'identité campagnarde et grande nature à proximité. • Globalement respect du paysage par l'urbanisation : consommation foncière modérée. • Le paysage est vivant, lié à des pratiques, pas seulement une image. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une interrogation sur la rencontre entre la réalité et cette identité. • Une difficile adaptation au développement d'un paysage hérité. • Une structure géographique complexe. • Des infrastructures brutales. • Des conflits urbain-rural. • Peu de liens habitat-paysage et encore moins économie-paysage.
OPPORTUNITÉS	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> • L'inscription dans le Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois rencontre les démarches environnementales françaises et la culture campagnarde locale. 	<ul style="list-style-type: none"> • Se restreindre au registre de l'identité et de la protection face à des phénomènes de transformation majeurs.
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> • La liaison entre environnement - paysage – agriculture dans une démarche de projet. • L'actualisation de l'identité. • La définition d'une structure paysagère qui intégrera tous les aspects du développement. • La construction d'atouts pour l'habitat et pour l'offre de lieux d'activité économique à partir de ces définitions. 	

2. Les formes urbaines

Sources :

Cartographie IGN et cartographie historique, cadastres

Autres sources : Documents sur les projets en cours, sites du CAUE et de la maison du Salève

Etudes dans le cadre du Projet d'Agglomération Franco-Valdo-Genevois, liste Mérimée, site du STAP et documents de la DREAL

Les villes, bourgs et villages s'égrènent au fil des voies les plus anciennes. Ils ne sont pas disposés de façon périphérique par rapport à Genève, ni par rapport à Saint-Julien-en-Genevois. Les communes et leurs pôles centraux sont plutôt régulièrement disposés selon les territoires agricoles qu'ils distribuent.

Cependant si l'agriculture reste une réalité économique et la campagne une identité, elles ne suffisent plus du

tout à donner forme au développement urbain. Sur quoi s'appuyer maintenant ?

- Quelle ossature pour le développement urbain ?
- Les bourgs ne seront peut-être pas des centralités suffisantes.
- Et qu'est ce qu'une centralité ? qu'est ce qui fait « ville » ?
- Quelles sont les qualités d'habitat que viennent trouver les habitants du Genevois ?

Le Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois 2 prend acte de la répartition du territoire Genevois en polarités locales, identifiant Saint-Julien-en-Genevois comme centre régional et Collonges-sous-Salève, Viry et Valleiry comme polarités locales. Le Projet d'Agglomération donne la préférence à un développement en doigts de gants, pour sa meilleure conformité aux nécessités d'un transport en commun, cependant, dans le secteur qui nous intéresse, les études-test conduiront ensuite à redonner de la force à la distribution multipolaire, plus adaptée aux caractéristiques du Genevois.

Schéma d'agglomération 2 - Horizon 2030

Fonctionnalités urbaines

-  Centre métropolitain
-  Centre régional d'agglomération centrale / d'agglomération régionale
-  Centre local d'agglomération centrale / d'agglomération régionale
-  Centre local
-  Village
-  Pôle d'activités métropolitain ou d'agglomération / pôle d'activités régional

Aires urbaines

-  Cœur d'agglomération centrale
-  Aire urbaine d'agglomération centrale
-  Aire urbaine périphérique à l'agglomération centrale
-  Aire urbaine d'agglomération régionale
-  Aire urbaine périphérique à l'agglomération régionale
-  Aire villageoise
-  Aire de développement urbain

Transports

-  Ligne ferroviaire / horizon 2030 / horizon 2030+
-  Gare avec desserte nationale ou internationale / Gare avec desserte régionale ou RER
-  Axe TP (trams et axes forts tangentiels) / horizon 2030
-  Ligne de bus rapide interurbaine
-  Autoroute ou voie express / horizon 2030
-  Aéroport international

Paysages

-  Lac, cours d'eau
-  Espace agricole
-  Massif forestier, bois
-  Pénétrante de verdure
-  Césure verte et corridor biologique



2.1. ÉVOLUTION DE LA FORME URBAINE D'ENSEMBLE

- *UNE DISTRIBUTION RÉGULIÈRE*

La répartition des communes, chacune représentée par sa principale masse bâtie est très régulière. Le territoire Genevois reste distribué comme un espace rural avec chaque bourg ou village au milieu de son espace de vie, et puis au milieu de ce territoire bien ordonné une ville un peu plus importante. Cette image d'ensemble semble globalement préservée, comme l'identité campagnarde des paysages grâce à la gestion du foncier et la limitation de l'étalement urbain.

- Mais cette réalité est un peu simplifiée, quelles sont les évolutions en cours ?
- Les constructions d'habitations nouvelles sont importantes : Confortent-elles réellement une structure urbaine qui appartient au passé ou bien la font-elle évoluer progressivement à grande échelle vers d'autres tendances ?
- Vu de plus près, les bourgs et villages réinvestis par un développement d'un nouveau type gardent-ils leurs qualités ?
- Peuvent-ils encore donner des réponses qualitatives aux usages des habitants et aux nécessités de développement économique ?

- *DIFFUSION*

La première évolution formelle qui contrecarre l'image régulière des bourgs et villages c'est la diffusion des constructions qui s'opère tout de même. Bien que l'étalement urbain sous forme de lotissements ou d'opérations conséquentes soit globalement évité, on constate tout de même une diffusion urbaine qui a tendance progressivement à diminuer le contraste entre les bourgs et leurs environs par le changement d'usage ou le « durcissement » de locaux, la création d'opérations isolées, l'agrandissement de bâtiments existants, la densification d'activités. Se crée ainsi très progressivement un continuum urbain. De façon très habituelle cette évolution se dessine autour des voies principales, de Saint-Julien-en-Genevois vers Beaumont, d'Archamps vers Collonges-sous-Salève et de Collonges-sous-Salève à Bossey, et puis dans une moindre mesure dans la plaine entre Valleiry et Vulbens. Ces évolutions doivent-elle être empêchées ou bien accompagnées ?

- *RÉUNION*

Deuxième type d'évolutions en cours, la réunion progressive de masses urbaines. Tout ou partie d'une commune se confond progressivement ou se rattache avec tout ou partie d'une autre, jusqu'à former parfois une seule entité.

- Ce peut être simplement l'accentuation de la diffusion décrite ci-dessus qui finit par tracer une même entité ou par relier un quartier d'une commune à la commune voisine. Une évolution de ce type se développe entre Archamps et Collonges-sous-Salève.
- Sans continuité des constructions, une même dynamique peut conduire aussi à réunir des quartiers disjoints en une même unité de développement. Cette unité de développement peut même être accompagnée par une politique qui va renforcer cet effet d'intégration : c'est le cas du technopole d'Archamps, du Nord-Est de Saint-Julien-en-Genevois et du Sud de Neydens qui sont réunis dans l'entité Porte Sud. On comprend bien la synergie en jeu, mais quelle forme urbaine en sera-t-elle le support ? Un tel ensemble doit-il avoir une polarité principale, un centre ? Des axes ?

- *SCISSION*

On peut trouver à l'inverse des entités urbaines qui se divisent en deux parties avec des objectifs distincts, des spécialisations. Un bourg ainsi divisé forme-t-il encore une unité ou bien se sépare-t-il en deux parties distinctes, qui peuvent n'avoir pas plus de liens entre elle deux qu'avec n'importe quel autre lieu de la communauté de commune ?

On peut observer deux cas importants de dédoublement de ce type, on notera qu'ils procèdent tous les deux de politiques urbaines volontaires :

- à Archamps entre le village et le technopole,
- à Neydens entre le village et Vitam'parc.

On observe aussi un cas plus classique, d'origine plus spontanée mais accompagné aussi par la politique communale à Beaumont :

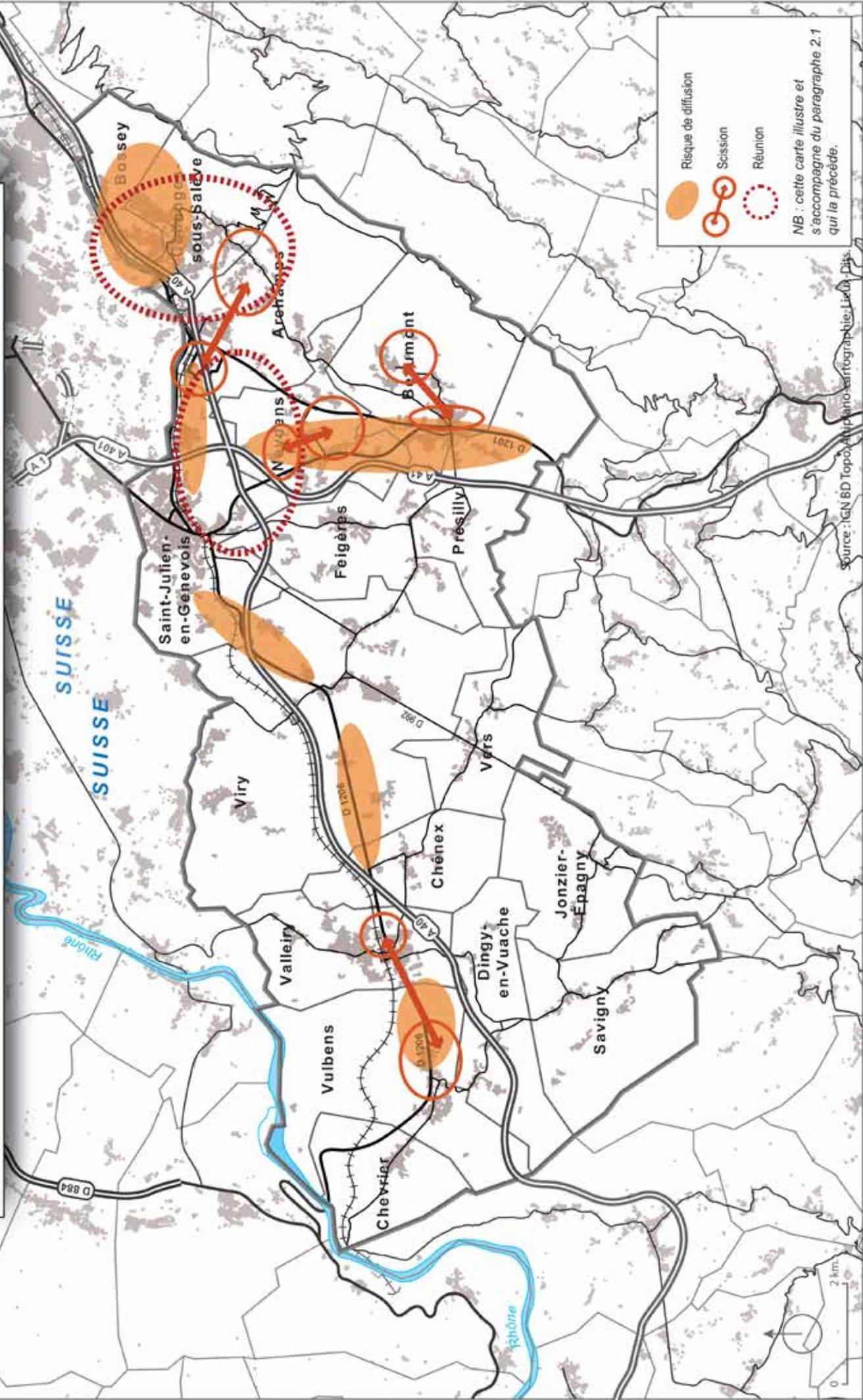
- on y distingue le village haut de celui qui est rattaché à la grande route et qui offre des services, des commerces et des équipements.

Enfin un cas plus anecdotique de ce type d'évolution apparaît avec le supermarché de Vulbens rattaché au centre de Valleiry :

- C'est juste la localisation d'un équipement commercial, donc ce n'est pas vraiment un événement à la dimension d'une problématique de forme urbaine, mais il n'est pas sans effet sur les logiques de centralité.

Il faudrait comprendre (et peut-être décider) si toutes ces transformations conduisent simplement à des rééquilibrages de l'organisation urbaine des communes concernées sans modifier les statuts de bourg, de villes ou de villages affichés, ou bien si ces transformations témoignent de futures évolutions plus importantes et doivent être les prémisses d'une transformation globale. Sont-elles les prémisses d'une vie urbaine différente, organisant le quotidien des habitants à l'échelle de la Communauté de communes, voire à l'échelle de l'agglomération ? C'est certainement cette dernière hypothèse qui permettra de comprendre les évolutions en cours.

DIFFUSION DES CONSTRUCTIONS, SCISSIONS OU REUNIONS DES EVOLUTIONS URBAINES A MAITRISE



2.2. LE BOURG EST-IL ENCORE UNE FORME ACTUELLE ?

La question n'est exactement la bonne. De fait, le bourg ne peut plus être de façon immédiate une forme urbaine légitime :

- En interaction directe avec leur environnement campagnard, les bourgs étaient faits pour des agriculteurs qui sont maintenant devenus très minoritaires.
- Les bourgs encore récemment, et même les villages autrefois offraient des centralités locales à une population peu mobile tandis qu'à présent 12% seulement des habitants (en exceptant Saint-Julien-en-Genevois) travaillent dans la commune qu'ils habitent.
- Les bourgs et les villages étaient dimensionnés pour un équilibre relativement permanent ; or certaines communes ont connu récemment des agrandissements très conséquents.

La question n'est donc pas de savoir si les bourgs ont encore une légitimité mais plutôt de savoir s'ils trouvent (ou pourront trouver) une nouvelle légitimité, une nouvelle actualité dans un nouveau territoire à l'échelle de l'agglomération :

- en termes d'espaces publics pour une structuration urbaine suffisante susceptible d'accueillir la densification en cours,
- pour l'organisation d'une offre de centralité et de services répondant aux attentes des habitants et des entreprises,
- pour des qualités d'habitat nouvelles, véritablement recherchées ici,
- et plus globalement pour une réponse possible aux exigences environnementales.

Autrement dit, bien qu'ils n'offrent pas la distribution urbaine la plus immédiatement conforme aux exigences de densité, de possibilité de desserte en transport en commun, ou de mixité fonctionnelle, les bourgs peuvent-ils être une juste réponse au projet de « la ville des courtes distances » du fait de leur échelle modérée et de leurs liens immédiats avec l'environnement ?

Sans apporter de réponse complète, le présent diagnostic propose de regarder les évolutions récentes des formes urbaines de la Communauté de communes du Genevois à l'aune de cette question.

- LES ESPACES PUBLICS ET LES ÉLÉMENTS SIGNIFIANTS

Les centres anciens de presque toute la Communauté de communes du Genevois réunissent chacun en un lieu assez restreint les éléments symboliques de la commune :

- des bâtiments majeurs très caractérisés : la mairie, l'église, parfois le château, un autre équipement public ou d'usage public,
- des objets symboliques : monument aux morts ou autre monument, œuvre d'art ou autre ornement (jardin, éléments historiques mis en valeur),
- le tout plus ou moins groupé autour d'un espace public : une place, une esplanade, un carrefour.



Viry, source photo Lieux-Dits 2011



Neydens, centre-village – source : site de la commune 2011

On constate que très souvent le centre fonctionnel des communes s'est déplacé. Les éléments symboliques subsistent, souvent mis en valeur (voir la photo de Neydens) souvent aussi un peu déserts.

A Viry, le nouveau pôle se développe perpendiculairement à l'axe principal qui le sépare du noyau ancien, lequel semble par contraste avoir gardé peu d'usages. L'église et le château de Viry, avec quelques grands bâtiments à l'usage oublié dessinent un beau lieu d'aspect central mais à l'écart, et qui paraît bien désert par contraste avec l'animation de la nouvelle extension du centre à proximité immédiate.

Pour bâtir un centre, est-il devenu inutile de chercher un ancrage historique autrement qu'en représentation ?

A Archamps, autour du bourg, les architectures de logement sont de typologies assez denses, alignées sur rues, semblant inspirées de modèles vernaculaires. Par contre ce que n'ont pas imité ces architectures c'est le rapport à la rue qu'avaient les constructions anciennes : l'espace public continu d'autrefois devient un simple système de desserte viaire.

En fait il est bien peu fréquent que les communes augmentent leur espace public à proportion de leur démographie. Elles organisent la desserte fonctionnelle



des nouvelles habitations mais elles leur offrent rarement un paysage de centralité qualitatif. Pourtant, quand pourra-t-on créer de nouveaux espaces publics si ce n'est à l'occasion des opérations de construction ?

Alors souvent les bourgs apparaissent enflés par les constructions nouvelles (du fait même de l'obéissance raisonnable aux critères de non-étalement urbain la masse des entités existantes augmente) tandis que leurs espaces symboliques semblent ne pas se développer au même rythme.

- PROXIMITÉ ET DIVERSITÉ CENTRALITÉ LOCALE

Dans les communes dont les espaces de centralité se sont organisés de façon longitudinale en suivant des axes de déplacement importants, comme à Collonges-sous-Salève ou à Valleiry, l'expansion des lieux de centralité au fil de l'augmentation de la population semble s'être fait plus facilement que dans les villages centrés autour d'une place ou d'un carrefour. Par contre cet espace public est beaucoup trop organisé en fonction des besoins des automobiles. On a le sentiment d'une vie urbaine dynamique, mais on garde toujours en même temps l'impression d'un espace public inconfortable et congestionné.



Collonges-sous-Salève, source photo Lieux-Dits

2.3. QUELLES TYPOLOGIES DES GROUPEMENTS D'HABITAT POUR QUELLES AMÉNITÉS QUOTIDIENNES ?

- LE PAVILLON ISOLÉ

Le pavillon isolé n'est pas l'apanage de l'étalement urbain. Des bâtiments isolés anciens ou du début du vingtième siècle, comme ceux de Maisonneuve, ont de vraies qualités d'articulation du paysage et des espaces publics. Dans un espace campagnard encore peu bâti, ils suffisent à marquer un caractère public, à transformer un simple carrefour en une articulation significative du territoire. Cependant compte tenu de la densification et de la pression foncière, il semble qu'un tel choix ne soit plus possible. Toute implantation devient trop voisine d'une autre, on ne bâtit plus nulle part dans le vide.



L'ancienne poste de Vers, un pavillon isolé marquant l'espace public, 2011



Maisonneuve, photo Lieux-Dits, 2011



Devant le Vuache, les pommiers masquent les implantations diffuses, photo Lieux-Dits, 2011

- GROUPEMENTS D'ORIGINE RURALE

Des hameaux anciens sont la première accroche pour un développement historique très inscrit dans le site (Chevrier, Neydens par exemple). A partir de quelle masse critique cessent-ils d'être des hameaux pour devenir des villages puis cessent-ils d'être des villages pour devenir des bourgs ? Que devient la forme urbaine quand une extension importante est conduite sans franchir de seuil typologique comme dans les villages de Neydens ou d'Archamps ?



Chevrier, photo Lieux-Dits, 2011



Neydens, photo Lieux-Dits, 2008

- GROUPEMENTS D'HABITATIONS DE MÊME TYPE

Des maisons mitoyennes se déploient perpendiculairement à la route (Valleiry). Cette typologie savoyarde est revisitée par des architectures contemporaines (Vulbens). Densité de caractère central et ouverture sur le paysage : Cette dualité répondra-t-elle aux attentes des habitants ? Cette démarche typologique reste exceptionnelle, la plupart des offres d'habitat récentes ne reprennent des typologies locales que des éléments anecdotiques, par exemple ponctuellement des avants toits prononcés.



Valleiry et Vulbens, typologies savoyardes anciennes et contemporaines

- DENSITÉS DE BOURGS

Au fur et à mesure de leur croissance, les communes doivent franchir des seuils, non seulement en termes d'équipements et de service mais aussi en structuration des espaces publics et en offre de typologies bâties. Ainsi un basculement de densité s'opère qui accentue la capacité de centralité d'un bourg : les pleins définissent les vides, l'occupation du sol est optimisée, des typologies contrastées et des hauteurs différentes sont juxtaposées.

L'unité n'est pas indispensable à une densité de caractère central. L'espace public crée la polarisation, les typologies s'adaptent. Cette mutation est en cours dans la longue durée à Valleiry : la structuration de l'espace public autorise un bâti plus dense, celui-ci offre des typologies d'habitat collectif ou intermédiaires en plus grande quantité, la densité augmentée justifie une offre de services et de commerces..., qui fait vivre l'espace public dans une logique de proximité.



Valleiry, source photo Lieux-Dits, 2011

2.4. QU'EST-CE-QUI FAIT « VILLE » ?

- SAINT-JULIEN-EN-GNEVOIS, LA VILLE DU GNEVOIS

Saint-Julien-en-Genevois offre sur une large partie de son territoire une structuration que l'on peut de façon incontestable qualifier d'espace de ville. C'est le cas de la partie ancienne de la ville. La commune a aussi retenu d'assez longue date pour ses extensions contemporaines des principes d'urbanité semblables. Qu'est ce qui fait reconnaître ces quartiers comme de la ville ? Ils réunissent diversité, mixité fonctionnelle, densité, continuité. Ces critères suffisent-ils pour faire la ville ? Probablement puisque l'unité architecturale n'est pas toujours présente. Avec ce relatif manque d'unité apparaissent tout de même des défauts d'urbanité quand les critères fonctionnels d'une opération bâtie

impose à son environnement un éloignement un peu trop important (à cause d'entrées de parking ou de desserte fonctionnelles par exemple, de nécessité d'ensoleillement, de critères techniques de certaines activités). Dans des opérations récentes on remarque que les espaces sont parfois discontinus à cause de cela (comme dans la photo ci-dessous à droite où la typologie de l'immeuble semble être entrée de façon un peu serrée dans une trame de rue pourtant distendue). Dans les quartiers plus anciens, comme dans les îlots du centre proche de la gare, on constate que ce genre de contrainte est à long terme un obstacle à la mutation des parcelles et des îlots.

Saint-Julien-en-Genevois : des espaces de ville incontestables. Photo Lieux-Dits, 2008



Du bourg rural à la ville, des qualités à préserver ? photo Lieux-Dits, 2008



Saint-Julien-en-Genevois : la difficulté de faire la ville, rigidité des typologies contemporaines et fonctionnalités anti-urbaines. Photo Lieux-Dits, 2008

- DES POLARITÉS SÉPARÉES CRÉENT-ELLES LA VILLE ?

Les difficultés évoquées ci-dessus ne sont pas spécifiques au genevois. L'observation montre qu'elles ne se règlent que par une imbrication des fonctions qui pose quantités de difficultés : difficultés de conception, de délais, de niveaux d'exigence et de contraintes soutenues... , et, au final, surcoûts, mais c'est sans doute la complication des montages opérationnels qui est la plus grande difficulté à surmonter.

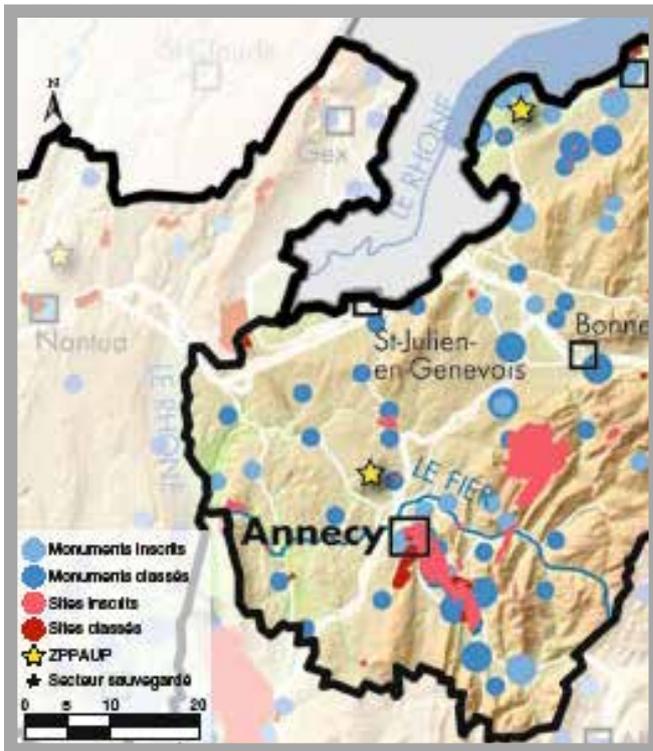
Alors pour assurer simultanément toutes les facilités opérationnelles contemporaines d'un côté (plutôt requises par les bâtiments d'activités, de services et de commerces) et toutes les qualités de proximité d'un autre (qualités attendues plutôt par les programmes de logements), la solution est parfois adoptée de séparer radicalement les deux types de développement. Dans le Genevois, c'est la solution adoptée par Archamps et Neydens en créant la technopole et Vitam'parc tout en continuant à donner juste à côté une échelle modeste à leur village qui se trouve devenir presque exclusivement un quartier d'habitation.

Il est surprenant de voir adopter à toute proximité et dans une même collectivité des choix de formes de développement aussi radicalement différents. Une des tâches de « Porte Sud » est probablement d'en mesurer et d'en équilibrer les conséquences et d'inscrire dans un projet commun ces développements si différents.

Par rapport à la fondation initiale de la Technopôle, Archamps revient sur la stricte séparation des genres en projetant des opérations d'habitations (certaines sont des résidences de logements spécifiques, hôteliers ou temporaires) et des équipements publics dans le quartier au Sud de l'autoroute, quartier qui fait ainsi à tout point de vue le lien entre la zone d'activités et le village.

Réunion d'équipements majeurs et diversité d'habitat font-ils une ville quand ils sont strictement séparés en une zone d'activité d'un côté, un village de l'autre ? (Neydens, Archamps). Peut-être est-ce une nouvelle forme de ville, mais de toutes façon cette problématique nécessite d'être regardée à l'échelle de la vie de la communauté de communes et même de l'agglomération. Face à de telles questions, l'image des bourgs et villages parsemés dans leur campagne appartient définitivement au passé.





Source : STAP 74

- PATRIMOINE BÂTI

Formes urbaines traditionnelles, formes contemporaines ou « post-modernes », qu'est-ce qui fait la forme de la ville, et surtout qu'est-ce qui la fera durable et désirable ?

L'hétérogénéité des constructions apparaît d'autant plus fortement dans le Genevois que le « style local » est assez ténu. Il y peu de patrimoine bâti majeur, dans l'espace rural ni dans les bourgs, il y en a peu également à Saint-Julien-en-Genevois.

Les bâtiments ou monuments protégés ne sont ni nombreux, ni très remarquables :

- Une maison du XVIIème à Collonges-sous-Salève.
- Deux croix de carrefour à Neydens.
- Le parc du château de Viry.
- La ZPPAUP (AVAP) de Pomier à Présilly.

Auxquels il faut ajouter sans protection particulière, sinon éventuellement au PLU le petit patrimoine recensé dans certaines communes et le patrimoine rural repéré dans le Salève (en premier lieu la maison du Salève) et dans une moindre mesure dans le Vuache, avec leurs environs.

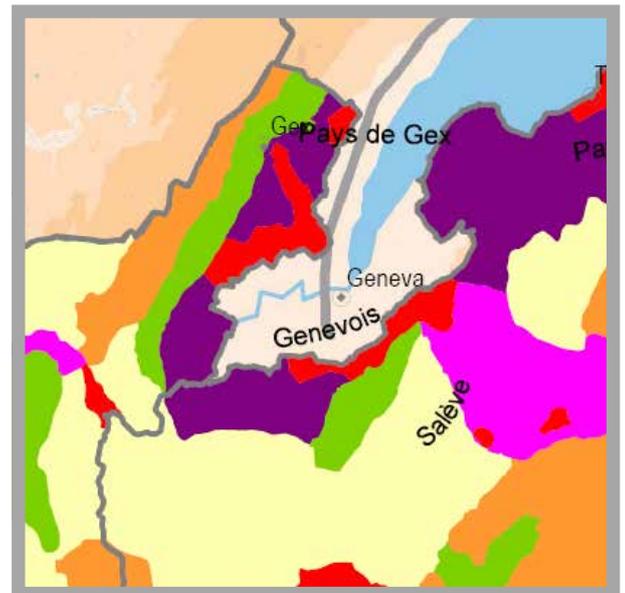
La qualité du paysage bâti tient plus aux relations spatiales qu'aux formes et matériaux ou aux monuments. Il faudrait donc y porter une grande attention. On a vu que les relations entre l'espace bâti et le paysage de la campagne est au premier plan de l'attention des habitants et de l'image que les communes souhaitent donner d'elles-mêmes.

C'est une réalité fragile ! Si fragile que le classement régional opéré par la DIREN repère l'essentiel du territoire Genevois comme « paysage émergent », c'est-à-dire un secteur encore peu dense soumis à une forte péri-urbanisation.

« Les paysages ici appelés émergents sont des paysages naturels ou ruraux qui ont évolué à partir de la seconde moitié du XXème siècle, vers des formes d'urbanisation diffuse à vocation résidentielle.

Ils ont perdu, en tant que dominante, les caractéristiques des types de paysages précédents, sans être pour autant assimilables aux types de paysages urbains ou périurbains.

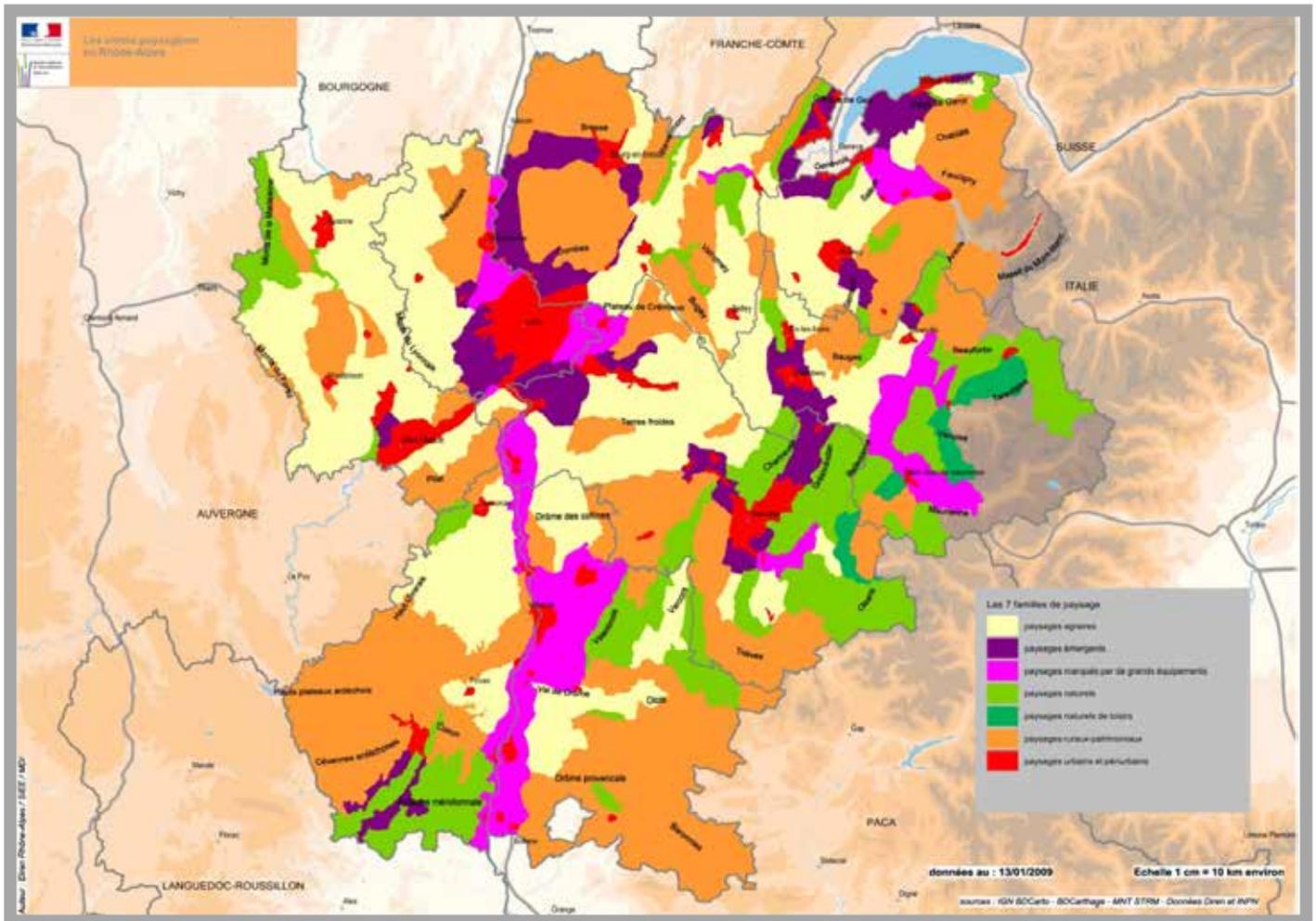
Ils sont marqués par des constructions, des aménagements et des comportements liés à l'urbanité, tout en présentant une faible densité globale d'urbanisation. »



Source : DIREN

Dans les caractéristiques d'un tel paysage, on lit que son identité campagnarde est déjà très amoindrie mais participe encore beaucoup à l'attractivité du secteur en termes d'habitat. On y lit aussi que les territoires caractérisés par ce type de paysage ne répondent pas du tout aux objectifs de développement durable comme pourrait le laisser croire leur caractère encore souvent très végétal. Ce « paysage émergent » identifié par la DIREN vient se caler entre au Nord une frange qualifiée de pré-urbaine ou urbaine, de Saint-Julien-en-Genevois à Collonges, et au Sud la barre verte du grand site du Salève et une large zone de paysage agricole qui s'amorce au Mont de Sion.

Ce que nous disent ce classement « paysage émergent », la faiblesse du patrimoine bâti et l'hésitation qualitative du bâti contemporain, c'est la nécessité de continuer à inventer fortement les qualités du territoire, en particulier dans les interactions de cet espace rural initial avec l'espace urbain d'habitation, mais aussi dans les interactions du paysage avec l'espace destiné aux activités et celui des infrastructures.



2.5. ENJEUX

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> • Une bonne échelle des implantations urbaines des bourgs : elles offrent une proximité habitable, une dimension peut-être propice à « l'habitat durable ». • Une diversité des lieux et des typologies. • Des polarités locales maîtrisées. • Une volonté d'urbanité de Saint-Julien-en-Genevois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des trames urbaines aux limites de leurs capacités de développement : insuffisance fréquente des espaces publics, diffusion, pertes d'identité de certaines polarités. • Peu d'invention typologique. • Faibles qualités patrimoniales. • Des ruptures fortes de développement et de qualité dans les secteurs les plus urbains.
OPPORTUNITÉS	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Une forte dynamique de construction pour structurer le territoire et expérimenter une architecture et un urbanisme de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une forte pression nécessitant un changement d'échelle de réflexion. • Un paysage « émergent » anti-écologique.
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> • La maîtrise conjointe de la production des espaces publics et du bâti. • Une réflexion plus collective sur les formes d'urbanité, en particulier pour l'offre d'activités et pour l'offre de centralité. • La maîtrise des conditions économiques, commerciales, de déplacement, nécessaires aux formes urbaines souhaitables. • La constitution d'un patrimoine contemporain. • La « fabrication » du patrimoine ancien : analyser, protéger, et comprendre le patrimoine spatial rural et urbain réunissant l'habitat et son espace extérieur, la forme urbaine et son paysage..., pour en tirer des façons de faire actuelles, expérimenter des typologies d'habitat. • L'évaluation des transformations. • Des points d'attentions particuliers : des formes urbaines durables, mixité fonctionnelles, limites ville-campagne... 	

EVOLUTION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES ET DE LA SAU DES EXPLOITATIONS DE LA CCG

	EXPLOITATIONS AGRICOLES				SAU			
	2010	2000	1988	évolution 2010-2000	2010	2000	1988	évolution 2010-2000
CCG	151	233	332	-35%	7 241	7 505	7 041	-4%
HAUTE-SAVOIE	3 120	5 092	7 947	-39%	125 299	137 490	140 670	-9%

Source : INSEE – RGA 2010

3. Une agriculture vivante

Ce chapitre a été écrit alors que les résultats du recensement agricole de 2010 sont en cours de parution.

Il prend néanmoins en compte l'étude des espaces agricoles à enjeux de la CCG, réalisée par la Chambre d'Agriculture en octobre 2012.

3.1. DES EXPLOITATIONS AGRICOLES SOLIDES

- L'agriculture de la CCG est portée par 151 exploitations agricoles et s'étend sur 7 241 ha de surface agricole utilisée¹ (SAU), soit la moitié de la surface du territoire du SCoT ou 5% des terres agricoles du département de Haute-Savoie.
 - Si le nombre d'exploitation a diminué de 35% entre 2000 et 2010, la SAU n'a elle diminué que de 4%. Ces évolutions illustrent les tendances observées à l'échelle du département de Haute-Savoie (diminution de 39% du nombre d'exploitations et de 9% de la SAU).
 - On constate dès lors que la taille moyenne des exploitations agricoles du territoire augmente considérablement (+49%), passant de 32 ha en 2000 à 48 ha en 2010. Cette augmentation est également observée à l'échelle du département, avec une taille moyenne des exploitations qui est passée de 27 ha en 2000 à 40 ha en 2010 (+50%).
- L'ensemble des exploitations agricoles ayant leur siège sur le territoire du SCoT représente l'équivalent de 302 emplois à temps plein, en baisse de presque 30% depuis 2000. Cette diminution de l'emploi agricole ne cesse de s'accroître, elle n'était que de 15% entre 1988 et 2000. Néanmoins, le nombre d'emplois agricoles

1. Définition de la SAU (surface agricole utilisée) retenue par l'INSEE dans les données communales du recensement agricole de 2000 : « les superficies des exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune, quelle que soit la localisation des parcelles. Elles ne peuvent être comparées à la superficie totale de la commune. » Source : INSEE, 2011

diminue moins vite que le nombre d'exploitations, preuve que les besoins en main d'œuvre exploitation augmentent, en relation avec leur taille.

- La moitié des exploitations agricoles du territoire sont qualifiées de grandes ou moyennes exploitations². Ces dernières exploitent environ 4 000 ha de terres soit 55% de la SAU totale des exploitations sont le siège est sur la Communauté de communes du Genevois.

3.2. DES TERRES AGRICOLES DE QUALITÉ

Une étude réalisée par la Chambre d'Agriculture en octobre 2012 relative aux espaces agricoles a défini et caractérisé l'ensemble des surfaces agricoles sur le territoire de la CCG et a abouti à la distinction de 3 niveaux d'enjeux (fort/moyen/faible).

La notion de surface agricole recouvre à la fois les sites d'élevage, les sites céréaliers et les sites en cultures spécialisées (bâtiments d'exploitations maraîchères, arboricoles, viticoles, de surfaces en serre).

Les critères retenus pour définir les espaces agricoles à enjeux sont :

- **La proximité des espaces par rapport aux sites d'exploitation** : leur fonction est essentielle pour les exploitations d'élevage et sont importants pour le fonctionnement de toutes les structures agricoles. L'exploitation de ces surfaces est moins coûteuse en raison notamment des distances réduites par rapport

2. Les surfaces agricoles et les cheptels sont valorisés selon des coefficients permettant le calcul de la production brute standard (PBS). Ces coefficients résultent des valeurs moyennes calculées sur la période 2005 à 2009. La PBS décrit un potentiel de production des exploitations et permet de classer les exploitations selon leur dimension économique en « moyennes et grandes exploitations », quand elle est supérieure ou égale à 25 000 euros, en « grandes exploitations » quand elle est supérieure ou égale à 100 000 euros. La contribution de chaque surface ou cheptel à la production brute standard permet également de classer les exploitations selon leur spécialisation (orientation technico-économique). Source : INSEE

aux bâtiments agricoles, à la circulation facilitée du matériel, à l'accès immédiat à d'autres tenements plus éloignés.

- **La taille des tenements agricoles** : la taille des tenements (superficie et fonctionnalité) a de l'importance dans la mesure où elle rend le travail plus facile et permet une exploitation économiquement plus rentable. 76% des tenements sont de grandes tailles.
- **La qualité des terres** : elle s'apprécie en termes de potentiel de production, et procède d'une part de la valeur agronomique du sol, et d'autre part de la pente par rapport aux possibilités de mécanisation et d'exposition. Sur le territoire de la CCG, la qualité de la terre se caractérise par sa valeur agronomique et mécanisable.

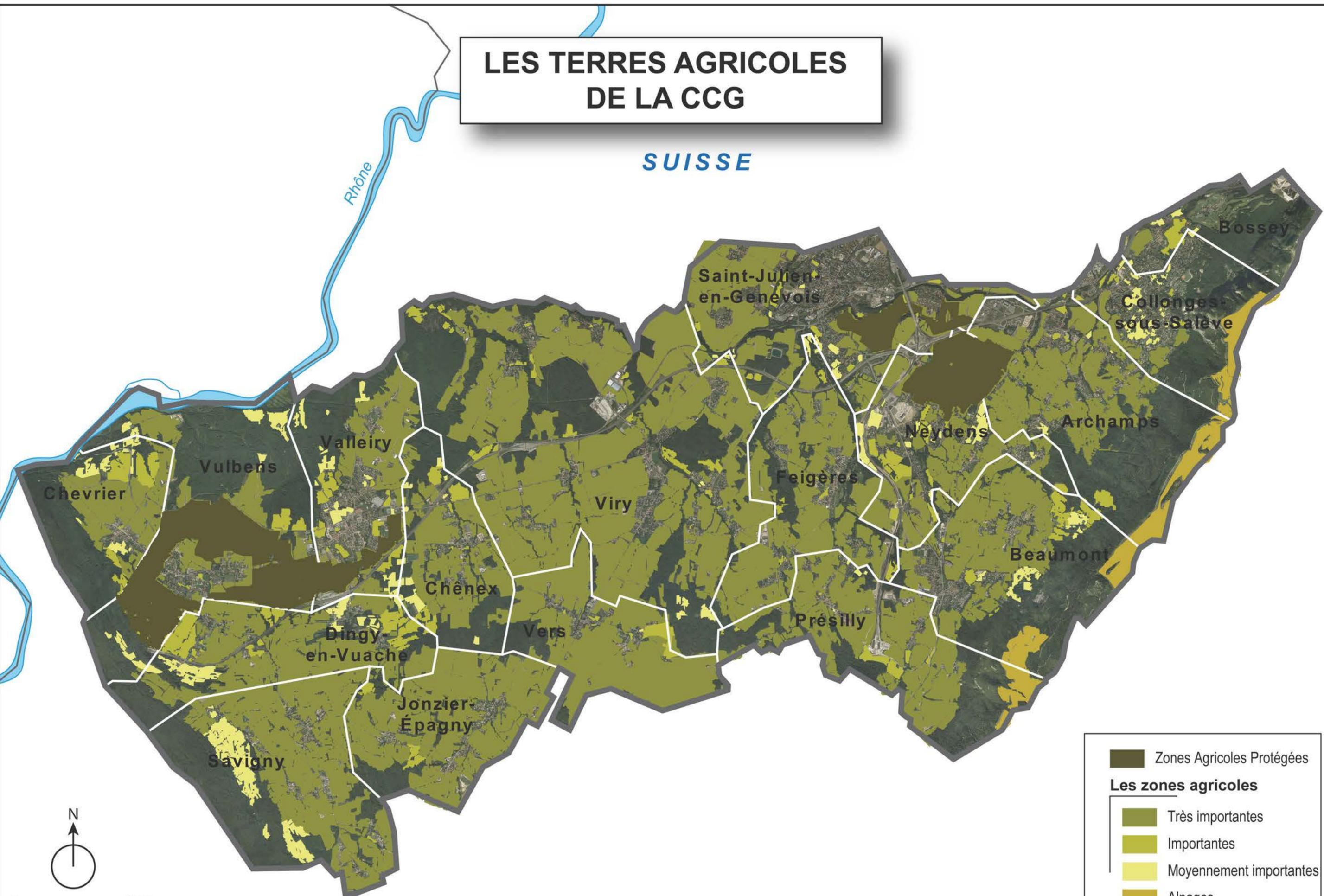
A la lecture croisée de ces trois critères, la Chambre d'Agriculture a établi la classification des terres agricoles du territoire suivantes :

- Les espaces agricoles très importants, qui représentent 5 746 ha soit 55% des surfaces agricoles ;
- Les espaces agricoles importants qui représentent 1 128 ha soit 14% des surfaces agricoles ;
- Les espaces agricoles d'importance moyenne, qui représentent 517 ha soit 30% des surfaces agricoles.

La carte ci-après représente la classification ainsi établie par la Chambre d'Agriculture.

LES TERRES AGRICOLES DE LA CCG

SUISSE



0 2 km

Source : IGN BD Topo, CCG, Altiplano-cartographie, Algoé, source : Chambre d'Agriculture.

	Zones Agricoles Protégées
Les zones agricoles	
	Très importantes
	Importantes
	Moyennement importantes
	Alpages

3.3. UNE AGRICULTURE DIVERSIFIÉE ET UNE PRODUCTION BIEN VALORISÉE

L'activité agricole de la Communauté de communes du Genevois est diversifiée : élevage bovin, grandes cultures, maraîchage, arboriculture avec une nette dominante pour l'élevage bovin.

- Une production animale orientée vers l'élevage bovin-lait

Les sites d'élevage sont largement majoritaires, à plus de 67% avec 89 sites sur une totalité de 132. La majorité des exploitations sont orientées vers l'élevage bovin, et essentiellement consacré à la production de lait, valorisée en fromage « haut de gamme » (AOC Reblochon et Abondance, et IGP Tomme et Emmental de Savoie)³. Ceci permet aux agriculteurs d'obtenir un prix du lait le plus souvent supérieur au prix moyen. Une partie des exploitations laitières du territoire du SCoT exporte sa production en Suisse, en vendant aux Laiteries Réunies de Genève, avec actuellement un taux de change favorable.

Les exploitations agricoles spécialisées « bovins viande » sont peu nombreuses et réparties de manière diffuse sur le territoire. La valorisation de la filière spécialisée viande se fait dans des filières « longues » (négoce, puis abattage très éloigné du territoire). L'abattoir de Bellegarde (situé en dehors du territoire du SCoT) est surtout destiné à l'abattage des vaches de réforme.

- Les autres productions moins représentées
- Les sites céréaliers et en cultures spécialisées représentent 17% et 16% de la totalité des sites agricoles. Peu d'exploitations sont spécialisées **en grandes cultures**. Le plus souvent les grandes cultures sont associées, sur une même exploitation, avec de l'élevage.

En ce qui concerne le **maraîchage**, quelques exploitations de taille importante exportent en Suisse, tandis que les petites exploitations optent plutôt pour la valorisation en « circuits courts ».

La **production arboricole** du territoire est orientée en IGP (Pommes et Poires de Savoie). La filière arboricole est présente sur le Sud-Ouest du territoire du SCoT : communes de Vulbens, Chevrier, Jonzier-Epagny. Les pommes représentent 80% de la surface arboricole des exploitations de la communauté de communes

3. AOC : appellation d'origine contrôlée / IGP : Indication Géographique Protégée

du Genevois. Moins de 15% de la SAU consacrée à l'arboriculture est utilisée pour la production de poires.

L'essentiel des débouchés de l'arboriculture est sous forme de fruits « frais, à couteau » ; majoritairement commercialisés via les grandes surfaces et les grossistes. L'agriculture biologique ne représente qu'un très faible pourcentage de l'arboriculture du SCoT.

Depuis plus de 2 ans, une station d'emballage des fruits est localisée à Viry.

Par ailleurs, une partie des espaces agricoles de la CCG se trouve dans une zone franche agricole, permettant aux exploitants concernés de commercialiser leur production en Suisse sans droits de douane.

3.4. UN PROJET AGRICOLE POUR L'AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE

Source : Projet agricole d'agglomération (cahier n°13-2, projet d'agglomération franco-valdo-genevois, juin 2010)

Au sein du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevoise, les différentes localités partagent les mêmes enjeux liés à l'agriculture :

- Perte d'espace agricole au profit du développement urbain.
- Concurrence, pour la fréquentation des zones agricoles, avec les besoins des riverains (espaces ouverts pour la fréquentation, pique-nique, sport).
- Risque de muséification de l'agriculture, qui serait alors réduite à sa seule fonction paysagère.

Dans un souci de bonne intégration de ces enjeux agricoles au projet d'agglomération, les partenaires ont souhaité développer un projet agricole d'agglomération. Ce projet, élaboré en juin 2010, vise ainsi à développer une vision commune de l'évolution souhaitée de l'agriculture au sein de l'agglomération dans le respect des objectifs de la charte d'agriculture :

- Renforcer le rôle premier de production de proximité des espaces agricoles transfrontaliers ;
- Intégrer l'espace agricole comme élément structurant du territoire et composante du paysage ;
- Orienter les espaces agricoles périurbains vers une multifonctionnalité organisée, en mobilisant les acteurs urbains, ruraux, associatifs et les collectivités

- autour d'un concept d'aménagement ;
- Conserver de bonnes conditions d'exploitation aux entreprises agricoles dans la perspective d'obtenir des exploitations fonctionnelles et pérennes ;
- Assurer une zone agricole préservée des constructions non agricoles.

Le projet agricole d'agglomération identifie ainsi à partir de projets existants six axes de travail

- La distribution des produits locaux et le développement des circuits courts.
- Le projet régional maraîcher.
- Le réseau d'espaces naturels et agricoles du schéma d'agglomération.
- L'accompagnement du développement agricole par la communication et la promotion.
- La préservation des espaces agricoles à travers la prise en compte de l'agriculture dans le schéma d'agglomération 2.
- La poursuite de la concertation et l'accompagnement de la profession agricole.

Ces axes de travail se traduisent notamment par des fiches actions du projet d'agglomération 2, que le SCoT relaie dans son Document d'Orientations et d'Objectifs.

3.5. DES SURFACES AGRICOLES À PRÉSERVER

Source :

Projet agricole d'agglomération (cahier n°13-2, projet d'agglomération franco-valdo-genevois, juin 2010)

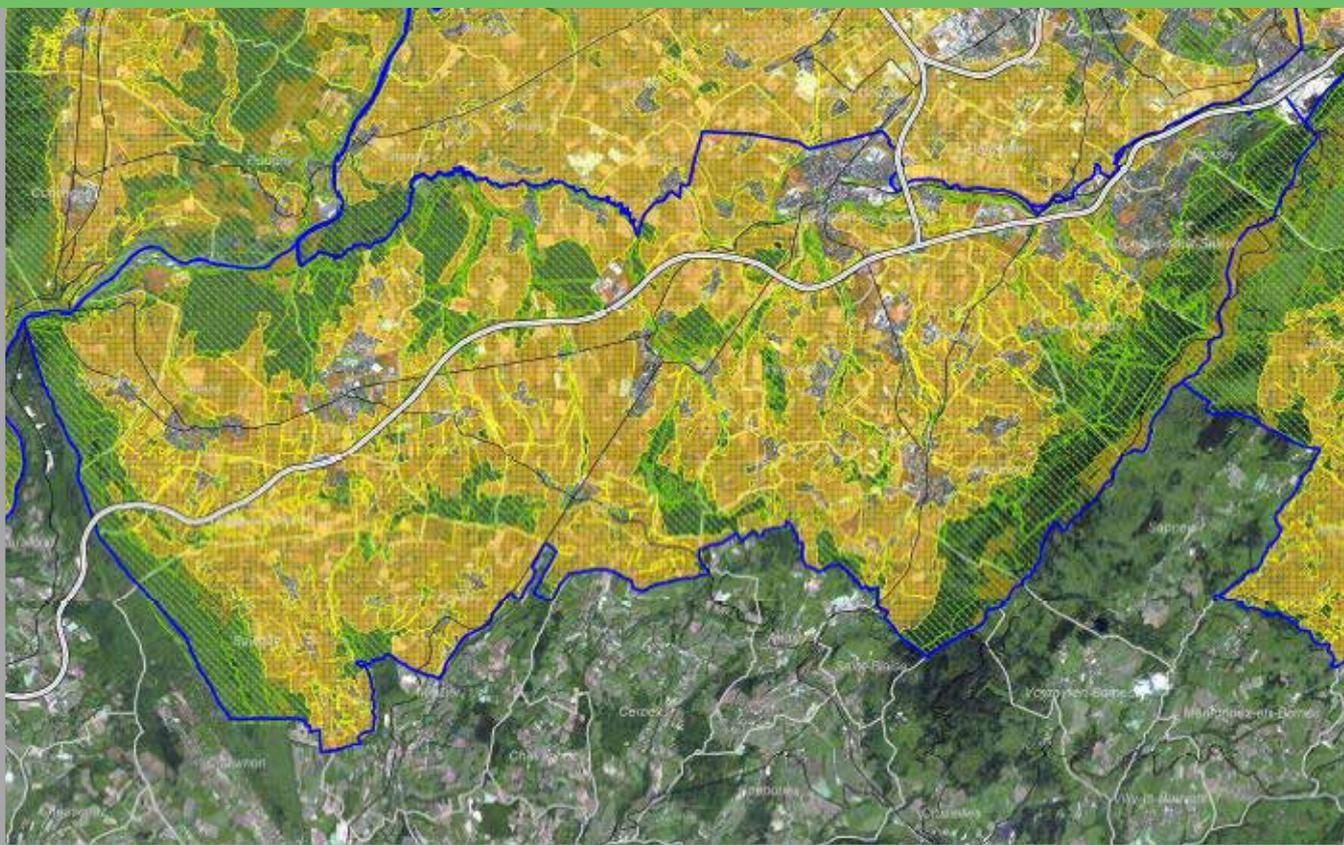
Etude des espaces agricoles à enjeux de la CCG, Chambre d'Agriculture, octobre 2012.

La Communauté de communes du Genevois dispose de 7 391 ha de surfaces agricoles, donnée proche de la SAU des exploitations dont le siège est sur la CCG, ce qui représente 49% de la superficie de son territoire.

9% de ces surfaces agricoles ne sont actuellement inscrits ni en zone agricole, ni en zone naturelle, pourcentage proche de la moyenne de l'Agglomération franco-valdo-genevoise.

Deux zones agricoles protégées ont d'ores et déjà été instaurées dans un secteur sous pression : entre Neydens, Archamps et Saint-Julien-en-Genevois, et entre Valleiry et Vulbens.

CARTE DES ZONES A ET N



Source : Projet de rapport du Projet agricole d'agglomération : cahier n°13-23. 2011

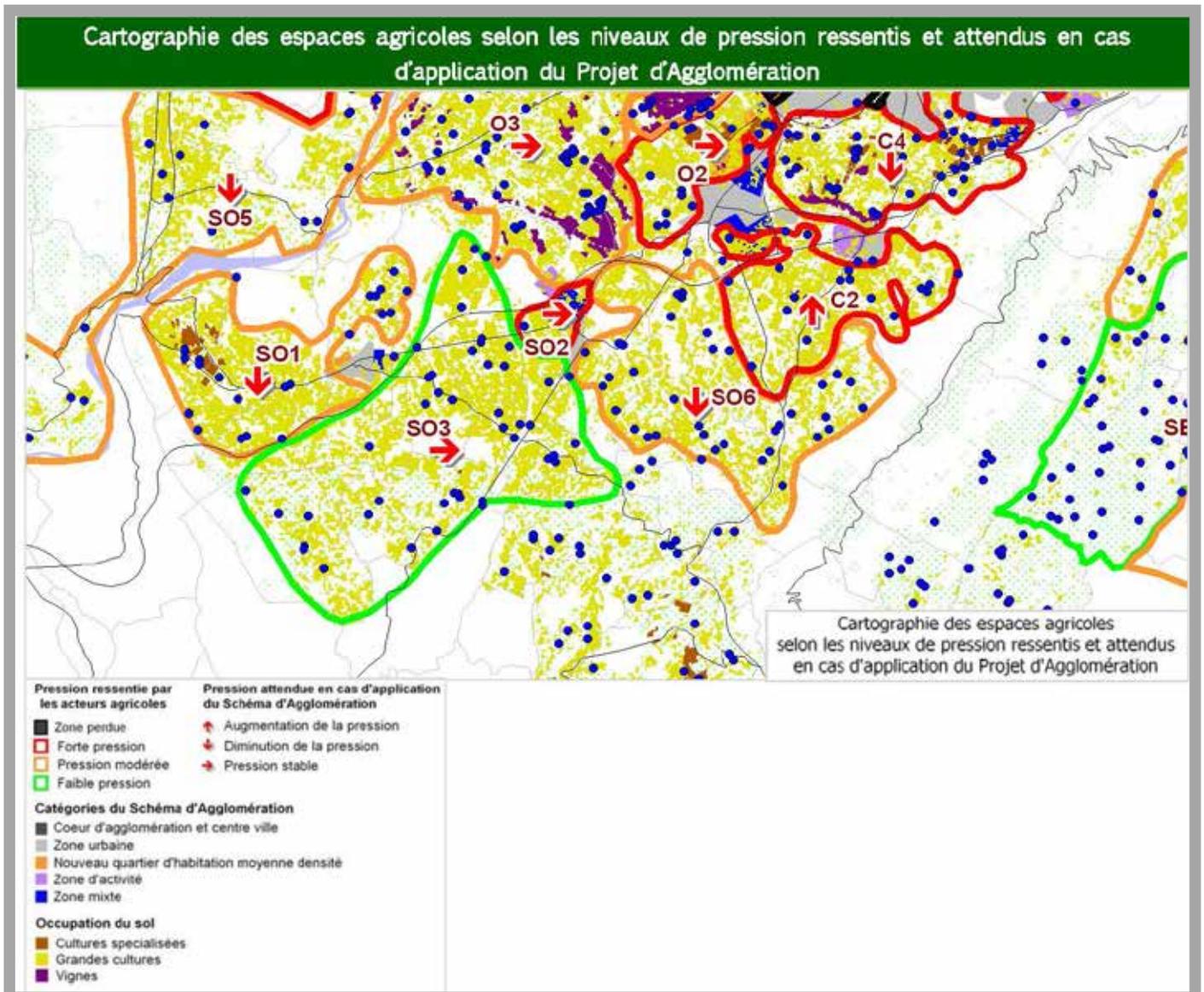
Par ailleurs, le projet agricole d'agglomération définit les grandes entités agricoles de l'agglomération et le niveau de pression ressentie ou attendu sur ces espaces en cas d'application du projet d'agglomération.

4 zones sont identifiées sur le territoire de la CCG tel que présenté sur la carte suivante :

- S01 : Coteau du Vuache, ces espaces d'élevage, de cultures, d'arboriculture et de maraîchage.
- S02 : Viry, espaces de grandes cultures et d'élevage.
- S03 : Jonzier-Epagny, Savigny, zones d'élevage bovin lait et de grandes cultures. S04 : extension plaine de Saint-Julien-en-Genevois vers Viry et Feigères – Présilly – Haut de Beaumont.

L'ensemble de ces zones subissent de fortes pressions induites par le développement résidentiel. Au-delà des deux ZAP, le SCoT constitue au travers de son Document d'Orientations et d'Objectifs un outil complémentaire de préservation de ces terres.

Cartographie des espaces agricoles selon les niveaux de pression ressentis et attendus en cas d'application du Projet d'Agglomération



Source : Projet agricole d'agglomération : Cahier n°13-2 – juin 2010

3.6. ENJEUX

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none">• Une agriculture dont les produits sont bien valorisés.• Un dialogue déjà engagé avec la profession.	<ul style="list-style-type: none">• Une pression urbaine sur les terres agricoles.• Une forte spéculation foncière.
OPPORTUNITÉS	RISQUES
<ul style="list-style-type: none">• Une production agricole valorisée.• Une volonté supra-communautaire d'agir en faveur des espaces et de l'économie agricole.	<ul style="list-style-type: none">• Une poursuite de la décroissance des exploitations et des terres agricoles, qui pourrait entre autres compromettre le maintien d'une agriculture extensive nécessaire aux AOC.• Une banalisation accrue des paysages.
ENJEUX	
<p>Le devenir des terres agricoles est bien entendu au cœur des questions pour l'évolution de l'économie agricole et des paysages de la CCG. L'agriculture apporte également une dimension sociale dans la vie des villages, et même si ses actifs sont largement minoritaires, elle contribue à l'identité du territoire par la valeur symbolique qu'elle représente et par son action sur les paysages. Son apport pour l'alimentation pourrait être de plus en plus reconnu dans le futur, ce qui pose la question des améliorations qui peuvent être apportées à la commercialisation en circuits courts.</p>	



Qualité du territoire



État initial de l'environnement

CHAPITRE I

4. Un très riche patrimoine naturel, menace cependant

Sources :

Démarche d'Évaluation environnementale stratégique – Cahier annexe n°5, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, décembre 2007

Étude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors – Secteur Salève-Plaine, Cahier n°13-54, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, novembre 2010

Étude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors – Secteur Vuache-Etournal-Laïre, Cahier n°13-55, Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois, novembre 2010

Portail <http://inpn.mnhn.fr/>

Les grands vergers haute-tige remarquables des pays du Salève et du Vuache, Inventaire 2010, Syndicat Mixte du Salève et Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache.

4.1. INTRODUCTION

Le présent chapitre est largement inspiré de l'Étude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors sur le secteur Vuache-Etournal-Laïre et son pendant sur le secteur Salève-Plaine de novembre 2010 conduits dans le cadre du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois, et signés en novembre 2012. Le lecteur pourra s'y référer directement pour plus de détails.

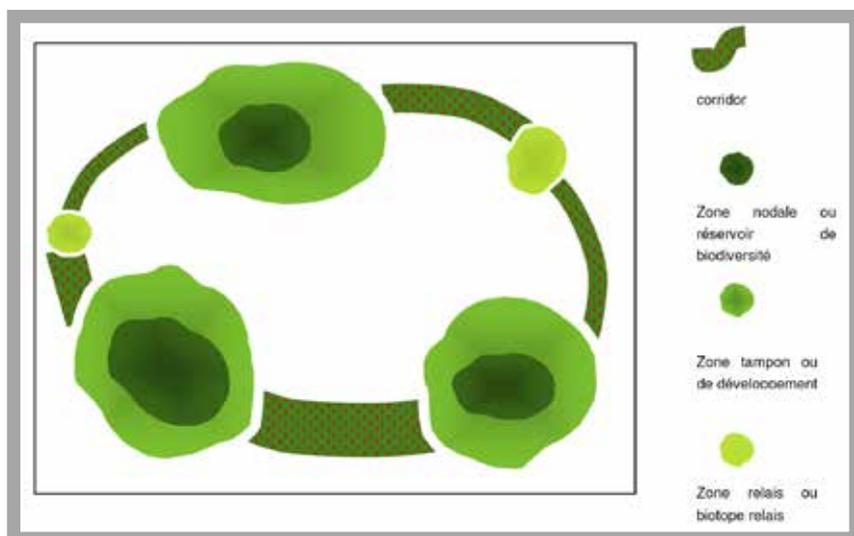
Les réseaux écologiques sont structurés en quatre zones ; l'ensemble forme les continuums écologiques, soit les milieux aquatiques, forestiers ou agricoles utilisés par la faune pour lui permettre de remplir toutes les

fonctions nécessaires à son cycle vital (nourrissage, repos, reproduction). Ils sont représentés sur le schéma suivant, issu de l'étude corridor.

- Les réservoirs de biodiversité ou zones nodales permettent le maintien d'espèces sauvages. Il s'agit de milieux naturels de qualité, satisfaisant les composantes vitales des espèces concernées.
- Les zones tampons ou zones de développement, situées en périphérie des zones nodales dont elles assurent la protection, sont de qualité moindre. Elles favorisent le déplacement de la faune et les échanges génétiques entre populations.
- Les zones relais, de taille réduite, sont éloignées des zones nodales. Elles permettent à la faune de se réfugier, de se reposer, lors de ses déplacements.
- Les corridors relient les zones citées précédemment. Il s'agit d'espaces souvent étroits mais indispensables aux déplacements des espèces et ainsi au brassage des populations.

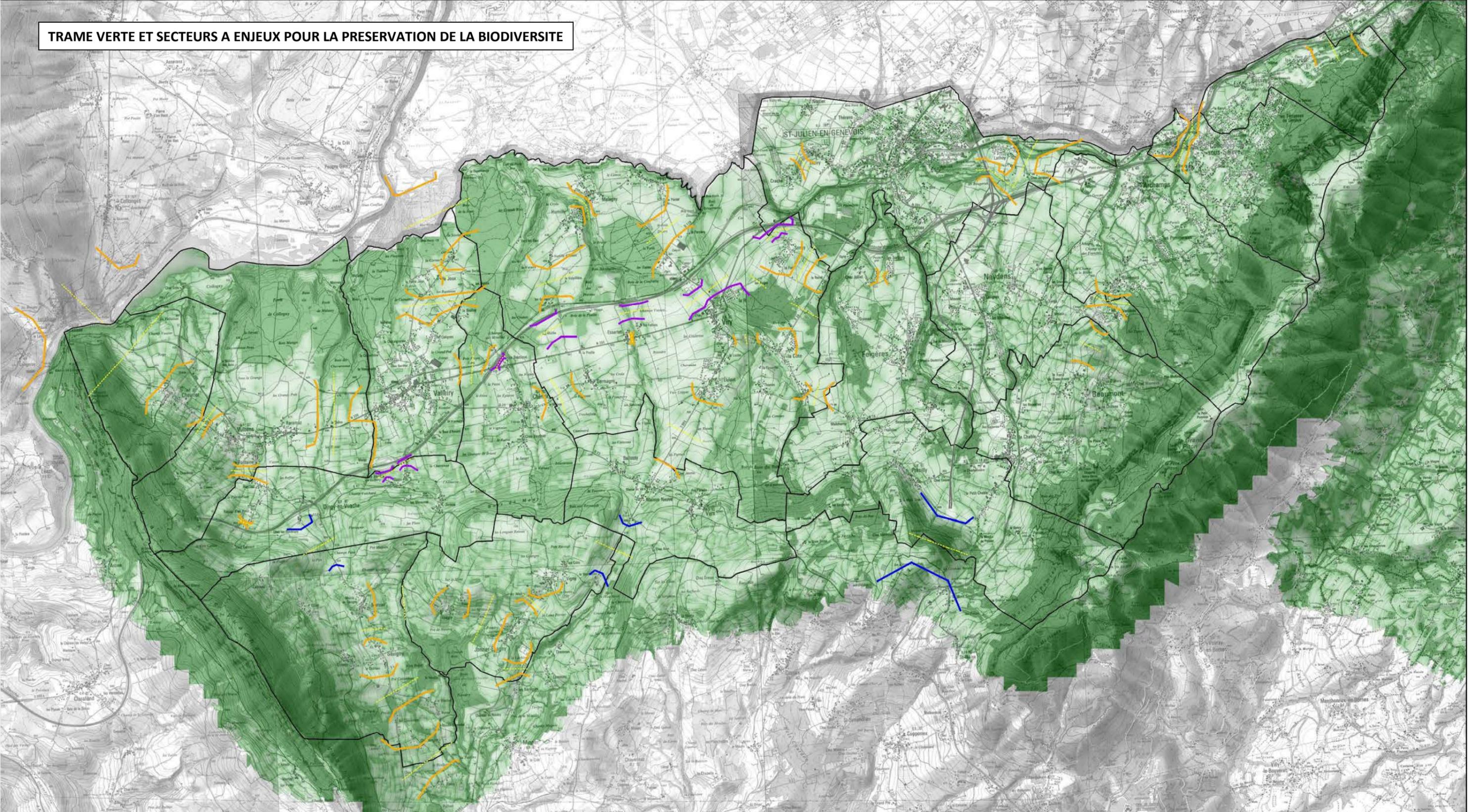
4.2. RICHESSE DES MILIEUX NATURELS ET CORRIDORS BIOLOGIQUES

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) de Rhône-Alpes, outil de mise en œuvre de la trame verte et bleue régionale est en cours d'élaboration. Sa finalisation est prévue fin 2013. Le SCoT s'inscrit dans le respect des objectifs du SRCE, tels que détaillés dans l'évaluation environnementale et l'analyse de la compatibilité du SCoT avec les autres documents (respectivement pièces 2 et 3 du rapport de présentation).



Les cartes des deux pages suivantes présentent la trame verte et bleue et les enjeux de préservation de la biodiversité associés.

TRAME VERTE ET SECTEURS A ENJEUX POUR LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE



Echelle : 1/60000

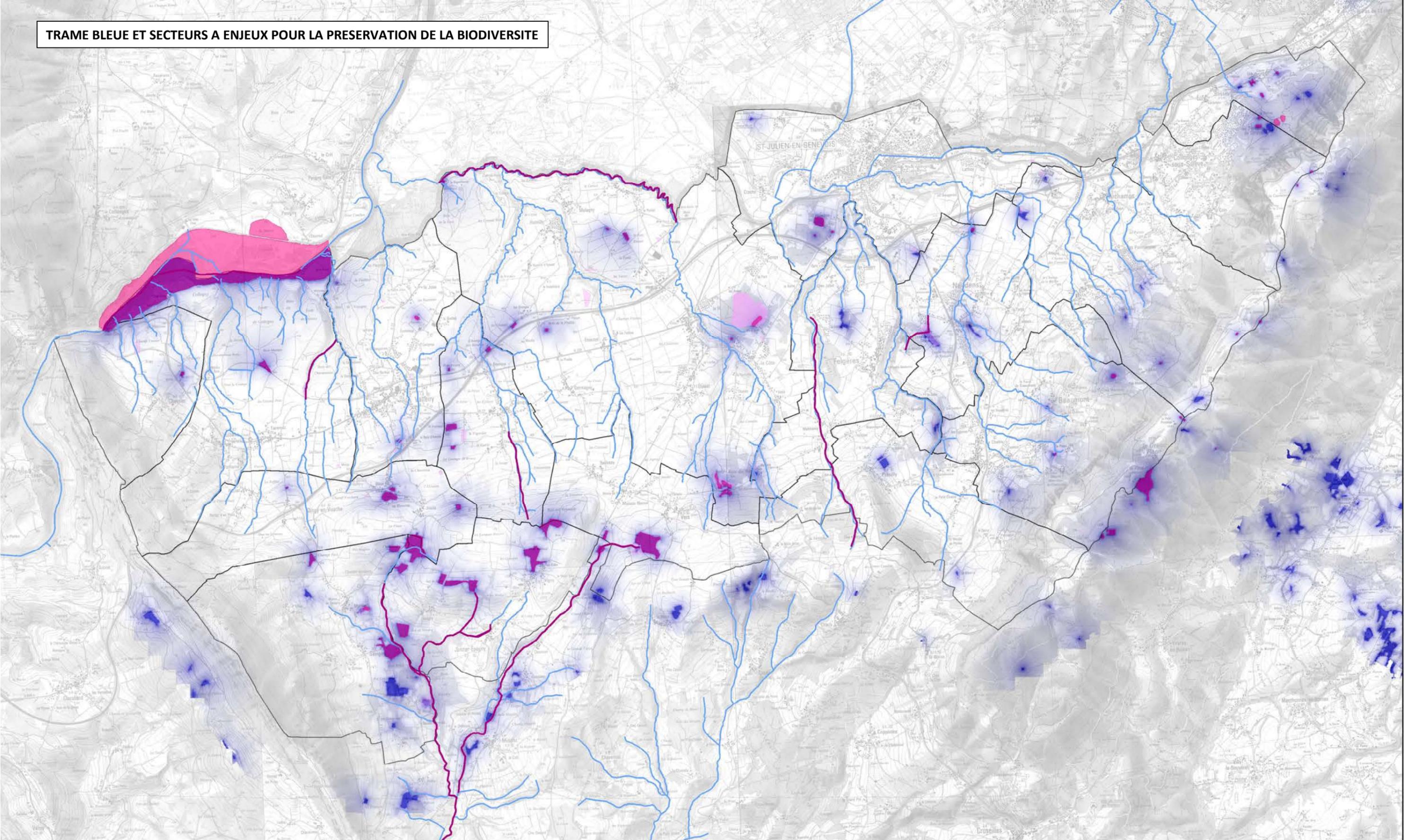
Source : DDT : Trame verte 2011
 Géoaaglo : Corridors terrestres
 Géoaaglo : Corridors aériens
 Apollon : Axes de déplacements terrestres

-  Corridor à enjeux à préserver de l'urbanisation ou des infrastructures sauf pour les secteurs Lathoy, Laire et la Drize qui doivent concilier aménagements et biodiversité.
-  Corridor régional longeant l'A40
-  Corridor régional du Mont Sion
-  Axe central de déplacement
-  Limite communale

Trame verte : représente le potentiel des milieux naturels à accueillir des espèces de faune et de flore.

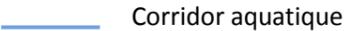
-  Milieu très fréquenté par la faune et très favorable à la flore
-  Milieu moins fréquenté par la faune et moins favorable à la flore

TRAME BLEUE ET SECTEURS A ENJEUX POUR LA PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE



 0 600 M
Echelle : 1/60000

Source : DDT : Trame bleue 2011
Asters : Zones humides approuvées mai 2011
Apollon : Zones humides à valider
ONEMA74 : Frayères 2012

 Zone humide approuvée	 Frayère	 Limite communale
 Zone humide à valider	 Corridor aquatique	

Trame bleue : réseau aquatique et humide de surface

 Milieu très fréquenté par la faune et très favorable à la flore	
 Milieu moins fréquenté par la faune et moins favorable à la flore	

le lynx



la hachette, papillon forestier



le chamois du Jura



- RICHESSE DES MILIEUX

Le territoire de la Communauté de commune du Genevois et plus largement le secteur Vuache-Etournal-Laire est remarquable par sa grande variété de biotopes, et la richesse d'une vingtaine de ses milieux.

• Le Vuache :

Le massif du Vuache, sur la partie Est du territoire, se caractérise par une très grande diversité de biotopes. Sa face occidentale est composée de falaise, on y trouve une flore et une faune méditerranéenne. Le versant oriental, qui concerne le territoire de la CCG (Chevrier, Vulbens, Savigny et Dingy-en-Vuache), se compose de forêts montagnardes de taillis de hêtres. On y observe les espèces remarquables suivantes :

- lynx et chamois pour les mammifères,
- gelinotte des bois (en voie de disparition dans le secteur) pour les oiseaux,
- hachette pour les insectes,
- érythrone dent-de-chien pour la flore.

Le Piémont du versant oriental est constitué d'un réseau bocager et de vastes prairies avec quelques cultures. Outre les prairies engraisées, on trouve des prairies maigres qui favorisent le développement des espèces notamment des arthropodes comme l'ascalaphe et l'épeire fasciée.

La gestion de cet espace par les Syndicats Intercommunaux d'aménagement du Vuache (SIAV) et de Protection et de Conservation du Vuache (SIPCV) favorise la préservation de ses richesses.

Le Vuache a le statut de ZNIEFF et de Natura 2000.

• Le Salève :

En sa partie occidentale, sur le territoire de la Communauté de communes du Genevois, le Salève est composé de parois calcaires abruptes accueillant des forêts d'arbres feuillus, des bandes herbeuses et une formation de buis. Compte tenu de la chaleur et du climat résultant de l'exposition au soleil, ce versant abrite une flore thermophile, dont l'hornungie des pierres, la trinie glauque, et surtout le daphné des Alpes. On y observe également une variété d'insectes, le grand corbeau, des rapaces rupestres comme le hibou grand duc ou le faucon pèlerin, diverses chauve-souris dont le molosse de cestoni, le grand rhinolophe et la barbastelle.

De nombreux cours d'eau s'écoulent au pied du Salève, alimentant un ensemble de mares, véritables réservoirs de biodiversité. Elles abritent une population de salamandres tachetées, de tritons crêtés de l'espèce méditerranéenne, de grenouilles vertes, et quelques libellules comme le cordulégastre. Le piémont constitue

Erythrone dent-de-chien



la gelinotte des bois



l'épeire



Source photos : Etude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors – Secteur Vuache-Etournal-Laire, Cahier n°13-55, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, novembre 2010



La salamandre tachetée

Source : Etude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors Secteur Salève-Plaine, Cahier n°13-54, Projet d'Agglo franco-valdo-genevois, novembre 2010

également un refuge pour les sangliers dont la gestion est sensible pour le golf de Bossey. Au niveau de Collonges-sous-Salève, une pinède de pin à crochets se développe à l'ombre des falaises.

Le Salève bénéficie du statut Natura 2000 et est inscrit à l'inventaire ZNIEFF.

Une charte paysagère de France signée par Décret d'Etat en 2008 recommande de « préserver la structure paysagère du Piémont » et relève : « le développement non maîtrisé des constructions, les installations et aménagements de type urbain nuisent au caractère champêtre du piémont, à sa fonction d'espace tampon, et risquent d'occulter des points de vue majeurs ».

• **Défilé de l'Ecluse** : (classée en Natura 2000)

En bordure du territoire de la CCG, au Nord de Chevrier, le Défilé de l'Ecluse constitue un des principaux axes migratoires d'Europe centrale. Point de passage du Rhône entre le Grand Crêt d'eau (massif du Jura) et le Vuache (pré-Alpes), on y recense entre 100 000 et 400 000 oiseaux par an aux périodes de migration, notamment des rapaces (buse variable, bondrée apivore, milans...), des échassiers (cigognes blanches et noires, grue cendrée...), des passereaux (hirondelles...), des anatidés et des pigeons.

Les cigognes blanches

Source : Etude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors – Secteur Vuache-Etournel-Laire, Cahier n°13-55, Projet d'Agglo franco-valdo-genevois, novembre 2010



• **Le site de l'Etournel** : (classée en Natura 2000)

Il constitue une mosaïque d'habitats accueillant une large variété de faune et de flore. On y observe notamment des castors, diverses espèces d'oiseaux (harles, fauvettes aquatiques, fuligules, petits gravelots, sterne pierregarin), de reptiles (couleuvres à collier et vipérine), d'insectes (libellules) et de plantes (eupatoire chanvrine, oenanthe lachenal). Une avifaune aquatique très riche niche dans les étangs formés par l'extraction et les excavations d'alluvions, dont le niveau varie selon l'activité des barrages. Dans sa partie marécageuse, non exploitée par les gravières, le site est un refuge pour une population de grande faune (sangliers, cerfs, chevreuils, principalement transitant entre l'Ain et la Haute-Savoie).



Source : Etude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors – Secteur Vuache-Etournel-Laire, Cahier n°13-55, Projet d'Agglo franco-valdo-genevois, novembre 2010

• **Le Mont de Sion** :

Situé au Sud du territoire, il constitue un élément crucial du réseau biologique, une liaison essentielle entre le Vuache et le Salève, le dernier grand corridor entre le Sud du Jura et les Alpes du Nord. La qualité hydrologique et écologique de ses marais alcalins et prairies à molinie est à préserver.

Sa ligne de crête accueille des oiseaux migrateurs grâce à son réseau bocager et ses terres agricoles. Le Mont Sion alimente également les réseaux hydrographiques du territoire, notamment l'Aire (via le Grand-Nant et la Folle) et les principaux affluents du Rhône (via la Laire, le ruisseau des Coppets, le Grand-Nant de Chênex, le Longet, la Vosogne et le Nant d'Hiver) par des sources, résurgences et réseaux humides dont la qualité de l'eau est bonne. Les zones humides telles que la source du Fornant, du Flon et la ZNIEFF du Bas marais de Bloux,



L'écrevisse à pattes blanches

sur le plateau du Mont Sion, permettent l'alimentation des cours d'eau. Le blageon et les écrevisses à pattes blanches nichent dans certains de ces ruisseaux.

• **Les forêts chênaie-charmaie de plaine :**

Ce sont des massifs boisés qui accueillent une grande diversité de flore et d'essences forestières feuillues thermophiles, ainsi que certaines espèces animales spécifiques comme le coléoptère grand capricorne. Certaines zones abritent également des amphibiens, tritons, crapauds et grenouilles, lorsque la nappe phréatique superficielle affleure le sol. Ces mares constituent des lieux de reproduction, d'estive et d'hibernation. Leur préservation est néanmoins sensible aux évolutions, aux comblements des points d'eaux.

Les mares forestières des Bois de la Rippe



L'eubranchipus grubii, petit crustacé



Parmi ces milieux de grande valeur biologique, le bois de la Rippe à Viry, inventorié en ZNIEFF de type 1, abrite 9 des 17 espèces d'amphibiens haut-savoyardes, ainsi qu'une population de branchiopodes (petits crustacés d'eau douce).

• **Les pinèdes et friches sur argile :**

Elles sont communément rencontrées en bord du Rhône et au pied du Vuache. Elles abritent de très nombreuses espèces végétales et animales. Sur le territoire de la CCG, on recense la pinède sur argile des Teppes de la Repentance, les prairies à molinie bleue et brome sur argile localement embroussaillée de Crêt du Puits ainsi que la prairie à molinie de Champ Vautier sur la commune de Chevrier. Le premier constitue la seule zone nodale accueillant le papillon damier de la Succise. Tous trois font l'objet d'un arrêté préfectoral de protection de biotope.

La friche à molinie sur argile des Teppes de la Repentance (Viry)



Le damier de la Succise



Source : Etude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors – Secteur Vuache-Etournal-Laire, Cahier n°13-55, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, novembre 2010



Source photos : Etude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors – Secteur Vuache-Etournal-Laïre, Cahier n°13-55, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, novembre 2010

• **Les vergers haute-tige :**

Ils constituent également un véritable marqueur du territoire. Leur impact ne se limite pas à leurs qualités paysagères bénéficiant au tourisme de proximité, ce sont également des réservoirs écologiques très importants. Ils constituent des refuges pour de nombreuses espèces animales et permettent également la préservation de variétés fruitières. On y observe des espèces d'oiseaux comme la chouette chevêche d'Athéna, le torcol fourmilier, le rouge-queue à front blanc, des rongeurs (loir, lérrot) et des chauves-souris (barbastelle).

Le paragraphe I.4.2.2 traite spécifiquement des grands vergers du territoire.

- En périphérie des espaces de culture intensive des plateaux d'Archamps et Neydens, des alignements d'arbres et haies vives en bocage abritent une faune variée, dont le grand capricorne, le chevreuil, le sanglier et le renard ainsi que de nombreuses tulipes sauvages. Le site de Neydens fait l'objet d'une ZAP.
- Au niveau de Saint-Julien-en-Genevois, la renaturation de l'Aire constitue une opportunité de redéveloppement de la faune et de la flore.

- **LES GRANDS VERGERS**

Le début du 20ème siècle a été marqué par la plantation d'arbres fruitiers de haute-tige sur le territoire des Pays du Salève et du Vuache. Depuis cinquante ans néanmoins, les vergers ne sont plus renouvelés. Ils pâtissent d'un manque d'entretien et se trouvent menacés par l'urbanisation.

Les grands vergers de Haute-tige constituent pourtant le patrimoine naturel du territoire, présentant des qualités essentielles tant sur le plan paysager et touristique, que sur le plan écologique.

Conscients de ces qualités et des enjeux de préservations des vergers, le Syndicat Mixte de Salève (SMS) et le Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Vuache (SIAV) entreprennent depuis 1995 des actions d'entretien et de sauvegarde. Cette action concerne 3 000 arbres fruitiers sur 30 communes différentes. L'action se traduit par le replantage d'arbres ou encore par la formation et la sensibilisation des propriétaires et des habitants.

Un renard



Un chevreuil



Le grand capricorne



Source : Etude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors – Secteur Salève-Plaine, Cahier n°13-54, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, novembre 2010

Source : Etude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors – Secteur Vuache-Etournal-Laïre, Cahier n°13-55, PAFVG, novembre 2010

Les Syndicats du Salève et du Vuache ont dressé en 2010 un état des lieux des grands vergers de Haute-tige présentant un intérêt d'un point de vue paysager et écologique. Cet état des lieux a notamment permis de mettre en exergue les vergers d'intérêt pour la préservation des oiseaux et en particulier de la Chouette Chevêche (espèce en voie de disparition sur le territoire), ceux d'intérêt paysager et les vergers de plus de 25 arbres pour leur intérêt potentiel de conservation des variétés fruitiers et de la biodiversité.

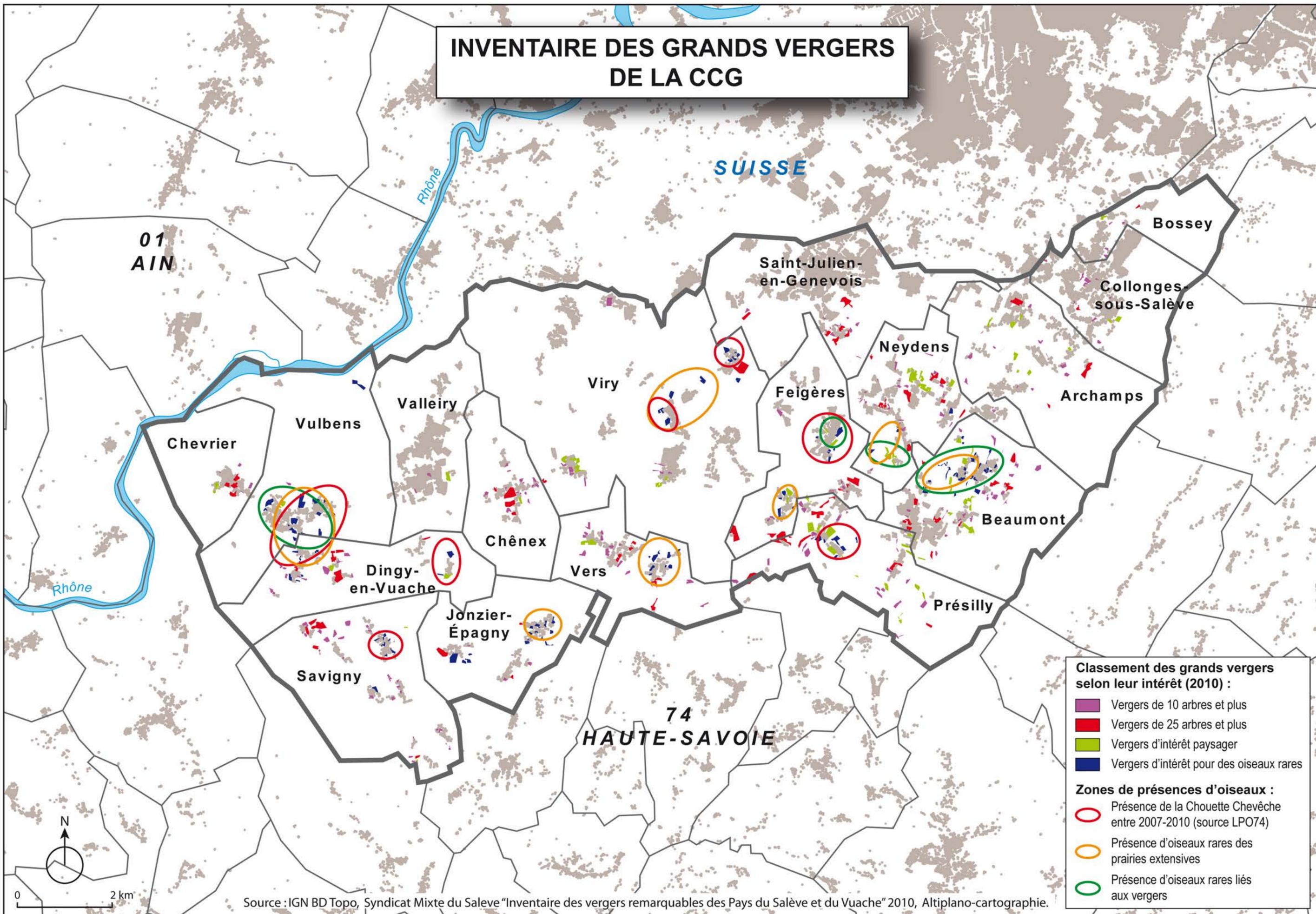
La Communauté de communes comptabilise ainsi 465 vergers, situés majoritairement en piémonts du Salève, du Vuache et du Mont Sion. Sur les 684 identifiés sur les 30 communes des pays du Salève et du Vuache :

- Près de 20% présentent un intérêt pour la préservation des oiseaux et en particulier de la Chouette chevêche ; et 26% présentent un intérêt paysager.
- Mais 43% d'entre eux se situent en zones constructibles.

Les vergers de Haute-tige constituent en effet une richesse menacée dont la préservation représente un véritable enjeu pour les prochaines années. L'inventaire établi par les syndicats du Vuache et du Salève démontrent d'ailleurs que sur 100 vergers visités, 89% étaient âgés et avaient une pérennité non assurée si aucune plantation n'était rapidement réalisée.

Ces actions des syndicats intercommunaux du Salève et du Vuache sont représentatives d'une relation au paysage qui s'enrichit et se complexifie : elle ne se limite pas à l'étude et à la sauvegarde d'un patrimoine arboré ; elle entre en interaction avec l'approche environnementale, la gestion de l'espace agricole, l'identité locale et les pratiques des habitants.

INVENTAIRE DES GRANDS VERGERS DE LA CCG



Classement des grands vergers selon leur intérêt (2010) :

- Vergers de 10 arbres et plus
- Vergers de 25 arbres et plus
- Vergers d'intérêt paysager
- Vergers d'intérêt pour des oiseaux rares

Zones de présences d'oiseaux :

- Présence de la Chouette Chevêche entre 2007-2010 (source LPO74)
- Présence d'oiseaux rares des prairies extensives
- Présence d'oiseaux rares liés aux vergers

Source : IGN BD Topo, Syndicat Mixte du Saleve "Inventaire des vergers remarquables des Pays du Salève et du Vuache" 2010, Altiplano-cartographie.

- CORRIDORS ET CONTINUITÉS ÉCOLOGIQUES

La préservation des continuums ou corridors écologiques est indispensable au bon fonctionnement des réseaux écologiques sur le territoire transfrontalier du PAFVG. En effet, le territoire de la CCG constitue un lieu d'échange crucial entre Alpes et Jura, et dans une moindre mesure entre la France et la Suisse. Or, les infrastructures, l'urbanisation longitudinale ainsi que l'agriculture intensive fragilisent les milieux naturels et leurs connexions, indispensables au maintien et à la dissémination de la flore sauvage et au développement de la faune. Les liaisons entre les réservoirs de biodiversité sont cruciales en ce qu'elles permettent les mouvements de population et donc les échanges et mouvements d'espèces qui les préservent d'une fragilisation génétique et leur offrent une possibilité de se déplacer pour s'adapter aux changements, notamment climatiques.

Les infrastructures de transport marquent des ruptures dans les corridors écologiques :

- pour les axes de déplacements Nord/Sud, nombreux et très fréquentés notamment par la grande faune, l'A40, la voie ferrée Bellegarde-Annemasse et la RD 1206 principalement, puis dans une moindre mesure les RD 18, 47 et 145, sont autant d'axes de rupture constituant un danger pour la biodiversité et isolant la plaine des massifs. Les RD et la voie ferrée sont particulièrement accidentogènes. L'A40 interrompt les déplacements, obligeant la faune à longer les grillages de sécurité afin de trouver un passage approprié (exemple le passage fonctionnel sous l'A40 au lieu dit Maigy sur Dingy-en-Vuache, à vocation de desserte agricole, devant être préservé de toute urbanisation futur),
- pour les axes de déplacements Ouest/Est, très fréquentés par la grande faune pour aller du Vuache au Salève, via le Mont-Sion, ce sont principalement les RD 7 et 992 qui sont particulièrement accidentogènes et fragilisent cet axe majeur de déplacement. En effet, en moyenne un animal toutes les quatre semaines est tué sur la RD 992 entre Vers et Jonzier-Epagny (blaireau, lièvre, renard, sanglier ou chevreuil). Puis mais dans une moindre mesure, les RD 18, 34 et 1201, ainsi que l'A41 Nord et l'A411, constituent aussi des ruptures dans les continuums de déplacements de la faune et de la flore. D'ailleurs, il est à noter que le tunnel pour le franchissement de l'A41 Nord sous le Mont-Sion est aujourd'hui un point de liaison majeur

pour les déplacements de la grande faune entre les massifs du Salève et du Vuache. Aussi, cet espace doit impérativement rester à vocation agricole et/ou forestière afin de le préserver de toute urbanisation.

- Trois corridors à enjeux en piémont du Salève dans les secteurs de Bossey, Collonges-sous-Salève et Archamps sont fragilisés par la RD1206, l'A40, la voie ferrée et l'urbanisation dense dans ces communes, induisant un véritable enclavement de la plaine genevoise. Le corridor de Collonges-sous-Salève n'est plus que peu opérationnel : il ne permet le passage que de l'avifaune, des odonates et des papillons, tout déplacement piscicole et terrestre via les cours d'eau n'étant plus possible à cause des buses sous l'A40. A l'instar de celui de Bossey, ce corridor a notamment pour rôle de donner accès aux pénétrantes forestières des bois de Veyrier/bois Carré et à la pénétrante agricole de Pinchat. Au niveau du secteur de Saint-Julien/Archamps, on peut identifier plusieurs points de passage plus ou moins fonctionnels : le franchissement de l'autoroute au passage de « la Renarde », le long de l'Arande et au passage du ruisseau de la Renarde sous l'accès à la douane de Bardonnex. L'extension du site d'Archamps menace le fonctionnement du corridor donc la qualité pourrait améliorée.
- La proximité de l'aéroport international de Genève peut également constituer un obstacle aux déplacements de l'avifaune ; les oiseaux migrateurs pouvant être gênés dans leur vol. Les lignes électriques moyenne et haute tensions accentuent les difficultés, elles sont particulièrement meurtrières pour des espèces de grande envergure comme la cigogne blanche.
- L'urbanisation le long des axes de transport ou en ligne continue, comme sur les terrasses alluviales du Genevois, entre Viry et Collonges, constituent des axes de rupture. Sur le territoire de la Communauté de Communes, le développement des villages de Viry, Vulbens et Valleiry et de leurs zones industrielles et commerciales, risquent de faire obstacle aux grands lieux d'échange, notamment entre le Nord du Vuache et le Défilé de l'Ecluse. L'étalement urbain entre ces zones est une véritable menace.
- Par ailleurs, l'extension de Saint-Julien-en-Genevois à l'Ouest menace le corridor biologique longeant l'Aire.

- Les décharges inertes comme celles de Jonzier-Epagny, Viry, Vulbens, Savigny sont des zones où la biodiversité est amoindrie, a fortiori quand elles sont colonisées par des espèces invasives. Installées sur des terres agricoles ou pour le comblement des gravières, elles doivent faire l'objet d'une gestion sensible au préjudice écologique engendré. Des mesures compensatoires peuvent être envisagées en réponse à ce préjudice écologique, notamment dans le cadre des réhabilitations de ces décharges inertes.
- Les corridors aquatiques sont mis en danger par la pollution et l'imperméabilisation des sols consécutives à l'urbanisation. L'homme érige en outre de véritables barrières dans le lit des rivières comme des canalisations ou des seuils de pont. Faute d'entretien approprié de la végétation des berges, les crues peuvent également être dévastatrices. Parmi les obstacles majeurs aux continuités biologiques piscicoles, on compte la traversée de Saint-Julien-en-Genevois et l'absence de débit d'étiage du ruisseau de l'Arande.
- Si elles peuvent servir de zones relais à certaines espèces aviaires comme les vanneaux huppés, les busards et les alouettes, les terres cultivées de façon intensive constituent de véritables barrières gênant la petite et moyenne faune (insectes, lièvres, renards, crapauds, chauves-souris). Au Nord de Valleiry, le plateau agricole de Chancy est un point de repos pour les passereaux avant le passage du Défilé de l'Ecluse. Les terrasses alluviales de Viry, Valleiry et Vulbens, Chevrier et le plateau du Mont Sion à Jonzier-Epagny et Dingy-en-Vuache constituent un ensemble d'entités agricoles souvent menacées par l'urbanisation.

4.3. ZONES DE PROTECTION- GESTION ET ESPACES PROTÉGÉS ET RECONNUS

- LES ZONES D'INVENTAIRE

La richesse des milieux naturels du territoire de la Communauté de communes du Genevois est mise en valeur par de nombreuses mesures de protection et zones d'inventaires.

Le plateau agricole de Chancy



Source : Etude de base pour l'élaboration d'un contrat corridors – Secteur Vuache-Etournal-Laire, Cahier n°13-55, PAFVG, novembre 2010

- La partie est du territoire est couverte par la zone d'importance communautaire pour la conservation des oiseaux (ZICO) « Haute chaîne du Jura : défilé de l'Ecluse, Etournel et mont Vuache ».

- Inventaires sans portée réglementaire qui contribuent à la connaissance des richesses :

La Sauvegarde des vergers traditionnels : le syndicat intercommunal d'aménagement du Vuache et le syndicat mixte du Salève ont réalisé en partenariat un inventaire des grands vergers haute-tige remarquables qui s'avèrent un élément important et néanmoins menacé du paysage de la Communauté de communes du Genevois.

« Dans le cadre du second contrat de développement Rhône-Alpes (CODRA) du Genevois Haut-Savoie (2004 à 2008), le SIAV et le Syndicat Mixte du Salève (SMS), se sont associés pour mener des actions visant à sauvegarder et valoriser les arbres fruitiers «Haute Tige» (ou de plein vent) de variétés anciennes, sur les 2 territoires. »

ZNIEFF DE TYPE 2		
Site	Commune	Superficie (ha)
0106. Ensemble formé par la haute-chaîne du Jura, le défilé de Fort-l'Ecluse, l'Etournel et le Vuache	Savigny, Valleiry, Viry, Vulbens, Dingy-en-Vuache, Chênex, Chevrier	33 801
7413. Mont Salève	Archamps, Beaumont, Bossey, Collonges-sous-Salève, Neydens, Présilly	5 023

ZNIEFF DE TYPE 1		
Site	Commune	Superficie (ha)
Bois d'Ogny	Saint-Julien-en-Genevois	37
Le Salève	Archamps, Beaumont, Bossey, Collonges-sous-Salève, Neydens, Présilly	3 351
Montagne du Vuache et Mont de Musiège	Chevrier, Savigny, Vulbens	1 771
L'Etournel	Chevrier, Valleiry, Vulbens	310
Prairie de Champ Vautier	Chevrier	10
Marais alcalin de pente au Sud de la route de Bloux	Dingy-en-Vuache	2

- NATURA 2000

SITE	COMMUNES	REGLEMENTATION	SURFACE
Massif du Mont Vuache	Chevrier	Natura 2000 SIC ZPS	2 050 ha
	Vulbens		
	Dingy-en-Vuache		
	Savigny		
Le Salève	Bossey	Natura 2000 SIC	1 599 ha
	Archamps		
	Beaumont		
	Présilly		
Etournel et Défilé de l'Ecluse	Vulbens	Natura 2000 SIC ZPS	318 ha
	Chevrier		

Source : INPH

Ces sites sont remarquables pour la diversité des milieux présente ainsi que le nombre d'espèces qui s'y développent.

La SIC et la ZPS du Vuache

Elaboré par le Syndicat Intercommunal et Protection et de Conservation du Vuache, le document d'objectifs du site d'intérêt communautaire et de la zone de protection spéciale du Vuache répertorie 12 habitats naturels menacés à l'échelle européenne, des espèces d'intérêt communautaires tels que le sabot de Vénus et le lynx d'Europe et une variété de faune et de flore d'intérêt notamment :

- Oiseaux remarquables : gelinotte des bois, circaète Jean-le-blanc, Grand-duc d'Europe, faucon pèlerin, pics noirs et mare, pie-grièche écorcheur.
- Plantes d'intérêt : dictame blanc, buplèvre élevé, erythron dent-de-chien.

Afin de préserver les habitats et espèces d'intérêts, les objectifs suivants ont été identifiés :

- Assurer la restauration et l'entretien des milieux herbacés d'intérêt en voie de fermeture – notamment pelouses sèches, zones humides du piémont.
- Assurer la gestion des milieux pour la préservation des espèces d'intérêt communautaire (espèce forestières, espèces liées aux milieux ouverts et oiseaux rupestres).
- Suivre l'évolution des habitats et des espèces d'intérêt communautaire sur les sites.
- Garantir l'efficacité des actions de gestion entreprises sur les milieux, afin de mieux intégrer et valoriser la gestion du site.

La SIC du Salève

Elaboré par le syndicat mixte du Salève, le document d'objectifs du site d'intérêt communautaire « Salève » répertorie 17 habitats d'intérêt, dont 7 prioritaires :

- Pelouse sèche.
- Pelouse semi-sèche.
- Sites d'orchidées remarquables.
- Pelouses sur affleurement rocheux (2 habitats).
- Landes à genévrier.
- Tourbière haute active.
- Forêt de pins à crochet.

Afin de préserver ces habitats, les mesures de gestion contractuelles suivantes ont été proposées :

- Stopper la fermeture et la banalisation des milieux ouverts (notamment pelouses sèches, sites d'orchidées, landes à genévrier et prairies de fauche, pour la protection de la laineuse du prunelier, du grand murin, des petit et grand rhinolophes).
- Maintenir une forêt riche en diversité végétale et en structures forestières (notamment hêtraies, châtaigneraies, forêt de pins à crochet, pour la protection du sabot de Vénus, de la buxbaumie verte, de la barbastelle, du murin de Bechstein, du lynx).
- Conserver la valeur écologique et hydrologique des zones humides (notamment tourbière haute active, bas marais et mare à Chara, pour la protection du crapaud sonneur, du triton crêté, de la chauve-souris).
- Conserver le caractère naturel et le rôle de refuge des falaises et des grottes (falaises calcaires et grottes, pour la protection de la chauve-souris, du pin à crochet, des rapaces).

- ARRÊTÉS PRÉFECTORAUX DE PROTECTION DE BIOTOPE

SITE	COMMUNES	DESCRIPTION	SURFACE
Teppes de la repentance	Viry	Friche sur argile : 26 espèces d'orchidées, 14 plantes d'intérêt patrimonial fort dont 5 protégées	14,5 ha
Crêt de puits	Viry	Friche sur argile : 25 espèces d'orchidées, 15 plantes d'intérêt patrimonial fort font 3 protégées. Présence du papillon Damier de la Succise.	4,7 ha
Vigne des Pères	Viry	Ancienne vigne, prairie maigre : 10 espèces d'orchidées, 6 espèces végétales, 18 espèces animales protégées.	9,3 ha
Champ Vautier	Chevrier	17 espèces animales et 2 espèces végétales	1,5 ha
Etournel	Chevrier, Vulbens (74) Collonges, Pougny(01)	Vaste secteur de marais et de forêts alluviales en bord de Rhône et secteur forestier rocheux et sec. 18 habitats naturels d'intérêt communautaire, dont 5 prioritaires 5 espèces d'intérêt communautaire : le Castor d'Europe, le Lynx d'Europe, le Sonneur à ventre jaune, le Cuivré des marais et l'Agriion de Mercure.	236,7 ha
Biolay	Neydens	Présence d'écrevisses à pattes blanches	6,5 ha

Source : INPH

4.4. ENJEUX MAJEURS DU SECTEUR

- CONNEXIONS BIOLOGIQUES ENTRE GRANDES ZONES NODALES DU TERRITOIRE

La conservation ou la restauration des grandes connexions biologiques entre les grands réservoirs du territoire, dont la plupart devront faire l'objet de mesures réglementaires ou de gestion, constitue un enjeu majeur. Les liaisons entre ces zones nodales constituent un enjeu crucial pour la fonctionnalité des réseaux écologiques. Les corridors reliant la Plaine (Arve et Rhône) à la montagne (Vuache, Salève, Mont Sion) sont fragiles. Le franchissement des axes de transport est difficile, parfois impossible. Les connexions aquatiques sont également fragilisées par une gestion des cours d'eau souvent peu adaptée (ouvrages hydrauliques peu fonctionnels, étiages, pollutions, etc.).

Certains passages demeurent fonctionnels mais devront faire l'objet d'une conservation ou d'une restauration :

- Au Sud-Ouest du territoire de la CCG, la liaison entre le plateau du Mont Sion, le Vuache et la réserve de chasse du Fornant permettant le passage de sangliers, chevreuils, renards et blaireaux sur les communes de Savigny et Jonzier Epagny.

- Les corridors aquatiques, forestiers et parfois agricoles autour des cours d'eau (nant de Chênex, nant de la Vosogne, le Fornant, nants d'Hiver, Laire et Drize), coupés par les passages sous voirie notamment de l'A40 et des routes départementales.
- Sur les communes de Viry et Feigères, la liaison entre les Bois Blancs et le Mont-Sion.

La perméabilité est d'ores et déjà faible sur d'autres secteurs qui doivent faire l'objet d'une amélioration :

- Sur la commune de Dingy-en-Vuache, le passage rural sous l'A40.
- Au niveau des communes de Chevrier et Vulbens, les liaisons entre le Vuache et l'Etournel.
- Sur la commune de Jonzier-Epagny le passage du ruisseau du Flon entre la réserve de chasse du Fornant et le Mont Sion.
- Sur le Mont de Sion, les points d'échanges biologiques dus à la proximité des sources alimentant nombre de cours d'eau du territoire.
- Les passages entre les Piémonts du Salève et l'Arve.

Dans certains secteurs, les menaces pesant sur la fonctionnalité des liaisons sont préoccupantes :

- La canalisation, la pollution et le busage des cours d'eau urbains mettent en péril les connexions biologiques.

- Le passage du plateau de Viry vers Saint-Julien-en-Genevois est fragilisé. Le boviduc sous l'A40 peut faire l'objet de mesures d'amélioration mais demeurent les ruptures engendrées par la RD 1206 et la voie ferrée.
- Au Nord Est du territoire de la CCG, les derniers points de contact entre les plateaux agricoles reliant le Salève à la plaine de l'Arve sont gravement menacés par l'urbanisation.

Outre les actions en cours (contrat corridors, SRCE, étude d'intégration environnementale de l'A40), le contrat corridors Champagne-Genevois recommande :

- L'inscription de la préservation des couloirs et des points de perméabilité existants dans les documents d'urbanisme.
- L'aménagement d'ouvrages hydrauliques qui permettent de restaurer le passage de l'A40, la RD1206 et la voie ferrée, l'amélioration de l'étanchéité des clôtures de l'A40.
- Des mesures anticollisions sur les axes de transport accidentogènes et un suivi de la fonctionnalité des passages.
- L'installation de haies et de bandes herbeuses en milieu agricole intensif.
- Ménager des accès aux passages à faune au Nord de l'Arve vers le Salève.

- PRÉSERVER LES GRANDS AXES D'ÉCHANGE À UNE ÉCHELLE INTERRÉGIONALE

A une échelle plus large, la préservation des grandes connexions entre le Jura ; les Alpes et la Vallée du Rhône constitue un enjeu crucial pour le territoire de la CCG, qui s'en situe à la jonction. Il s'agit de préserver la fonctionnalité des points de perméabilité, notamment au niveau du Mont Sion situé au coeur des axes de déplacement de la faune. Des études complémentaires devront préciser les espaces de déplacement. Dans ce cadre, les zones de plaine agricole sont à prendre en considération, notamment pour leur fonction de point de repos pour les oiseaux migrateurs.

Outre les actions en cours (cartographie des grands corridors de la région, mesures de gestion du Vuache et de l'Étournal, comptage des oiseaux migrateurs du Défilé de l'Ecluse) le contrat corridors Champagne-Genevois recommande :

- La préservation, la notification et la coordination des réseaux écologiques.
- La suspension des projets urbanistiques au niveau des carrefours afin d'étudier leur perméabilité et modifier ou déplacer les projets si cela est nécessaire.

- Affiner les connaissances des trajets de la faune afin de mettre en place des mesures de gestion adaptées.
- L'amélioration de la qualité des espaces de repos des oiseaux lors de leur migration.

- UNE URBANISATION QUI FRAGMENTE L'ESPACE

L'extension de l'urbanisation linéaire le long des axes de transport, notamment à Chevrier, Vulbens, Valleiry et Viry, Collonges-sous-Salève et Bossey constitue une menace en ce qu'elle fragilise les connexions entre la plaine du Rhône et le Mont-Sion, Vuache et Jura. En effet, face aux obstacles des voies routières et ferrées, la faune se déplace le long des axes. L'urbanisation fragilise ces trajets longitudinaux, notamment autour de l'A40.

Le long de l'A40, l'urbanisation ne laisse plus que des passages étroits à la faune dans certains secteurs :

- Au Sud : Songy (commune de Viry), terrain de foot de Viry, Essertet (commune de Viry), La Boutique (commune de Chênex), Bloux (commune de Dingy-en-Vuache), Ecole (commune de Dingy-en-Vuache).
- Au Nord : Raclaz d'en Haut (commune de Dingy-en-Vuache), Le Riondet (commune de Valleiry), Près Feiges (commune de Chênex).

Les liaisons routières entre villages sont également sources d'accidents en particulier pour les amphibiens : Valleiry (La Joux), lac de Bloux (Dingy-en-Vuache), Viry (Bois de la Rippe, Vallon de la Laire).

Les espaces de nature ordinaire notamment en ville et en campagne peuvent jouer un rôle crucial dans la préservation de continuités écologiques. Ils sont pour l'heure trop souvent négligés.

Outre les actions en cours (recensement des collisions routières avec la grand faune et des sites d'écrasement d'amphibiens...) le contrat corridor Champagne-Genevois recommande :

- L'inscription et la réglementation des corridors dans les documents d'urbanisme.
- Le renforcement des dispositifs anticollisions et l'aménagement de passages pour la petite faune dans les secteurs accidentogènes.
- Des plantations de haies et bandes herbeuses pour guider la faune dans ses déplacements.
- Améliorer la connaissance des milieux d'accueil de biodiversité en milieu urbanisé, sensibiliser les habitants et mettre en place une gestion plus appropriée en conséquence.

- LA PRÉSERVATION DES RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ

Outre les zones d'APPB et Natura 2000, les espaces de valeur patrimoniale bénéficient peu de mesures de préservation et de gestion. Il s'agit notamment de consolider les méthodes de gestion des zones humides, des reliques de prairies sèches, du vallon de la Laire, des massifs forestiers et des vergers haute-tige.

Outre les secteurs déjà répertoriés, les sites suivants sont à préserver : le Mont-Sion, de Présilly à Dingy-en-Vuache, les Bois du Ban à Viry / Vers, les Bois Blanc à Feigères, l'ensemble des prairies sèches et maigres, les Bois de Novery à Savigny, Jonzier-Epagny, Les Bois de la Rippe à Viry, les vergers haute tiges, les zones humides (Mont-Sion...), les zones alluviales.

En sus des actions en cours (Inventaire des vergers haute-tige, cartographie des habitats naturels du secteur, fauchage raisonné des talus etc.) le contrat corridor Champagne-Genevois préconise de mettre en place des plans d'actions et de gestion spécifiques adaptés aux différents espaces, sur la base d'un diagnostic préalable, d'une priorisation des enjeux et d'une mobilisation des acteurs y compris privés et agricole notamment par le biais d'un réseau agro-environnemental du Genevois.

- VALORISER LES MILIEUX AGRICOLES

Outils de préservation de la vie sauvage, les milieux agricoles doivent être valorisés. Une meilleure perméabilité doit être recherchée en bonne intelligence avec les exigences de productivité. La perméabilité des secteurs du plateau du Mont-Sion, des ZAP de St Julien/Archamps/Neydens et de Vulbens/Valleiry, de la zone de l'Eluiset/Maison-Neuve, du piémont extensif du Vuache et du Salève peut ainsi être améliorée tandis que certains corridors nécessitent une conservation ou une restauration comme la liaison entre les massifs boisés de Valleiry (La Joux) et Viry (Malagny, Veigy, Humilly).

Le contrat corridor Champagne-Genevois préconise :

- La mise en place de mesures agro-environnementales sur le Genevois.
- L'amélioration de la fonctionnalité des liaisons grâce à des plantations de haies, arbres isolés et vergers haute-tige dans les zones cultivées et l'installation

de bandes herbeuses autour, la gestion des haies, la diminution des intrants

- Favoriser l'élevage grâce à des pratiques agricoles adaptées.

4.5. L'IMPACT DU PROJET D'AGGLOMÉRATION FRANCO- VALDO-GENEVOIS SUR LES MILIEUX NATURELS

L'étude présentant la Démarche d'Evaluation Environnementale Stratégique publiée en 2007 dans le cadre de l'élaboration du PAFVG a formalisé un scénario au fil de l'eau et un scénario dans le cadre du déploiement du projet étudiant l'évolution des continuités paysagères et connexions biologiques.

La poursuite des tendances actuelle conduirait à la suppression de 30 % des connexions paysagères et biologiques majeures. On estime que le schéma d'aménagement du PAFVG permettrait de ramener ce chiffre à 10 %. La mise en œuvre du Plan Paysage et notamment la mesure préconisant la réalisation d'un pont biologique sur l'autoroute A40, la route nationale et les infrastructures ferroviaires permettraient même de supprimer une majorité de conflits récurrents, de restaurer certaines connexions et ainsi d'améliorer la situation actuelle.

Plus spécifiquement, sur le secteur Vuache-Salève, 11 connexions pourraient être restaurées dans le cadre du déploiement du plan paysage.

4.6. ENJEUX

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> • Une grande richesse de la biodiversité, notamment sur le Salève, le Vuache, le marais de l'Etournel, mais également dans l'ensemble des espaces naturels et agricoles de la CCG. • Un territoire fondamental pour les liaisons écologiques entre Alpes et Jura, dont le Mont Sion, ainsi que pour les migrations des oiseaux avec le défilé de l'Ecluse, un des principaux axes migratoires européens. • Une reconnaissance de cette biodiversité sur une grande partie du territoire : Natura 2000, ZNIEFF 1 et 2, APPB. • Des politiques départementales (ENS) et régionales (contrats biodiversité et biologiques) en faveur des espaces naturels. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'urbanisation linéaire et les nombreuses infrastructures causant des ruptures dans les liaisons écologiques. • Des corridors aquatiques mis en danger par la pollution, l'imperméabilisation des sols, les crues... • Des entités agricoles support de la biodiversité menacées par l'urbanisation. • Des sites de grande richesse non inscrits dans un système de protection.
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> • L'inscription des travaux dans un cadre plus global, le Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois, permettant d'approfondir la connaissance et d'explorer des solutions. • L'identification précise des points de rupture des corridors écologiques et des grands espaces à préserver, qui permettraient de ramener de 30 à 10 % le pourcentage des connexions paysagères et écologiques majeures par l'urbanisation future pour répondre au développement du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • La rupture des grands corridors écologiques et aquatiques par l'urbanisation ou les infrastructures.
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> • La position cruciale du territoire de la CCG, au carrefour du Jura et des Alpes et à la jonction avec la vallée du Rhône implique une responsabilité particulière pour la richesse de la biodiversité : • La préservation des zones nodales exclues des mesures de protection et d'inventaires : même si un grand nombre de réservoirs de biodiversité en bénéficient, certains espaces de grande qualité écologique demeurent exempts des réglementations et inventaires. C'est notamment le cas du Mont Sion qui constitue pourtant une zone nodale et un axe de déplacement cruciaux. • Les liaisons entre réservoirs de biodiversité et les considérations que cela implique en matière d'infrastructures de transport (la traversée de l'A40 constitue notamment une très grande fragilité), d'urbanisation linéaire le long de ces axes, d'exploitation des espaces cultivés et de nature en ville. La nature dite ordinaire est fondamentale pour ces liaisons. • L'importance de l'animation à maintenir ou développer sur ces secteurs de préservation pour sensibiliser, informer et mobiliser les acteurs de toute nature : monde agricole, grand public, acteurs de l'aménagement, collectivités, Etat. 	

5. Une consommation foncière maîtrisée

5.1. ÉVOLUTION DE LA TÂCHE URBAINE¹ ENTRE 1998 ET 2008

- UN RALENTISSEMENT DE LA PRODUCTION DE SURFACES URBANISÉES SUR LE TERRITOIRE.

- Une consommation foncière maîtrisée entre 1998 et 2008

La surface bâtie sur le territoire de la Communauté de communes du Genevois a crû de **249 hectares entre 1998 et 2008**, ce qui représente **une augmentation de 17%**.

La consommation foncière par habitant est passée de **532 m² en 1998 à 494 m² en 2008** et a donc **diminué de 7%** à l'échelle de la CCG.

1. La tâche urbaine est définie par la DDT sur la base d'une ortho photo, en prenant en compte une enveloppe de 20 mètres autour des bâtis existants.

Cette faible évolution révèle notamment les efforts menés par les collectivités sur les dix dernières années en matière d'optimisation de l'usage des sols, allant de pair avec la hausse des prix du foncier. Les évolutions en matière de logements sont détaillées au paragraphe 1.3.

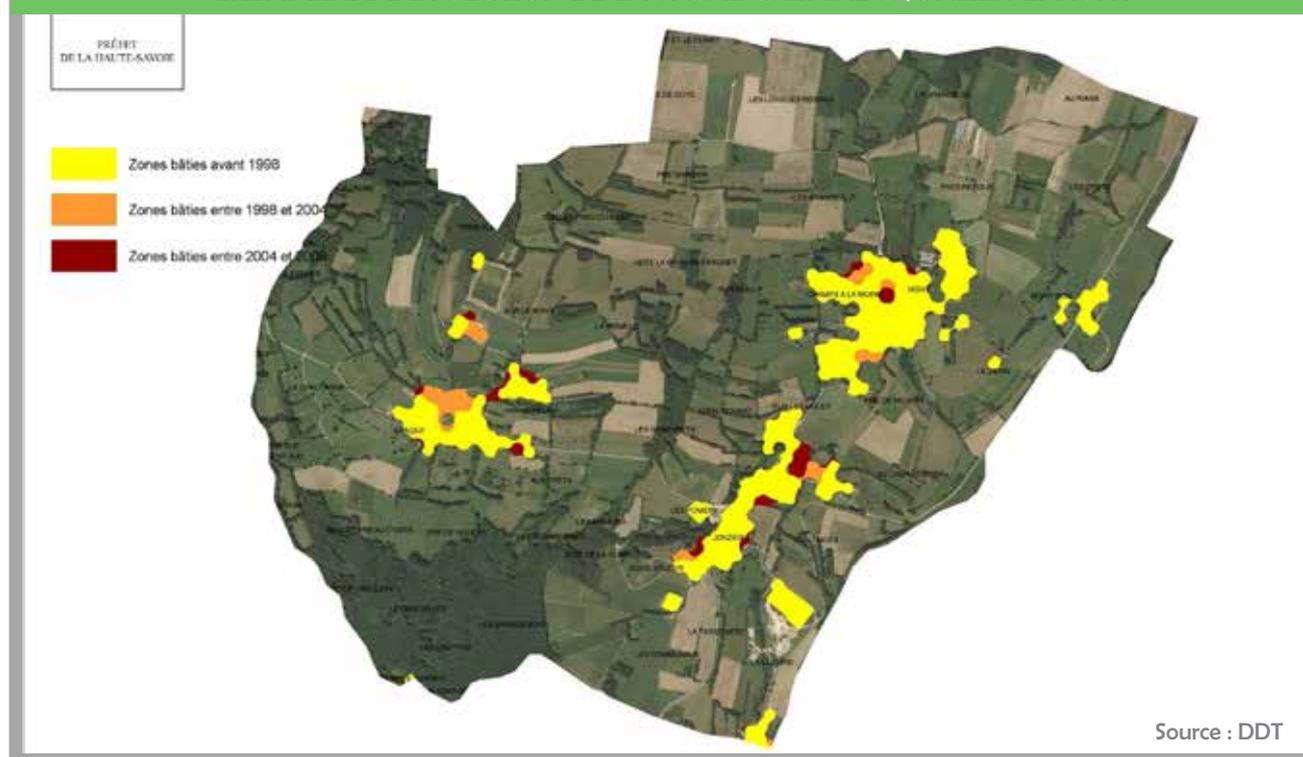
- La réalisation des nouvelles constructions en continuité de la tâche existante en 1998

L'analyse visuelle des données de la DDT démontre que **depuis 1998, l'essentiel de la nouvelle urbanisation s'est faite en continuité de la tâche urbaine et au sein des dents creuses**. Elle s'inscrit ainsi dans une logique de renforcement des enveloppes urbaines existantes. Comme prévu dans le premier SCoT, aucune création de nouveau hameau ou de pôle d'urbanisation n'a eu lieu.

- Des communes au tissu urbain polynucléaire et des efforts d'optimisation de l'espace au sein de taches urbaines

L'analyse des tâches urbaines démontre la **présence d'un tissu urbain polynucléaire dans de nombreuses communes**, avec la présence de plusieurs hameaux. Les communes de Dingy-en-Vuache, Feigères, Jonzier-Epagny, Neydens, Savigny ou Vers illustrent ce phénomène.

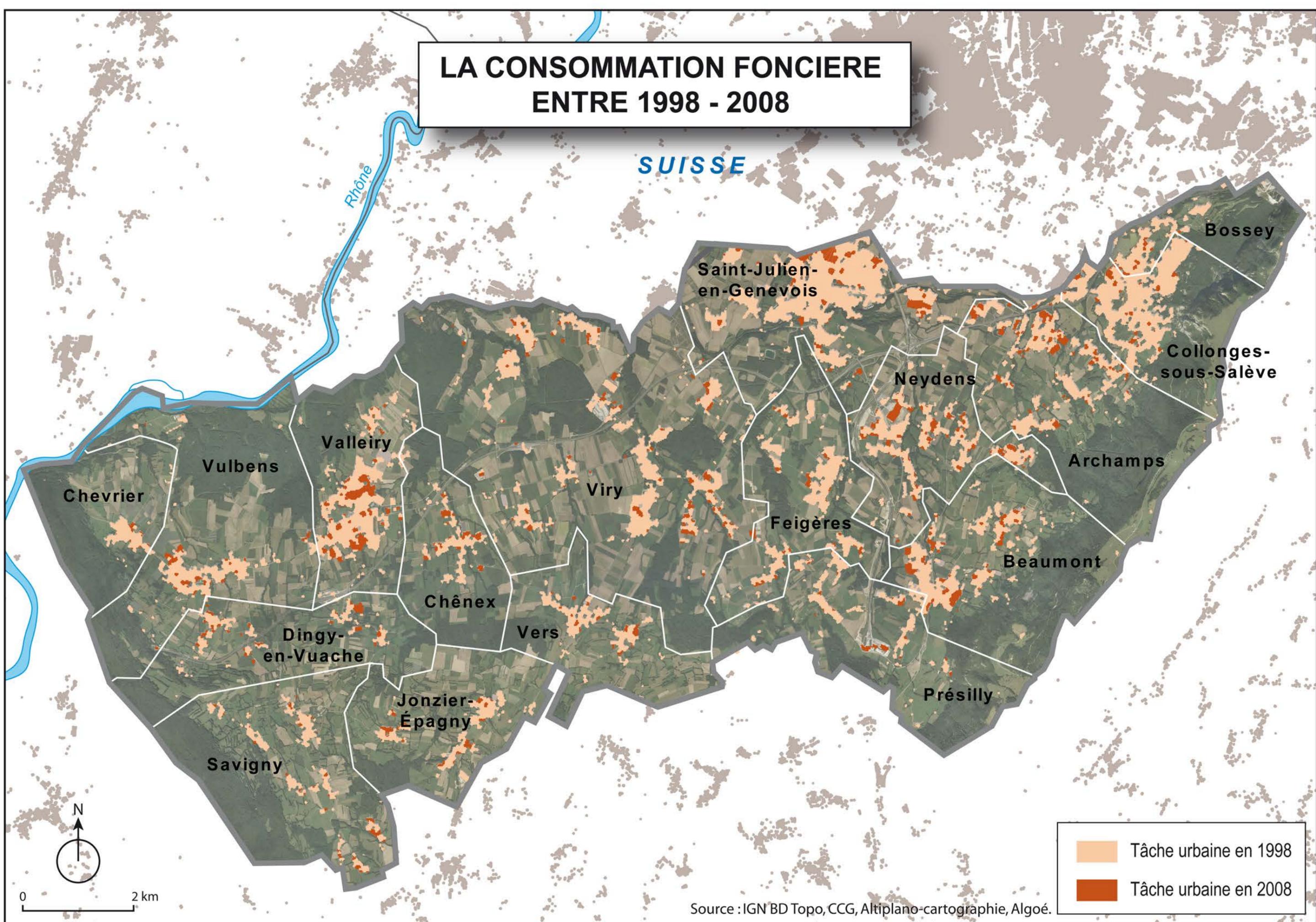
EXEMPLE DE L'ÉVOLUTION DE LA TÂCHE URBAINE À JONZIER-ÉPAGNY



LA CONSOMMATION FONCIERE ENTRE 1998 - 2008

SUISSE

Rhône



- Tâche urbaine en 1998
- Tâche urbaine en 2008

Source : IGN BD Topo, CCG, Altiplano-cartographie, Algoé.

- UNE HAUSSE IMPORTANTE DU NOMBRE DE LOGEMENTS

On constate qu'entre 1999 et 2009, le nombre de logements a cru sensiblement plus vite que la population.

Le recensement de l'INSEE témoigne ainsi du phénomène national de décohabitation sur le territoire de la CCG. En effet, la diminution de la taille des ménages (étudiants, divorces, personnes âgées vivant seules, etc.) se répercute sur la forte demande de logements, amplifiée encore par la hausse de la population.

Communes	source INSEE	
	Evolution population 1999-2008 en %	Evolution logements 1998-2008 en %
Archamps	36%	45%
Beaumont	57%	52%
Bossey	25%	17%
Chênex	42%	47%
Chevrier	26%	28%
Collonges-sous-saleve	13%	18%
Dingy en vuache	38%	42%
Feigeres	15%	23%
Jonzier Epagny	25%	29%
Neydens	29%	36%
Presilly	7%	8%
Saint-Julien-en-Genevois	24%	27%
Savigny	40%	25%
Valleiry	39%	57%
Vers	20%	23%
Viry	14%	24%
Vulbens	14%	19%
SCOT	25%	29%
Ville	24%	27%
Bourgs	24%	31%
Villages	27%	30%

Ainsi l'écart entre la progression de logements et la croissance démographique est relativement homogène sur l'ensemble des communes ; le phénomène de décohabitation est relativement plus important dans les bourgs avec un écart de 7 points.

A titre d'exemple :

- La croissance démographique de Valleiry est 18 points moins importante que l'évolution du nombre de logements sur la même période.
- La croissance démographique de Viry est 10 points moins importante que l'évolution du nombre de logements sur la même période.

A contrario, on constate que les communes de Bossey et de Savigny ont des productions de logements moins importantes que leurs croissances démographiques. Cette différence peut notamment s'expliquer par un phénomène moindre de décohabitation.

- UNE LÉGÈRE HAUSSE DU NOMBRE DE LOGEMENTS COLLECTIFS

Le logement neuf, peu à peu orienté vers le collectif, contribue de manière encourageante à la **densification de la surface bâtie**.

- Le nombre de logements collectifs a été multiplié par neuf à Dingy-en-Vuache, mais n'a augmenté que de 18% dans le bourg de Collonges-sous-Salève où la production de logements individuels a elle-même augmenté.
- A l'échelle des villages, le nombre de logements collectifs a cru de 123%, de 43,5% dans les bourgs et de 33% à Saint-Julien-en-Genevois.

A l'exception de Saint-Julien-en-Genevois qui compte une part majoritaire de logements collectifs en 2008 (81%), celle-ci représente 40% de la totalité des logements à l'échelle des bourgs, et 23% à l'échelle des villages.

- A titre d'exemple, la commune de Savigny ne comptait en 2008 que 4% de logements collectifs sur la totalité de ses logements.
- A contrario, la part de logements collectifs d'Archamps est bien plus importante que la moyenne constatée dans les autres villages. Cette différence s'explique par sa proximité directe avec Saint-Julien-en-Genevois et Genève.

Si des progrès ont été fournis en matière de construction de logements collectifs et donc de densification, le travail doit se poursuivre dans l'armature urbaine définie dans le PADD du présent SCoT.

Communes	Part du logement collectif / totalité de logements en 2008
Archamps	46%
Beaumont	24%
Bossey	17%
Chênex	27%
Chevrier	19%
Collonges-sous-salève	58%
Dingy en vuache	12%
Feigeres	15%
Jonzier Epagny	13%
Neydens	20%
Presilly	21%
Saint-Julien-en-Genevois	81%
Savigny	4%
Valleiry	45%
Vers	15%
Viry	27%
Vulbens	21%
SCOT	49,9%
Ville	81%
Bourgs	40,2%
Villages	23,2%

- UNE ÉVOLUTION DIFFÉRENCIÉE AU REGARD DE L'ARMATURE URBAINE

Saint-Julien-en-Genevois, une ville figure d'exception

- Une consommation foncière qui croît moins vite que la population :

La surface bâtie de Saint-Julien-en-Genevois a augmenté de 13% (soit +33 ha) sur la période 1998-2008, tandis que la population a crû de 24% sur la même période. Ce différentiel entre croissance de la surface bâtie et croissance démographique se traduit par une diminution du nombre d'hectares consommés par habitant :

- La consommation foncière par habitant a diminué de 8% en passant de 258 m² en 1998 à 237 m² en 2008.
- La consommation de la surface bâtie hors ZAE par nouvel habitant sur cette période a été de 149 m² contre 343 m² à l'échelle du SCoT.

- Une ville au logement collectif prédominant :

La part de logements collectifs, déjà élevée en 1998 avec 77%, a continué d'augmenter pour atteindre 81% en 2008. La proximité de Saint-Julien-en-Genevois avec Genève et sa desserte en transports en commun actuelle et future justifient largement cette densification. Il s'agit de fait de **la seule commune au sein de la Communauté de communes du Genevois au logement collectif largement majoritaire**. L'importance du collectif se vérifie notamment au travers de la diminution du nombre d'hectares consommés par habitant de 258 m² en 1998 à 237 m² en 2008.

Les bourgs, soumis à une forte dynamique de constructions

- Une consommation foncière maîtrisée malgré une forte production de logements :

La croissance démographique des bourgs (+ 24%) couplée au phénomène de desserrement des ménages s'est accompagnée d'une **très forte croissance du nombre de logements (+ 31%)**.

Pour autant, les surfaces bâties n'ont cru que de +16%, soit moins vite que la population sur la période 1998-2008. Ces efforts en matière d'optimisation des espaces

se sont traduits par une diminution de la consommation foncière par habitant de 581 m² en 1998 à 540 m² en 2008 (soit une évolution de -7%) et résultent à la fois d'une pression foncière importante et d'une politique responsable.

- A titre d'exemple, la croissance démographique des bourgs de Beaumont (+57%) et de Collonges-Sous-Salève (+ 13%) a été deux fois plus importante en proportion, que la croissance de leurs surfaces bâties avec respectivement + 23% et + 6%.

- Des progrès dans la production de logements collectifs :

L'effort de diminution du nombre d'hectares consommés par habitant s'est traduit par une **forte production de logements collectifs dans les bourgs**.

La production de logements collectifs a augmenté de 43,5% à l'échelle des bourgs de la Communauté de communes du Genevois.

- Le nombre de logements collectifs à Vulbens a cru de 123%.
- A Beaumont, le nombre de logements collectifs a doublé (+ 99%).
- Malgré une stabilisation de sa part en logements collectifs, Collonges-sous-Salève reste figure d'exception parmi les bourgs avec ses 60% de logements collectifs.

Les villages, également soumis à une forte pression démographique

- Une forte croissance démographique à l'origine d'une dynamique de production de logements

Face à une montée de la population de 27% sur la période 1998-2008, **la dynamique de construction de logements est très forte dans les villages** avec une augmentation de 30 % sur cette même période. Cette **hausse de la production de logements s'est accompagnée d'une hausse importante de la production de logements collectifs (+ 123 %)**, permettant ainsi une consommation raisonnée du foncier.

- L'importante croissance de surface bâtie à l'échelle des villages

Les villages ont néanmoins été les plus consommateurs de foncier avec une augmentation de 19% de la surface bâtie contre 17 % à l'échelle du SCoT entier, entre 1998 et 2008.

Bien que **la consommation foncière par habitant à l'échelle des villages ait diminué de 7%** (restant donc proche de la moyenne du SCoT), la consommation foncière par habitant a augmenté de 3% dans la commune de Présilly.

Enfin, **la consommation de surface bâtie hors ZAE par nouvel habitant est la plus importante du côté des villages**. Elle atteint une moyenne de 518 m²/nouvel habitant contre 371 m² dans les bourgs et 149 m² à Saint-Julien-en-Genevois.

- UNE FAIBLE PART DE L'ÉCONOMIE

La part du foncier en ZAE a augmenté de 35% en 10 ans, avec 84 ha en 2008 contre seulement 62 ha en 1998. Si cette augmentation est conséquente, elle reste mineure au regard de la consommation foncière dédiée au développement résidentiel.

- La consommation foncière dédiée au développement de l'économie ne représente ainsi que 8,5% de la consommation globale.

Par ailleurs, le développement économique s'est concentré sur les communes d'Archamps, de Neydens et de Saint-Julien-en-Genevois dans une moindre mesure, révélant le développement de Porte Sud sur les dix dernières années.

- Les communes d'Archamps, de Neydens et de Saint-Julien-en-Genevois portent près 80% de la consommation foncière dédiée à l'économie.

Le développement de Porte Sud traduit la politique économique portée par la CCG, notamment au travers de son précédent SCoT.

- SYNTHÈSE

	Surface bâtie en ha									Consommation par nouvel habitant entre 1998 et 2008	Part du logement collectif		Croissance démographique entre 1998 et 2008
	1998			2008			Evolution de la SB 1998-2008				1998	2008	
	SB	hors ZAE	dont ZAE	SB	hors ZAE	dont ZAE	SB	hors ZAE	dont ZAE				
SCOT	1 501	1 438	62	1 750	1 667	84	17%	16%	35%	342	0,45	0,5	25%
Ville	252	237	16	285	269	16	13%	14%	4%	149	0,77	0,81	24%
Bourgs	632	609	23	733	703	30	16%	16%	32%	371	0,37	0,4	24%
Villages	617	593	24	732	694	37	19%	17%	57%	518	0,14	0,23	27%

5.2. ANALYSE DE LA CONSOMMATION DES TERRES AGRICOLES

Les données fournies par la DDT permettent d'analyser la consommation des terres agricoles sur la période 2004–2012. Sont ainsi estimées les surfaces agricoles de 2004 (RPG+photointerprétation), comme artificialisées (urbanisation, infrastructures routières) en 2012.

- DES ESPACES AGRICOLES IMPACTÉS PAR LE DÉVELOPPEMENT

La perte de surfaces agricoles à l'échelle de la Communauté de communes du Genevois s'élève à **246,09 hectares entre les années 2004 et 2012**. Cela représente une diminution des surfaces agricoles de **3,3%** sur cette période (2,4% en excluant la consommation liée aux infrastructures routières) soit un taux de perte annuel de **0,42%**.

Les villages de Bossey et de Neydens, le bourg de Collonges-Sous-Salève, et la ville de Saint-Julien-en-Genevois sont les plus consommateurs de surfaces agricoles avec une diminution de ces-dernières de :

- 11,4% entre 2004 et 2012 à Bossey,
- 12,4% à Neydens (en tenant compte de la consommation liée à la création de l'A41, ce chiffre est ramené à 7,4% en tenant compte uniquement de la consommation liée à l'urbanisation),
- 7,3% à Collonges-sous-Salève,
- 6,2% à Saint-Julien-en-Genevois.

- SAINT-JULIEN-EN-GNEVOIS, GRANDE CONSOMMATRICE DE SURFACES AGRICOLES

En tenant compte de la typologie urbaine, **la ville est en proportion la plus soumise à l'artificialisation des surfaces agricoles**. A Saint-Julien-en-Genevois, la surface agricole s'est réduite de **28,50 hectares** entre 2004 et 2012, cela représente une réduction de **-6,2%** contre -3,3% à l'échelle du SCoT qui s'explique par sa fonction de pôle régional.

- UNE CONSOMMATION IMPORTANTE DES ESPACES AGRICOLES DES VILLAGES

Les espaces agricoles des villages impactés par la construction de l'A41

Si l'artificialisation des surfaces agricoles est essentiellement liée à l'urbanisation, **la construction de l'autoroute A41 est aussi à l'origine de leur réduction**. La réalisation de l'infrastructure aura en effet nécessité la consommation de 40 hectares de terres agricoles, principalement répartis sur les villages de Présilly, Feigères et Neydens.

Ainsi, 48,79 hectares de routes ont été construits sur le territoire des villages contre 0,67 hectare dans la ville de Saint-Julien-en-Genevois et 0,08 hectare dans le bourg de Collonges-Sous-Salève entre 2004 et 2012.

- A titre d'exemple, la construction de l'A41 a conduit à une consommation de la surface agricole de 49,5 ha. C'est à Neydens que la route a eu le plus d'impact sur les surfaces agricoles avec une perte de ces dernières de 32,51 ha.

Une consommation des terres agricoles au profit des zones d'activités économiques :

16,27 hectares de surfaces agricoles ont été artificialisées en Zone d'Activités Economiques dans des villages contre 0,83 hectare à l'échelle de la ville de Saint-Julien-en-Genevois.

- Sont principalement concernés les villages d'Archamps et de Neydens avec une consommation de 12 hectares de leurs terres agricoles dédiés au développement économique. Ce fort développement traduit leur **intégration à Porte Sud** et leur rôle économique dans la centralité régionale que constitue Saint-Julien-en-Genevois.
- La consommation de 4 hectares de terres agricoles sur Feigères et Présilly, au profit de la création de zones d'activités économiques, traduit quant à elle le dynamisme de l'économie locale du territoire.

LA CONSOMMATION DES ESPACES AGRICOLES DE LA CCG ENTRE 2004 ET 2012

SUISSE



■ Terre agricole urbanisée
entre 2004 et 2012

Source : IGN BD Topo, CCG, source DDT, Altiplano-cartographie,

5.3. SYNTHÈSE EN CHIFFRES DE L'ANALYSE DE LA CONSOMMATION FONCIÈRE

	CONSOMMATION FONCIÈRE		REDUCTION DES SURFACES AGRICOLES ENTRE 2004 ET 2012 EN % (SANS PRISE EN COMPTE DES ROUTES)	CROISSANCE DEMOGRAPHIQUE ENTRE 1998 ET 2008	CONSOMMATION/HABITANT		CONSOMMATION PAR NOUVEL HABITANT ENTRE 1998 ET 2008	LA PART DU LOGEMENT COLLECTIF	
	2008 (ha)	Croissance 1998-2008			2008 (m²)	Croissance 1998-2008		1998	2008
SCoT	1 750	17%	2,66	25%	494	-7%	342	45%	50%
Ville	285	13%	6,07	24%	237	-8%	149	77%	81%
Bourgs	733	16%	2,90	24%	526	-7%	371	37%	40%
Villages	732	19%	2,13	27%	743	-7%	518	14%	23%

* La consommation foncière/habitant en 1998 a été calculée sur la base des populations INSEE RGP 2008 conformément à l'analyse DDT, et non les chiffres de la population majorée.

5.4. ENJEUX

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> • Une consommation foncière maîtrisée dans un contexte de forte croissance démographique • Une densification de la surface bâtie, notamment au travers d'une augmentation de la production de logements collectifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une consommation relativement importante des terres agricoles. • Une consommation foncière majoritairement liée au développement résidentiel.
OPPORTUNITÉS	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Une prise de conscience des élus quant à l'importance de la maîtrise de la consommation foncière 	<ul style="list-style-type: none"> • Une poursuite de la consommation liée à la croissance démographique avec un impact sur les espaces agricoles et naturels. • Une urbanisation en périphérie des centralités, plus consommatrice que dans les centralités.
ENJEUX	

Dans un contexte de forte croissance démographique, la maîtrise de la consommation foncière et la préservation des terres agricoles constituent deux enjeux majeurs du SCoT, qui devra ainsi conjuguer préservation des richesses naturelles et accueil résidentiel et économique, en veillant à :

- Articuler urbanisation et réseaux, desserte en transports en commun, proximité des services et équipements ;
- Favoriser la densification dans l'enveloppe urbaine existante ;
- Définir des objectifs de croissance différenciés, qui permettront d'affirmer une nouvelle armature urbaine.

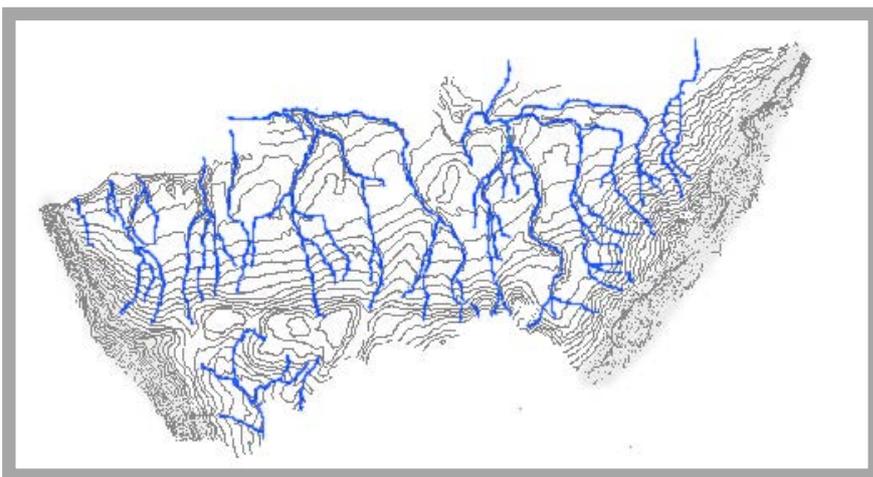
Par ailleurs, le SCoT devra traduire dans la plupart de ses composantes l'objectif de rééquilibrage des emplois entre les parties françaises et suisses de l'agglomération du Grand Genève. Ainsi les objectifs de consommation foncière qu'il fixera devront tenir compte d'une part importante dédiée au développement économique.

6. Une gestion de l'eau en cours d'amélioration

Source : Communauté de communes du Genevois

La gestion de l'eau constitue à la fois un enjeu de protection de ressources naturelles et un enjeu d'alimentation en eau potable de la population du territoire.

Les cours d'eau du territoire de la CCG prennent leur source sur le relief : le Vuache à l'Ouest, le mont Sion au Sud et le Salève à l'est. Affluents de l'Arve et du Rhône, ils s'écoulent dans leurs parties amont dans des zones largement rurales, dans des ravins. Le tracé en aval est pour certains cours d'eau plus perturbé par l'urbanisation.

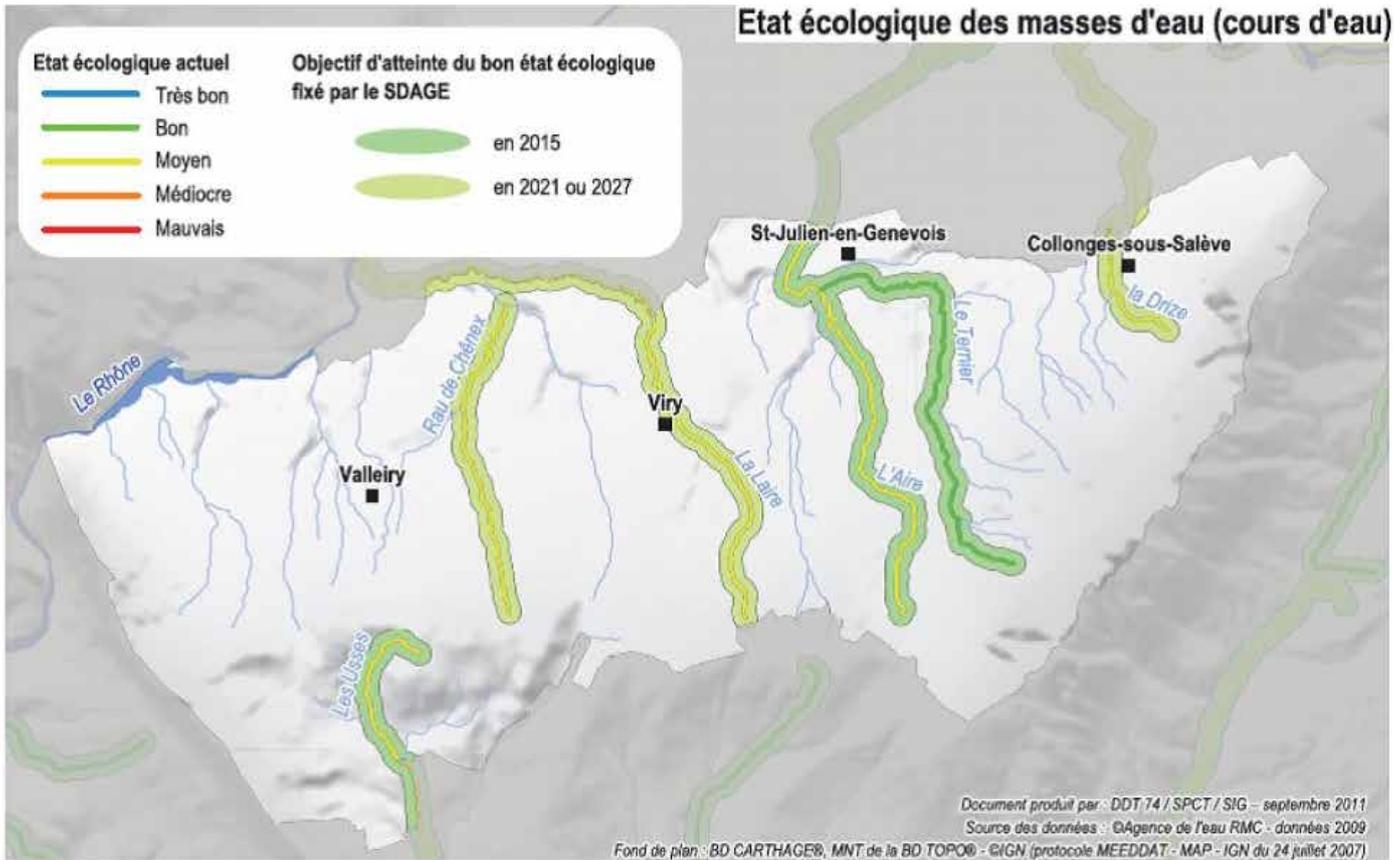


6.1. QUALITÉ DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

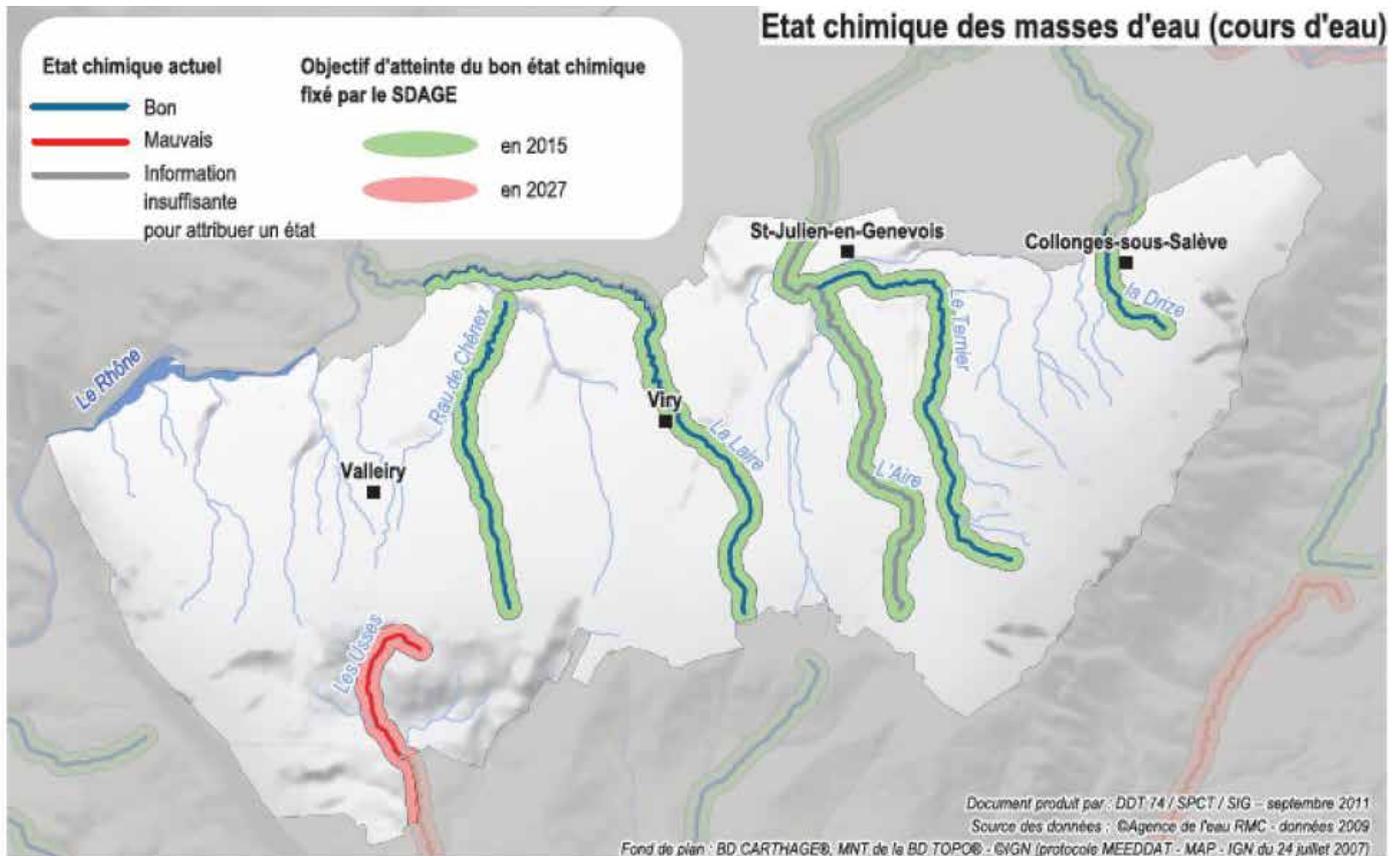
- QUALITÉ DES EAUX DE SURFACE

Selon la DDT, en 2009, l'état biologique était moyen pour la plupart des cours d'eau du territoire (Usses, Laire, Rau de Chênex, Aire, Drize), seul le Ternier était de bonne qualité biologique. L'état chimique des cours d'eau était globalement bon sur le territoire (Raux de Chênex, Laire, Ternier, Drize) ; les informations étaient néanmoins insuffisantes pour juger de la qualité de l'Aire, et l'état chimique des Usses était mauvais.

Etat écologique des masses d'eau (cours d'eau)



Etat chimique des masses d'eau (cours d'eau)



- FONCTIONNEMENT PHYSIQUE DES COURS D'EAU

L'évaluation du contrat de rivière transfrontalier entre Arve et Rhône, lancée en 2011 note des améliorations de l'état des cours d'eau sur le plan géomorphologique, mais surtout en Suisse. Les travaux réalisés en France ont amélioré l'état des cours d'eau en France sur plusieurs secteurs, mais des constructions voisines des berges ont à d'autres endroits dégradé la situation :

- Si elle est naturelle en tête de bassin, la Drize demeure néanmoins très atteinte ou artificialisée à l'aval (traversée de la40 et du bas de Collonges-sous-Salève).
- La Laire est classée comme un cours d'eau naturel, malgré quelques atteintes sur certaines sections.
- A l'exception d'un secteur, en aval, qui a bénéficié d'une renaturation, l'Aire est presque entièrement chenalisée.

Ces atteintes, ainsi que la géologie du secteur, expliquent la complexité du fonctionnement hydraulique.

En octobre 2002, l'hydrologie de l'Aire à Saint-Julien-en-Genevois fait apparaître des crues (crue trentennale). En octobre 2004, mars 2006, mars et août 2008, la quinquennale a également été dépassée.

Un programme d'actions de prévention des inondations est en cours d'élaboration, il concerne Saint-Julien-en-Genevois.

Du fait de l'écroulement du vallon de la Laire, la commune de Viry est également concernée par les risques hydrauliques.

- UNE GESTION DES EAUX PLUVIALES FAVORABLE - UNE PROTECTION DE LA RESSOURCE

La problématique de gestion des eaux pluviales constitue une préoccupation croissante, dans un contexte d'extension de l'urbanisation.

Le territoire est dans son ensemble bien raccordé aux réseaux séparatifs des eaux pluviales. Seules les communes de Saint-Julien-en-Genevois et Collonges-sous-Salève ne sont pas intégralement couvertes.

En outre la CCG a souhaité se doter d'un Schéma Directeur des Eaux Pluviales qui devrait être opérationnel à fin 2011. Il devrait contribuer à maîtriser les risques

naturels, notamment par le biais des zonages pluviaux. Les objectifs proposés sur les deux bassins versants sont les suivants :

- Limiter l'imperméabilisation.
- Favoriser l'infiltration autant que possible.
- Respecter les contraintes de rejet suivantes : 5l/s/ha sur le bassin de l'Aire et de la Drize et 15L/s/ha sur le bassin de la Laire et des Petits Affluents du Rhône.
- Une dimension transfrontalière est essentielle pour avancer sur ce sujet.

- ASSAINISSEMENT

La CCG, titulaire de la compétence assainissement, exploite le service en régie depuis le 1er janvier 2010. Le traitement est opéré par le biais de cinq stations macrophytes et surtout de trois stations d'épuration classiques. En 2010, ce sont 796 096 m3 d'eau qui ont transité par les trois stations classiques de Neydens, Valleiry et Vulbens.

- La station biologique à boues activées de Neydens, mise en service en 2002, a une capacité de traitement de 6 000 à 7 500 équivalents habitants.
- La station biologique à filtre bactérien de Vulbens, mise en service en 1989, a une capacité de traitement de 1000 équivalents habitants.
- La station biologique à boues activées de Valleiry, mise en service en 2006, a une capacité de traitement de 3 500 équivalents habitants.

Outre ces trois principales stations implantées sur le territoire, il faut ajouter petites installations suivantes :

- La STEP de Chênex, d'une capacité de 615 EH, de type filtres plantés de roseaux.
- La STEP de Jonzier-Epagny, d'une capacité de 600EH, de type filtres plantés de roseaux.
- La STEP de Savigny, d'une capacité de 400EH, de type filtres plantés de roseaux.
- La STEP de Vers, d'une capacité de 550 EH, de type filtres plantés de roseaux.
- La STEP d'Essertet, sur la commune de Viry, d'une capacité de 525 EH, de type filtres plantés de roseaux.

Les STEP suisses listées ci-dessous couvrent également une partie du territoire :

- La STEP d'Aire (capacité de 600 000 EH, traitement physico-chimique) traite les effluents de Saint-Julien-en-Genevois, Collonges-sous-Salève, Archamps et Bossey.
- La STEP de Chancy (capacité de 4 500 EH, traitement biologique à boues activées) traite les effluents d'une grande part de la commune de Viry.

Font l'objet d'un projet d'extension les stations suivantes : Vers (pour atteindre 750 EH), et Savigny (800EH).

Certains polluants ont été détectés au sortir des stations d'épuration :

- STEP de Chênex : non-conformité du rejet pour le paramètre NH4.
- STEP de Savigny : non-conformité du rejet pour le paramètre NH4.
- STEP de Jonzier Epagny : non-conformité du rejet pour le paramètre NH4 et non-conformité pour le paramètre DBO5.
- STEP de Valleiry : non-respect des valeurs de traitement sur MES, DCO et DBO5.
- STEP de Vulbens : une valeur non conforme en DCO.

Une cartographie des zones d'assainissement collectif et non collectif a été élaborée sur l'ensemble de la CCG, à l'exception des communes de Dingy-en-Vuache et Vers. A fin 2011, le nombre d'abonnés au service d'assainissement est de 11 700, dont 1 085 non raccordables parmi lesquels 459 sont situés en zonage non collectif.

Conformément à la législation, un service public d'assainissement non collectif a été mis en place sur le territoire de la CCG. Il n'assure dans un premier temps que la mission obligatoire de contrôle des installations. A fin 2010, le service public d'assainissement non collectif a réalisé 548 contrôles d'installations, avec les résultats suivants :

- 28 contrôles de réalisations neuves dont :
 - 16 satisfaisants.
 - 8 acceptables.
 - 4 insatisfaisants.
- Contrôles de diagnostic :
 - 2 échecs.
 - 2 satisfaisants.
 - 8 acceptables.
 - 86 insatisfaisants.

Les taux de desserte de la population par le réseau des eaux usées proche de 100% dans la majeure partie des communes de la communauté d'agglomération. Néanmoins, dans les communes de Chênex, Savigny, Viry et Jonzier-Epagny, moins de 80% du territoire est raccordé.

COMMUNE	TAUX DE DESSERTE
Archamps	98,65 %
Beaumont	100,00 %
Bossey	100,00 %
Chênex	73,44 %
Chevrier	100,00 %
Collonges-sous-Salève	100,00 %
Dingy en Vuache	
Feigères	93,58 %
Jonzier-Epagny	97,73 %
Savigny	60,81 %
Saint-Julien-en-Genevois	100,00 %
Valleiry	100,00 %
Vers	
Viry	81,03 %
Vulbens	81,03 %

Les 153 contrôles des branchements réalisés en 2010 ont montré une non-conformité dans 21 cas.

Deux études diagnostic sont actuellement en cours sur les bassins versants d'Archamps, Collonges et Bossey d'une part et Chevrier, Dingy, Valleiry et Vulbens d'autre part. Elles permettront notamment de mesurer l'état des canalisations. Des études complémentaires seront ensuite engagées sur Viry d'une part, et Beaumont, Feigères, Neydens et Présilly d'autre part. Dans l'attente des résultats de ces études, on peut néanmoins indiquer que les réseaux de Vers, du hameau d'Essertets à Viry, de Savigny, de Jonziers-Epagny et de Chênex étant récents, les canalisations y sont en bon état.

6.2. UNE ALIMENTATION EN EAU POTABLE À SÉCURISER

La production et la distribution d'eau potable étaient jusqu'en 2012 des compétences communales sur le territoire. La communauté de communes ne gère l'alimentation en eau qu'en complément des ressources des communes. La CCG est depuis devenue compétente dans ce domaine.



- UNE CONSOMMATION EN PROGRESSION CONSTANTE

Les volumes d'eau vendus ont régulièrement progressé ces dix dernières années avec la croissance démographique, atteignant 3,5 millions de m3 en 2009.

La CCG loin de ne fournir qu'un complément marginal, alimente les communes à hauteur de plus de 1 million de m3 par an. Or, l'effet conjugué de la croissance de la population et d'une diminution à prévoir des prises d'eau au niveau des sources des communes en piémont des massifs (pour cause de tarissement ou d'abandon pour protection de l'environnement) devrait accroître encore cette part. On estime que la part CCG atteindra 5,1 Mm3 d'eau en 2025, dans l'hypothèse d'une croissance démographique annuelle de 2%.

En effet, la CCG doit faire face à l'enjeu très important du respect de débit minimum des cours d'eau, problématique qui pourrait s'accroître avec le changement climatique, pour conserver l'espace vital de la faune et la flore aquatiques. Le bilan du contrat de rivières apportera de l'information complémentaire.

Sur le plan environnemental, à ces questions de débit s'ajoute la question des espaces minimums d'accompagnement des cours d'eau, dont la préservation garantit la richesse du milieu naturel. Une étude transfrontalière est en cours sur l'Aire.

- UN NIVEAU DE TENSION DANS L'EXPLOITATION DE LA RESSOURCE

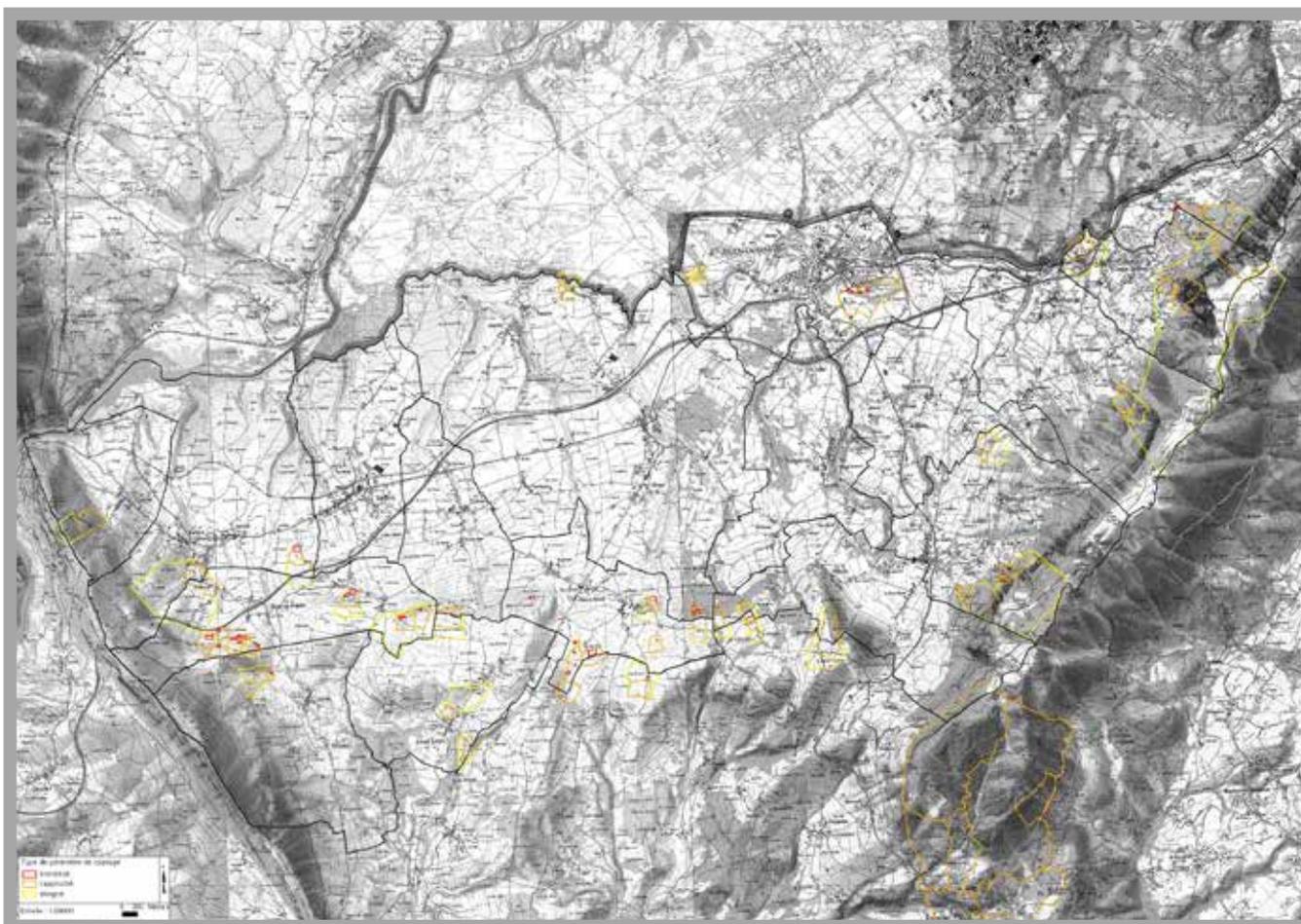
L'essentiel des ressources en eau qui alimentent le territoire provient de l'exploitation de la nappe de Collonges (captage en zone urbaine) et de la nappe du Genevois.

Cette dernière, plus importante, fait aujourd'hui l'objet d'une exploitation trop forte ; les volumes prélevés sont en effet supérieurs à la réalimentation naturelle de la nappe. Des quotas de prélèvement ont été mis en place afin de maîtriser cette tendance.

Néanmoins, ces quotas sont régulièrement dépassés, notamment par la CCG.

Afin de réduire les tensions qui pèsent sur la ressource en eau, le SDAEP a ainsi préconisé une diversification de l'alimentation, via l'exploitation de la nappe d'accompagnement du Rhône sur le site de Matailly-Moissey. On estime que de 600 à 1 200 m3/h pourront être produits. A moyen terme, la CCG envisage de réaliser deux forages, pour une mise en service prévue courant 2014.

La carte ci-après présente la localisation des points de pompage du territoire de la CCG.



Source : CCG

Le Rapport sur le Prix et la Qualité de Service 2011 de la CCG fournit quelques éléments d'appréhension de l'état du réseau : pour l'année 2011, le rendement du réseau était de 95%, l'indice de rendement linéaire de 2.42 m³/km/jour et le taux de renouvellement moyen de 0.65.

- QUALITÉ DE L'EAU POTABLE

Les informations collectées par l'agence régionale de santé démontrent une qualité plutôt satisfaisante de l'eau potable.

COMMUNES	TAUX DE CONFORMITE AUX PARAMETRES MICROBIOLOGIQUES (%)	TAUX DE CONFORMITE AUX PARAMETRES PHYSCO-CHIMIQUES (%)	INDICE D'AVANCEMENT DE LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU (INDICE CONSOLIDE UGE PONDERE AVEC LE DEBIT (%))
Archamps	100	100	80
Beaumont	95	100	79,1
Chevrier	100	100	99,1
Collonges-sous-Salève	100	100	80
Feigères	100	100	80
Jonzier Epagny	100	100	80
Neydens	95	100	52,5
Présilly	100	100	60
Saint-Julien-en-Genevois	100	100	40
Savigny	88.2	100	40
Valleiry	100	100	40
Vers	72.2	100	40
Viry	84.6	100	74,2
Vulbens	100	100	68,2

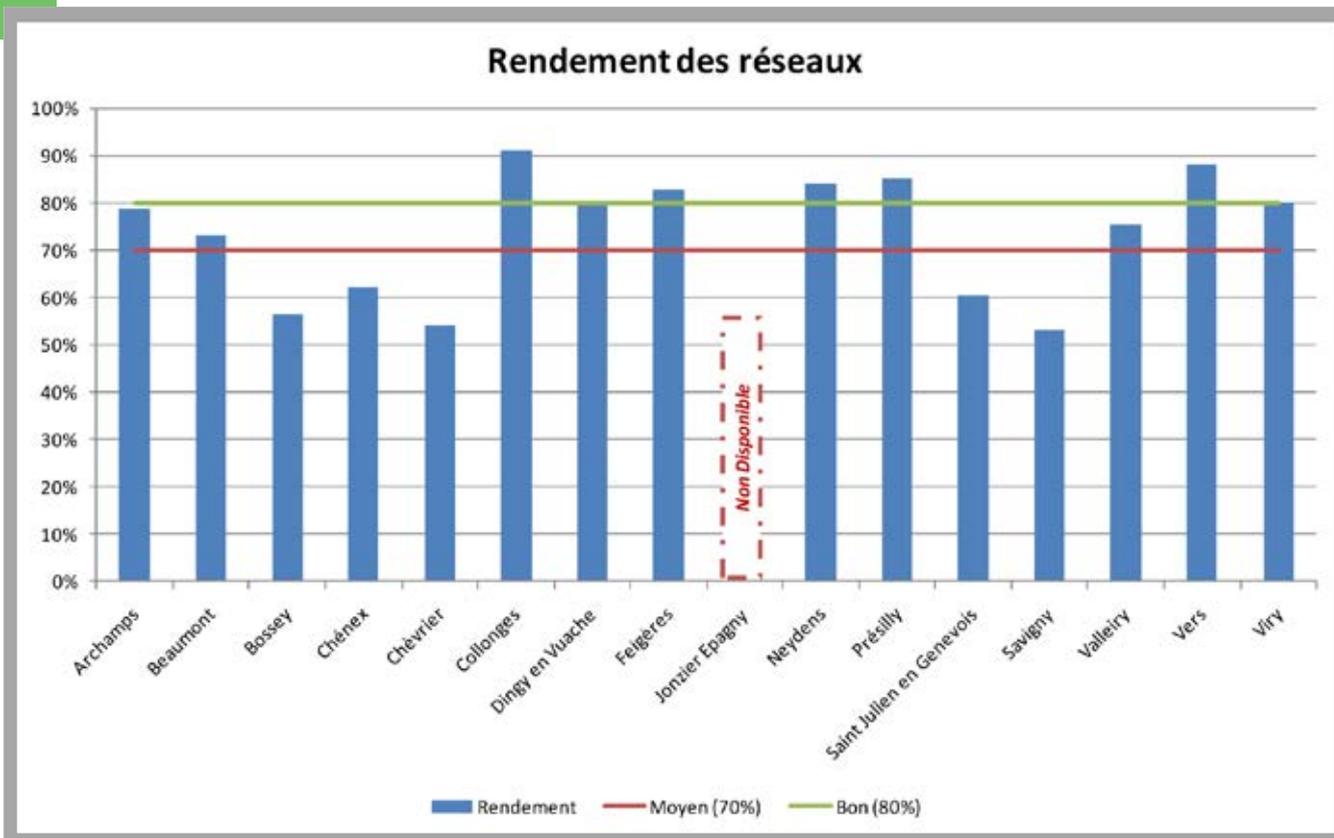
Source : ARS

N.B. Selon les précisions de l'ARTS, la valeur de l'indice d'avancement de la protection de la ressource est fixée comme suit :

- 0% Aucune action.
- 20% Études environnementale et hydrogéologique en cours.
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu.
- 50% Dossier recevable déposé en préfecture.
- 60% Arrêté préfectoral.
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés) tel que constaté en application de la circulaire DGS-SDA 2005-59 du 31 janvier 2005.
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus).

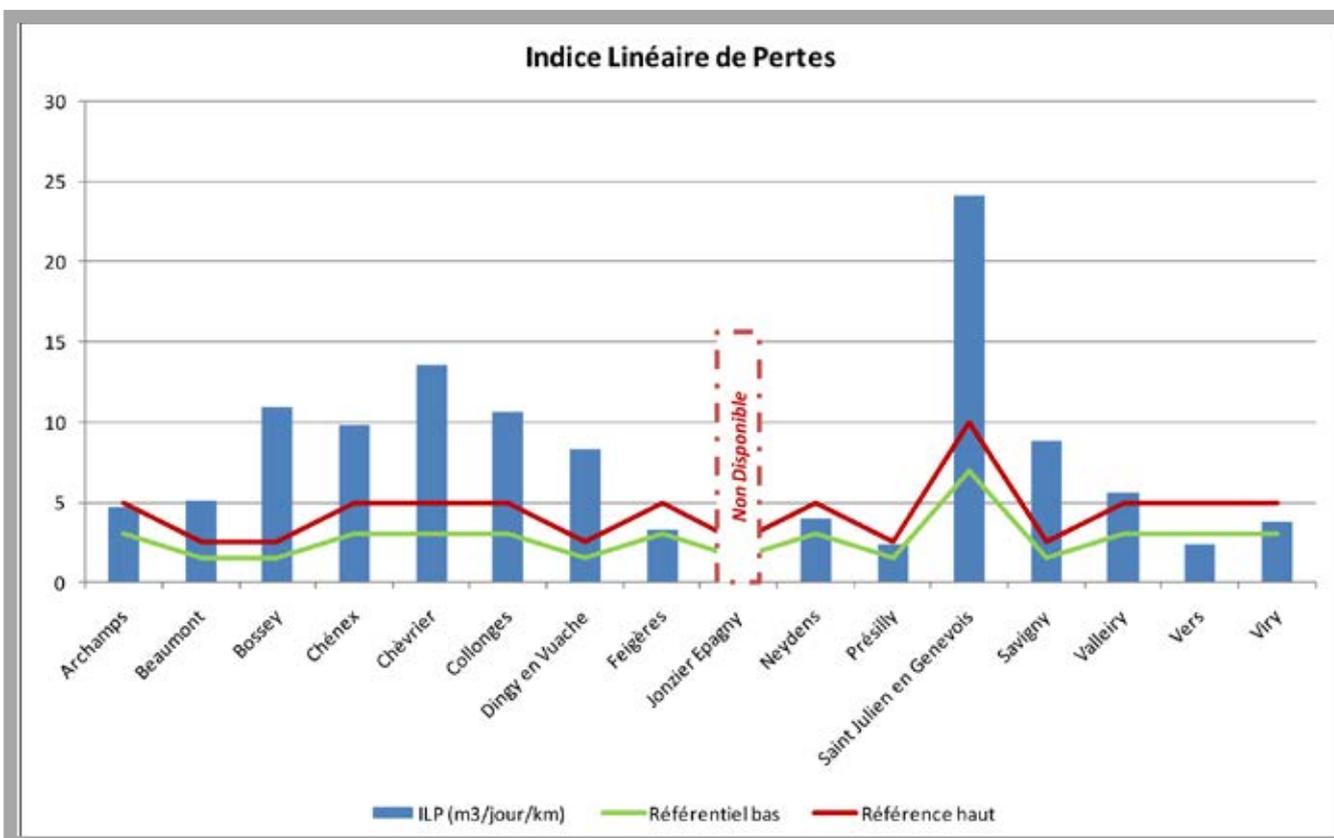
Les indicateurs de rendement des réseaux et d'indices linéaires de pertes nous permettent d'appréhender la qualité de l'exploitation des réseaux d'alimentation en eau potable. Tel que l'on peut l'observer sur les graphiques présentés ci-dessous, la performance des réseaux est aujourd'hui très hétérogène parmi les communes de la CCG.

En termes de rendement des réseaux, près de la moitié des communes présentent un rendement faible.



Source : Communauté de communes du Genevois – Etude sur l'évolution de la compétence en eau, Phase 1, novembre 2010, Service public 2000

De même, seules 6 communes présentent un indice linéaire des pertes en réseaux acceptables.



Source : Communauté de communes du Genevois – Etude sur l'évolution de la compétence en eau, Phase 1, novembre 2010, Service public 2000

6.3. ENJEUX

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> • Une démarche de préservation de la ressource largement engagée. • Des rivières source de qualités paysagères et environnementales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une exploitation de la ressource aujourd'hui trop forte. • Une performance hétérogène des réseaux.

OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Un forage prévu pour garantir la ressource en eau potable tout en préservant des débits minimum pour les cours d'eau. • Des études en cours pour préserver un espace minimum autour des cours d'eau. • Un schéma directeur des eaux pluviales. • Une gestion de l'alimentation en eau potable qui gagne en cohérence avec la prise de compétence de la CCG en matière d'alimentation en eau potable. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés liées aux ressources financières. • La nécessité de meilleures coordinations entre acteurs pour mettre en œuvre les solutions prévues.

ENJEUX

Les grands enjeux de la gestion de l'eau porte en particulier sur :

- L'accroissement de la ressource en eau potable.
- La préservation de la quantité (débit minimum) et de la qualité des eaux de surface.
- La mise en œuvre des schémas prévus, notamment en matière d'eaux pluviales.
- La préservation de l'environnement : espace minimum, diminution des pollutions...
- La coordination entre les acteurs à une échelle transfrontalière, à l'échelle des bassins versants.

7. Une bonne gestion des déchets mais un besoin pour les déchets inertes

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – année 2010, Communauté de communes du Genevois

La Communauté de communes du Genevois est compétente pour la collecte, le traitement et le recyclage des déchets. La collecte sélective et le traitement (incinération et recyclage) sont délégués au Sidefage. La CCG assure en régie la collecte des ordures ménagères résiduelles, la gestion des déchetteries, l'acheminement des déchets sur le site du Sidefage.

7.1. DÉCHETS INERTES : UNE DIFFICULTÉ PERSISTANTE, MALGRÉ L'IDENTIFICATION DE NOUVEAUX SITES DE STOCKAGE

L'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois présente des capacités de stockage insuffisantes, dans un contexte de forte pression démographique qui devrait accroître les difficultés dans les années à venir.

Deux installations de stockage de déchets inertes sont actuellement en activité sur le territoire de la CGG : l'une sur la commune de Savigny, d'un volume de 70 000 m³, exploitée par Vuache TP pour une durée de 15 ans, l'autre sur la commune de Viry, d'une capacité totale de 150 000 m³, exploitée par les Carrières du Salève pour encore 5 ans. Il n'y a pour l'heure pas d'installation de recyclage de déchets inertes.

La production de déchets inertes de l'arrondissement, hors projets exceptionnels, est estimée à 300 000 m³ par an. Néanmoins, il faut y ajouter les 250 000 m³ à 350 000 m³ provenant de Suisse. Il convient également de noter que les travaux du CEVA devraient générer 140 000 m³ en France et potentiellement jusqu'à 400 000 m³ de déchets suisses importés en France.

Les besoins de stockage de l'arrondissement atteignent ainsi 650 000 m³ pour des capacités qui demeurent limitées à 300 000 m³ dans l'attente de la mise en service de nouveaux sites.

L'identification de nouveaux lieux est soumise à la pression démographique et aux contraintes géographiques du territoire. En outre, les difficultés d'identification de sites de stockage sont à rapprocher des problématiques de rareté des ressources en matériaux qui touchent l'ensemble de l'agglomération genevoise, les carrières du Salève restant l'un des éléments de la solution. Le tarissement des gisements de graviers du Canton de Genève devrait être effectif à horizon 15 ou 20 ans. Or, le développement de nouveaux sites d'extraction n'est pas exempt de difficultés, ce qui induit un manque de sites de stockages de déchets inertes.

Sur la base de l'étude réalisée par la DDEA en 2009, identifiant 12 sites potentiels de stockage des déchets inertes, trois zones ont été retenues pour l'arrondissement, sous condition :

- Feigères sur le site des Bois Blancs : capacité de 200 000 m³ pendant 10 ans sur une emprise de 84 632 m². L'accès par les RD34, RD18 et VC est jugé satisfaisant, moyennant le renforcement d'un pont sur la VC. Le site est déjà partiellement remblayé pour un volume de 80 000 m³.
- Saint-Julien site de Crache : dont la capacité est sujette à controverse puisque la DDT a estimé à moins de 10 000 m³ sa capacité et la mairie l'estime à 500 000 m³ pendant 10 ans.
- Viry lieu-dit des Grands Prés : 1 600 000 m³.

Néanmoins, l'installation de ces sites ne résorbera pas de manière durable le déficit de capacité de stockage. La réflexion se poursuit ainsi autour de trois pistes : la question du niveau d'acceptabilité des déchets suisses, la réduction des déchets à stocker notamment par leur valorisation (objectif du Grenelle 70% des déchets du BTP valorisés d'ici 2020), et la recherche de nouveaux sites.

7.2. DÉCHETS MÉNAGERS

- COLLECTE

TONNAGES DES FLUX COLLECTÉS SUR LE TERRITOIRE		
	CCG 2009	CCG 2010
Déchets collectés en porte à porte ou aux points de regroupement	9 717,62	9 818,28
Déchets encombrants des ménages	381,38	492
Refus de tri	1 494,82	1 661,10

Source : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – année 2010, Communauté de communes du Genevois

La pression démographique accroît les quantités collectées chaque année ; l'augmentation entre 2009 et 2010 s'est élevée à 377 tonnes soit +1,03% pour une population en hausse de 1,02%.

La plupart de la population du canton est desservie par une collecte en porte à porte ; néanmoins dans certains zones moins accessibles, les déchets sont collectés aux points de regroupement (conteneurs à roulettes ou conteneurs semi-enterrés). Les déchets du tri sélectif (bouteilles et flacons en plastique, boîtes de boisson, barquettes et aérosols en aluminium d'une part, journaux, papiers, prospectus, cartons d'emballage, briques alimentaires, cartonnets d'autre part, et enfin bouteilles, pots et bocaux en verre) sont collectés aux points d'apports volontaires, installés à raison de 1 pour 500 habitants. Les déchets verts sont apportés directement en déchetterie par les habitants, ou directement mis aux composts par les particuliers à leur résidence.

En 2010, ont été collectés aux points d'apport volontaires du SIDEFAGE :

- 1 534.50 t papier-carton.
- 1 61.63 t plastique.
- 1 216.13 t verre.
- 4 130.04 t déchets verts.

La campagne de caractérisation des ordures ménagères résiduelles a révélé que des efforts demeurent à faire en matière de tri : pas moins de 12.71 % de papiers, 17.59% de plastiques et 10% de verre se retrouvent dans les OMR de la CC Genevois.

Source : Sindra 2009 et Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets – année 2010, Communauté de communes du Genevois

ELEMENTS COMPARATIFS SUR LA PRODUCTION DE DECHETS			
en Kg/hab./an	CCG 2010	France 2007	Haute-Savoie 2009
Collecte en porte à porte et regroupements	291,32	316	279
Encombrants en déchetterie	14,60	15	
Refus de tri	49,28		

- TRAITEMENT

TONNAGES DES DECHETS TRIÉS SUR LE TERRITOIRE EN 2011 (KG/HAB.)					
Plastique / alu	Papier / carton	Verre	Déchets verts	Total emballages papier	Total déchets verts
4.70	43.01	34.67	117.32	82.38	199.70

Source : SIDEFAGE

La Communauté de communes dispose de deux déchetteries ; l'une à Neydens, l'autre à Vulbens. La surveillance et la gestion en sont assurées par l'intercommunalité, tandis que divers prestataires sont chargés du transport et de l'élimination. Seul le transport des encombrants est assuré en régie jusqu'à l'UIOM de Bellegarde.

L'incinération avec valorisation énergétique des déchets ménagers et encombrants des déchetteries est assurée par le Sidéfage.

- Les déchets **d'équipements électriques et électroniques** issus des déchetteries sont pris en charge gratuitement par l'éco-organisme certifié Eco-Systèmes. Une fois collectés par Excoffier, ils sont démantelés puis recyclés dans des usines spécifiques.

- L'entreprise Trigénium est chargée de la collecte de la ferraille, du bois, de la laine de verre, des gravats, des pneus et des batteries.
- Corepile collecte gratuitement les **piles**.
- Onyx collecte gratuitement les **huiles**.
- Le compostage des **déchets verts** est assuré sur la plateforme de la Compostière de Savoie dans le Chablais et Surjoux Compost dans l'Ain. Néanmoins, le compostage ne représente aujourd'hui qu'une faible part des déchets du territoire.
- Le conditionnement des **papiers et cartons** pour envoi en usine de recyclage est assuré au centre de tri de l'entreprise Excoffier à Villy-le-Pelloux.
- Une fois à l'UIOM du Sidéfage, **les refus de tri et encombrants** sont broyés préalablement à la valorisation énergétique.

TONNAGE ENCOMBRANTS ET DECHETS TOXIQUES DES MENAGES (2011)	DECHETTERIE DE NEYDENS	DECHETTERIE DE VULBENS
Batteries auto	5,58 t	
Bois	1 020,39 t	605.27
Déblais et gravats	1 145,83 t	754.33
Déchets verts	2 369,21 t	1877.50
Ecrans	98,40 t	-
GEM gros électroménagers froid	53,00 t	-
GEM gros électroménagers hors froid	114,10 t	-
PAM petits appareils électroménagers	100,50 t	-
DMS / DTQD	11,53 t	-
Encombrants (laine de verre)	35,79 t	22.57
Encombrants	522,00 t	-
Huiles minérales (moteur ou autres)	6,48 t	-
Ferrailles - Métaux ferreux	307,06 t	283.80
Piles et accumulateurs	3,10 t	0.28
Pneus	33,74 t	30.08
Placoplatre Plâtre	119,49 t	75.61

- DÉCHETS DES ENTREPRISES

En 2010, les quantités collectées chez les professionnels soumis à redevance spéciale s'élèvent à 19 606 100 m³ sur le territoire de la CCG.

Les déchets des entreprises ne constituent pas un enjeu spécifique sur le territoire de la Communauté de communes du Genevois. Les entreprises ont accès aux deux déchetteries. Des déchets dangereux ou polluants ne sont que rarement signalés (très occasionnellement des déchets corrosifs sur le site d'Archamps).

Les déchets dangereux sont collectés par des organismes privés (comme Triadis, Valespace pour les déchets toxiques).

7.3. ENJEUX

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none">• Une connaissance fine des besoins de stockage.• Une gestion communautaire des déchets.	<ul style="list-style-type: none">• Un déficit persistant de sites de stockage de déchets inertes.• Une réflexion à mener pour une meilleure répartition de l'effort d'accueil de déchets inertes en France et en Suisse.
OPPORTUNITÉS	RISQUES
<ul style="list-style-type: none">• Une conscience partagée du manque de sites de stockage.	<ul style="list-style-type: none">• Le développement de dépôts sauvages en l'absence d'une bonne gestion.
ENJEUX	

Les principaux enjeux en matière de déchets concernent :

- Les solutions pour les déchets inertes.
- La réduction de la production de déchets à la source.
- La promotion du tri sélectif.
- L'optimisation de la collecte des ordures ménagères résiduelles.
- L'atteinte des objectifs de la loi ENE (Grenelle) sur la réduction des déchets.

8. Un territoire vulnérable aux risques naturels mais peu sujet aux risques technologiques

Sources :
<http://www.haute-savoie.equipement-agriculture.gouv.fr/>

8.1. RISQUES MAJEURS SUR LE TERRITOIRE

Le territoire de la communauté de communes du Genevois est vulnérable aux risques naturels et dans une moindre mesure aux risques technologiques suivants :

- Risques naturels :
 - mouvements de terrains,
 - inondations,
 - séismes.
- Risques technologiques :
 - transport de matières dangereuses.

Les zones d'aléas principales sont répertoriées ci-après ainsi que sur la carte présentée en fin de chapitre.

Nous distinguons ici aléa et risque : les aléas constituent des phénomènes dangereux définis par une occurrence et une intensité, tandis que les risques sont la conjugaison d'aléas et d'enjeux humains économiques ou environnementaux sur une zone géographique donnée.

- MOUVEMENTS DE TERRAINS

Les mouvements de terrain constituent le risque le plus répandu sur le territoire du genevois. Les zones suivantes sont soumises à des risques de glissements de terrains, chutes de pierre, coulées de boue et effondrements karstiques :

- Archamps : le glissement Archamps-Neydens est le plus préoccupant (Mont Fort, la Bête, le Belet, les Marais, Petite Commune, au Mély).
- Beaumont : le Petit Pommier, lieu-dit « Chez Bellot », les Rippes, lieu-dit « Juge Guérin », ruisseau des Creux.
- Chevrier : aléa fort localisé.
- Neydens : Teppes de Verrières, les Hernies Champs de la Fontaine.
- Présilly : Sud de l'abbaye de Pommier, chutes de blocs à l'est de la commune.
- Saint-Julien-en-Genevois : chutes de pierre au Bois-de-Lyaz.
- Viry : notamment le long des ruisseaux de la Laire,-la-Côte.

- INONDATIONS

Le territoire est soumis à des risques liés aux zones humides et aux débordements torrentiels.

Des risques forts sont notamment répertoriés sur les espaces suivants :

- Archamps : ruisseau de la Tate, sections du ruisseau de l'Arande, ruisseau de la Drize.
- Beaumont : zone Les Creux-bois des fées, lieu-dit « Cutafour », lieu-dit « les Chainays », zone humide le Château.
- Feigères : ruisseau de la Folle, Grand Nant.
- Neydens : Nant de la Folle, ruisseau de Ternier, ruisseau des Envignes, ruisseau de Bartoux.
- Présilly : ruisseau de la Folle.
- Saint-Julien-en-Genevois : ruisseau de l'Arande, Nant de Ternier, Nant de Bartoux, Nant de la Folle, Grand Nant, L'Aire, ruisseau des Velues.
- Viry : ruisseau de la Laire, ruisseau des Foges, ruisseau du Chênex, ruisseau des Coppets. Le bourg de Viry est également soumis à un risque d'inondation par ruissellement.
- Vers.

Le besoin d'une vision globale a conduit la CCG à mettre en œuvre un programme d'aménagement et de protection contre les inondations (PAPI, label Ministère de l'environnement, de l'énergie, du développement durable et du logement) pour mettre en place avec des cofinancements de l'Etat des actions curatives et préventives et améliorer les outils d'intervention des communes pour la prévention de ce risque.

- RISQUE SISMIQUE

L'ensemble du territoire est classé en zone de sismicité modérée (3) ; à l'exception des communes d'Archamps, de Beaumont, de Bossey et de Collonges-sous-Salève classées en zone de sismicité moyenne (4).

Dans la période récente, la communauté de communes a notamment été touchée en 1996 par le séisme d'Epagny, de magnitude 5,2. Dû à la faille du Vuache, il a fait l'objet d'un arrêté de catastrophe naturelle en octobre 1996.

Depuis 1980, 539 séismes ont été recensés en Haute-Savoie, dont les suivants d'une magnitude supérieure à 4 :

HISTORIQUE DES SEISMES EN HAUTE-SAVOIE DE 1980 A 2010

Date	Magnitude	Localisation épicentre
1982	4.1	Annemasse
1984	4.2	Thonon-les-Bains
1994	4.7	Annecy
1996	5.2	Annecy
1996	4.3	Annecy
2005	4.9	Thonon-les-Bains

Source : RENASS

- RISQUES TECHNOLOGIQUES

Les principaux risques technologiques sont liés au transport de matières dangereuses :

- Site de stockage de carburant : localisé route de Lathoy à Saint-Julien-en-Genevois, il stocke jusqu'à 32 400 m³ de produits présentant des risques d'explosion ou d'incendie en 6 réservoirs.
- Pipeline Méditerranée-Rhône : il traverse les communes d'Archamps, Feigères, Viry et Vers. Les travaux aux abords du pipe-line sont soumis à autorisation préalable.
- Infrastructures routières : notamment les RN992, A40, RN206, où sont transportées des matières inflammables, corrosives ou toxiques. A ce jour, aucun accident dû au transport de matières dangereuses n'a néanmoins été reporté sur la commune.
- Gazoduc : notamment pour les communes de Neydens, Archamps et Présilly. Le risque est ici relatif au caractère inflammable du gaz naturel ; néanmoins ce type d'événement est très rare. Une information préventive est prévue dans les zones exposées.

- POLLUTION DES SOLS

Compte tenu de l'absence d'industries lourdes, la pollution des sols ne constitue pas un enjeu fort sur le territoire de la CCG. La base de données nationale sur les sols pollués Basol recense deux sites potentiellement pollués ou ayant subi une dégradation de la qualité des sols :

- Le site de stockage de carburant de Saint-Julien-en-Genevois est utilisé depuis 1914 pour le dépôt d'hydrocarbures. L'évaluation simplifiée des risques réalisée en 1999/2000 place le site en classe 2, c'est-à-dire nécessitant une surveillance.
- Sur le site de la société Defago, à Feigères, des pollutions au chrome 6 ont été détectées, suite au stockage de fûts sans rétention, à l'extérieur de bâtiments. L'étude de sol de 1999 a conclu à un classement en 3. Des travaux de mise en conformité ont été réalisés depuis.

8.2. MESURES DE PRÉVENTION DU RISQUE

Le territoire Genevois est partiellement couvert par des plans de prévention des risques naturels et technologiques. Les communes d'Archamps, Beaumont, Neydens et Saint-Julien-en-Genevois bénéficient d'un plan approuvé.

Le règlement de chacun des PPR précise les mesures de prévention particulières à mettre en œuvre, compte tenu des risques :

- Mouvements de terrain et débordements torrentiels pour Saint-Julien-en-Genevois.
- Mouvements de terrain, débordements torrentiels, zones humides et inondations à Beaumont.
- Mouvements de terrain, débordements torrentiels et inondations pour Neydens et Archamps.

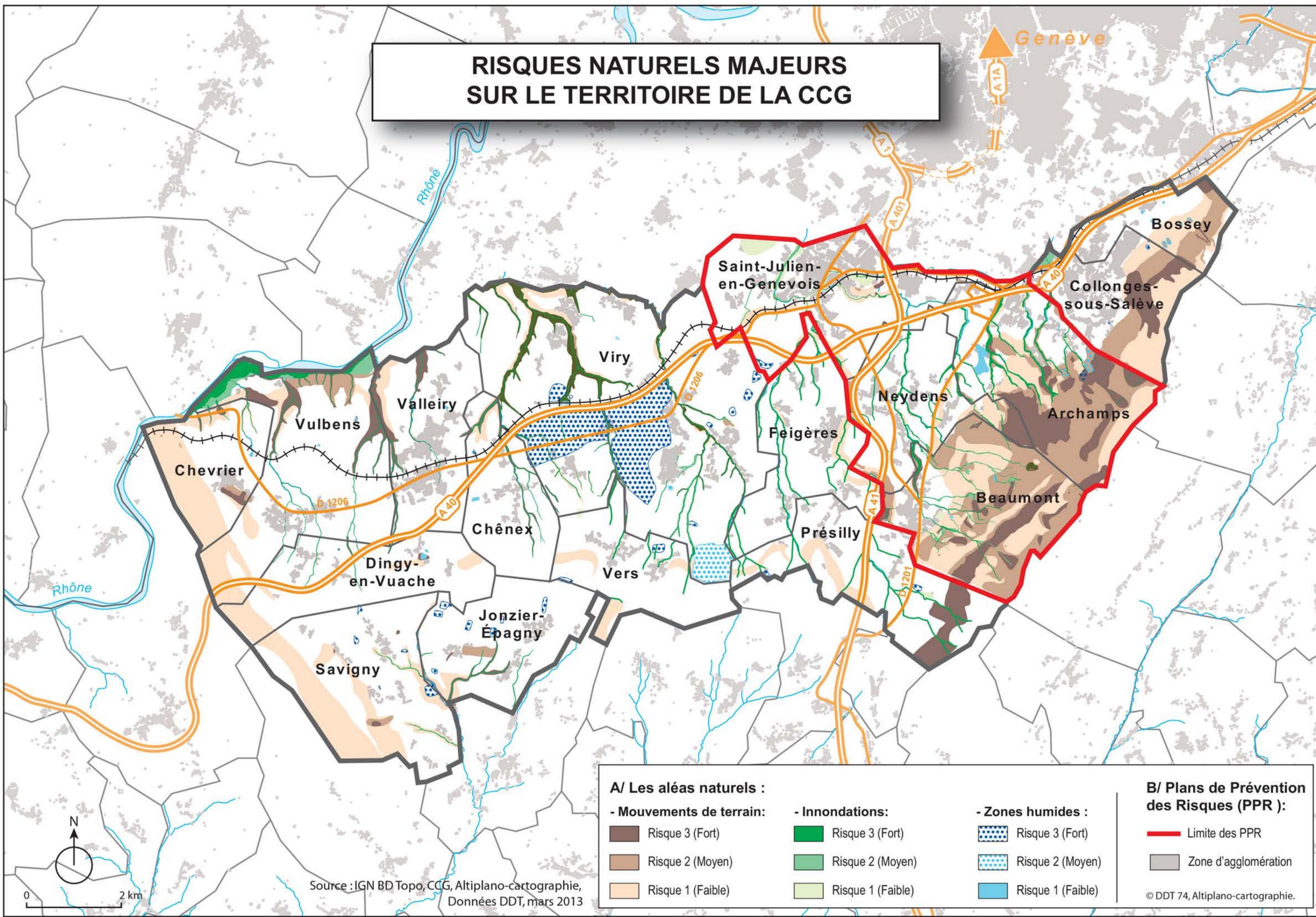
En outre, les communes de Feigères, Présilly, Viry et Vers ont adopté un Dossier d'Information Communal sur les Risques Majeurs et la réalisation d'un PPR est également prévue sur le territoire de Collonges-sous-Salève.

**COMMUNES AYANT FAIT L'OBJET D'UN ARRETE PORTANT CONSTATATION DE L'ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE
DEPUIS 1982 AU 15/02/2010**

Date arrêté	Evénement	Communes
04/09	Inondations et coulées	Saint-Julien-en-Genevois
01/06	Mouvement du à la sécheresse	Bossey
06/03	Mouvement de terrain	Archamps
10/96	Séisme	Archamps, Beaumont, Bossey, Collonges-sous-Salève, Feigères, Jonzier-Epagny, Neydens, Saint-Julien-en-Genevois, Savigny, Valleiry, Vers, Vulbens
05/95	Séisme	Archamps, Présilly
12/93	Inondation	Neydens
02/93	Inondation	Dingy-en-Vuache, Jonzier-Epagny, Savigny, Vulbens
05/90	Inondation	Savigny, Viry
10/87	Inondation	Jonzier-Epagny

RISQUES NATURELS MAJEURS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCG

Genève



A/ Les aléas naturels :			B/ Plans de Prévention des Risques (PPR) :	
- Mouvements de terrain:	- Inondations:	- Zones humides :		Limite des PPR
Risque 3 (Fort)	Risque 3 (Fort)	Risque 3 (Fort)		Zone d'agglomération
Risque 2 (Moyen)	Risque 2 (Moyen)	Risque 2 (Moyen)		
Risque 1 (Faible)	Risque 1 (Faible)	Risque 1 (Faible)		

Source : IGN BD Topo, CCG, Altiplano-cartographie, Données DDT, mars 2013

© DDT 74, Altiplano-cartographie.

8.3. ENJEUX

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none">• Une bonne connaissance des risques qui touchent le territoire.• Des risques technologiques mineurs à prendre en compte.	<ul style="list-style-type: none">• Des risques inondations et mouvements de terrain localement importants.
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none">• Un programme d'aménagement et de prévention des inondations en cours.	<ul style="list-style-type: none">• Une imperméabilisation des sols accroissant le risque inondation.• Le permis de recherche de gaz de schiste récemment délivré s'accompagne de risques de pollution de l'eau, de l'air et du sol.
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none">• Deux principaux enjeux ressortent de l'analyse des risques.• La prise en compte des risques mouvements de terrain, inondation et transports de matières dangereuses dans l'urbanisation.• La mise en œuvre du PAPI.	

9. Une qualité de l'air dépendant notamment des transports

Sources :

Démarche d'Evaluation environnementale stratégique, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois- Cahier Annexe 5, décembre 2007

Etat Initial de la qualité de l'air en proximité de l'A40, Air APS, février 2011

http://www.transalpair.eu/publication/163-rapport_bossey_a40.pdf

Observatoire de l'Energie et des gaz à effet de serre Rhône Alpes (OREGES)

Cahier n°19-1- Qualité de l'air dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, février 2012

Le Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE) de Rhône-Alpes est en cours d'élaboration et sa finalisation est prévue fin 2013. Il définit, entre autres les orientations permettant, pour atteindre les normes de qualité de l'air nationales, de prévenir ou de réduire la pollution atmosphérique ou d'en atténuer les effets. Si le présent chapitre se base sur les études menées dans le cadre du Projet d'Agglomération, et l'Observatoire de l'Energie et de gaz à effet de serre de Rhône Alpes, le SCoT s'inscrit dans le respect du SRCAE de Rhône-Alpes, tels que détaillés dans l'évaluation environnementale et l'analyse de la compatibilité du SCoT avec les autres documents (respectivement pièces 2 et 3 du rapport de présentation).

9.1. LE TRANSPORT, SOURCE DE POLLUTION MAJEURE SUR LE TERRITOIRE

En l'absence d'industries polluantes importantes, mais dans un contexte de motorisation effrénée, les problématiques de qualité de l'air constituent une source de préoccupation croissante. Sur un territoire où 57% des déplacements domicile-travail sont orientés vers la Suisse, la part modale de la voiture atteint 64% sur la communauté de communes pour l'ensemble des déplacements de la population (selon l'EGDT).

Sur l'ensemble de l'Agglomération franco-valdo-genevoise, les transports représentent un quart des émissions de dioxyde de carbone.

9.2. UNE QUALITÉ DE L'AIR GLOBALEMENT MOYENNE

Les études menées dans le cadre du PAFVG ont montré une stagnation voire une aggravation des concentrations excessives en dioxyde d'azote, d'ozone et de particules fines sur de larges secteurs de l'agglomération. Les dépassements des valeurs limites sont fréquents pour l'ozone et les particules fines, selon les saisons, sur l'ensemble du territoire.

Le territoire de la CCG n'étant pas pourvu d'une station de mesure de qualité de l'air, les données disponibles sont issues de modélisations produites par Transal'air.

Mesure de la qualité de l'air sur le territoire de la CCG en comparaison à Genève

Les données relatives aux communes de la CCG sont issues du réseau d'observation Transalp'air. En l'absence de station, ces données sont des estimations.

	Archamps		Beumont		Bossey		Clénoex		Chevrier		Collonges-sous-Vallèze		Dingy en Vuache		Feigères		Jontier Epagny											
	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009										
Nombre de dépassement par années																												
PM10 Nombre de dépassement du 50µg/m ³ en moyenne journalière (Valeur limite fixée à 35 dépassements)	35	18	13	30	9	9	42	15	17	4	5	7	6	5	11	39	15	15	7	6	7	29	10	9	4	8	8	
NO2 Nombre de dépassement du 200µg/m ³ correspondant au niveau d'information (Valeur limite fixée à 18 dépassements)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	
O3 Nombre de dépassement du 180µg/m ³ correspondant au niveau d'information et de recommandations.	0	2	0	0	2	0	0	2	0	1	1	1	0	0	0	0	2	0	1	1	1	0	0	2	0	1	1	0

	Neydens		Présilly		Saint-Julien-en-Genevois		Saulgny		Vallières		Verri		Virvy		Vulbens										
	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009							
Nombre de dépassement par années																									
PM10 Nombre de dépassement du 50µg/m ³ en moyenne journalière (Valeur limite fixée à 35 dépassements)	32	11	10	29	9	9	31	11	9	9	6	7	9	5	8	18	7	7	23	7	7	6	5	9	
NO2 Nombre de dépassement du 200µg/m ³ correspondant au niveau d'information (Valeur limite fixée à 18 dépassements)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
O3 Nombre de dépassement du 180µg/m ³ correspondant au niveau d'information et de recommandations.	0	2	0	0	2	0	0	2	0	0	1	0	0	1	1	0	1	0	0	0	2	0	0	0	0

En comparaison, sont indiqués les mesures de l'air de Genève, issues du Réseau d'observation de la pollution atmosphérique à Genève (ROPAG) :

	Genève – rural (station Pauzeiry)			Genève – urbain (station Sainte-Clotilde)			Genève – agglomération (station Feron)		
	2011	2010	2009	2011	2010	2009	2011	2010	2009
Nombre de dépassement par années									
Nombre de dépassement du 50µg/m ³ en moyenne	12	5	6	27	10	10	27	9	9
Nombre de dépassement du 200µg/m ³ en moyenne	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nombre de dépassement du 180µg/m ³ en moyenne	0	5	5	0	4	0	5	5	0

Source : Transalp'air
Les données par commune de la CCG sont issues de modélisations.
Les données d'Anney, de Genève, d'Annemasse Agglomération sont issues de stations de mesure.

- **Particules fines**

La fréquence des dépassements du seuil de 50 µg/m³ en moyenne journalière pour la pollution aux particules fines est plus élevée en 2011 qu'en 2010 et 2012 sur l'ensemble des communes du territoire.

Plus particulièrement, on observe en 2011 une fréquence relativement élevée (supérieure à 25 dépassements par an) sur les communes de Beaumont, de Feigères, de Neydens, de Présilly et de Saint-Julien-en-Genève. En 2011 également, elle dépasse le seuil réglementaire des 35 dépassements par an) sur les communes d'Archamps, de Bossey, et de Collonges-sous-Salève.

- **Dioxyde d'azote NO₂**

Sur la Communauté de communes du Genevois, comme à Annecy, Annemasse et Genève, on relève peu de dépassements du seuil de 200 µg/m³ correspondant au niveau d'information. Jusqu'à deux jours d'excès sont observés par an, ce qui situe le territoire bien en deçà de la valeur limite de 18 dépassements.

- **Ozone**

Le territoire Genevois connaît régulièrement jusqu'à deux dépassements du seuil de 180 µg/m³ d'O₃ par an et par commune, correspondant au niveau d'information et de recommandations. Ces fréquences de dépassement sont similaires à celles observées sur Genève et Annemasse.

Selon l'observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre Rhône-Alpes, près de 9 teq CO₂ par habitant de gaz à effet de serre sont produits sur le territoire de la CCG.

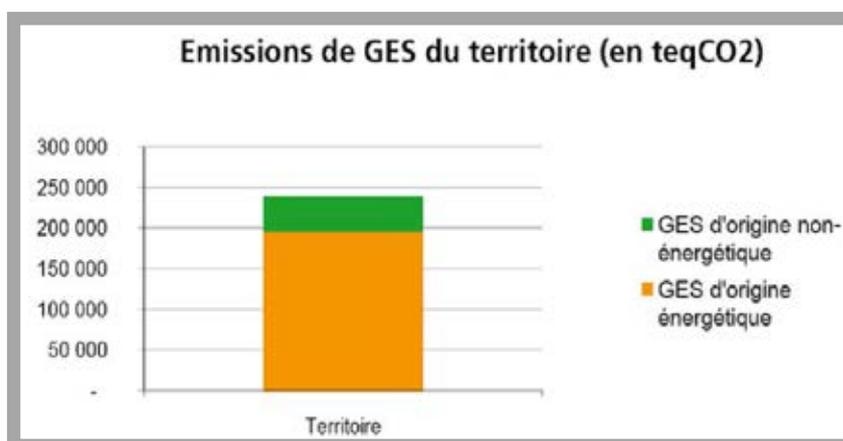
9.3. DES NIVEAUX DE POLLUTION À L'OZONE ET AU DIOXYDE D'AZOTE PROBLÉMATIQUES EN BORDURE DE ROUTE

En 2010, Transalp'air a conduit une étude de la qualité de l'air en proximité de l'A40 et sur la commune de Bossey. Des mesures de concentration ont été réalisées en proximité immédiate du trafic et dans un lieu de vie sous influence de l'autoroute, l'école de Bossey. Si ces tendances ne permettent pas d'indiquer un niveau général de qualité de l'air sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes du Genevois, ils permettent néanmoins de mesurer l'influence de l'autoroute sur la qualité de l'air.

Les concentrations en éléments polluants réglementés demeurent globalement mesurées. Le risque de dépassement est faible pour le dioxyde de soufre, métaux particuliers, benzopyrène, moyen pour les poussières en suspens. Néanmoins, les valeurs relevées semblent problématiques pour deux composés :

- Dans un espace de 25 mètres de chaque côté de l'autoroute, les concentrations en dioxyde d'azote dépassent la valeur limite.
- Les concentrations en ozone relevées ne sont en conformité ni avec la valeur cible ni avec l'objectif de long terme.

Pour les composés non soumis à réglementation, des comparaisons avec d'autres sites, urbains et périurbains, les concentrations relevées sont faibles à très faibles (formaldéhyde, acétaldéhyde, benzène, butadiène).



Source : OREGES

9.4. LE PAFVG, OPPORTUNITÉ D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DE L'AIR

Les études menées dans le cadre du PAFVG ont évalué l'amélioration potentielle de la qualité de l'air dans le cadre du déploiement du projet, grâce, notamment, au renforcement d'axes de transport en commun structurant. Les effets conjugués de l'amélioration des performances des véhicules et du projet d'agglo devraient engendrer une diminution de 35% des émissions de NO₂ d'ici 2020, par rapport à l'état mesuré en 2007, ce qui constitue une diminution de 12% par rapport au scénario tendance.

Par ailleurs, une harmonisation des objectifs et des méthodologies (mise en commun des cadastres et harmonisation des mesures) à l'échelle de l'agglomération a été proposée dans le cadre du Cahier 19.-1, proposant les valeurs cibles suivantes :

- Dioxyde d'azote en moyenne annuelle 30 µg/m³
- Dioxyde de soufre en moyenne annuelle : 30 µg/m³
- Poussières en suspension en moyenne annuelle : 20 µg/m³
- Benzène : 2 µg/m³
- Benzopyrène : 1 µg/m³
- Ozone : valeur cible en moyenne sur 8 heures 120 µg/m³ et objectif de qualité pour la végétation AOT40 : 6 000 µg.m-3.h-1
- Le Cahier 19-1 préfigure ainsi un véritable outil transfrontalier de surveillance et d'information de la qualité de l'air, proposant des pistes méthodologiques, des objectifs et également des mesures relatives à l'aménagement du territoire, aux transports, à l'énergie, et au secteur économique, pouvant concourir à un assainissement de l'air.

9.5. ENJEUX

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> • Une connaissance relativement fine des sources de pollution sur le territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des infrastructures routières majeures traversant le territoire. • Une pollution à l'ozone et aux particules fines fréquente.
OPPORTUNITÉS	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Une réflexion engagée à l'échelle de l'agglomération. • Des opportunités d'amélioration de la qualité de l'air dans le cadre des projets urbains en cours. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des difficultés à diminuer la pollution liée à l'usage de la voiture individuelle, par exemple par l'installation de nouvelles infrastructures. • Les effets sur la santé de la pollution.
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> • Le principal enjeu rejoint ceux liés à l'articulation entre urbanisation et transports en commun et à l'amélioration de l'offre et de la fréquentation des transports en commun. 	

10. Des niveaux sonores problématiques autour des grandes infrastructures routières

Les communes listées ci-dessous sont concernées par des prescriptions relatives au bruit des infrastructures de transport terrestre.

- Valleiry.
- Chênex.
- Viry.
- Saint-Julien-en-Genevois.
- Feigères.
- Collonges-sous-Salève.
- Bossey.
- Archamps.
- Beaumont.
- Dingy-en-Vuache.
- Présilly.
- Vulbens.

10.1. L'EXPOSITION AU BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA CCG

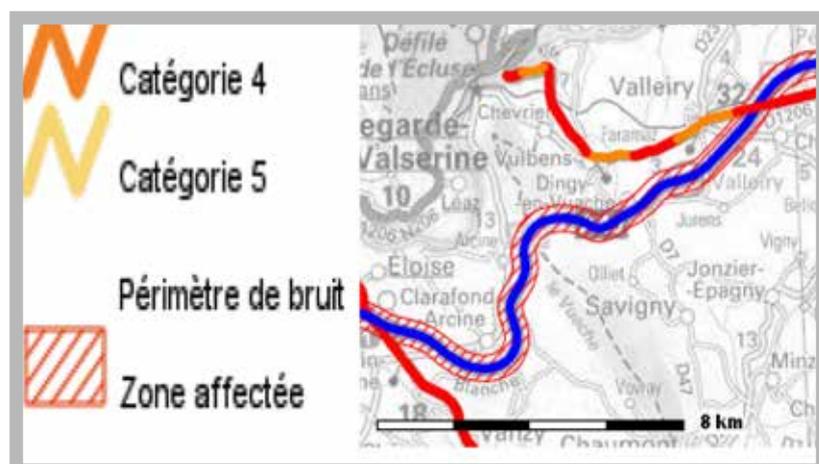
Le territoire est exposé au bruit principalement autour des deux principales infrastructures routières que sont l'A40, l'A41, la N206 et la N201.

Le territoire de la CCG est soumis à des prescriptions nationales, aux abords des infrastructures routières, en application des articles L.571-9 et L571-10 du Code l'Environnement.

NIVEAU SONORE DE REFERENCE LAEQ (6H-22H) EN DB(A)	NIVEAU SONORE DE REFERENCE EN LAEQ (22H-6H) EN DB(A)	CATEGORIE DE L'INFRASTRUCTURE	LARGEUR MAXIMALE DES SECTEURS AFFECTES PAR LE BRUIT DE PART ET D'AUTRES DE L'INFRASTRUCTURE
L > 81	L > 76	Catégorie 1 – la plus bruyante	300 m
76 < L ≤ 81	71 < L ≤ 76	Catégorie 2	250 m
70 < L ≤ 76	65 < L ≤ 71	Catégorie 3	100 m
65 < L ≤ 70	60 < L ≤ 65	Catégorie 4	30 m
60 < L ≤ 65	55 < L ≤ 60	Catégorie 5	10 m

Source : DDT

Les autoroutes traversant le territoire sont classées en catégorie 1 par la DDT ; les deux routes nationales sont classées en catégories 3 et 4 selon les segments du tracé.

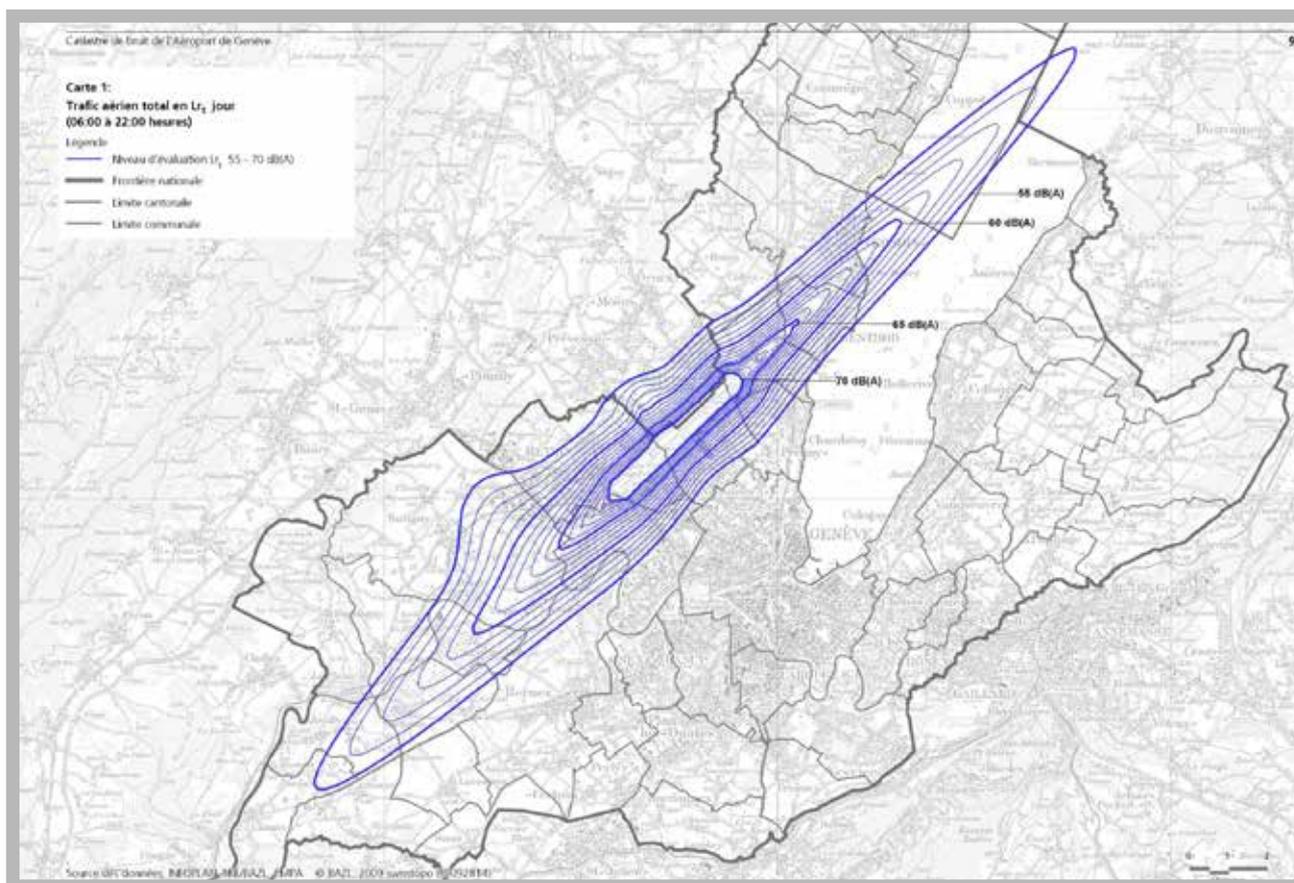


Source : DDT, PPBE de Haute-Savoie

Selon le PPBE, les mesures curatives suivantes ont été mises en œuvre :

- Bossey : Ecran, PK 62.605 au PK 61.565, sens Lyon-Genève, 1994.
- Valleiry : Merlon de remblai, Aire de service de Valleiry, 1998.

Compte tenu de la configuration des pistes d'atterrissage et de décollage et des voies aériennes, le territoire n'est pas exposé aux nuisances sonores issues de l'aéroport de Genève.



10.2. ENJEUX

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> • Une connaissance fine de l'exposition au bruit aux abords des infrastructures routières. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une connaissance de l'exposition au bruit limitée aux routes, les agglomérations et infrastructures ferroviaires n'étant pas concernées par les PPBE.
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> • L'impulsion en faveur d'une articulation TC et urbanisation dans les documents stratégiques et d'urbanisme : PAFVG, Scot. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des projets routiers à l'étude sur le territoire.
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> • La limitation de l'urbanisation dans les zones trop exposées. • L'articulation entre urbanisation et transports en commun, sources de nuisance moindre que les grandes infrastructures routières. 	

11. Les ressources minérales

Schéma départemental des carrières de la Haute-Savoie, 2004

11.1. CONTEXTE HAUT-SAVOYARD

Bénéficiant d'une richesse en matériaux alluvionnaires et roches massives, la Haute-Savoie dispose de sables et graviers, calcaires massifs et leurs éboulis, ardoise, granite, grès, gypse et dolomie (listés par ordre décroissant d'importance).

On recense 3 principales zones d'activité de BTP en Haute-Savoie : Annemasse/Thonon-les-Bains (38% de la consommation de granulats), Annecy (37%) et Bonneville (25%)

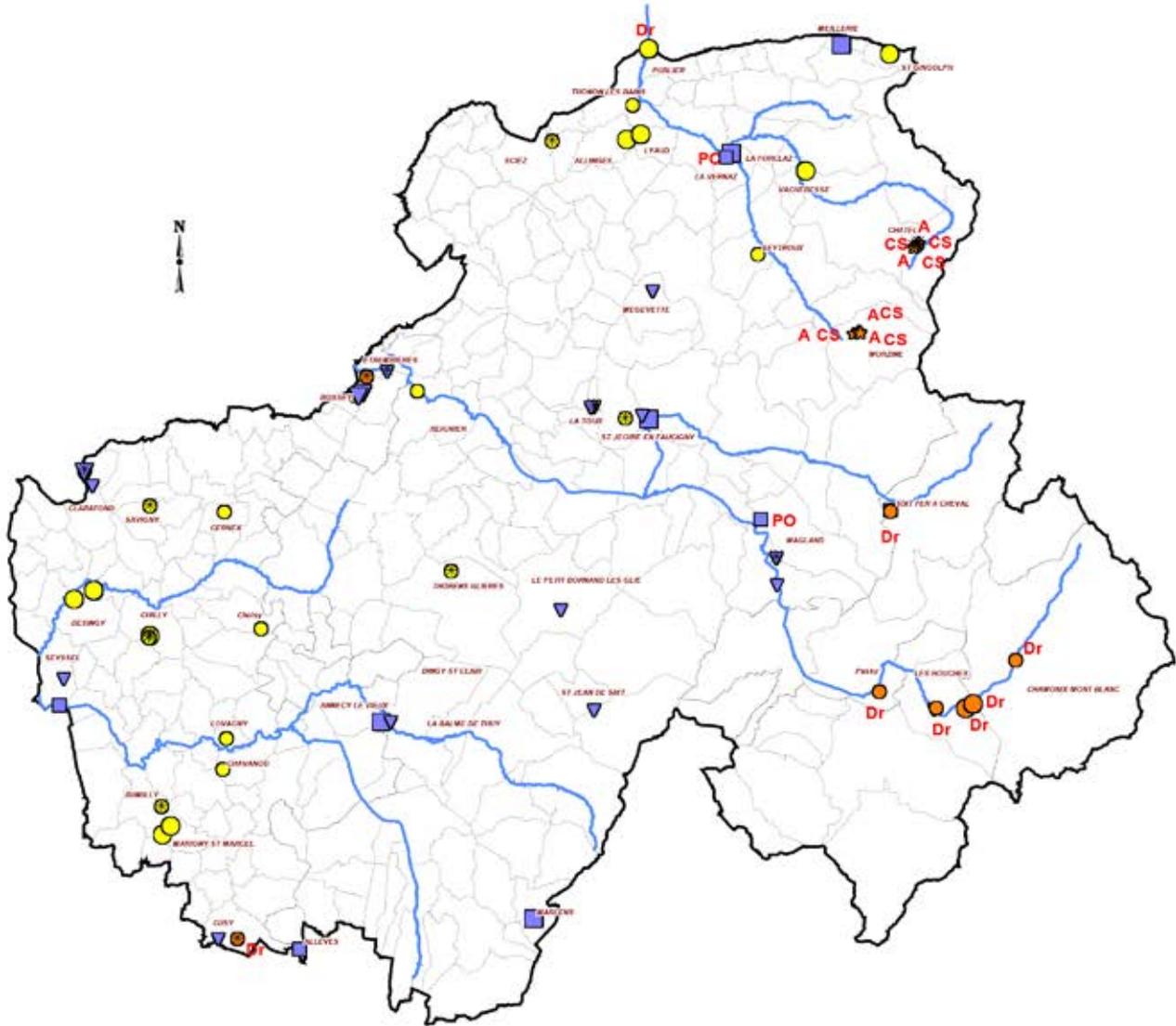
Richesse.

Avec une consommation annuelle de 7,7 tonnes, soit supérieure à la moyenne nationale, la Haute-Savoie est un département très consommateur en granulats, principal matériau exploité localement.

11.2. RESSOURCES MINÉRALES DU TERRITOIRE DE LA CCG

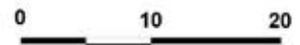
Le Bureau de Recherches Géologiques et Minières recense simplement trois forages pétroliers et des carrières notamment de granulats, sur le territoire de la CCG. Sur l'arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois, 600 000 tonnes de roches calcaires et 160 000 tonnes de roches alluvionnaires étaient produits en 1998.

SCHEMA DES CARRIERES DU DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE
Carte de localisation des carrières



Données : DRIRE
Fonds administratifs : © IGN Paris, 1993

Données juillet 2004
Version juillet 2004



LEGENDE

TYPES DE MATERIAUX

- < > 100.000 tonnes / an
- Roche tendre ou meuble (granulat)
- Roche dure
- ▽ Eboulis
- ◇ Roche à usage industriel

NATURE DES MATERIAUX

- Roches d'origine sédimentaire*
- Calcaires, calcaires dolomitiques, marbre
 - Sables et graviers exploités en eau
 - Sables et graviers exploités hors d'eau (lit majeur ou terrasses)

GISEMENTS SPECIFIQUES

- Dr Dragage d'entretien ou d'aménagement
- CS Carrière souterraine
- A Ardoise
- P.O. Pierre ornementale

ETAT DE L'ACTIVITE

- * Autorisation à échéance dépassée



12. Une réflexion à approfondir sur l'énergie

Sources :

Démarche d'Evaluation environnementale stratégique, Projet d'agglomération franco-valdo-genevois- Cahier Annexe 5, décembre 2007

Etude énergétique du PACA St Julien Plaine de l'Aire – Etat des lieux, études-test, ressources, besoins futurs et orientations énergétiques, octobre 2009, BG Ingénieurs Conseils et Enercore

Observatoire de l'énergie et des gaz à effet de serre Rhône Alpes

Etude de potentiel pour le développement d'unités de méthanisation – Synthèse, Conseil Général de la Haute-Savoie et agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, juin 2010.

Dans le cadre du déploiement du Périmètre d'Aménagement Coordonné de l'Agglomération de Saint-Julien – Plaine de l'Aire, une étude transfrontalière a été menée afin d'identifier les besoins et ressources en matière d'énergie et de proposer des pistes pour la stratégie énergétique. Cette étude analyse les besoins et potentiels énergétiques pour les communes de Plan-les-Ouates, Perly-Certoux, Confignon, Lancy, Bardonnex, Saint-Julien-en-Genevois, Archamps, Neydens et Feigères. Seules les quatre dernières se situent sur le territoire du SCoT.

12.1. CONSOMMATION D'ÉNERGIE SUR LE TERRITOIRE

- CONSOMMATION ACTUELLE

Avec 3,4 déplacements par jour et par personne dans le Genevois français et une part modale de la voiture à 64% (contre 1 et 2% pour les transports en communs urbains et non urbains), le transport pèse fortement sur la consommation d'énergie du territoire.

Le bâtiment constitue également un poste majeur de consommation d'énergie. On observe que les besoins du secteur résidentiel et du secteur non résidentiel en chauffage et eau chaude sanitaire en énergie finale sont élevés sur les communes de Feigères, Neydens, Archamps et tout particulièrement sur Saint-Julien-en-Genevois. Néanmoins, si Saint-Julien-en-Genevois est particulièrement consommatrice en énergie, compte tenu des surfaces importantes de logements et d'activité, Archamps se distingue par une inefficacité énergétique mise en évidence par l'importance des besoins par habitant et par emploi, indiquant une certaine obsolescence du bâti et une répartition peu efficace du parc.

TABLEAU RECAPITULATIF DES BESOINS DE CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE SANITAIRE POUR LE SECTEUR RESIDENTIEL		
Communes	Besoins globaux en chauffage et ecs (MWh)	Besoins en chauffage et ecs par habitant
Saint-Julien-en-Genevois	101 575	9 218
Feigères	12 076	8 892
Neydens	12 249	8 645
Archamps	19 939	12 188

Source : Etude énergétique du PACA St Julien Plaine de l'Aire – Etat des lieux, études-test, ressources, besoins futurs et orientations énergétiques, octobre 2009, BG Ingénieurs Conseils et Enercore

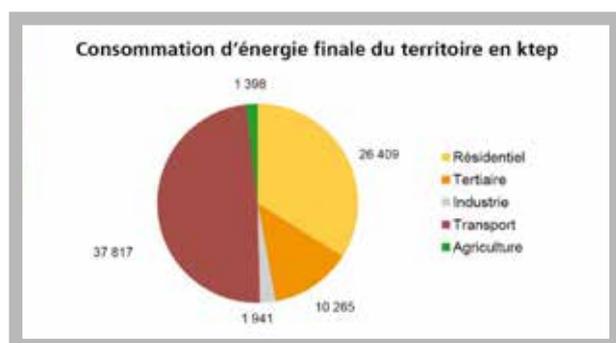
**TABLEAU RECAPITULATIF DES BESOINS DE CHAUFFAGE ET EAU CHAUDE
SANITAIRE POUR LE SECTEUR NON RESIDENTIEL**

Communes	Besoins globaux en chauffage et ecs (MWh)	Besoins en chauffage et ecs par emploi
Saint-Julien-en-Genevois	10 357	2 347
Feigères	1 175	10 220
Neydens	2 041	5 898
Archamps	23 233	16 190

Source : Etude énergétique du PACA St Julien Plaine de l'Aire – Etat des lieux, études-test, ressources, besoins futurs et orientations énergétiques, octobre 2009, BG Ingénieurs Conseils et Enercore

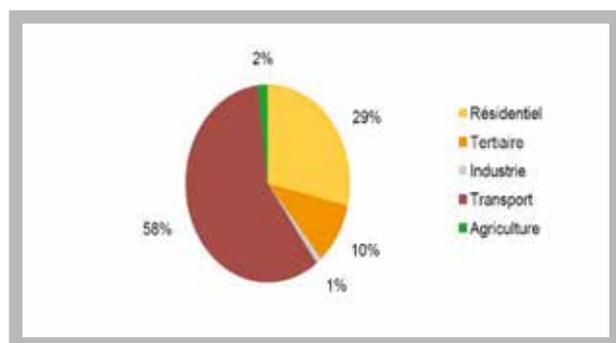
Outre les études réalisées dans le cadre du PACA Saint-Julien, l'OREGES estime la consommation énergétique moyenne à près de 3Tep/habitants, et la consommation globale à 77 Tep.

Le transport constitue le premier poste consommateur d'énergie, devant le résidentiel puis le tertiaire, ainsi qu'indiqué sur le graphique ci-dessous.



Source : OREGES 2011

Premier poste de consommation d'énergie, le transport est également la source principale d'émissions de gaz à effet de serre d'origine énergétique du territoire (58%), devant le résidentiel (29%) et le tertiaire (10%).



Source : OREGES 2011

- BESOINS FUTURS

L'étude énergétique réalisée dans le cadre du PACA Bernex Saint-Julien a établi des projections selon deux scénarios : l'un au fil de l'eau, le « laisser-faire » et le second « performant » qui utilise les hypothèses de développement de l'étude LIEUX-DITS pour le périmètre d'aménagement coordonné d'agglomération, dont bon nombre ont été retenues. L'étude lieux-dits prend pour hypothèse une concertation des besoins énergétiques sur la zone périphérique de Saint-Julien, avec des zones de développement orientées vers l'industrie (Bardonnex et Archamps), le tertiaire (Cervonnex et Plaine de l'Aire) ou les équipements publics (Saint-Julien, Bardonnex-Perly-Lully) et une répartition homogène des besoins pour le logement dans toutes les zones.

**COMPARAISON DES SCENARIOS ET POTENTIEL D'ECONOMIES D'ENERGIE POSSIBLE PAR COMMUNE EN 2030,
SECTEUR RESIDENTIEL**

Communes	Besoins bruts Existants (MWh)	Besoins bruts scénario « Laisser-Faire » (MWh)	Besoins bruts scénario « Performant » (MWh)
Saint-Julien-en-Genevois	112 440	16 8100	104 333
Feigères	12 076	12 076	9 659
Neydens	12 249	31 574	16 011
Archamps	19 939	39 264	22 396

Source : Etude énergétique du PACA St Julien Plaine de l'Aire – Etat des lieux, études-test, ressources, besoins futurs et orientations énergétiques, octobre 2009, BG Ingénieurs

**COMPARAISON DES SCENARIOS ET POTENTIEL D'ECONOMIES D'ENERGIE POSSIBLE PAR COMMUNE EN 2030,
SECTEUR NON RESIDENTIEL**

Communes	Besoins bruts Existants (MWh)	Besoins bruts scénario « Laisser-Faire » (MWh)	Besoins bruts scénario « Performant » (MWh)
Saint-Julien-en-Genevois	10 357	24 221	15 279
Feigères	1 175	1 175	1 175
Neydens	2 041	3 573	2 596
Archamps	23 233	40 573	30 261

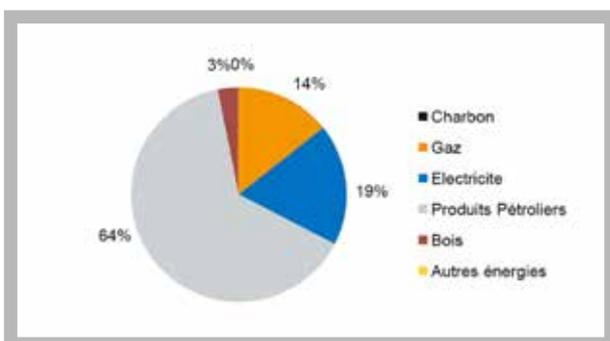
Source : Etude énergétique du PACA St Julien Plaine de l'Aire – Etat des lieux, études-test, ressources, besoins futurs et orientations énergétiques, octobre 2009, BG Ingénieurs

- LES BESOINS DES MARAICHERS

Outre les besoins en énergie liés au secteur résidentiel et au non résidentiel, les besoins d'énergie des maraîchers sont également à prendre en considération. Les mesures actuelles comme les estimations des besoins futurs révèlent l'importance de l'énergie requise. A horizon 2020, ces besoins représentent même l'économie réalisable entre le scénario laisser-faire et le scénario performant.

12.2. SOURCES D'ÉNERGIE

Selon l'OREGES, l'énergie consommée sur le territoire provient en majeure partie (64%) de produits pétroliers, à 19% d'électricité, à 14% de gaz, à 3% de bois. Les autres sources d'énergie, notamment renouvelables, représentent ainsi une part faible de l'énergie consommée.



Source : OREGES 2011

12.3. POTENTIEL DES FILIÈRES ÉNERGÉTIQUES

La production locale d'énergie renouvelable demeure réduite. Néanmoins, certaines filières sont exploitées ou représentent une source potentielle à considérer :

- **Le bois** constitue un potentiel important en Haute-Savoie puisque l'on estime aujourd'hui l'excédent de gisement à 60 000 MAP (Mètre cube Apparent Plaque), et à 360 000 MAP en 2030, dont 20 350 mobilisables pour les communes de Saint-Julien, Archamps, Feigères et Neydens. Néanmoins, selon la DDT, à l'échelle du territoire de la CCG, ce gisement est difficilement exploitable, compte tenu des difficultés d'accès et des prix du marché.
- **La méthanisation de déchets organiques agricoles** : représente un potentiel thermique de 5,8 GWh à l'horizon 2030 sur le territoire du PACA Saint-Julien-en-Genevois, dans l'hypothèse d'une augmentation de la ressource équivalente à celle de la population et d'une augmentation de la capacité des installations existantes. Selon la DDT, à l'échelle de la CCG, la méthanisation des effluents agricoles et gisements de boues de STEP représente un potentiel de 15 000 eqH.
- L'étude réalisée sur le territoire départemental en 2010 indique en outre que 1 500 000 t de déchets organiques sont produits chaque année, ce qui représente un potentiel de production de biogaz de

345 000 MWh/an, soit 30 000 tep. Les gisements principaux identifiés sont les effluents d'élevage (60% du potentiel énergétique), la fraction fermentescible des ordures ménagères (12%) et les boues et graisses de station d'épuration (7%). Le Pays Genevois est l'un des territoires départementaux détenant le plus fort potentiel, estimé à 15 000 à 22 500 MW/h.

- **La géothermie** est exploitable selon trois filières : utilisation de sondes géothermiques verticales de 100 à 300 m de profondeur disposée individuellement ou en champ, utilisation de nappes profondes et techniques des roches profondes fracturées. Néanmoins, seule la première constitue un potentiel exploitable à court ou moyen terme sur le territoire du PACA Saint-Julien-Plaine-de-l'Aire, compte tenu du volume d'investissement requis pour les autres. La géothermie représente un potentiel exploitable significatif à Saint-Julien Sud, Neydens et Archamps.
- Les filières **solaires** thermiques et photovoltaïques sur toitures représentent, respectivement, un potentiel de : 8,2GWH et 9,5 GWH à Saint-Julien, 2,4 GWH et 2,8 GWH à Archamps, 2,3 GWH et 2,6 GWH à Neydens, 1,2 GWH et 1,4 GWH à Feigères. Elles représentent potentiellement, compte tenu du bâti projeté, à horizon 2030.

- Le potentiel de la **valorisation énergétique des rejets thermiques industriels** est mal évalué compte tenu des développements apportés par le PACA. On estime néanmoins qu'il s'agit d'une ressource potentiellement significative, notamment autour de Vitam Parc à Neydens.
- **Réseaux** : La filière gaz est exploitée largement sur le territoire du PACA, dont on estime la consommation à 300 ou 400 GWh. La récupération de la chaleur produite par l'usine d'incinération est exploitée via un réseau existant en Suisse, le CADIOM. Il fournit annuellement 126 GWh mais ne constitue pas un potentiel important pour couvrir les besoins futurs.
- **La filière éolienne** est exploitable sur le territoire de la CCG. L'étude énergétique du PACA estime le potentiel à 3 à 8 éoliennes de puissance moyenne unitaire de 200 kW. La DDT considère néanmoins la filière éolienne peu exploitable sur le territoire de la CCG, compte tenu des fortes contraintes d'implantations en regard des habitations existantes, et des exigences de parc minimum.
- **L'exploitation des gaz de schistes** constitue un potentiel énergétique -quoique non renouvelable et néfaste pour l'effet de serre- à recenser, puisque le territoire est concerné par le permis exclusif de recherche de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux de Gex. Des forages de recherche sont notamment prévus près de Saint-Julien-en-Genevois.

POTENTIEL GEOTHERMIQUE – SONDES VERTICALES (CHAMP OU INDIVIDUELLES)

Communes	Potentiel total PACA (chauffage) – en GWh	Potentiel total PACA (refroidissement) – en GWh
Saint-Julien-en-Genevois	10 357	2 347
Feigères	1 175	10 220
Neydens	2 041	5 898
Archamps	23 233	16 190

Source : Etude énergétique du PACA St Julien Plaine de l'Aire – Etat des lieux, études-test, ressources, besoins futurs et orientations énergétiques, octobre 2009, BG Ingénieurs Conseils et Enercore

POTENTIEL SOLAIRE THERMIQUE ET PHOTOVOLTAÏQUE PAR COMMUNE (PROJETS)

Communes	Potentiel thermique (GWh)	Potentiel photovoltaïque (GWh)
Zone Saint-Julien	3,5	4
Zone PLO route de Saint-Julien	0,3	0,4
Zone Neydens	1,3	1,5
Zone Archamps	1,5	1,7

Source : Etude énergétique du PACA St Julien Plaine de l'Aire – Etat des lieux, études-test, ressources, besoins futurs et orientations énergétiques, octobre 2009, BG Ingénieurs Conseils et Enercore

12.4. ENJEUX

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> • Une connaissance fine des besoins de stockage. • Une gestion communautaire des déchets. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un déficit persistant de sites de stockage de déchets inertes. • Une réflexion à mener pour une meilleure répartition de l'effort d'accueil de déchets inertes en France et en Suisse.
OPPORTUNITÉS	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Une conscience partagée du manque de sites de stockage. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le développement de dépôts sauvages en l'absence d'une bonne gestion.

ENJEUX

Les principaux enjeux en matière de déchets concernent :

- Les solutions pour les déchets inertes.
- La réduction de la production de déchets à la source.
- La promotion du tri sélectif.
- L'optimisation de la collecte des ordures ménagères résiduelles.
- L'atteinte des objectifs de la loi ENE (Grenelle) sur la réduction des déchets.

13. Enjeux transversaux

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> • Une qualité globale du territoire portée par la géographie et les paysages, par une grande richesse de la biodiversité. • Une conscience des sujets à travailler et des démarches engagées pour améliorer la situation sur le territoire soit par la CCG directement soit dans le cadre du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois : biodiversité, eaux pluviales, déchets énergie, air, climat... 	<ul style="list-style-type: none"> • Un début de banalisation des paysages par le mode de développement de l'urbanisation, par les formes urbaines sans lien avec le paysage • Un territoire où la voiture est majoritaire dans les déplacements : consommation d'espace et d'énergie, pollutions atmosphériques. • Des difficultés ponctuelles sur les différentes questions de pollutions, risques, etc.
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Un effet de seuil pour la ville de Saint-Julien-en-Genevois permettant de poursuivre le travail sur l'urbanité. • Une dynamique de développement pour travailler la structuration et les améliorations dans tous les domaines environnementaux. 	<ul style="list-style-type: none"> • La poursuite de la rupture des corridors écologiques. • Les difficultés liées aux contraintes financières ou aux coordinations entre acteurs pour mettre en œuvre les solutions prévues ou envisagées.

ENJEUX

Au-delà de tous les enjeux sectoriels identifiés dans les pages précédentes, en prenant un point de vue transversal, les enjeux liés à la qualité du territoire relèvent de trois sujets principaux :

- C'est l'identité ou les identités que le territoire veut construire pour son futur au sein de l'Agglomération franco-valdo-genevoise qui sont tout d'abord en débat car elle(s) est(sont) largement portée(s) par :
 - Les paysages naturels.
 - Les ambiances des agglomérations : adéquation entre taille et formes urbaines, qualité des formes urbaines.
 - La valorisation du patrimoine naturel et bâti, y compris pour les loisirs de proximité.
- La richesse de la biodiversité et les menaces qui pèsent sur elle d'une part, la position stratégique de la CCG dans les circulations de faune et de flore avec la relation Jura-Alpes et le Défilé de l'Ecluse d'autre part, rendent les préoccupations sur la biodiversité particulièrement prégnantes. Les travaux existants et en cours seront précieux pour prendre des décisions qui devront rechercher un équilibre entre protection et développement.
- Enfin, portée à la fois par l'émergence des préoccupations environnementales, par le dispositif législatif français dont la loi ENE et par la dynamique impulsée à une échelle pertinente dans le cadre du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois, la CCG dispose de nombreux atouts et opportunités pour se situer dans une perspective très concrète de développement durable. Cet atout doit être compris à la fois pour préserver l'environnement et pour offrir des réponses aux habitants. Nous relèverons tout particulièrement parmi ces dernières la demande d'une qualité de vie et du cadre de vie qui relève également du fonctionnement du territoire et de son positionnement, ainsi que l'impérieuse nécessité de répondre sur le plan social à la demande de logements et de services et équipements.



Organisation & fonctionnement du territoire



CHAPITRE II

Le SCoT de 2002 avait établi l'armature urbaine suivante du territoire de la CCG :

- **Une ville**, administrative et commerciale : Saint-Julien-en-Genevois.
- **Cinq bourgs** :
 - Viry, Valleiry et Collonges-sous-Salève, situés sur l'axe routier Est/Ouest du territoire, disposant d'équipements de niveau A selon la terminologie de l'Inventaire Communal de 1998,
 - Vulbens et Beaumont, situés sur des routes importantes, plus équipés que les villages sans atteindre le niveau de Viry, Valleiry ou Collonges-sous-Salève.
- **Onze villages** : Archamps, Bossey, Chênex, Chevrier, Dingy-en-Vuache, Feigères, Jonzier-Epagny, Neydens, Présilly, Savigny et Vers.

Les paragraphes suivants exposent les bilans démographiques, de l'habitat, du commerce, des équipements et de la mobilité au regard de cette armature.

Le dernier paragraphe confronte la synthèse de ces différentes approches du territoire à l'armature établie en 2002.

1. Une démographie dynamique

Source : Insee RGP 90, 99, 2008

1.1. UNE FORTE DYNAMIQUE DÉMOGRAPHIQUE

La croissance démographique très élevée de la Région Rhône-Alpes l'est tout particulièrement en région frontalière avec le Canton de Genève en Suisse.

Avec près de **35 000 habitants** en 2008 (population légale en vigueur au 01.01.2011), la Communauté de communes du Genevois connaît en effet une croissance démographique plus élevée que la moyenne nationale (0,5 %), régionale (0,9 %), et départementale (1,4 %). **Elle se situe autour de 3 % par an et a augmenté de près de 30 % depuis 1999.**

La population de la Communauté de communes du Genevois représente environ **8 % de la population du bassin franco-valdo-genevois.**

- Saint-Julien-en-Genevois dépasse le seuil des 10 000 habitants et regroupe un tiers de la population du territoire.

Collonges-sous-Salève, deuxième ville la plus peuplée du territoire, regroupe 10 % de la population du territoire. Sa population se stabilise et la commune présente **une des croissances démographiques les plus faibles du territoire.**

- Viry et Valleiry sont chacune équivalentes à Collonges-sous-Salève en termes de population.
- Beaumont connaît la plus forte croissance démographique du territoire avec +60 % depuis 1999 tandis que Présilly présente la plus faible croissance démographique du territoire avec +9,2 %.
- Vulbens est le seul bourg dont la population est inférieure à 1 000 habitants (la moyenne des autres bourgs étant de 3 000 hab.).
- Ce sont les villages qui connaissent la plus forte croissance démographique : +27,3 % depuis 1999 soit une moyenne annuelle autour de 3,2 %.

Cette forte croissance démographique n'est pas un phénomène récent. Depuis 1962, le département de Haute-Savoie connaît la croissance démographique la plus élevée de la région rhônalpine. Les axes Annecy-Genève et Thonon-les-Bains-Genève sont particulièrement marqués par cette croissance.

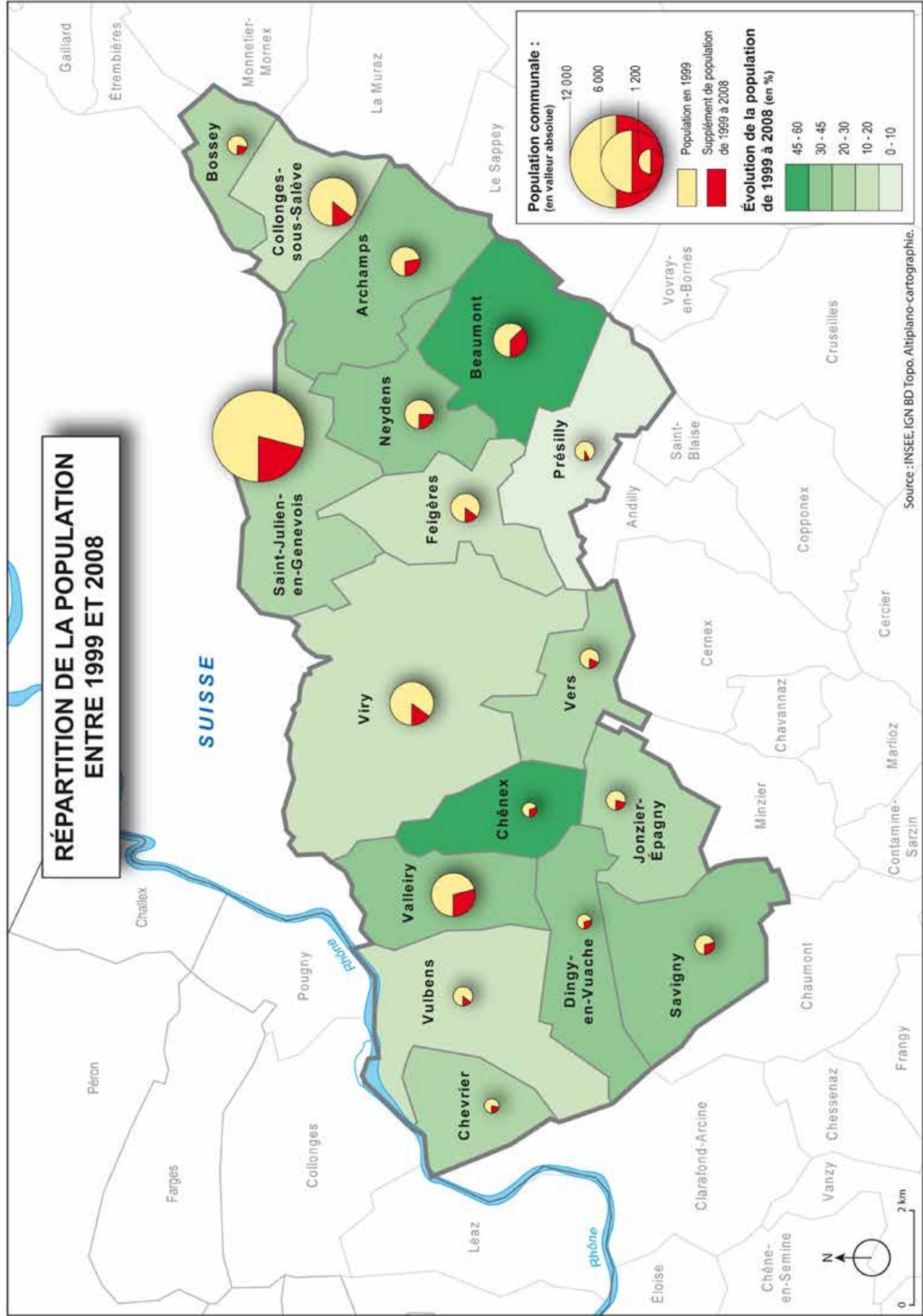
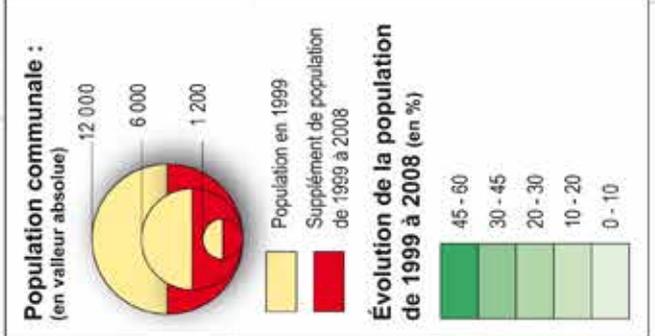
De plus, les chiffres présentés ci-dessus correspondent au recensement INSEE de 2008 (populations légales en vigueur au 01.01.2011). Or, il est important de noter que **la population utilisée dans le cadre du calcul des Dotations Globales de Fonctionnement (DGF) par l'Etat en 2011 est de 36 230 habitants**, soit près de 5% de plus que le recensement INSEE.

EVOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES DE LA CCG SELON L'ARMATURE URBAINE ENTRE 1990 ET 2008					
	1990	1999	2008	Répartition en 2008 (%)	Evolution 1999-2008
Ville : Saint-Julien	7 922	9 191	11 614	34 %	+26,4 %
Bourgs	8 763	10 468	13 329	39 %	+27,3 %
Dont Beaumont	1 018	1 294	2 062	15 %	+59,4 %
Dont Valleiry	1 748	2 195	3 097	23 %	+41,1 %
Villages	6 257	7 391	9 532	28 %	+29,0 %
Dont Archamps	1 070	1 256	1 733	18 %	+38,0 %
CCG	22 942	27 050	34 475	100 %	+27,4 %

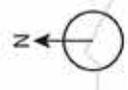
Source : INSEE RGP 90, 99,2008 Population légale en vigueur au 01.01.2011

RÉPARTITION DE LA POPULATION ENTRE 1999 ET 2008

SUISSE



Source : INSEE, IGN BD Topo, Altiplano-cartographie.



1.2. L'ESSOR DES FRONTALIERS

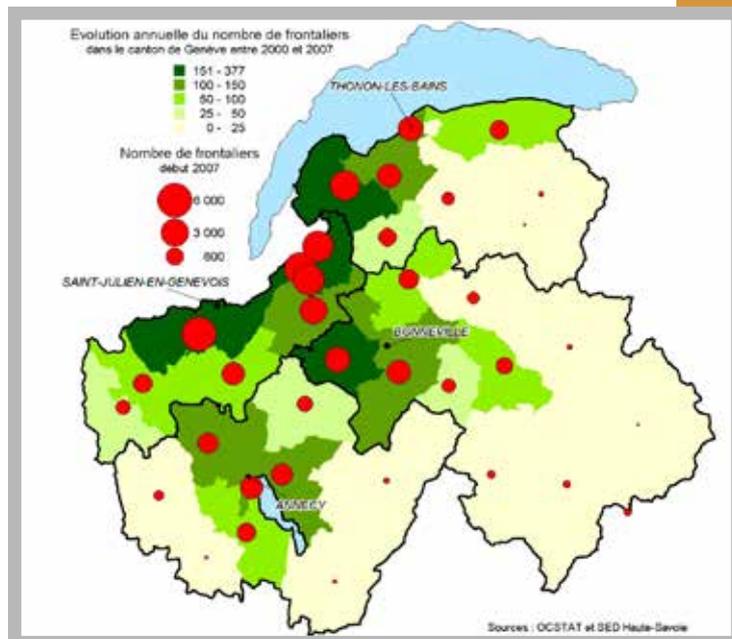
La forte croissance démographique de Haute-Savoie s'explique par **un afflux important de nouveaux habitants**, combiné à un nombre plus élevé de naissance que de décès. Elle est le seul département rhônalpin où solde migratoire et solde naturel sont si proches.

La Communauté de communes du Genevois est marquée par un **fort solde migratoire**. Supérieur à 2 %, il représente **7 fois la moyenne nationale** (0,3% sur la France métropolitaine), plus de 5 fois la moyenne régionale (0,4%) et près de 3 fois la moyenne départementale (0,8%).

- L'importance des flux migratoires est due à l'attractivité de l'emploi suisse et aux prix fonciers et immobiliers moindres de la CCG par rapport à la Suisse.
- Pour comparaison, le solde migratoire de Genève est de 1,4 %.
- Les flux migratoires sont particulièrement élevés sur les communes de Beaumont (4,3 %), Savigny (3,7 %), Dingy (3,4 %) et Archamps (3,2 %).

Une spécificité de l'Agglomération franco-valdo-genevoise est l'afflux de candidats au statut de frontaliers dans la couronne française, ce qui explique une partie de la croissance démographique rapide de ces territoires. La majorité des frontaliers est domiciliée dans le Genevois français. Si l'agglomération d'Annemasse reste le principal lieu de résidence des frontaliers, la Communauté de communes du Genevois en accueille un nombre non négligeable : **12 876 frontaliers¹ recensés en 2011**.

1. Chiffre basé sur la répartition des fonds frontaliers, incluant les titulaires de permis frontaliers ainsi que les suisses ou binationaux installés en France.



Les frontaliers représentent plus d'un tiers (36 %) de la population du territoire², alors qu'ils représentent 30% de la population de l'agglomération annemassienne et seulement 10 % de la population du département de Haute-Savoie.

- Les proportions de frontaliers sont d'autant plus importantes dans les communes d'Archamps (50%), Savigny (41%) et Dingy-en-Vuache (40%).
- Le nombre de frontaliers en Haute-Savoie est passé de 35 943 en 2004 à 50 747 en 2008, soit une augmentation de +47 % en quatre ans seulement.
- Le nombre de titulaires d'un permis frontalier a doublé en 10 ans (entre 1999 et 2010).

2. cf. annexe 3

SOLDES NATUREL ET MIGRATOIRE ENTRE 1999 ET 2008 DE LA CCG SELON L'ARMATURE URBAINE DU TERRITOIRE		
	Taux annuel solde naturel en % (1999-2008)	Taux annuel solde migratoire en % (1990-2008)
Ville : Saint-Julien	0,9 %	1,5 %
Bourgs	0,6 %	2,0 %
Villages	0,4 %	2,4 %
CCG	0,5 %	2,2 %

Source : INSEE RGP 2008, Population légale en vigueur au 01.01.2011

1.3. UNE POPULATION ACTIVE

La Communauté de communes du Genevois regroupe environ **15 000 ménages**, leur taille moyenne est de 2,2 personnes par ménage. Dans la moyenne nationale, elle suit également la tendance nationale : la taille des ménages du territoire n'a cessé de diminuer depuis 1968.

La Communauté de communes du Genevois regroupe une population jeune, principalement active avec **63 % de la population entre 20 et 65 ans**. Un peu moins de 30 % de la population a moins de 20 ans.

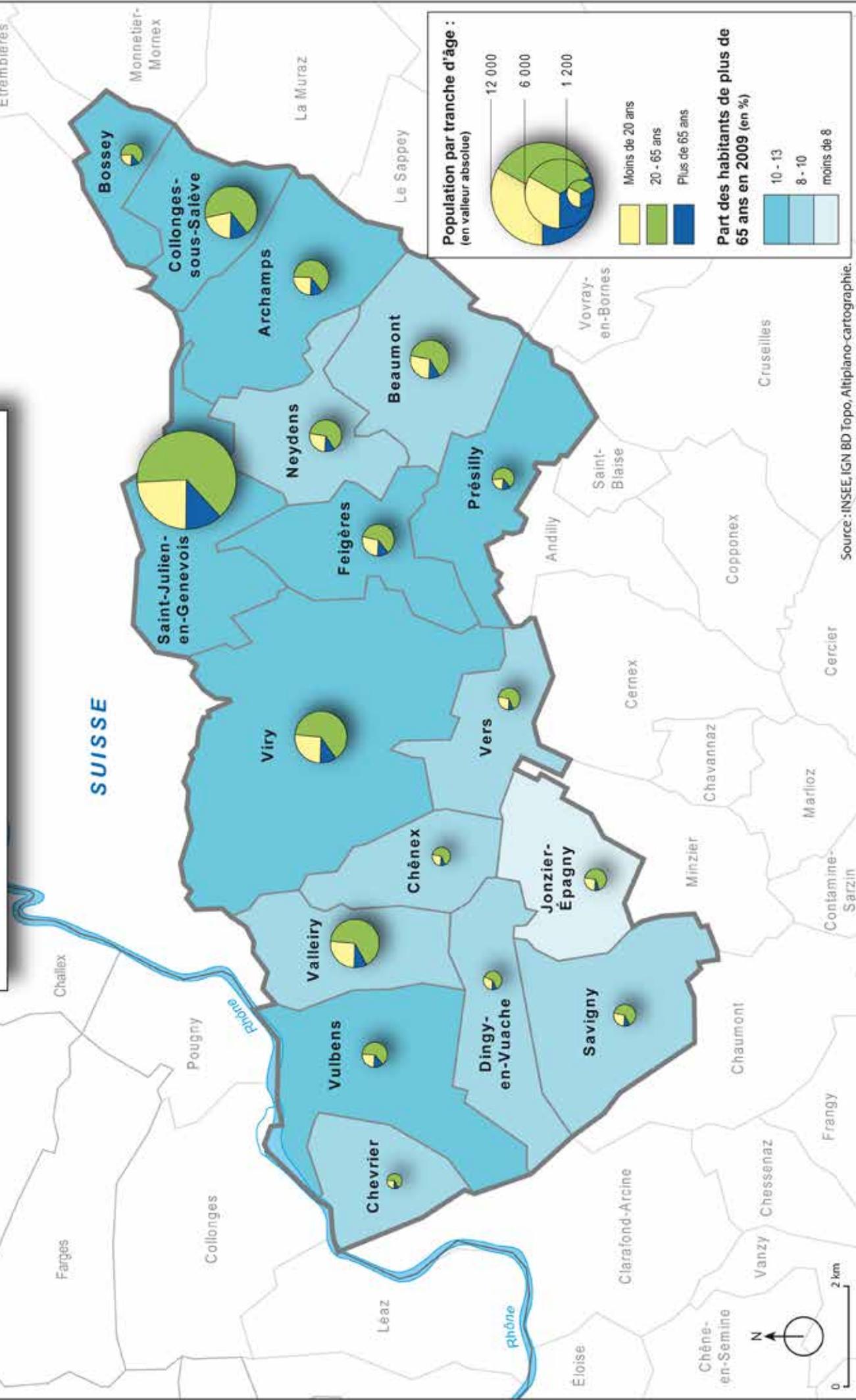
- Les populations des villages sont plus jeunes que la moyenne de la Communauté de communes.
- Les populations sont plus âgées en ville : la proportion d'habitants de plus de 65 ans est supérieure de 10 % à Saint-Julien-en-Genevois par rapport à la moyenne de la communauté de communes du genevois.

La carte suivante montre la part de la population âgée de plus de 65 ans et la répartition par tranches d'âges des populations, par commune.

Les retraités représentent 17 % de la population des plus de 15 ans du territoire, cette population composée pour le reste d'un tiers de cadres, professions intellectuelles supérieures et professions intermédiaires (32 %) et d'un autre tiers d'employés et ouvriers (34,3 %).



RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR ÂGE EN 2009



Source : INSEE, IGN BD Topo, Altiplano-cartographie.



1.4. ENJEUX

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire très dynamique sur le plan démographique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une perte de lisibilité de l'armature urbaine.
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire d'accueil pour les frontaliers. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un renforcement de la fonctionnalité résidentielle du territoire. • Une saturation du réseau viaire face à l'augmentation du trafic pendulaire.

ENJEUX

Avant d'entrer dans l'analyse des autres facteurs, cette analyse démographique pose d'ores et déjà les questions fondamentales que le SCoT devra aborder :

- Sur le plan des transports : si l'éclatement urbain est défavorable à l'organisation de transports en commun, l'enjeu est tout de même d'assurer de meilleures connexions et en particulier d'améliorer l'accessibilité à Genève, notamment depuis la Porte Sud.
- Sur l'offre en logements, en commerces, services et équipements : comment garantir une bonne qualité de vie, en accompagnant cette croissance et tout en répondant aux enjeux de développement durable ?
- Sur le plan des objectifs généraux sur lesquels travaillera le SCoT : quels objectifs de croissance démographique pour le territoire de la Communauté de communes mais aussi, individuellement, pour chacune des communes qui la constituent ?

Au-delà de ces différents enjeux, le SCoT devra traduire les disparités de croissances démographiques, au même titre que les évolutions passées et à venir en termes de desserte en transports en commun, de constructions, des offres en équipements et de développement économique par une évolution de l'armature urbaine du territoire.



Les formes du logement du territoire de la Communauté de communes du Genevois, du traditionnel à la modernité, figures plurielles du paysage et formes des typologies demandées...

2. Une production de logements très dynamique mais ne permettant pas les parcours résidentiels des ménages les plus modestes

Sources utilisées dans ce chapitre :

- Données de recensement disponibles en 2011 (Insee 2007)
- Observatoires de l'Habitat de la CCG n°1, n°2 (mars 2010)
- PLH de la CCG 2006-2011
- Diagnostic du PLH, révision en cours 2012-2017 – Urbanis
- Etude des besoins en logements en Haute-Savoie, 2010-2015, DDT 74 et Amallia

2.1. FORTE PRODUCTION DE LOGEMENTS DANS UN CONTEXTE DE CROISSANCE INSTALLÉE

- UNE PRODUCTION DE LOGEMENTS SUPÉRIEURE AUX OBJECTIFS VALIDÉS

La production de logements est forte sur l'ensemble du territoire de la CCG, liée à :

- La croissance démographique du territoire intercommunal (cf. § I.1 La démographie).
- La pression foncière et immobilière qui s'exerce, spécifique à ce territoire transfrontalier.

La production, si elle apparaît comme galopante (chiffres ci-après), est cadrée par les grandes orientations du précédent SCoT actées à l'échelle du territoire intercommunal et relayées par les documents

d'urbanisme des communes, et à l'échelle du territoire d'agglomération, dans le cadre du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois qui prône aussi le développement de ce territoire mais de façon structurée autour des axes de transports en commun à venir.

Le rythme de production est soutenu et constant :

- 490 logements nouveaux mis en chantier annuellement depuis 1999, soit 122,5 % de l'objectif moyen annuel du PLH 2006-2011. Pour comparaison, le territoire de l'ARC CM a connu un rythme de production de 3 786 logements par an en moyenne depuis 2000³,
- une production supérieure aux 400 logements/an inscrits au SCoT précédent, et un niveau record sur 2006-2008 avec 514 logements construits annuellement,
- +29 % de logements (+ 3 908) sur l'ensemble de l'agglomération entre 1999 et 2008⁴.

En 2008, avec 2 180 logements commencés depuis 2003, l'objectif SCoT est réalisé à 55 % en 33 % du temps prévu.

Par ailleurs, sur la période d'observation du SCoT, la croissance est présente sur l'ensemble du territoire intercommunal, mais on note des différenciations territoriales :

une **plus forte croissance sur les bourgs** : 40 % de la construction neuve, et sur les villages : 32 %,

- la ville-centre de Saint-Julien-en-Genevois croît également, mais moins fortement : +29 %.

3. Analyse prospective des besoins en logements/ménages sur le territoire du projet franco-valdo-genevois, Sémaphores, avril 2012

4. Les données FILOCOM sur l'évolution du nombre de logements reprises dans le PLH indiquent sur la période 1999-2009 +4 223 logements.

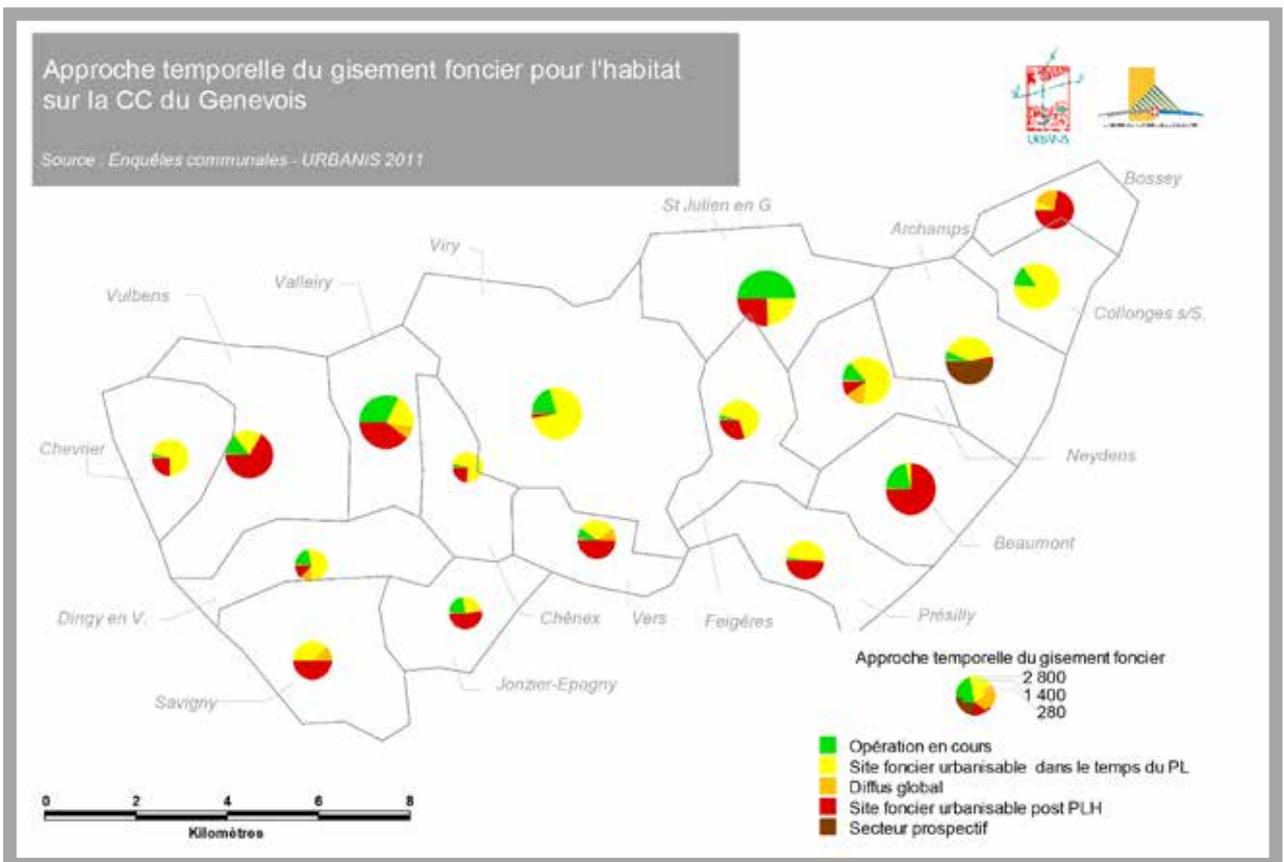
EVOLUTION & OBJECTIFS DE PRODUCTION PAR RAPPORT AU SCoT 2002							
Typologies	Hypothèses SCoT			Evolutions 1999-2008			
	SCoT (durée de 15 ans)	Evolution annuelle	%	Evolution Depuis 1999	Evolution annuelle	%	% par rapport à l'objectif annuel
Collectif	1 550	103	39 %	2 143	238	57 %	231 %
Intermédiaire	1 480	99	37 %	459	51	12 %	52 %
Individuel	970	65	24 %	1 112	123	50 %	189 %
TOTAL	4 000	267		3 714	412		

Source : Observatoire du SCoT CCG, 2009

- UN FONCIER MAITRISÉ SUR LA PÉRIODE D'OBSERVATION DU SCOT PRÉCÉDENT

Une des caractéristiques très spécifiques et positives pour le territoire de la CCG est que la production de logements n'a pas entraîné de consommation foncière excédentaire, et ce malgré la production toujours forte de logements individuels. Sur les 20 ha préconisés au précédent SCoT pour l'habitat, 18 seulement ont été consommés.

Les prévisions de consommation foncière évaluées dans le cadre du diagnostic du PLH montrent néanmoins que la tendance pourrait repartir à la hausse avec 190 ha potentiellement urbanisables dans les 6 prochaines années (32 ha/an). Parmi ces 190 ha, 36 % (68) sont déjà engagés avec permis déposé et 64 % (122) sont aujourd'hui disponibles et constructibles.



Source : Diagnostic PLH, Urbanis, février 2012



Source : Diagnostic PLH, en cours Urbanis, octobre 2011

- QUELLES PRÉVISIONS DE PRODUCTION POUR LA PÉRIODE À VENIR ?

Les objectifs de production de logements seront l'une des questions débattues dans le cadre de la révision du SCoT. Ils seront inscrits au PADD et DOO.

L'étude des besoins en logements de Haute-Savoie produite par la Préfecture de Haute-Savoie, la DDT 74 et Amallia développe 3 scénarii de production pour la période 2010-2015

Le scénario 2 retenu pour le territoire de la CCG fait état d'un maintien élevé de la production avec 455 logements/an.

- L'étude **préconise une hausse de la production sociale en locatif et accession sociale** pour une évolution de la répartition logement privé/logement social.
- L'étude affirme aussi **le besoin en logements des salariés du privé** rappelant ainsi le caractère résidentiel du territoire (salariés frontaliers), mais aussi sa vocation à loger les salariés de ses communes et entreprises (développement de logements en lien avec les emplois locaux).

Pour sa part, le diagnostic du PLH identifie que la poursuite de la dynamique de construction la plus récente (+2,5 %/an) conduirait à construire près de 542 logements/an sur la durée du PLH.

Pour la période PLH, 2012-2017 :

- 7 300 logements, dont 3 000 en cours sont déjà programmés ou prévus ;
- toutes les communes sont concernées par des opérations ;
- certaines communes voient leur potentiel légèrement inférieur à ce qu'a représenté la tendance récente : Dingy, Chenêx, Jonzier-Epagny ou Bossey ;

- toutefois, pour quasi l'ensemble des communes, le potentiel foncier peut permettre un rythme de construction bien supérieur à celui observé jusqu'à présent (voir cartographie page suivante) ; tout particulièrement sur les communes de Viry, Neydens, ou Valleiry.

- Ces hypothèses sont à mettre au regard de l'armature urbaine.
- Elles confirment la seconde position dans la hiérarchie urbaine, celle de bourg, en particulier de Vulbens, Valleiry et Viry qui dépassent, dans les prévisions, le taux de 50 logements pour mille habitants.
- Collonges et Beaumont affichent des objectifs plus modérés (taux de construction de 27 et 26 logements pour 1 000 habitants) quoique très élevés en valeur absolue.
- Certains villages présentent également de fortes capacités de production, en particulier Neydens et Chevrier (respectivement 70 et 51).

Dans ces estimations, le poids des estimations de constructions sur la ville et les bourgs reflète l'importance de la production sur les dix prochaines années.

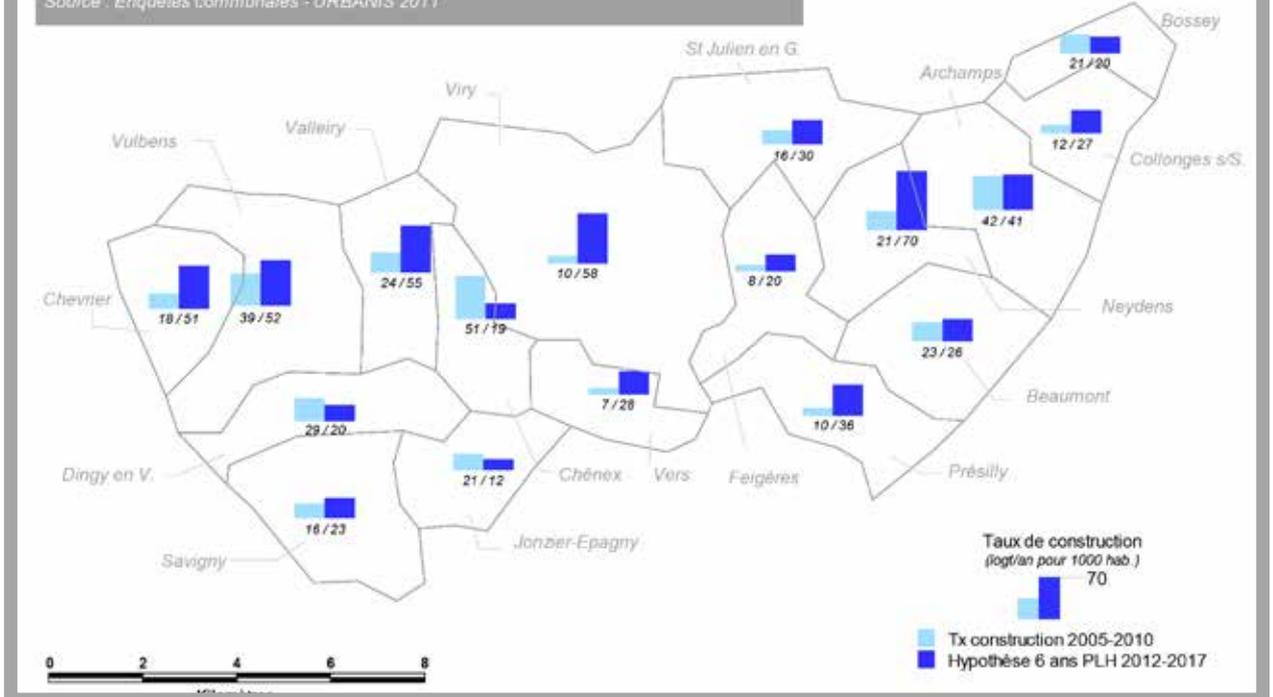
Ces projets s'inscrivent dans la logique poursuivie par la CCG de renforcement de la ville et des bourgs, de création de quartiers de forte qualité, urbaine denses en renouvellement urbain ou éco-quartier.

	Equivalent taux de croissance annuel	Estimation de la population en 2017	Total logements à produire PLH
Hypothèse basse : 1,5%/an	+1,5%	39 139	2 154 logts ou 359 logts/an
Hypothèse développement modéré : +2%/an (croissance démo)	+2%/an	41 111	2 694 logts ou 449 logts/an
Hypothèse poursuite de la dynamique récente : +2,5%/an	+2,5%/an	43 171	3 257 logts ou 543 logts/an

Source : Diagnostic PLH, Urbanis, février 2012

Approche du gisement foncier urbanisable dans le temps du PLH par filière de production sur la CC du Genevois

Source : Enquêtes communales - URBANIS 2011



Source : Diagnostic PLH, Urbanis, février 2012

Les grands projets de logements permettraient la production d'environ 4 000 logements sur les dix prochaines années centrée sur la ville et les bourgs :

- Saint-Julien-en-Genevois :
 - Quartier du Chabloux : 1 200 logements.
 - 600 à 800 logements en renouvellement urbain, dont le quartier de la Gare.
- Viry : 700 logements d'ici à 2020 dont l'éco-quartier Ecovela.
- Collonges-sous-Salève : 400 logements.
- Beaumont-le-Châble : 200 logements.
- Valleiry : 700 logements.

Ces masses de logements vont peser inexorablement sur les équilibres à l'échelle de l'ensemble de l'agglomération. Elles ne devront pas pour autant minimiser l'enjeu de maîtrise de la croissance sur les villages. Celle-ci devra rester une question de premier plan notamment pour les communes dont le potentiel en diffus est important : Beaumont, Archamps, Présilly, Vers, Savigny.

Précisons enfin que le Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois fixe un objectif de croissance à 2030 pour le PACA Saint-Julien Plaine de l'Aire de 32 000 habitants dont 50 % sur le territoire français, soit 7 300 logements environ pour les communes françaises concernées de Saint-Julien-en-Genevois, Archamps et Neydens.

- L'OFFRE EXISTANTE, QUELS ENJEUX DE RENOUVELLEMENT ?

Le diagnostic PLH constate une légère baisse entre 1999 et 2009 de la vacance et du taux de résidences secondaires sur l'ensemble des communes.

Cette question reste toutefois une préoccupation pour les petites communes dont le parc ancien se dégrade. L'enjeu de requalification de ce parc est important car il peut permettre d'accueillir une offre abordable, du logement aidé dans des typologies moyennes et petites répondant à une partie de la demande.

2.2. LES TYPOLOGIES DE LOGEMENTS ET LEUR RÉPARTITION SUR LE TERRITOIRE

- LE POIDS CROISSANT DU COLLECTIF DANS LA PRODUCTION RÉCENTE

La forte hausse du collectif (cf. tableau au 2.1.1) se constate sur l'ensemble des communes et notamment sur les villages. L'ensemble des communes a donc fait l'effort (la pression du marché aidant) d'une diversification de typologies permettant ainsi de répondre de manière plus équilibrée sur le territoire à une partie de la demande :

- accessibilité financière de ce type de produit par rapport à l'individuel,
- offre d'entrée sur le territoire, première étape du parcours résidentiel,
- offre répondant à une demande immobilière très exigeante pour une population plutôt aisée, en attente de prestations : appartements de standing élevé, avec exigences de confort et praticité (stationnements privés, terrasses ou balcons, grands logements...).

En comparaison, on note un ralentissement de la production en individuel, même si en moyenne la production reste positive avec +19% d'individuel sur l'ensemble de la CCG. D'après l'Observatoire du SCoT 2009, une construction sur quatre seulement est une maison individuelle.

La production d'intermédiaire reste faible. Or c'est une typologie intéressante à développer qui présente des formes denses, la possibilité d'espaces extérieurs privés, une cohérence urbaine avec les typologies anciennes type maisons de ville.

Elle répond de plus à une partie de la demande, primo-accédants, ménages aux revenus moins élevés que la moyenne du territoire.

La répartition entre typologies individuel/collectif est équilibrée en moyenne pour la CCG avec 43 % d'individuel, 57 % de collectif (Filocom 2009). Mais cet équilibre est porté principalement par 4 communes dont :

- la ville de Saint-Julien-en-Genevois : 79,6 % de collectif,
- le bourg de Collonges-sous-Salève : 58,2 % de collectif,
- le bourg de Valleiry : 44,7 % de collectif,
- le village d'Archamps (46,4 %).

A noter que pour les communes d'Archamps et Valleiry, la part de collectif a considérablement augmenté sur la période observable, œuvrant à la mutation du parc de ces communes ; pour Saint-Julien-Genevois et Collonges celle-ci s'est plutôt confirmée.

PART DES RESIDENCES PRINCIPALES EN COLLECTIF	
Ville	84 %
Bourgs	45 %
Village	29 %
Moyenne CCG	57 %

Source : FILOCOM 2009

Les 13 autres communes comptent encore en moyenne 60 à 90% d'individuel.

Avec la production toujours élevée d'individuel, le phénomène d'étalement urbain se poursuit sur le territoire intercommunal, mais dans des formes plus denses et non plus extensives : les communes de la CCG ont œuvré de façon volontaire en ce sens au travers de leurs documents d'urbanisme respectifs, dans un engagement collectif partagé à l'échelle de la CCG.

2.3. DES STATUTS D'OCCUPATION DOMINÉS PAR LE PRIVÉ

- LE PRIVÉ EN CHIFFRES

L'offre de logements est très majoritairement privée avec 80 % de la construction neuve depuis 2000.

STATUT D'OCCUPATION DES RESIDENCES PRINCIPALES	
Propriétaires occupants	62 %
Locatif privé	24 %
Locatif social	12 %

Source : INSEE RGP 2008, population légale en vigueur au 01.01.2011

- PRODUCTION DE LOGEMENT SOCIAL, DES EFFORTS À POURSUIVRE

Dans la période récente de mise en œuvre du précédent SCoT, la CCG a consenti d'importants efforts afin d'augmenter la part de logement social sur son territoire. Par un appui financier conséquent, elle a contribué à la production de :

- 432 logements financés en 5 ans (2006-2010), soit 43% de l'objectif à 10 ans réalisé sur 2000-2010 (objectif de 1 006 logements locatifs sociaux sur 10 ans).
- L'offre locative sociale reste toutefois assez faible avec 11,6 % en moyenne pour la CCG, en 2007, contre 9,2 % en 1999.
- Elle est **très inégalement répartie**, 3 communes portant la majorité de l'offre :
 - Saint-Julien-en-Genevois : 19,5 % (55 % du parc de la CCG).
 - Viry : 16,5 % (11 % du parc de la CCG).

- Valleiry : 16,3 % (10 % du parc de la CCG).
- Les autres communes de la CCG offrent de 0 à 9 % de logement locatif social (excepté Beaumont, avec 17,2 % mais correspondant à un petit nombre de logement).
- Elle est comparable à la moyenne en Haute-Savoie : 12,4 % en 2009.

REPARTITION DE L'OFFRE DE LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX	
Ville	60 %
Bourgs	33 %
Village	7 %
TOTAL CCG	100 %

Source : INSEE RGP 2008, population légale en vigueur au 01.01.2011

Hypothèses et objectifs de production

Le diagnostic du PLH estime, via le potentiel constructible recensé lors des rencontres communales, un potentiel de **834 logements sociaux** (dont 553 en cours), soit 139 logements/an.

Le diagnostic pose par ailleurs comme première estimation **un besoin annuel de 135 logements locatifs aidés** sur la durée du PLH (dont 27 PLAI, 76 PLUS, 32 PLS, et 114 accession sociale), soit près de 25 % du besoin total en logement.

Le potentiel identifié en logements sociaux (834 logements) pourrait donc paraître suffisant pour l'atteinte des objectifs de mixité, puisqu'il correspond effectivement à 25 % du besoin total en logements (3 252 logements). Toutefois, il ne correspond qu'à 11 % du potentiel total de logements identifié (7 826 logements). Par conséquent à potentiel constant, la question d'une meilleure traduction réglementaire des objectifs de mixité de manière plus systématique se doit d'être posée.

La DDT 74 préconise une production annuelle légèrement inférieure pour la CCG, avec 200 logements aidés par an pour 2010-2015 :

- 94 en accession sociale et 106 en locatif social,
- PLAI 20 % / PLUS 70 % / PLS 10 %.

Etat de la demande

Les besoins en logement social (locatif et en accession) sont en augmentation sur le territoire de la CCG, en cela comparable à l'ensemble du territoire français et au département de Haute-Savoie⁵ :

- 812 demandeurs en janvier 2011,
- contre 771 demandeurs en août 2010, soit 47 demandeurs pour 100 logements locatifs sociaux en service (Haute-Savoie : 38),
- 72 % des demandeurs sont des ménages éligibles aux plafonds PLAI, contre 68 % pour le département (sources PLH en cours, juin 2011).

Si le nombre de demandeurs est en hausse, on constate une diminution des ménages éligibles au parc social :

- 37 % des ménages de la CCG sont éligibles au logement social en 2009 contre 43 % en 2007 (taux inférieur aux territoires voisins avec 40 % pour la CC du Bas Chablais et 49 % pour la CA Annemasse).

2.4. LA DYNAMIQUE DE MARCHÉ

Le territoire de la CCG se caractérise par une attractivité exceptionnelle dans un contexte de marché qui reste très élevé : au cœur de la Haute-Savoie, département le plus cher de la Région Rhône-Alpes et parmi les plus élevés en France (malgré une baisse de 5 % en 2009 sur l'ensemble du département).

- Le prix moyen (neuf et ancien) en 2008 était de 3 500 €/m² pour un appartement⁶.
- En 2011, il est de 4 000 €/m² pour du neuf en collectif en secteur frontalier, 3 000 €/m² pour les communes à l'est (données du diagnostic PLH, octobre 2011).
- Le prix moyen des appartements et maisons a doublé sur les communes d'Archamps, Vulbens, Valleiry, Chênex et Bossey.
- Aucune baisse n'a été observée sur le prix des terrains de la CCG en 2009 (qui représente un tiers du prix de revient de la construction d'une maison).

5. Source : Etude des besoins en logements en Haute-Savoie, 2010-2015, DDT 74 et Amallia

6. En 2008, selon données de l'Observatoire de l'habitat de la CCG, en 2009

2.5. ENJEUX

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> • Une attractivité du territoire. • Une production de logements qui se diversifie au profit de typologies denses. • Une hausse de la production sur les principaux bourgs secondaires de l'armature urbaine du territoire. • Une limitation de la consommation foncière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une croissance encore très forte sur les communes rurales. • Une importance de la production en individuel / étalement urbain. • Une pression foncière / production de logements chers. • Un retard sur le locatif social.
OPPORTUNITÉS	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Une forte dynamique de construction pour structurer le territoire et expérimenter une architecture et un urbanisme de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une croissance généralisée sur l'ensemble du territoire sans structuration.
ENJEUX	

L'analyse de la production de logements pose des questions en termes d'équilibre du territoire et de diversification de l'offre :

- Quel rythme de production poursuivre en cohérence avec la pression démographique : vers une définition des objectifs de production cohérents avec les orientations prises à l'échelle de l'agglomération genevoise et le Département de Haute-Savoie ? doit-on et/ou veut-on limiter le développement (logements, habitants) par rapport aux capacités actuelles des documents d'urbanisme (plus de 7 000 logements).
- Quelle répartition sur le territoire en terme quantitatif et qualitatif selon les secteurs à développer ?
- Quelles typologies urbaines denses : collectif et intermédiaire type maisons en bande ?
- Quelle diversification des statuts notamment pour les actifs résidents : accession sociale, réponse à apporter à la demande sociale en hausse sur le territoire (locatif social) ?
- Comment prendre en compte ces développements dans une vision stratégique globale : transports, fonctions de proximité (services et commerces), renforcement des centralités ?
- Comment traduire ces volontés par une action foncière ?

3. Une offre commerciale diversifiée et équilibrée

Sources utilisées dans ce chapitre :

- Schéma de Développement commercial du Genevois Haut Savoyard, rapport de diagnostic décembre 2004 et rapport de préconisations octobre 2005
- FISAC intercommunal, rapport final du diagnostic décembre 2010
- Autres ressources obtenues auprès de la MED, mai 2011

Le développement commercial est une question prégnante dans les préoccupations de la CCG tel que le démontre l'engagement d'une opération FISAC (Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce) Intercommunale et la définition d'orientations très claires sur le commerce de périphérie.

Le commerce est un élément constitutif de l'espace territorial intercommunal et de l'espace urbain de chaque commune. En ce sens il est analysé de manière transversale et prospective questionnant des enjeux de centralité, d'accessibilité, de qualité de vie quotidienne, en prenant en considération des pratiques d'achat et leurs évolutions.

La réflexion commerciale basée sur les différentes pratiques d'achat et leurs conséquences notamment sur les déplacements et l'organisation des territoires conduit à la distinction suivante :

- **les achats quotidiens** : alimentation, produits ménagers, tabac, presse. C'est la notion de proximité,
- **les achats occasionnels** : équipements de la personne et de la maison, petit bricolage, jardinerie, loisirs. C'est la notion de proximité et de diversité,
- **les achats exceptionnels** : véhicules, ameublement, électroménager, bricolage. C'est la notion de comparaison de l'offre.

Le DAC (Document d'Aménagement Commercial) sera à produire dans le cadre de la révision du SCoT puisqu'il est devenu un document obligatoire du SCoT dans le cadre de la loi ENE. La présente analyse conduit à en définir les bases.

Pour rappel, le DAC s'inscrit dans le cadre réglementaire fixé par la Loi de Modernisation de l'Economie (LME) du 4 août 2008 puis par la Loi Grenelle II portant Engagement National pour l'Environnement. (Grenelle II) du 12 juillet 2010. Ces textes successifs, ainsi que la réforme de l'urbanisme commercial en cours (proposition de loi dite « Ollier » déposée le 3 mai 2010, votée par les deux Assemblées en première lecture mais aujourd'hui en « attente », en raison de points de divergences majeurs entre le Parlement et le gouvernement) poursuivent le mouvement d'intégration de l'urbanisme commercial dans le droit commun de l'urbanisme. Ils visent à accompagner le développement commercial au regard des objectifs d'aménagement du territoire et de développement durable, en l'occurrence sur la Communauté de communes du Genevois, en cohérence avec son projet de territoire.

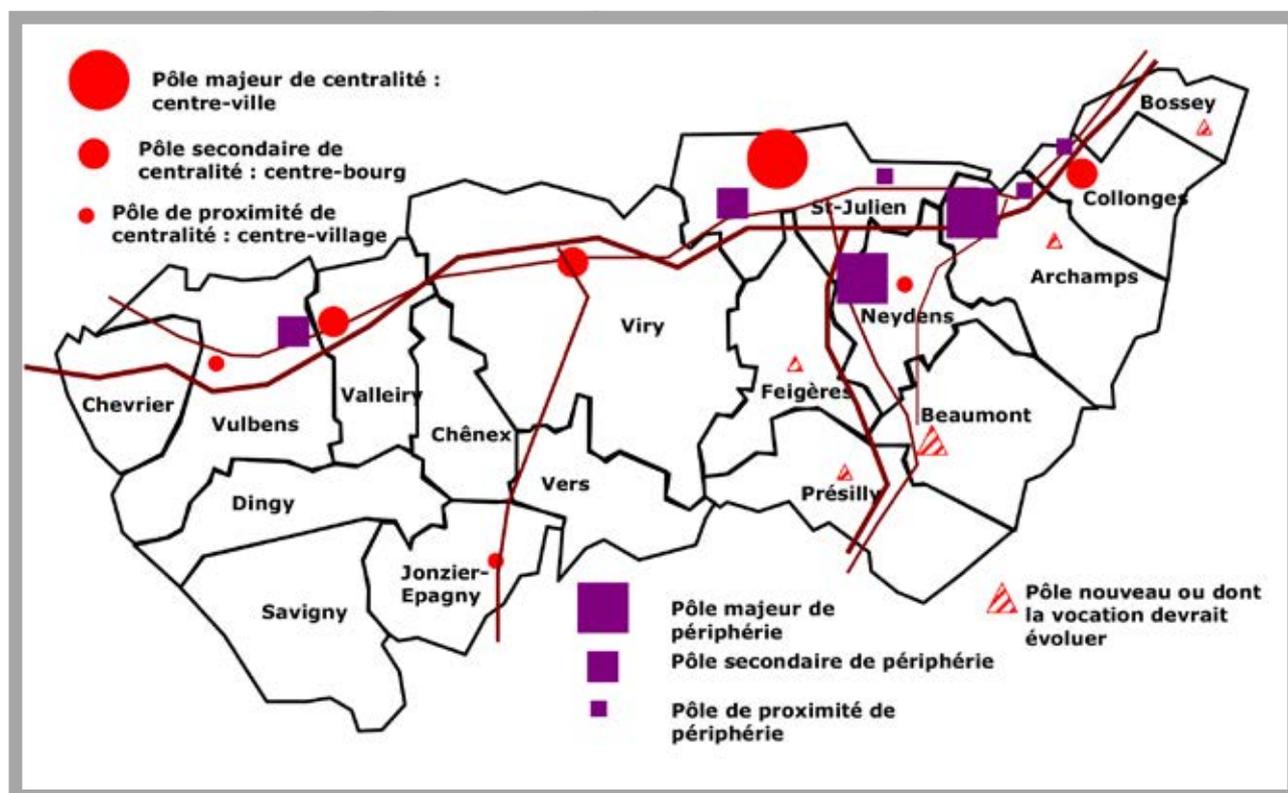
- Le DAC est établi sur des critères d'aménagement du territoire et de développement durable et des objectifs relatifs à l'équipement commercial et artisanal définis par le DOO.
- le DAC délimite des **zones d'aménagement commercial** (ZACO) en considération des exigences d'aménagement du territoire, de protection de l'environnement ou de la qualité de l'urbanisme spécifiques à certaines parties du territoire couvertes par le SCoT.

3.1. L'ORGANISATION COMMERCIALE DU TERRITOIRE DE LA CCG

La qualification des pôles identifiés dans la carte ci-dessous est ici liée à l'aire d'influence des polarités commerciales telle que définie dans le dossier FISAC intercommunal de la CCG et non à l'armature urbaine du précédent SCoT. Précisons que le dossier FISAC aborde principalement la thématique du **commerce de proximité**, dont certains éléments sont repris ci-après.

- LE DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL EN LIEN AVEC LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL

- L'organisation commerciale est liée aux développements urbains et infrastructurels du territoire intercommunal :
 - localisation des principales polarités sur l'axe Est-Ouest, au Nord du territoire, de Vulbens à Bossey,
 - articulation sur le principal axe de passage et sur les principales communes.
- En termes de nombre de polarités (et non de m² de surface de vente), la répartition de l'offre est équilibrée entre offre de proximité et offre de périphérie.



Source : Fisac intercommunal de la CCG, décembre 2010

- LE LIEN AVEC LES PRATIQUES D'ACHAT

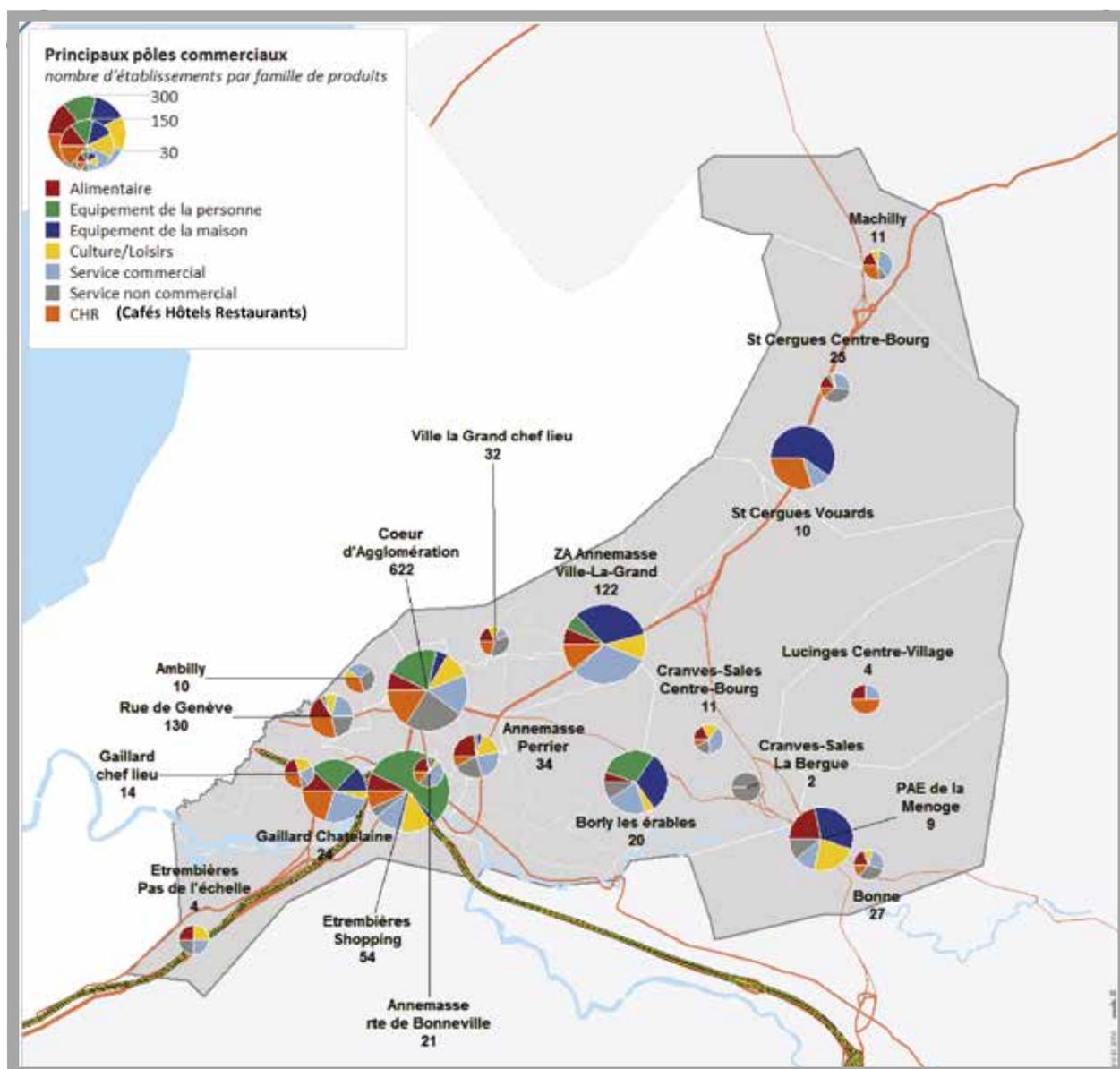
Dans ce territoire à la frontière avec la Suisse, deux aspects sont à retenir pour appréhender les pratiques d'achat, qui tiennent à l'identité même et à la situation géographique de la CCG :

- une tradition de fréquentation du commerce « traditionnel » ou de proximité, notamment de la part de la clientèle suisse,
- une très bonne desserte qui facilite l'accès aux principaux pôles urbains (principalement Annemasse et Genève mais aussi plus loin Thoiry, Bellegarde, Annecy) et à leurs équipements commerciaux très développés (voir carte ci-dessous).

Les pratiques d'achat évoluent (e-commerce, rapprochement des lieux de consommation et des lieux de vie, diminution des trajets), selon divers facteurs socio-économiques observables partout en France. Sur le territoire de la CCG, la fréquentation du commerce de proximité est le reflet de ces évolutions, en plus du facteur monétaire et économique (relation franco-suisse).

Ce sont donc là de grandes tendances, qui évoluent fortement dans la période récente, car soumises à des fluctuations du marché et des évolutions sociétales⁷.

7. Source : FISAC Intercommunal, décembre 2010



Source : Repérage AID Observatoire, 2010 ; composition des principaux pôles commerciaux identifiés par le SCoT, DAC de l'agglomération annemassienne

En synthèse, le FISAC intercommunal portant donc sur le commerce de proximité signale :

- Une **évasion commerciale tout secteur d'activité confondu** accrue : 46 % en 2010. Parmi les zones les plus régulièrement fréquentées :
 - agglomération d'Annemasse (34 %),
 - zones de périphérie de la CCG (24 %),
 - agglomération de Genève (22 %)⁸.
- L'offre conséquente de centres commerciaux sur Annemasse ainsi que la diversité de l'offre alliée aux déplacements des actifs frontaliers de Genève expliquent cette évasion.
- Un caractère très fluctuant des flux de dépenses entre la France et la Suisse très dépendants de la parité CHF/€. Ainsi, on constate :
 - les flux de la France vers la Suisse plutôt en baisse sur la période 2001-2007 (-23 %) puis de nouveau en hausse entre 2008 et 2011,
 - et une très forte baisse des flux de dépense de la Suisse vers la France (-47 % entre 2001 et 2007), et de nouveau un taux de change favorable aux Suisses consommant en France sur 2008-2011 avec un retour d'attractivité de l'économie de proximité française pour les consommateurs suisses.

8. A partir de l'enquête sur 200 chalands FISAC Intercommunal

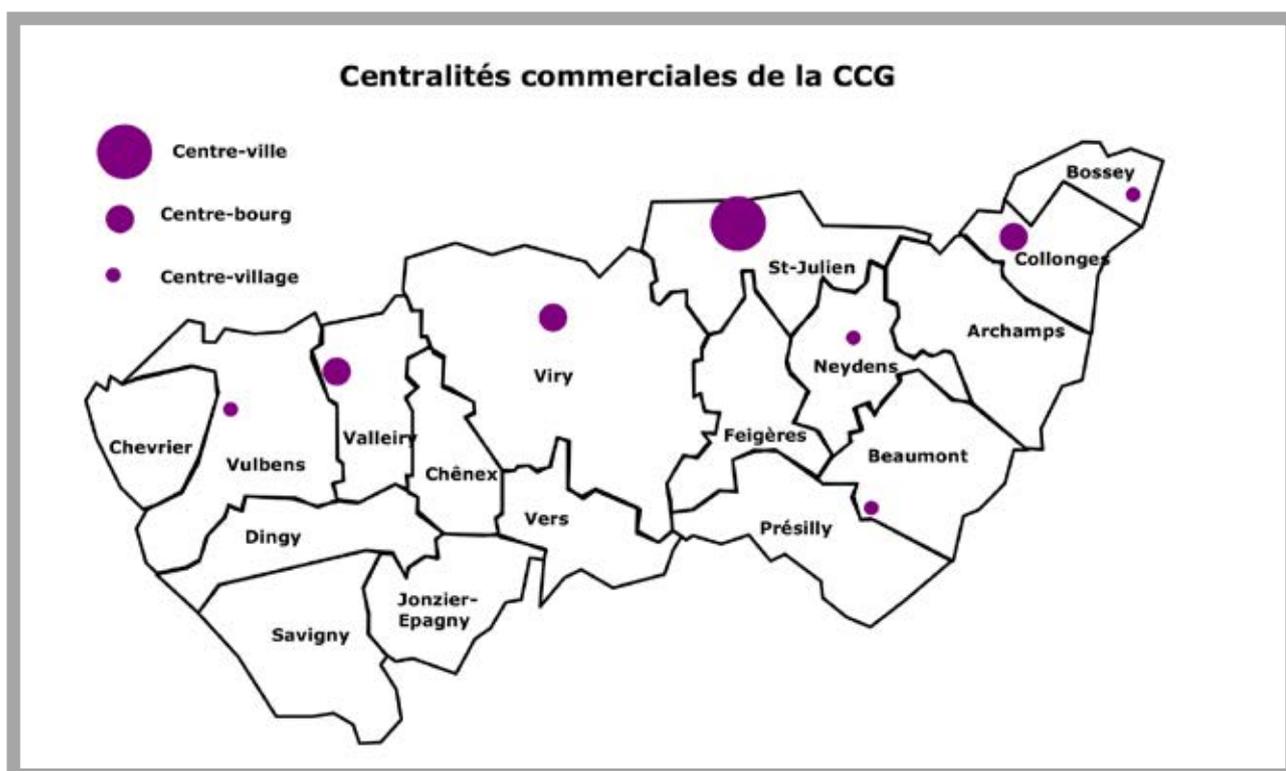
- Néanmoins le diagnostic établi dans le cadre de l'étude de mise en place d'une stratégie d'implantation des installations à forte fréquentation à l'échelle du Grand Genève (cahier 17-1) soulève l'importance de la clientèle suisse dans les établissements français. Ainsi, les hypermarchés représentent dans le Genevois français et dans le district de Nyon 50% des emplois du commerce de détail, contre seulement 30% à Genève.

- L'incertitude liée à ces fluctuations est compensée en partie par **l'augmentation de la demande locale** (+27% entre 2001 et 2007).
- Ce commerce reste peu attractif pour les consommateurs français non résidents.

3.2. L'OFFRE COMMERCIALE DE PROXIMITÉ, L'OFFRE EN PROJETS

- UNE OFFRE ÉTOFFÉE ET RÉPARTIE SUR PLUSIEURS COMMUNES

Rappel : il s'agit ici des centralités de proximité étudiées par le FISAC



Source : Fisac intercommunal de la CCG, décembre 2010

L'offre de proximité est concentrée dans la ville et les bourgs⁹ et souvent connectée sur les axes de circulation principaux (offre organisée en linéaire à Viry, Valleiry pour exemples, ou à Beaumont, quartier du Châble hors centre-bourg mais sur un axe important de passage).

L'offre de proximité est plutôt étoffée et diversifiée, répartie sur :

- la ville (92 établissements) qui joue en cela son rôle de pôle de chalandise pour l'ensemble des communes du territoire intercommunal,
- et sur les bourgs secondaires qui accueillent une offre conséquente et fonctionnent comme des centralités secondaires, chalandise pour les communes rurales environnantes :
 - Collonges-sous-Salève (45 établissements),
 - Valleiry (32 établissements),
 - Viry (21 établissements).
- Ce sont trois des bourgs de l'armature du précédent SCoT,
- Une petite offre de quotidien est présente sur 6 villages (de 1 à 5 établissements).
- 6 villages ne proposent aucune offre commerciale (Chenex, Chevrier, Dingy, Présilly, Savigny, Vers). Leur poids démographique justifierait difficilement le développement d'activités de proximité.

Sur les principales centralités, l'offre est large et complète pour la gamme d'achats quotidiens : boulangeries, tabac-presse-loto, pharmacies, fleuriste, coiffeurs, esthéticiennes, opticiens, banques, restauration rapide et traditionnelle.

9. Au sens de l'attractivité commerciale et non de l'armature du SCoT

Sur Saint-Julien-en-Genevois, on trouve des commerces plus spécifiques : maroquinerie, professionnel de la photographie, vêtements, chaussures, et en particulier des commerces spécialisés (Bande-dessinée, jouets en bois) qui favorisent une attraction plus large.

Ces centralités, quoique relativement dynamiques, présentent une qualité urbaine assez inégale et ne sont le plus souvent pas porteuses d'une image commerciale forte.

- IDENTIFICATION DE BESOINS QUANTITATIFS ET QUALITATIFS

- Les densités commerciales du commerce de proximité sont faibles par rapport à la croissance démographique : **Malgré sa répartition sur l'ensemble du territoire (hormis les très petites communes), l'offre de proximité ne suit pas la forte croissance démographique du territoire.**
- Le territoire intercommunal est moins équipé que le département :
 - CCG : environ 170 établissements pour 10 000 habitants,
 - Haute-Savoie : 210.
- La tendance semble se confirmer selon les projections à horizon 2016 réalisées par la MED à partir des chiffres constatés sur les dernières années, qui estime cette densité pour 2016 à :
 - CCG : 156 établissements pour 10 000 habitants,
 - Haute-Savoie : 213.
- Parmi les différents secteurs qui composent l'offre de proximité, certains accusent un retard conséquent, quatre secteurs sont particulièrement sous-représentés :

DENSITE COMMERCIALE PAR SECTEUR D'ACTIVITE POUR 10 000 HABITANTS EN 2010		
Typologie de commerce	Haute-Savoie	CCG
Alimentaire	10,3	6,1
Equipement du foyer	29,5	23,7
Equipement de la personne	14,4	9,9
Culture loisirs	9,2	5,6
Services à la personne	15,2	13,7
Services marchands	41,1	28,1
Services non marchands	60,3	57,9

Source : FISAC intercommunal de la CCG, décembre 2010

- alimentaire : densité inférieure de 40 % à la moyenne départementale,
- culture loisir : densité inférieure de 39 % à la moyenne départementale,
- services marchands : densité inférieure de 31 % à la moyenne départementale,
- équipement de la personne : densité inférieure de 31% à la moyenne départementale.
- Seul le secteur des services non marchands, en général moins porteur en termes d'animation et d'attractivité, est plutôt bien implanté sur la CCG.

Si les densités commerciales de proximité paraissent faibles, le chiffre d'affaires de ces activités est évalué à la hausse dans l'étude FISAC, incitant à renforcer le processus de consommation locale par la dynamisation de ces commerces et services :

- 139 M€ en 2004.
- Le marché théorique global pourrait passer à 183 millions d'euros à l'horizon 2016.

- LA PROXIMITÉ : UNE ECHELLE DE PROJETS POUR LE TERRITOIRE DE LA CCG

Plusieurs communes se positionnent sur des projets mixtes intégrant des activités de proximité nouvelles ou de redynamisation de l'offre existante :

- quartiers d'habitat accompagnés d'une programmation commerciale de proximité : pôle commercial et artisanal à Valleiry et à Viry, création de cellules commerciales à Beaumont,
- création d'auberges communales sur plusieurs villages (à Archamps et Bossey, et des projets recensés à Présilly pour une boulangerie communale et à Feigères).

Ces projets confirment **l'échelle de proximité comme structurante pour les différentes communes**. Elle participe, aux différents niveaux de l'armature urbaine, au rapprochement entre lieux de vie et lieux de services, à l'identité des centralités, et à faire vivre les équipements et services publics.

Le projet commercial global devra toutefois veiller à la cohérence et la complémentarité entre ces différents projets afin de ne pas éparpiller l'offre mais lui donner une lecture claire sur le territoire.

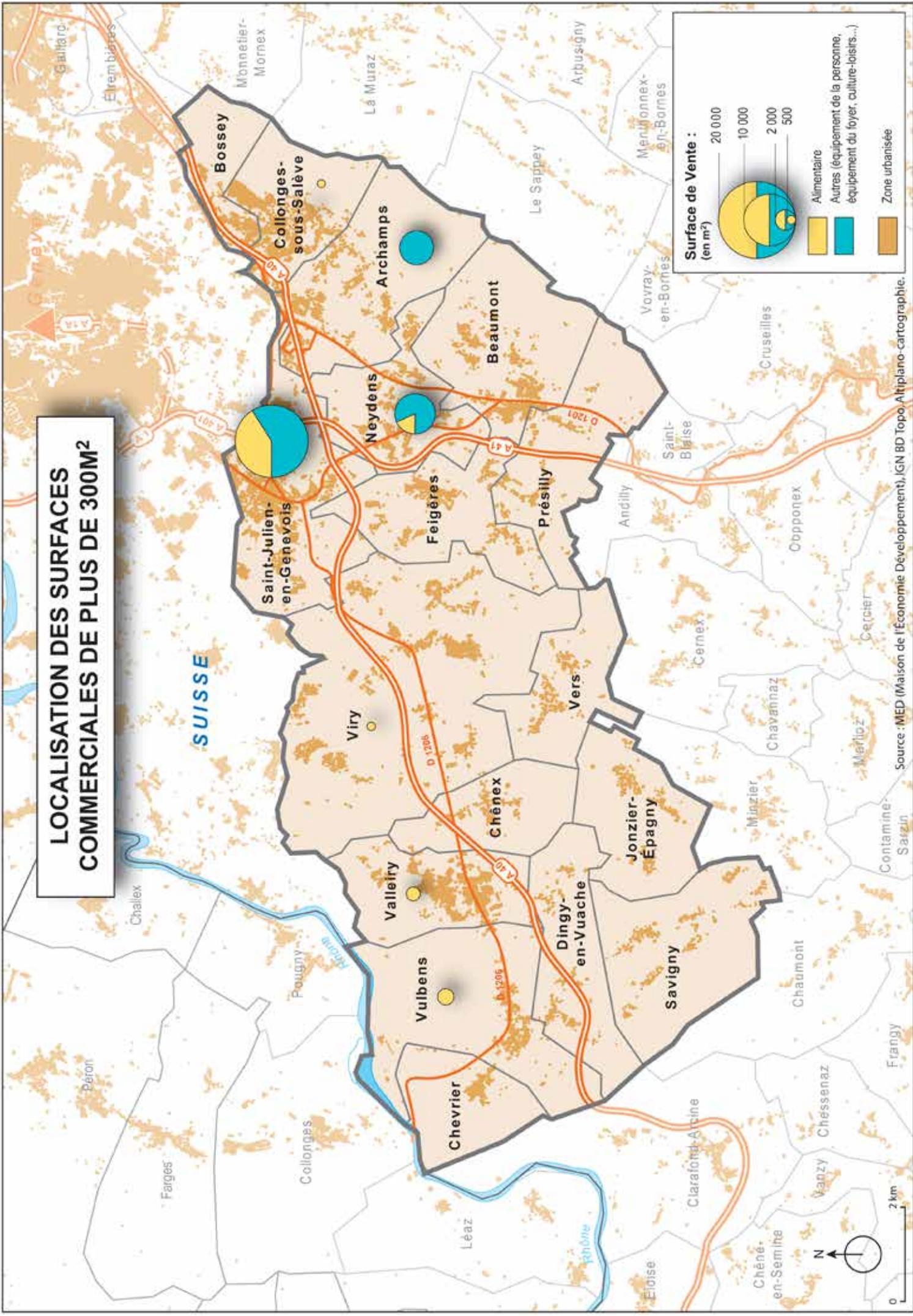
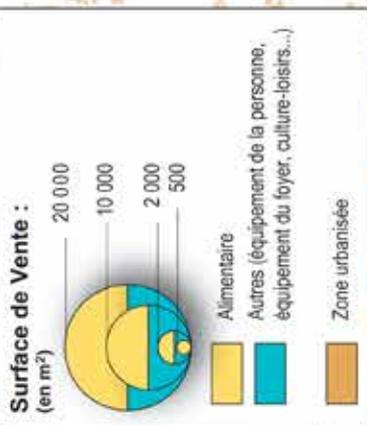
La présence de marchés sur de nombreuses communes du territoire est un élément de soutien à ces actions de revitalisation et d'animation locale, même si seul les marchés de Saint-Julien-en-Genevois et de Collonges-sous-Salève possèdent une réelle attractivité et fréquentation régulières.

3.3. GRANDES ET MOYENNES SURFACES, LE DÉVELOPPEMENT MAITRISÉ

- L'offre en Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) se caractérise par quelques éléments spécifiques :
- Une concentration sur trois polarités, avec des relais sur les principaux bourgs :
 - Saint-Julien-en-Genevois cumule plus de 15 000 m² répartis sur plusieurs sites,
 - 2 surfaces périphériques de plus de 5 000 m² : le bâtiment Alliance à Archamps et la galerie commerciale de Vitam'parc.
- Une densité commerciale (en GMS) satisfaisante au regard du poids démographique.
- Un rayonnement dans les limites du territoire intercommunal, dû en grande partie à la concurrence à proximité dont Annemasse, précédemment évoqué.

LOCALISATION DES SURFACES COMMERCIALES DE PLUS DE 300M²

SUISSE



Source :MED (Maison de l'Économie Développement), IGN BD Topo, Altiplano-cartographie.

- LOCALISATION ET RÉPARTITION DE L'OFFRE EN GRANDES ET MOYENNES SURFACES

Cette organisation commerciale contribue à la préservation du paysage et à l'image qualitative du territoire :

- pas de défiguration liée à un étalement commercial périphérique important, d'entrées de ville déqualifiantes, de paysage dépourvu de qualité urbaine et d'urbanité (zones commerciales spécialisées de type boîtes à chaussures),
- affirmation du caractère dense des centralités urbaines.

- DENSITÉ COMMERCIALE COHÉRENTE AVEC LES BESOINS DÉMOGRAPHIQUES

- La densité commerciale en surface de 300 m² pour 1 000 habitants est supérieure à la moyenne nationale (à partir des données MED, mai 2011) :
 - 351 m²/1 000 habitants pour CCG en 2011,
 - 290 m²/1 000 habitants pour la moyenne nationale en 2007.
- La forte croissance démographique pourrait à terme faire basculer cette tendance. Toutefois aucun projet de création n'est actuellement souhaité et la position des élus est à prendre en compte dans le cadre de l'élaboration du DAC.

- ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION DEPUIS 2005 (SCHÉMA COMMERCIAL DU GENEVOIS HAUT-SAVOYARD)

Synthèse de la consommation effective :

- 2 454 m² d'extension ont été autorisés et réalisés :
- en alimentaire seulement et pour des extensions de moyennes surfaces,
- avec un renforcement des centralités à Saint-Julien-en-Genevois et Collonges.

Synthèse des autorisations de 2005 à 2011 :

- aucune nouvelle autorisation entre 2008 et 2010,
- en 2011, autorisation pour l'extension de Biofrais sur Saint-Julien-en-Genevois,
- 10 665 m² de création dont :
 - 5 674 m² pour Vitam'parc (autorisé avant 2005).
 - 4 990 m² pour les Meubles Desbiolle (en cours de construction).
- En comparaison, ont été autorisés en 2010 sur l'Agglomération d'Annemasse, très sollicitée par les enseignes¹⁰ :
 - 16 182 m² d'extension,
 - 26 194 m² de création.

- LES DEUX PÔLES PÉRIPHÉRIQUES QUESTIONNÉS DANS LEUR ATTRACTIVITÉ

Le pôle d'Archamps et Vitam'Parc à Neydens, les deux pôles spécialisés du territoire, ont des vocations plurifonctionnelles : de commerces/loisirs pour Vitam'Parc, de pôle technologique et d'affaires (centre de convention), commerces et loisirs pour Archamps.

10. Source : MED

SECTEURS D'ACTIVITÉS	HYP0 BASSE INITIALE (M ²)	HYP0 HAUTE INITIALE (M ²)	HYP0 BASSE 2011 (M ²)	HYP0 HAUTE 2011 (M ²)
Alimentaire	2 400	2 700	-54	246
Équipement de la personne	900	1 100	900	1 100
Équipement du foyer	1 300	1 600	1 300	1 600
Culture loisirs	1 400	1 700	1 400	1 700
TOTAL CCG	6 000	7 100	3 546	4 646

Sources MED : suivi basé sur les dossiers et autorisations CDEC, CNEC¹

1. Commission départementale/nationale d'équipement commercial

Les deux espaces périphériques dédiés aux commerces sur le territoire revêtent donc un rôle assez singulier, porteurs en partie de l'image du territoire à l'extérieur et de son attractivité.

La question de leur repositionnement en termes de vocation économique, de renouvellement d'activités, de complémentarité entre les deux sites s'inscrit donc dans une logique globale, en écho du concept « Porte Sud »¹¹ incluant donc aussi la fonction commerciale renforcée de Saint-Julien-en-Genevois -pôle régional- en complémentarité des projets existants sur le territoire de la région franco-valdo-genevoise.

- Fonctionnement de Vitam'parc à Neydens :
 - fréquentation plutôt locale bien qu'au-delà des limites de la CCG (communes à une distance temps d'environ 30 minutes), alors qu'un rayonnement plus large était escompté pour ce site,
 - très bon fonctionnement et valorisation du secteur loisirs du site, un élément d'attractivité fort, mais trop peu appuyé par la fonction commerciale,
 - mutation du projet commercial initial dont la vocation devait s'afficher en lien avec les loisirs, le sport, le corps dans le cadre de la définition globale de Vitam'Parc. Faute d'avoir pu attirer cette cible d'enseigne, la tendance est à la banalisation de l'offre et à la disparition de la spécificité commerciale du site,
 - la desserte à venir par les transports en commun ira de pair avec la perspective d'une meilleure intégration urbaine du site.
- Fonctionnement d'Archamps :
 - galerie Commerciale, Immeuble Alliance, conçue comme le cœur d'animation du parc d'Archamps en perte de vitesse. Un projet de relance est en cours, notamment autour de la restauration/services aux entreprises présentes sur le parc¹²,
 - l'arrivée du Virgin a élargi l'attractivité du site sur le thème des loisirs,
 - en lien avec le cinéma multiplex, au très bon fonctionnement,
 - le site bénéficie d'une très bonne accessibilité et d'une disponibilité de nombreux stationnement. Le projet transport en commun vers Genève à court terme contribuera à améliorer encore cette accessibilité.

11. cf. III 2.5

12. Pour la direction de la SEMAG, interrogées en juillet 2011, la fonction commerce/loisirs du site est un outil en cours de revalorisation pour la technopôle d'Archamps

Ces deux polarités commerciales périphériques très spécialisées se rapprochent toutefois sur le thématique loisir, engendrant parfois une certaine concurrence qui a pu conduire à des transferts d'enseignes.

Ces polarités sont à inscrire dans le projet de territoire global et à envisager selon des scénarii de concurrence ou d'alternative au centre-ville de Saint-Julien-en-Genevois. En ce sens la question n'est pas uniquement commerciale, mais aussi urbaine, positionnant ces polarités dans l'armature urbaine évaluée le cadre du SCoT.

- UNE VOLONTÉ DE LIMITER LA CRÉATION DE NOUVEAUX CENTRES COMMERCIAUX

Pour informations en 2010, les projets d'implantations commerciales nouvelles ont représenté en France un niveau «record» de 4,1 millions de m² de surfaces supplémentaire¹³.

Dans le cadre de l'élaboration du diagnostic du SCoT, les élus ont exprimé dès juin 2011, leur volonté de limiter les extensions de type périphérique et leur refus concernant de nouvelles implantations dans la période récente :

- refus d'implantation de surfaces commerciales déconnectées des centre-bourg ou espaces urbains constitués (exemple concernant la demande d'installation d'un LIDL sur la commune de Vulbens, source MED, mai 2011),
- pistes d'implantations commerciales sur la future zone d'activités de Cervonnex évoquées avec beaucoup de réserve.

A noter que les tendances annoncées à l'échelle nationale vont dans le sens inverse.

13. Sources Fédération professionnelle PROCOS

3.4. ENJEUX

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> • Un dynamisme et répartition de l'offre de proximité sur l'ensemble du territoire. • Une maîtrise de l'étalement commercial périphérique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une forte évansion commerciale tout secteur d'activités confondu. • Une qualité inégale selon les sites en termes d'image et d'inscription urbaine. • Un éclatement des projets de proximité (par commune).
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique de développement qui permet de structurer le territoire autour de polarités urbaines et commerciales de proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un potentiel qui peut basculer sur le développement d'une offre commerciale périphérique.
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> • Comment maintenir et soutenir le commerce de proximité, en incitant au développement des secteurs les moins représentés et pourtant essentiels à la proximité (secteur alimentaire) ? • Comment faire en sorte que la très bonne accessibilité du territoire soit un facteur d'attractivité commerciale plutôt que d'évasion, en s'appuyant sur les locomotives commerciales de la ville-centre et des bourgs mais aussi des pôles périphériques (vers un renforcement de la hiérarchie commerciale), en développant les secteurs de l'équipement de la personne et de la culture/loisirs ? • Quelle vigilance face à la tertiarisation des bourgs ? • Quelle qualité des espaces commerciaux en lien avec les aménagements d'espaces publics et le renforcement des centralités ? • Quelle valorisation de l'offre périphérique existante, notamment par son affirmation territoriale et urbaine : vers une meilleure mise en relais des pôles de loisirs avec la fonction commerciale, un accompagnement de cette intégration urbaine par la politique de mobilité et de renforcement de la ville ? 	

4. Un bon niveau de services et d'équipements

4.1. LES ÉQUIPEMENTS DE SERVICE À LA PERSONNE : UN FONCTIONNEMENT INTERCOMMUNAL

- UNE OFFRE DE SERVICES DE SANTÉ CONCENTRÉE

L'équipement principal de santé de la Communauté de communes du Genevois est l'**hôpital intercommunal Sud Léman Valserine de Saint-Julien-en-Genevois**. Il répond à lui seul à 90 % des besoins sanitaires de la population, les 10 % restants étant redistribués sur l'hôpital d'Annecy, les centres hospitaliers de Grenoble, Lyon, Genève ou Lausanne.

- Avec 395 lits, l'hôpital dessert 135 000 habitants dont 68 000 sur l'Ain et 67 000 sur la Haute-Savoie.

L'hôpital Sud Léman Valserine s'est engagé dans le projet de création de la Communauté Hospitalière de Territoire¹⁴ de Haute-Savoie Sud avec le Centre Hospitalier Régional d'Annecy et les Centres Hospitaliers de Rumilly et de Gex.

Médecins généralistes et pharmacies sont concentrés sur les villes de Beaumont, Collonges, Saint-Julien, Valleiry et Viry.

- La densité de médecins généralistes sur le territoire de la CCG est de **6,3 pour 10 000 habitants**. La moyenne nationale était de 32,7 médecins pour 10 000 habitants en 2006.
 - Cette faible densité de médecins libéraux est à nuancer au regard du nombre important de frontaliers (36% de la population de la CCG, cf. annexe 4). En effet, ces derniers bénéficient pour beaucoup d'une assurance maladie suisse et se font soigner en Suisse.
- La densité de pharmacies sur le territoire de la CCG est de 2 pour 10 000 habitants.

14. Une Communauté Hospitalière de territoire est un outil de coopération proposé par la loi « Hôpital, patients, santé et territoires (HPST) » du 21 juillet 2009 pour permettre à plusieurs établissements publics de santé de coopérer sur la base d'un projet médical commun.

- UNE OFFRE DE SOINS ET D'ACCUEIL AUX PERSONNES AGÉES RÉDUITE

Il existe trois équipements dédiés à l'accueil des personnes âgées (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes – EHPAD) :

- l'**EHPAD de l'hôpital Sud Léman Valserine**, disposant de 100 lits, à **Saint-Julien-en-Genevois**,
- l'**EHPAD des Ombelles**, disposant de 60 lits, à **Viry**,
- l'**EHPAD la Maison de famille du Genevois**, disposant de 95 lits avec une unité spécifique Alzheimer de 54 lits, à **Collonges-sous-Salève**.

Pour autant, le département de Haute-Savoie a un taux d'équipement supérieur à la moyenne nationale avec 113 lits pour 10 000 habitants de plus de 75 ans contre 95 en moyenne nationale.

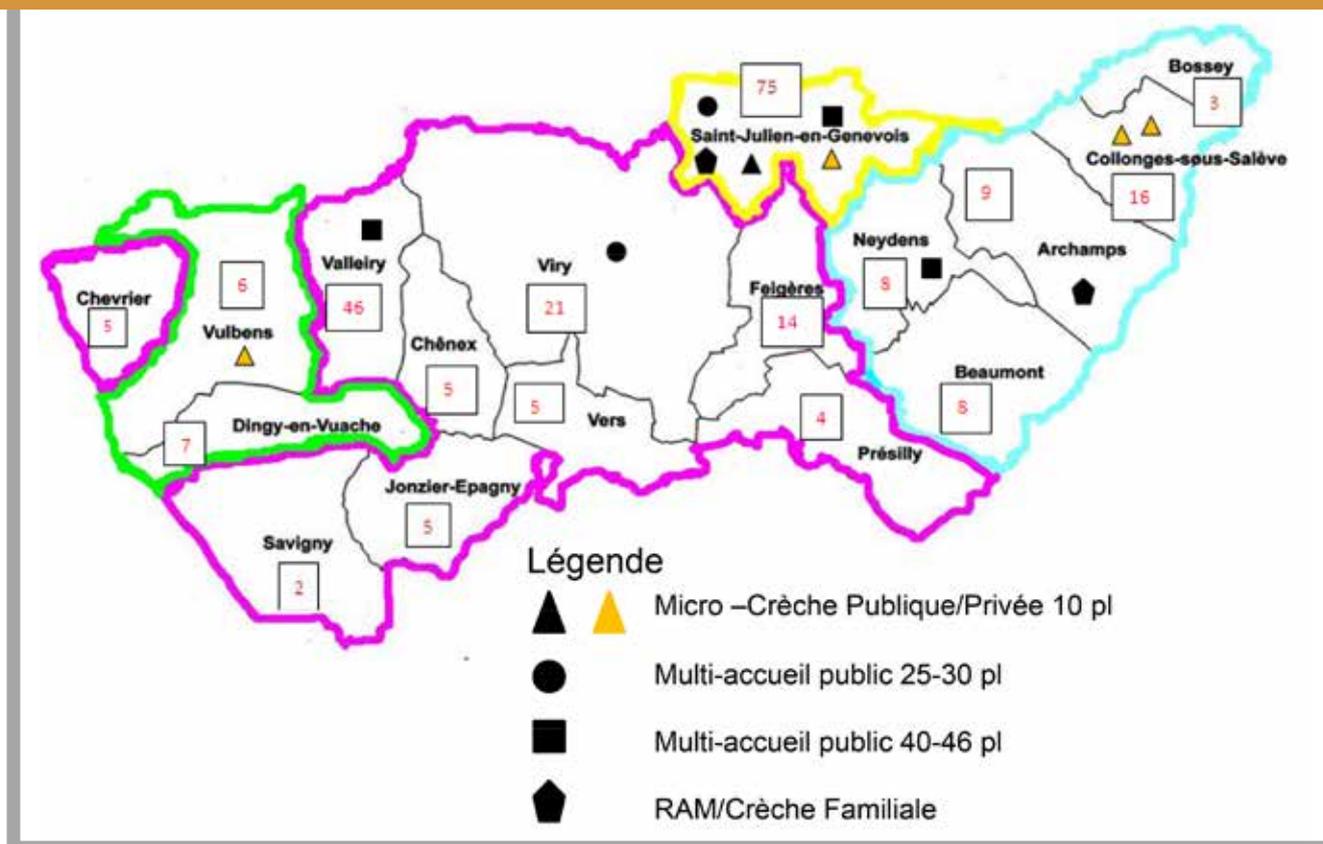
Le schéma gérontologique départemental 2008-2012 soulève **la nécessité d'un renforcement des équipements de la Communauté de communes du Genevois** afin de permettre une offre en structures d'hébergements accessibles au plus grand nombre.

- DES STRUCTURES D'ACCUEIL DE LA PETITE ENFANCE INTERCOMMUNALES

Fin 2011, la Communauté de communes du Genevois compte 1 489 enfants de moins de 3 ans.

Pour répondre à cette demande grandissante, elle est dotée de :

- **Un Relais d'Assistantes Maternelles (RAM)** d'environ 240 assistantes agréées, soit l'équivalent de 630 places.
- **6 crèches et structures multi-accueil** (dont 2 privées) **offrant 222 places**. Ces structures sont principalement regroupées sur Saint-Julien-en-Genevois (3/6) et réparties sur l'ensemble du territoire via des structures intercommunales pour le reste.



Source : Etude Petite Enfance pour la CCG, Commission Sociale, Mai 2012

Les structures situées sur les communes de Viry, Valleiry et Neydens sont gérées via deux Syndicats Intercommunaux à Vocation Unique (SIVU) :

- Les communes de Chênex, Feigères, Jonzier-Epagny, Présilly, Valleiry, Vers et Viry dans le Syndicat Intercommunal d'accueil de l'enfance.
- Les communes d'Archamps, Beaumont, Bossey, Collonges-sous-Salève et Neydens dans le SIVU de la Petite Enfance du Salève.

Si l'offre n'est aujourd'hui pas complètement satisfaisante pour répondre aux besoins du territoire (1 place pour 7,6 enfants contre 5,72 à l'échelle du département et 6,8 au niveau national), la Communauté de communes est soucieuse de pouvoir répondre aux besoins à venir, générés par sa forte croissance démographique.

C'est dans ce contexte que la Communauté de communes a lancé en 2012 une étude Petite Enfance dont l'objet est d'étudier la gestion optimale des structures, notamment via **une prise de la compétence petite enfance par la CCG**. Cette remontée de compétences aurait pour conséquence la dissolution des 2 SIVU actuels et devrait être accompagnée d'un transfert identique de la gestion des structures de Saint-Julien-en-Genevois. Elle pourrait avoir lieu dès 2014 mais nécessite encore d'être étudiée plus précisément, notamment grâce à une étude fiscale.

4.2. UN SYSTÈME ÉDUCATIF QUI DOIT POUVOIR RÉPONDRE À LA CROISSANCE DÉMOGRAPHIQUE

OFFRE EN ÉQUIPEMENTS SCOLAIRES SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA CCG	
Ecoles maternelles et primaires	26 équipements publics 4 équipements privés
Collèges	2 collèges publics 2 collèges privés
Lycées	1 lycée public 2 lycées privés

Source : Académie Grenoble 2010-2011

- Seule la commune de Présilly ne dispose d'aucune classe d'enseignant primaire sur son territoire.
- Toutefois, la **logique intercommunale** et les regroupements pédagogiques assurent la répartition de l'offre élémentaire sur l'ensemble du territoire. Ainsi :
 - Les communes de Beaumont et Présilly fonctionnent ensemble pour la gestion de l'école maternelle et primaire via le SIVU du Beaupré.
 - Chevrier et Vulbens opèrent un regroupement pédagogique maternel et élémentaire grâce au Syndicat Intercommunal du Pays du Vuache (qui regroupe les communes de Chevrier, Dingy-en-Vuache et Vulbens).
 - Les communes de Jonzier-Epagny et Savigny

fonctionnement également en SIVU pour la gestion de l'enseignement élémentaire.

- Les collèges et lycées publics sont concentrés sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois et la commune de Collonges-sous-Salève dispose d'un lycée professionnel privé.

Sans surprise, l'enseignement supérieur et la formation technique sont peu présents sur le territoire de la CCG.

Les besoins en formation sont satisfaits en dehors de la CCG : sur Annecy, Annemasse, Grenoble, Lyon, Genève, voire Lausanne (avec l'EPFL¹⁵) et les bassins industriels de Cluses/Bonneville. L'espace européen de l'enseignement supérieur, la poursuite d'étude en Suisse est désormais facilitée.

Néanmoins, existent sur le territoire :

- Un pôle de formation supérieure, à rayonnement international, localisé sur Archamps : **l'EIIPM** : European Institut of Purchasing Management.
- Une antenne de **l'ESTBB**, Ecole Supérieure de Biologie-Biochimie-Biotechnologies à Saint-Julien-en-Genevois, propose une formation de niveau bac+3 en alternance.
- Quelques formations tertiaires en comptabilité et en gestion sur le **Lycée de Staël** à Saint-Julien-en-Genevois, **l'Ecole Saint-Vincent** de Collonges-sous-Salève et la Maison Familiale et Rurale de Vulbens.
- Le campus Adventiste du Salève intégrant une faculté de théologie et un institut de langue française étrangère.

4.3. UNE OFFRE CULTURELLE ET DE LOISIRS PROMETTEUSE

- UNE VISION À L'ÉCHELLE DE L'AGGLOMÉRATION FRANCO-VALDO-GENEVOISE

Les paragraphes qui suivent font référence à l'étude de stratégie de définition et d'implantation des grands équipements réalisée en 2011 dans le cadre du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois (cahier n°17-2).

Cette étude a permis d'identifier les grands équipements du territoire de l'agglomération, autour d'une définition

15. Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne

partagée et nuancée avec une évaluation du niveau de rayonnement de chaque grand équipement¹⁶.

- Si la domination de l'offre de Genève y est largement soulevée et la Communauté de communes du Genevois identifiée comme un territoire périphérique, l'étude souligne également le potentiel de Saint-Julien-en-Genevois à devenir une des « polarités régionales » de l'agglomération.
- Malgré que la force du maillage d'équipements formé par les lieux secondaires de l'agglomération soit largement sous-estimée dans son état des lieux, l'étude préconise le développement des réseaux -notamment transfrontaliers- entre équipements.

- DES ÉQUIPEMENTS RAYONNANT SUR LE TERRITOIRE

Enfin, le territoire est irrigué par certains équipements au **rayonnement intercommunal, voire régional** :

- **Le Cinéma Le Rouge et Noir** qui avait fermé en 1999 face à la concurrence du multiplexe d'Archamps, a réouvert ses portes en 2007 avec une programmation d'art et d'essai.
- **Le Casino** de Saint-Julien-en-Genevois avec ses 100 000 entrées par an.
- **La Maison du Salève** à Présilly qui propose expositions, visites guidées, ateliers, balades découverte, conférences, randonnées..., autour du Salève et de son patrimoine.
- **Les 3 Maisons de la Culture et de la Jeunesse** : à Saint-Julien-en-Genevois, Viry et la MJC du Vuache intercommunale pour les communes de Chênex, Chevrier, Dingy en Vuache, Jonzier, Minzier, Savigny, Valleiry, Vers et Vulbens. Ces MJC proposent divers activités et événements culturels.
- Les bibliothèques communales, celle de Saint-Julien-en-Genevois est la plus importante. Référencée comme équipement de rayonnement 1 par le PAFVG, il est à noter qu'elle fait également partie d'un réseau culturel transfrontalier. En effet, la Convention de coopération culturelle regroupe les bibliothèques d'Ambilly, d'Annemasse, des Collines du Léman, de Divonne-les-Bains, d'Evian, de Genève, de Thonon-les-Bains, de Gex, de Nyon, de Saint-Julien-en-Genevois et de Veigy-Foncenex.

16. Les grands équipements ont été hiérarchisés au regard de la provenance de son public, de sa fréquentation, de sa capacité d'accueil, de son image (originalité / unicité), de son usage et de son intégration à un réseau avec d'autres équipements pouvant renforcer le caractère de « grands équipements ».

- Les espaces culturels et salles publiques : **centre ECLA** de Vulbens (7 000 entrées/an), et toutes les salles polyvalentes des communes qui permettent d'accueillir des événements culturels et associatifs. On mentionnera tout particulièrement :

- **L'Arande** à Saint-Julien-en-Genevois, qui accueille notamment une antenne de l'École des Beaux-arts du Genevois d'Annemasse.

- Le nouvel espace culturel de **l'Ellipse** à Viry, inauguré à l'été 2012.

- **L'espace Albert Fol** de Valleiry.

- DES ÉQUIPEMENTS RAYONNANT SUR LE PÉRIMÈTRE DE L'AGGLOMÉRATION

La Communauté de communes du Genevois est pourvue d'un certain nombre d'équipements **rayonnant sur le périmètre de l'Agglomération franco-valdo-genevoise** :

- **Le multiplexe d'Archamps**, classé grand équipement de rayonnement 3 au titre de la PAFVG. Il propose 11 salles de cinéma (2 700 places, 800 000 entrées/an). Cette « polarité » fonctionne en autonomie complète par rapport au territoire, sans véritablement apporter de clientèle à d'autres équipements ou commerces ni s'inscrire dans une centralité urbaine.
- **Le centre de convention de la Porte Sud de Genève**, sur le site d'Archamps. Avec ses 23 salles et amphithéâtre, il permet d'accueillir jusqu'à 5 000 personnes et l'organisation d'événements tels que des salons professionnels.
- **Le centre de loisir Macumba** à Neydens, classé de rayonnement de niveau 3 selon le PAFVG. Si sa fréquentation est en baisse, elle reste importante (600 000 entrées/an) et l'équipement est encore l'une des plus grandes discothèques d'Europe, avec sa superficie de 6 000 m².
- Il est également à noter que Saint-Julien-en-Genevois accueille chaque année et depuis respectivement 7 et 5 ans les **festivals « 1 Brin d'Zik »** et **« Guitare en Scène »**. Ces festivals regroupent des artistes respectivement sur 2 et 4 jours, attirant plus de 5 000 spectateurs chacun. Ils sont à ce titre classés de rayonnement de niveau 1 dans le cadre du PAFVG.

Saint-Julien-en-Genevois apparaît comme la « polarité culturelle » de la Communauté de communes du Genevois.

Mais si son offre apparaît aujourd'hui satisfaisante, elle devra être renforcée pour à la fois accompagner la croissance démographique et affirmer un positionnement de polarité régional au sein de l'Agglomération franco-valdo-genevoise.

4.4. LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS : UNE OFFRE DIFFUSE

La Communauté de communes du Genevois ne propose que peu d'équipements sportifs au rayonnement large et de surcroît ces équipements sont privés :

- **Vitam'Parc** est un centre de loisirs combinant espaces sportifs, détente et commerciaux avec restaurants et un hôtel sur 20 000 m². Son rayonnement est au niveau de l'Agglomération franco-valdo-genevoise. Il est en effet classé grand équipement de rayonnement 3 selon le PAFVG. Si cet équipement est privé, il est important de noter que Vitam'Parc contractualise avec les écoles afin d'optimiser l'utilisation des équipements.
- **Le Golf de Bossey** propose un parcours de 18 trous et son rayonnement est évalué de niveau 2 selon le PAFVG.
- Les communes de Présilly, Valleiry et Viry sont équipées de **centres équestres**.
- Les communes principales de Saint-Julien-en-Genevois et Valleiry sont également pourvues de **gymnases**. Un gymnase est également en construction sur la commune de Collonges-sous-Salève.
- Nombreuses sont les communes qui disposent d'**équipements sportifs de proximité**. L'équipement sportif de Jonzier-Epagny est géré par le Syndicat Intercommunal du Complexe Sportif de Jonzier-Epagny.
- L'offre de **tourisme de proximité** est assurée par les nombreux sentiers pédestres, parcours VTT, aires d'envol pour parapentes et autres, situés majoritairement dans les villages de la CCG. (cf. § III.2.7).

4.5. UNE OFFRE DE SERVICE NUMÉRIQUE À AMÉLIORER

- L'ÉVOLUTION DES OUTILS AU SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DES TERRITOIRES

En 10 ans, les usages créés par l'internet et les réseaux numériques se sont imposés auprès de tous, particuliers, entreprises et services publics. Si le haut débit est un pré-requis essentiel dans le développement économique et sociétal du territoire, les actions se portent aujourd'hui sur le très haut débit, dont le déploiement constituera pour les territoires un enjeu majeur en termes de compétitivité.

Les enjeux d'hier, qui étaient l'accès aux réseaux et la maturité des technologies (interopérabilité, normalisation...), sont maintenant en passe d'être résolus mais ils n'étaient l'affaire que de spécialistes (opérateurs télécom, SSII, web agency, éditeurs de logiciels...) ce qui réduisait leur portée sociétale.

Nous assistons à une évolution d'un accès intermittent et « choisi » à une connectivité permanente, d'un espace d'accumulation de données à un lieu de création et de partage de savoirs...

L'aménagement numérique du territoire repose sur la complémentarité de 3 éléments :

- Le développement de l'économie numérique.
- Les nouveaux usages.
- Les infrastructures.

Ces trois thématiques permettent de disposer d'une approche globale et vertueuse puisque le réseau d'infrastructures devient porteur du développement de services innovants et que les usages entraînent à leur tour une demande accrue de services.

Ce triptyque est aujourd'hui considéré comme un ensemble fondamental pour le développement économique et la compétitivité des territoires.

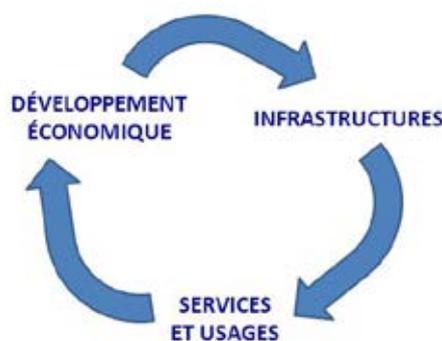
En termes d'infrastructures, les nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC) reposent sur deux types d'infrastructures :

- Les infrastructures de réseaux :
 - Les réseaux d'accès fixes :
 - ADSL.
 - Fibre optique (en cours de déploiement).
 - Câbles.
 - Technologies radio terrestres.
 - Les réseaux d'accès mobiles : 2G, 3G et 4G (en cours de déploiement).
- Les infrastructures de stockage : datacenter.
 - Datacenter.

La stratégie de cohérence régionale pour l'aménagement numérique (SCORAN) fixe les grandes orientations souhaitées par les acteurs régionaux, afin de garantir à chaque territoire d'être couvert par un schéma directeur territorial d'aménagement numérique.

Le schéma directeur territorial d'aménagement numérique (SDTAN), instauré par la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique et défini à l'échelle, à minima, du Département, vise à favoriser la cohérence des initiatives publiques et leur bonne articulation avec les investissements privés.

Il a été élaboré pour le Département de Haute-Savoie par le SYANE (Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique du territoire de la Haute-Savoie).



- UNE SITUATION CONTRASTÉE SUR LE TERRITOIRE

La situation géographique de la Communauté de communes du Genevois avec la proximité de collectivités de dimension internationale (Genève) ou en fort développement (Annemasse) l'oblige à garantir une offre de service numérique de haut niveau.

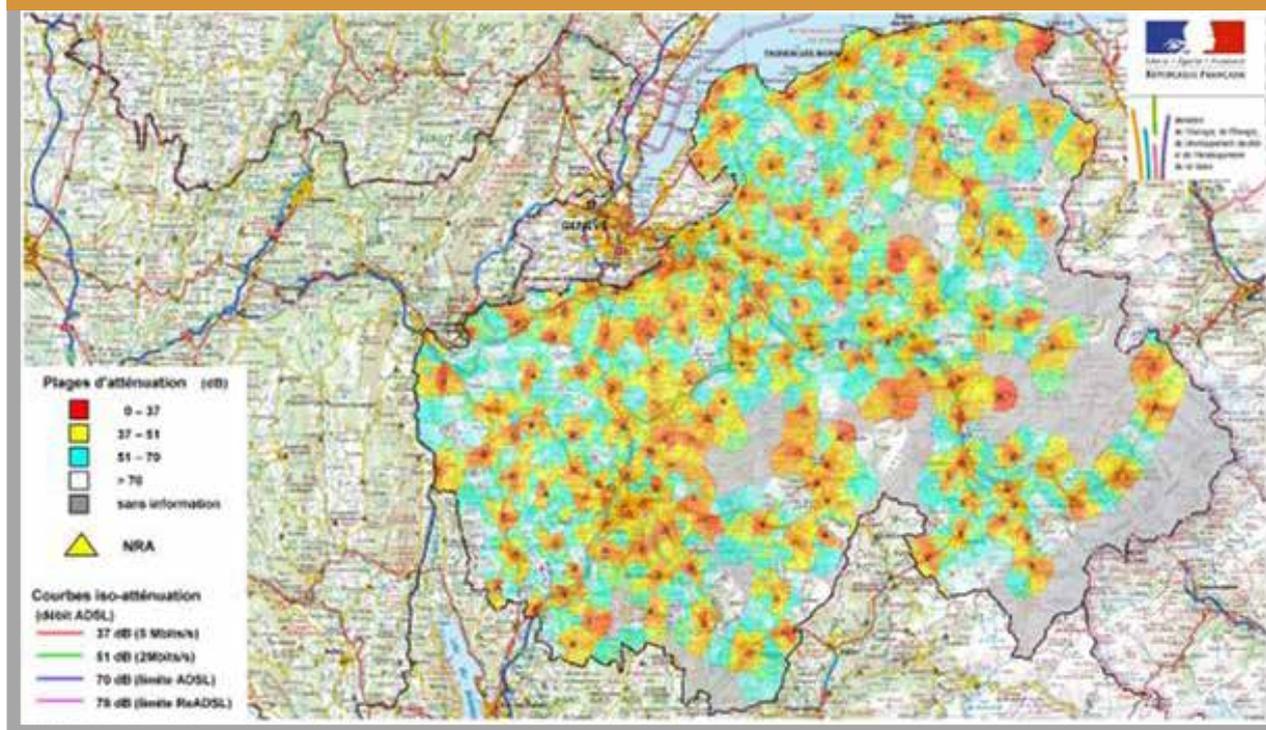
A ce jour, l'offre ADSL positionnée sur le territoire peut être considérée, au regard de la couverture réseaux et des réseaux disponibles comme satisfaisante :

- Compatible IP ADSL FT.
- Compatible IP ADSL Max.
- Dégrouper par au moins un opérateur alternatif.

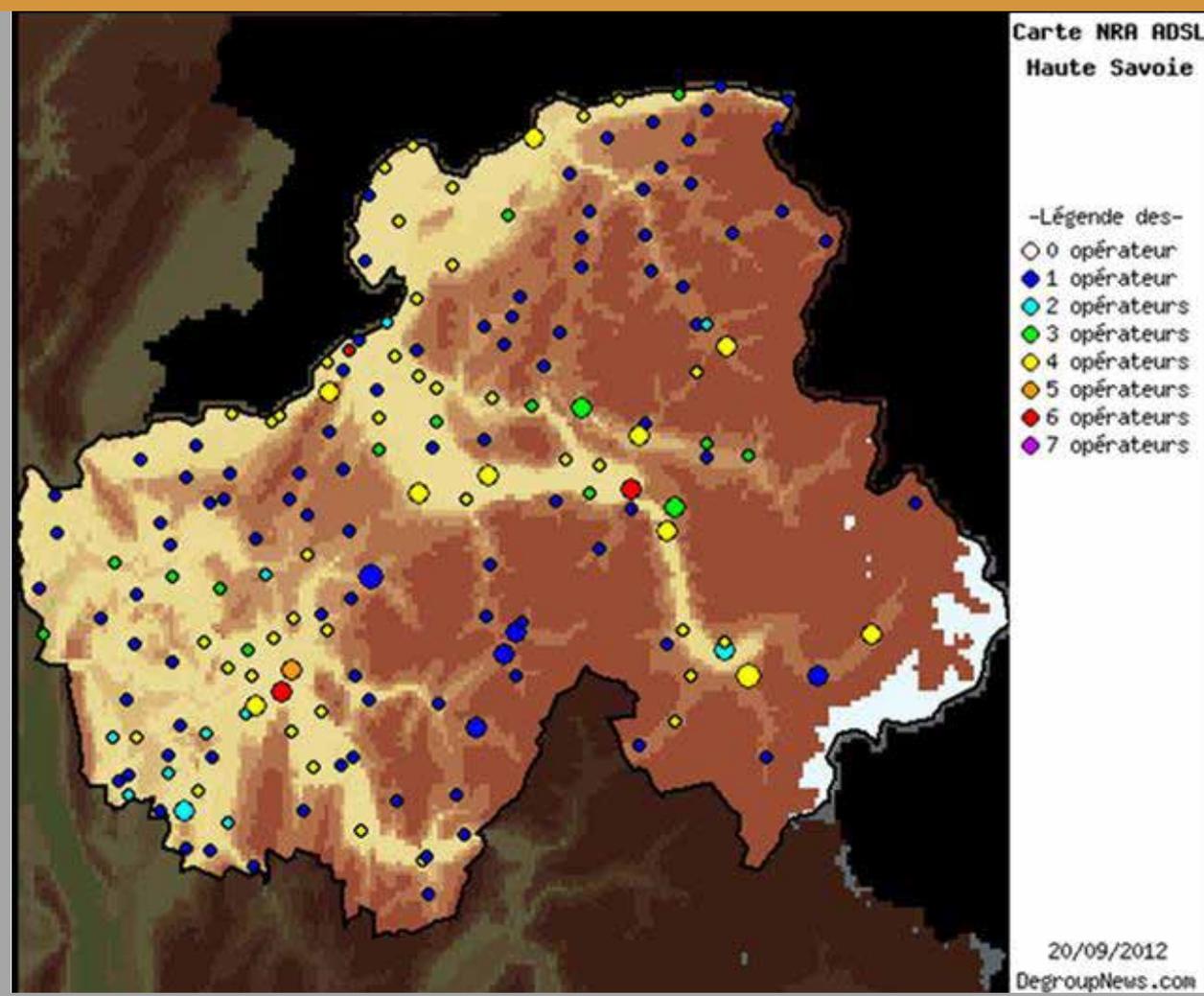
Avec une couverture potentielle de plus de 99 %, l'accès à l'ADSL est chose acquise pour le territoire du SCoT. Le bon niveau d'équipement des foyers sur le Triple Play (Téléphonie, TV, Internet) en est un parfait exemple d'un fort développement des usages du numérique. Le territoire est donc aujourd'hui relativement bien couvert à un débit néanmoins insuffisant

En effet, les performances annoncées en termes de haut débit, entre 2 Mb/s et 10 Mb/s (pour près de 70 % des entreprises du territoire) ne permettent plus de répondre aux attentes les plus exigeantes liées aux nouveaux usages, en matière de transfert de données, visioconférence ou vidéosurveillance pour ne citer que quelques exemples des entreprises comme des habitants. Ces exigences valent autant en milieu urbain, péri-urbain, ou rural.

CARTE DE LA COUVERTURE RÉSEAUX DE HAUTE-SAVOIE



Source : CETE de Lyon



Source : DegroupNews

• La situation des entreprises

Malgré l'absence de réseaux très haut débit (THD), on peut observer toutefois un recours à des technologies complémentaires pour garantir une liaison intra-entreprises à plus fort débit (SDSL, VPN, Liaison louée, Fibre Optique ou Câble). Cependant le coût de ces liaisons reste discriminant pour les entreprises et les ménages.

Notons que 30 % des entreprises haut-savoyardes annoncent que le développement potentiel de nouvelles activités est directement liés à une meilleure connexion.

Sachant que le projet de déploiement THD (+ de 50 Mbits/s – fibre optique) porté par le SYANE sur tout le territoire ne sera opérationnel qu'à moyen terme, il convient à court terme de se pencher sur l'augmentation des débits via l'ADSL par l'intervention des opérateurs privés.

Or le constat principal ici est l'absence de dynamique concurrentielle au sein du tissu économique en matière de connectivité et une très faible diversification des offres. Ce constat est identique concernant le marché résidentiel : les projets des opérateurs privés en matière de THD ne concernant pas le territoire de la CCG.

- LES NOUVELLES TECHNOLOGIES AU SERVICE AU SERVICE DES TERRITOIRES ET DES HABITANTS

• La connectivité permanente au « réseau »

La permanence de la connectivité à Internet revêt un enjeu majeur pour le développement des services et usages numériques. Cette volonté pourrait être portée conjointement avec la démarche entamée par le SYANE de permettre à 90 % des entreprises et foyers de 255 communes de Haute-Savoie d'accéder au très haut débit, à l'horizon 2020.

Sur le volet mobile, la disponibilité de réseau en tout point du territoire, à tout moment est cruciale ainsi que le « roaming » c'est-à-dire la capacité de passer d'un réseau à un autre, d'une forme de réseau (GSM) à un autre (ADSL).

Il ne pourra y avoir de développement massif des usages sans que les infrastructures ne soient adaptées aux contraintes d'utilisation : dans le cas contraire, les utilisateurs n'adopteront pas les usages et services ou de manière limitée.

• **Le développement d'un territoire durable**

Ajoutée aux prises de conscience environnementales actuelles, la mise en œuvre de services permettant de transmettre et mettre en pratique les modalités de respect de l'environnement pour le développement d'une ville durable, tant au grand public qu'aux professionnels, est un axe intéressant parmi les services d'utilité collective pouvant être mis en œuvre.

On citera à titre d'exemple les plateformes de virtualisation d'infrastructures techniques, le développement du télétravail dans les zones rurales, la gestion d'énergie

de type « Smart Grid » (optimisation de la gestion énergie par le contrôle d'application numérique) et les applications d'évaluation de l'empreinte carbone.

• **La santé et le bien-être d'une population vieillissante**

Le numérique est un atout considérable dans l'amélioration des services à la personne et notamment dans le domaine médical. Il permettrait de pallier une répartition hétérogène de l'offre sur le territoire et principalement recentrée sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois.

Que ce soit sur les sujets de l'accès au dossier médical personnalisé, la consultation à distance (télédiagnostic), de la surveillance des paramètres vitaux à distance (télésurveillance), le volet des usages et services numériques liés à la santé et plus particulièrement à destination de la population des aînés est conséquent et doit être pris en compte.

4.6. ENJEUX

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> • Une mutualisation des équipements entre communes. • Un territoire bien couvert par l'ADSL. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre de services à la personne trop réduite au regard de la croissance démographique actuelle.
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Un renforcement de centralités par de nouvelles implantations. • Un projet public de déploiement du très haut débit à moyen terme reposant sur un réseau d'initiatives publiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une offre en soins et services à la personne trop éloignée et trop faible. • Une croissance du système scolaire déconnectée de la croissance démographique. • Une faible attractivité du territoire pour les opérateurs de TCI du fait d'une grande part de logements individuels (moins rentables).
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> • Comment répondre aux besoins liés à la forte croissance démographique, tout en assurant l'adéquation dans le temps entre l'offre et la demande ? • Quelle interprétation des implantations d'équipements rayonnant dans la (re)définition de des centralités de la CCG ? • Comment positionner Saint-Julien-en-Genevois comme centre régional de l'Agglomération franco-valdo-genevoise, comme défini dans le PAFVG ? Quel développement pour l'offre en équipements de niveau régional ? • Comment positionner Viry et Valleiry comme centres locaux de l'Agglomération franco-valdo-genevoise ? Quelles améliorations de l'offre en services et équipement de proximité pour le développement des centralités ? • Comment développer l'utilisation des nouvelles technologies pour un territoire durable (télétravail, gestion de l'énergie – smartgrid, e-santé...) ? Le développement des NTIC sur le territoire nécessite préalablement l'augmentation du débit à minima sur l'ADSL pour les entreprises et les ménages, et la mise en cohérence entre initiatives privées et publiques. 	

POURCENTAGES PAR COMMUNE D'ACTIFS RESIDENTS DANS UNE COMMUNE DE LA CCG ET TRAVAILLANT DANS LA MEME COMMUNE (%)																
Archamps	Beaumont	Bossey	Chênex	Chevrier	Collonges	Dingy	Feigères	Jonzier	Neydens	Présilly	St-Julien	Savigny	Valleiry	Vers	Viry	Vulbens
13,6	11,8	15,4	12,3	11,7	14,9	8,8	7,9	9,8	12,5	13,4	31,4	8,0	14,4	13,4	13,0	15,3
POURCENTAGE D'ACTIFS RESIDENTS ET TRAVAILLANT DANS LA MEME COMMUNE, PAR TYPOLOGIE DE COMMUNE																
Ville : Saint-Julien												31,4%				
Moyenne des bourgs												14,0%				
Moyenne des villages												11,6%				
Moyenne CCG												18,7%				

Source : INSEE RGP 2007

5. Une modalité avec une part modale voiture majoritaire

Sources :

- Plan Global de Déplacements – Diagnostic, SYSTRA, septembre 2010.
- Plan Global de Déplacements – rapport final, SYSTRA, décembre 2011.
- Etude multimodale Saint-Julien-en-Genevois Plaine de l'Aire (phases 1 à 4), TRANSITEC, 2011.
- Projet d'Agglomération franco-valdo-genevoise, PACA Bellegarde – présentation du Copil phase 3, CITEC / CMN / Passagers des Villes EAGD, décembre 2011.
- Projet d'Agglomération franco-valdo-genevoise, PACA Bernex / St Julien, cahier 41-1, janvier 2011.

L'Enquête Déplacements Grand Territoire (EDGT) pour le Genevois français¹⁷ a été réalisée en 2007. Cette enquête permet de cerner les problématiques de déplacements sur le Genevois français dans lequel s'inscrit la CCG.

Les conclusions de cette enquête sont reprises dans le Plan Global de Déplacements (PGD) de la CCG auquel font référence les paragraphes suivants.

- Selon l'EDGT, les habitants du Genevois français effectuent 1 300 000 déplacements chaque jour.
- 77% de ces déplacements constituent des déplacements internes au territoire. Bien qu'important, ce taux est inférieur à celui observé dans d'autres agglomérations françaises.
- Le Genevois français est tourné de manière importante vers les secteurs voisins et principalement vers la Suisse, comme l'a montré l'étude des migrations alternantes.

17. Comprenant les Communauté de communes des Voirons, du Bas-Chablais, du Bassin de Bellegarde, du Genevois, du Pays de Gex, et la Communauté d'Agglomération Annemasse-les-Voirons

5.1. DES MIGRATIONS ALTERNANTES MAJORITAIREMENT ORIENTÉES VERS LA SUISSE

Le tableau qui suit (extrait du PGD), présente la répartition des flux domicile-travail depuis la CCG selon les destinations.

Flux domicile – travail depuis la CCG		%
Vers la CCG	5 281	40%
- Dont flux intra communaux	3 302	25%
Vers Genève	5 589	42%
- Dont depuis St-Julien	1 617	12%
Vers Carouge (GE)	606	5%
Vers Meyrin (GE)	553	4%
Vers Plan-les-Ouates (GE)	474	4%
Vers Vernier (GE)	200	2%
Vers Annemasse	465	3%
Vers Annecy	137	1%

Source : PGD CCG 2010, sur base INSEE 2006

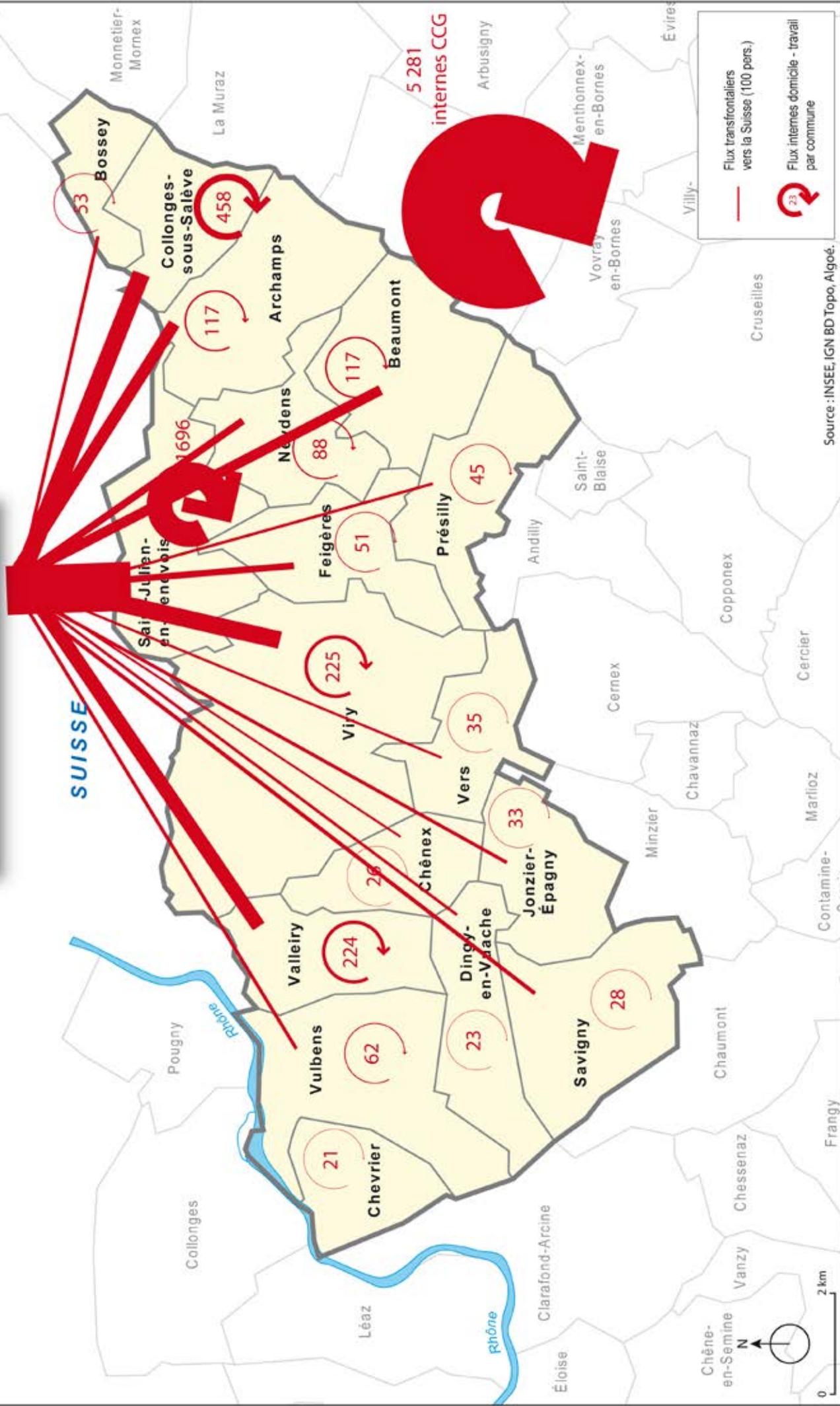
Les actifs de la CCG travaillent globalement soit dans la CCG, soit en Suisse.

- 57% des flux sont orientés en Suisse
- 40% des actifs ayant un emploi de la CCG travaillent sur le territoire de la CCG.

Par ailleurs, l'analyse du nombre d'actifs ayant un emploi de la CCG travaillant dans leur commune de résidence confirme la dépendance de la CCG à la Suisse :

- Plus des 30 % des actifs ayant un emploi résidant à Saint-Julien-en-Genevois y travaillent.
- Seuls 14 % des actifs ayant un emploi et résidant dans un bourg de la CCG travaille dans sa commune.
- Moins de 12 % des actifs ayant un emploi et résidant dans un village de la CCG travaille dans sa commune.
 - Et ce, y compris pour les communes de Neydens et Archamps, bien que pour partie dans le périmètre Porte Sud (cf. § 2.5).

FLUX DOMICILE TRAVAIL EN 2007



5.2. LES DÉPLACEMENTS INDIVIDUELS MOTORISÉS, PRINCIPAL MODE DE DÉPLACEMENT

- UNE PRÉDOMINANCE DE LA VOITURE

Le territoire de la CCG, à dominante rurale, est marqué par une urbanisation diffuse et donc un éloignement relatif des services, équipements et emplois, quotidiens et non quotidiens.

En effet :

- Selon l'EDGT au niveau de la CCG, **la part modale de la voiture représente 64 %** de l'ensemble des déplacements.
- **Le taux de motorisation de la CCG est particulièrement élevé, avoisinant les 90 %¹⁸.** Et nombreux sont les ménages possédant plus de 2 voitures tandis que seulement un millier de ménages ne possède aucune voiture.

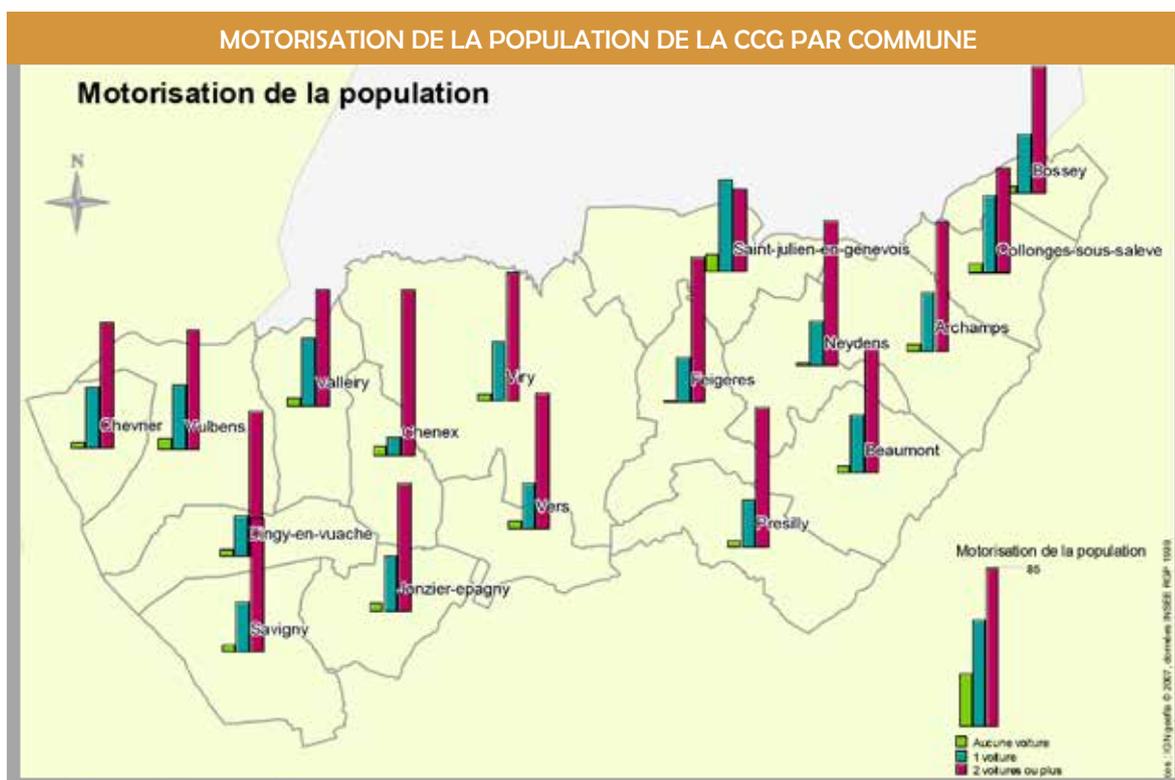
18. La population de la CCG (Insee, RP 2008) est de 34 475 habitants. Selon le PGD CCG 2010, 1 008 ménages de la CCG n'ont aucune voiture (donnée 2009) et la taille moyenne des ménages est de 2,17 (donnée 2007). Sur la base de ces chiffres, le taux de motorisation de la CCG atteint 93%.

Par ailleurs, l'étude des catégories socioprofessionnelles des ménages non motorisés met en évidence une surreprésentation des retraités. Ces derniers représentent en effet 50 % de la population totale des ménages n'ayant aucune voiture.

- DES PROJETS ROUTIERS POUR DÉSENGORGER SAINT-JULIEN-EN-GENEVOIS

Des projets routiers sont actuellement à l'étude dans l'objectif de désengorger Saint-Julien-en-Genevois, principale desserte autoroutière du territoire.

- Le projet de **diffuseur de Viry**, dont les premières études datent de 2006, est de type losange, avec des bretelles d'entrée et de sortie raccordées sur la RD 118 par des giratoires. Il est sous la maîtrise d'ouvrage d'ATMB. Les raccordements Est et Ouest à la RD 1206 sont également à l'étude, sous la maîtrise d'ouvrage du Département. Sa réalisation, prévue à moyen terme, devra permettre de répondre aux objectifs suivants :



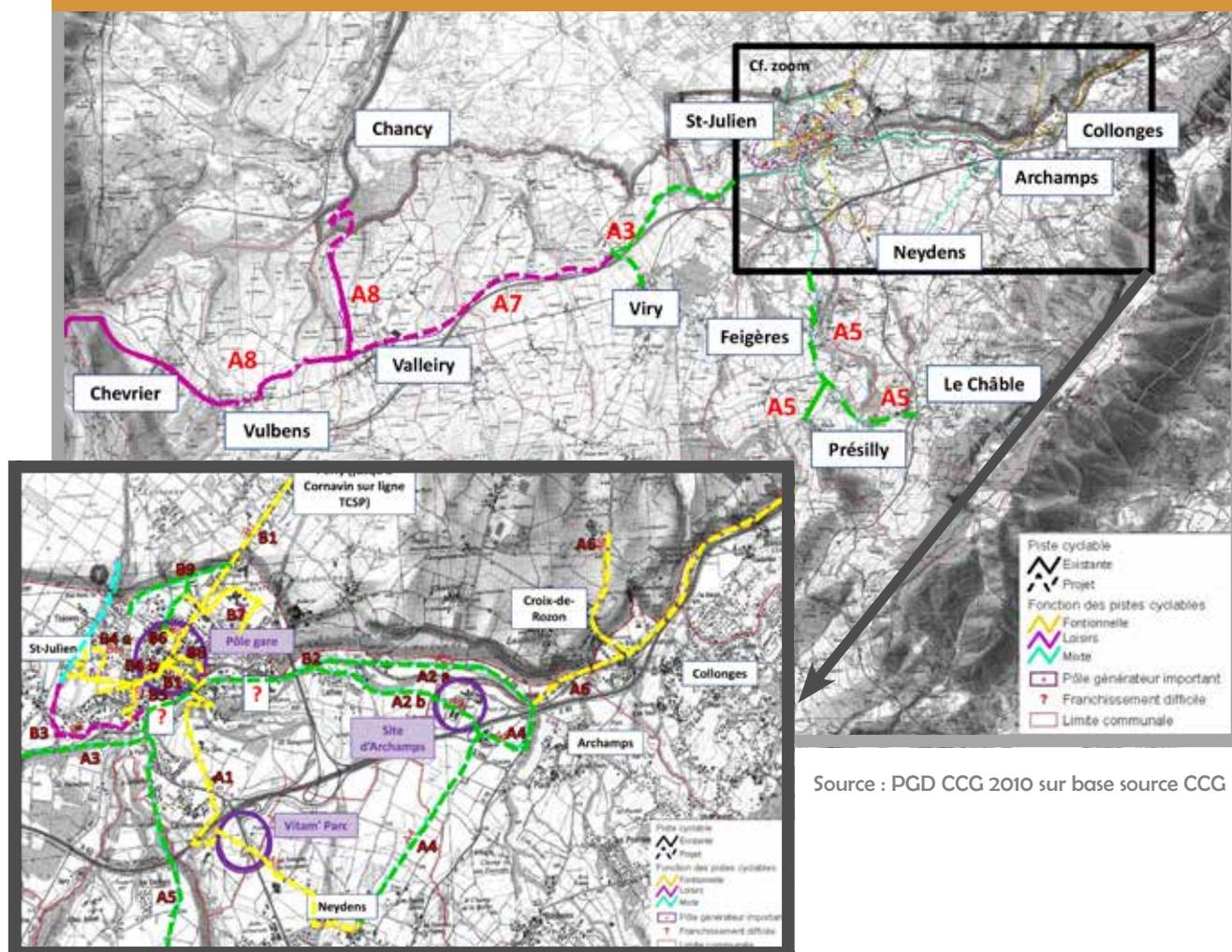
- Canaliser les flux sur l'itinéraire autoroutier et ainsi décharger l'entrée sud de Saint-Julien-en-Genevois du trafic de transit.
 - Améliorer l'accessibilité du secteur.
 - Dévier le trafic de la zone d'activité et permettre la requalification du centre de la commune.
 - Offrir la possibilité de création d'un pôle multimodal en direction de Genève en favorisant le covoiturage et le rabattement vers les transports en commun.
- Le projet de **barreau routier à l'Ouest de Saint-Julien-en-Genevois** est à l'étude. Il permettrait la liaison entre la route départementale RD 1206 (direction Bellegarde) et la route des Vignes (tracé se rapprochant de l'ancienne route de Lyon). Cette nouvelle voie soulagerait l'entrée Sud de Saint-Julien-en-Genevois. Le tracé est encore à l'étude et les travaux sont envisagés en 2014 pour une mise en service en 2015.

5.3. LES MODES DOUX

- La part des modes doux représente environ un tiers de l'ensemble des déplacements et plus précisément, **29 % des déplacements sont effectués à pied**¹⁹, ce qui est très important, au vu de la dispersion urbaine.
- Le maillage du territoire en pistes cyclables est assez hétérogène, révélant les contraintes topographiques que présente le territoire mais aussi d'une planification encore trop locale.
- On note 2 grands axes structurants de mobilités douces, fléchés comme tels par le PACA Bellegarde pour le rabattement des futures pistes cyclables :
 - La ViaRhona, du Léman à la mer.
 - La Frontalière, pour lequel le PACA Bellegarde recommande l'aménagement de pistes cyclables par le Conseil Général de Haute-Savoie.

19. Source : Diagnostic du PGD de la CCG, 2010

ETAT DES LIEUX DES PISTES CYCLABLES EXISTANTES ET EN PROJET SUR LE TERRITOIRE DE LA CCG



Source : PGD CCG 2010 sur base source CCG

Parce que les modes doux représentent un complément indispensable aux transports en commun en participant au rabattement vers les centralités, il est nécessaire de valoriser au mieux leurs cheminements, et ce, de l'échelle locale comme à l'échelle d'agglomération.

5.4. LES TRANSPORTS EN COMMUN ET LES PARCS-RELAIS

- UN SYSTÈME DE TRANSPORTS EN COMMUN PEU ADAPTÉ À DES DÉPLACEMENTS PENDULAIRES

L'offre actuelle sur le territoire de la CCG est la suivante :

- **Une ligne TER Evian/Bellegarde**, sous la compétence de la Région Rhône-Alpes, compétitive en temps de trajet mais peu adaptée à une demande régulière. Elle dessert Saint-Julien-en-Genevois et Valleiry, à une fréquence de 12 allers-retours (AR) par jour.
 - La liaison Saint-Julien-en-Genevois / Bellegarde se fait entre 20 et 25 minutes.
 - La liaison Saint-Julien-en-Genevois / Annemasse se fait entre 11 et 17 minutes, sans arrêt intermédiaire.
- **La ligne bus transfrontalière D Saint-Julien-en-Genevois/Genève**. La fréquence des bus de 45 AR par jour est de 12 minutes en heure de pointe. Le temps de trajet est de 30 minutes entre centre-ville.
 - Des connexions intermodales sont possibles aux stations Bel-Air, Jonction et Bachet-de-Pesay.
 - La liaison transfrontalière D est complétée par **une navette Saint-Julien-en-Genevois/Viry/Valleiry** à une fréquence de 13,5 AR par jour (en jours ouvrables) soit toutes les 45 minutes. **La ligne 4** vient également compléter la desserte de la ligne D côté Suisse (terminus à la douane de Perly).
 - L'offre de la ligne D est toutefois dégradée par une intermodalité non optimale avec navette et gare SNCF.
- **La ligne départementale T72 Annecy/Genève Gare Routière et Genève Aéroport**, dont la gestion de la ligne a été transférée au GLCT. La fréquence est réduite : seuls 7 AR par jour. Elle permet de relier Saint-Julien-en-Genevois à Annecy en 60-65 minutes. La ligne emprunte 2 trajets différents selon les horaires et ne s'arrêtent pas à tous les arrêts selon les services. Ce qui rend l'offre peu lisible.

- **La ligne départementale L11 Saint-Julien-en-Genevois/Annemasse**, du réseau Lihsa du CG74. Elle permet de relier les deux villes en 36 minutes avec une fréquence de 4 AR par jour. Elle est fréquentée à 97% par des scolaires.
- **La ligne 44** du TPG, qui, bien que ne circulant pas sur le territoire de la CCG, dessert Collonges-sous-Salève via son terminus à la douane de la Croix de Rozon. Elle relie Carouge à la Croix de Rozon en une dizaine de minutes avec une fréquence de 46 AR par jour.
- Un service de **transport public à la demande (TAD) : PROXIGEM**, cofinancé par la CCG et le département. Il fonctionne sur l'ensemble des 17 communes de la CCG en jour ouvré de 9h00 à 18h00 et nécessite une réservation ½ journée à l'avance. Ce système répond aujourd'hui à la demande de 8 000 voyageurs par an.

Seulement une partie de la CCG dispose d'une desserte interne régulière (Saint-Julien-en-Genevois, Viry, Valleiry, Neydens, Bossey, Collonges-sous-Salève). La desserte du reste du territoire est assurée par le **système de transport à la demande PROXIGEM** (Archamps, Chevrier, Chênex, Dingy, Feigères, Jonzier, Présilly, Savigny, Vers, Vulbens).

- UNE NETTE AMÉLIORATION DU RÉSEAU DE TRANSPORTS EN COMMUN EN PERSPECTIVE

Des projets, à divers états d'avancement sont en cours sur le territoire. Ces projets, qui visent principalement à améliorer les connexions avec la Suisse, ont servi d'appui au concept mobilité développé dans le cadre du PGD :

- La mise en place d'un transport en commun en site propre (TCSP) entre Genève et Saint-Julien-en-Genevois, avec :
 - Des aménagements en site propre de la ligne bus D entre 2012 et 2017.
 - La mise en œuvre et exploitation d'un tramway dès 2017 sur cette ligne.
 - Une possible extension de la ligne jusqu'au pôle de Bardonnex.
- La création du pôle multimodal de Saint-Julien-en-Genevois.
- **La création de la liaison ferroviaire Cornavin – Eaux Vives – Annemasse (CEVA)**, premier véritable service ferroviaire transfrontalier. A l'horizon 2017, ce RER permettra de relier Genève à Annemasse en 20 minutes. Le barreau Sud qui relierait le Bachet à Saint-Julien-en-Genevois, et ainsi le réseau CFF à la ligne du Pied du Salève, n'est pas prévu avant 2030.

En effet, le **concept mobilité** développé dans le cadre du PGD prévoit, entre autres, le **développement d'une desserte interne en transports en commun dont le rabattement serait centré sur la gare de Saint-Julien-en-Genevois**, centre de gravité.

Des pistes de développement de cette desserte interne se dessinent d'ores et déjà dans le cadre de l'élaboration des PACA Bellegarde et Bernex/Saint-Julien et des études menées par la CCG, telles que l'étude multimodale de Saint-Julien-en-Genevois-Plaine de l'Aire à l'horizon 2030 :

- L'amélioration de l'**offre ferroviaire Bellegarde-Annemasse**, avec le doublement des voies, l'augmentation du nombre de services et la réactivation de la fonction voyageurs de la gare de Viry.
- La création d'une ligne de bus Viry-Bernex.
- La création d'une navette entre Valleiry/Chancy/Pougny.
- Le renforcement de la **ligne Valleiry/Saint-Julien-en-Genevois** avec le maintien du tracé actuel jusqu'à 2020 et la possibilité d'une évolution de la desserte vers davantage de centralités locales au-delà.
- Le **prolongement de la ligne 44** Genève/Croix de Rozon jusqu'à la Technopôle d'Archamps.
- La création d'une ligne locale Collonges-sous-Salève/Archamps/Saint-Julien-en-Genevois.
- La création d'une liaison Viry/Valleiry/Vulbens/Collonges.

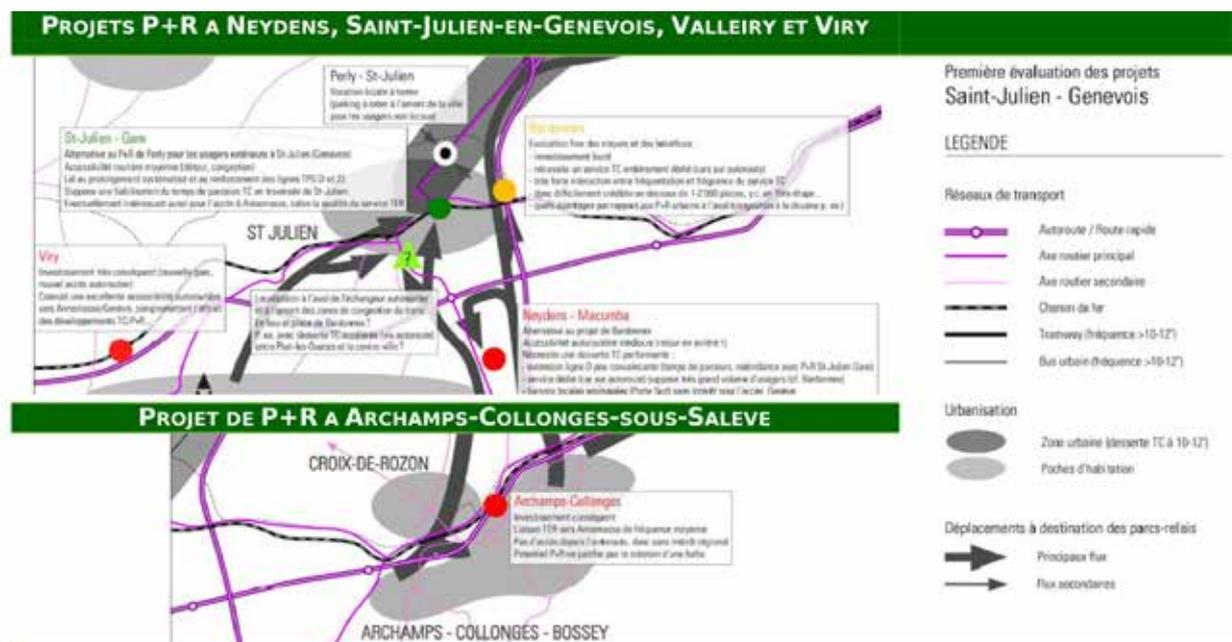
Néanmoins, la création et le renforcement de lignes de transports en commun ne constituent pas la réponse unique à apporter à une demande à la fois hétérogène et en évolution.

Consciente de cet enjeu de compromis entre desserte de qualité et viabilité économique, la Communauté de communes s'appuie d'ores et déjà sur des **solutions innovantes** telles que le **transport à la demande** avec PROXIGEM (cf. § II.1.4) et l'aide au **covoiturage** grâce au site internet du Conseil Général de Haute-Savoie (www.covoiturage.cg74.fr). Elle prévoit le **développement de cette offre alternative et innovante** dans le cadre de son PGD avec notamment un transport à la demande orienté vers un rabattement sur les lignes de bus performantes.

- DES PARCS RELAIS EN PROJET

Les parcs-relais sont une solution pour permettre le rabattement des flux automobiles sur les grands axes de transports en commun. Ils viennent ainsi combler en partie le manque de desserte en transports en commun de certaines parties du territoire.

L'étude pré-opérationnelle d'implantation de parcs-relais et traitement des interfaces dans le bassin franco-valdo-genevois, réalisée par le GLTC en 2007, identifiait 6 projets sur le territoire de la Communauté de communes du Genevois :



Source : PGD CCG 2010 sur base source GLCT, 2007

- Neydens-Macumba,
- Saint-Julien-en-Genevois pôle gare,
- Saint-Julien-en-Genevois Bardonnex,
- Valleiry,
- Viry,
- Archamps-Collonges.

Dans le cadre de l'élaboration du concept mobilité décliné dans le PGD, 3 projets sont retenus :

- Le parc-relais de Saint-Julien-en-Genevois pôle gare, pour permettre le rabattement sur les liaisons de transports en commun (bus et ferroviaire) vers Genève.
- Le parc-relais de Valleiry, pour permettre le rabattement sur la ligne D et le TER.
- Le parc-relais de Collonges-sous-Salève, et un parc-relais test sur le site de la Technopôle d'Archamps, en complémentarité de la desserte du prolongement jusqu'à Archamps de la ligne 44 Carrouge/Croix de Rozon.

5.5. ENJEUX

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique forte de projets, notamment de transports en commun, qui plus est transfrontaliers. • Un service fonctionnel de transport à la demande. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une part modale de la voiture particulière proche des 70% et un taux de motorisation très élevé. La voiture représente une concurrence forte pour les transports en commun. • Une desserte ferroviaire encore insuffisante (cf. également § III.1.2). • Des faibles volumes concernés et un territoire hétérogène en termes de demande. • Une desserte autoroutière concentrée sur Saint-Julien-en-Genevois. • Des problèmes de congestion et saturation relativement importants autour de Saint-Julien-en-Genevois. • Un manque d'accessibilité, autre qu'une accessibilité voiture, au Technopôle d'Archamps, frein à son développement.
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Une prise de conscience des besoins, notamment à l'échelle de l'agglomération. • La prise de compétence transport par la Communauté de communes du Genevois, avec l'instauration progressive d'une fiscalité permettant la mise en œuvre de l'offre de transport sur le territoire. • De nombreux projets routiers (pour désengorger Saint-Julien-en-Genevois) et de transports en commun. • L'innovation dans la conception d'un réseau de transport en commun adapté aux enjeux locaux pour une évolution progressive des parts modales. • Une part importante de déplacements à pieds. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un déclin d'attractivité, notamment de Saint-Julien-en-Genevois, lié aux saturations. • Un frein au développement de la Porte Sud de Genève, faute d'accessibilité en TC.
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> • Comment articuler au mieux transports en commun et développements urbains ? • Compte tenu des faibles volumes concernés et de l'hétérogénéité du territoire, quel compromis possible entre viabilité économique et équité de la desserte des communes ? • Quels développements pour : <ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration de l'accessibilité à la Suisse et notamment à Genève en transports en commun, réponse indispensable aux besoins de déplacements transfrontaliers ? Cette amélioration des transports en commun vers la Suisse doit également être réfléchi en lien avec le développement de certaines centralités telles que la Porte Sud de Genève. - L'amélioration de la desserte locale, et notamment le soir et le week-end. • Quelle évolution des parts modales sur les déplacements domicile-travail ET autres motifs ? Quels moyens pour promouvoir les modes alternatifs (covoiturage, transports à la demande, réflexion intercommunale des modes actifs...) ? • Comment garantir une bonne accessibilité à Saint-Julien-en-Genevois, centralité de la CCG, tout en minimisant les nuisances liées aux externalités du trafic de transit ? 	

6. Une armature urbaine du territoire en évolution ?

Le SCoT de 2002 avait établi l'armature urbaine suivante pour le territoire de la Communauté de communes du Genevois :

- La Ville : Saint-Julien-en-Genevois, chef lieu de canton.
- Les bourgs : Collonges-sous-Salève, Viry, Valleiry, Vulbens et Beaumont.
- Les villages : Archamps, Bossey, Chênex, Chevrier, Dingy-en-Vuache, Feigères, Jonzier-Epagny, Neydens, Présilly, Savigny et Vers.

6.1. LA VILLE : SAINT-JULIEN-EN-GEVEVOIS

Son statut est conforté par une forte croissance démographique, une offre satisfaisante en équipements, commerces, logements et infrastructures de transports existantes et en projet.

Par ailleurs, le **Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois** définit Porte Sud²⁰ comme centre régional.

Considéré au rang de ville, avec un centre important et une identité propre, Saint-Julien-en-Genevois doit représenter une centralité pour une partie de l'agglomération et contribuer à la multipolarisation de cette dernière.

6.2. LES BOURGS : COLLONGES-SOUS-SALEVE, VIRY, VALLEIRY, VULBENS ET BEAUMONT

Si Collonges-sous-Salève, Viry et Vulbens ont des croissances démographiques avoisinant les 20%, Beaumont et Valleiry se distinguent aujourd'hui par de véritables « explosions démographiques » avec des croissances respectives de 60 et 40%.

20. Territoire entre Saint-Julien-en-Genevois, Neydens, et Archamps, cf. § III.2.5.

La démographie de chacun des bourgs est supérieure à 2 000 habitants, voire même 3 000 habitants pour les communes de Collonges-sous-Salève, Valleiry et Viry. Seul **Vulbens** présente une exception avec une population inférieure à 1 000 habitants (921 habitants²¹).

Viry et Valleiry, de par leur croissance démographique, leurs équipements et services, leur offre en logement, semblent désormais constituer **la seconde polarité de la Communauté de communes du Genevois**.

Au titre du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois, Valleiry est prévue comme centre local et un positionnement similaire est envisagé pour la commune de Viry²². Les centres locaux de l'Agglomération franco-valdo-genevoise, au nombre de 15, jouent le rôle de centralités rayonnant sur les communes qui leur sont limitrophes. Ce sont eux qui connaissent les croissances démographiques les plus rapides de l'Agglomération franco-valdo-genevoise. Si de manière générale, leur rôle économique reste mineur du fait d'une fonctionnalité principalement résidentielle, un projet de zone logistique d'agglomération est envisagé sur Viry-Valleiry (cf. § II.2.6).

6.3. LES VILLAGES

Les villages de la Communauté de communes du Genevois connaissent depuis plusieurs années une croissance démographique élevée, de près de 30 % en 9 ans.

Parmi les 11 communes qui constituent, au regard du SCoT de 2002, le troisième niveau de l'armature urbaine du territoire, **Archamps** ressort tout particulièrement. Non seulement, sa population est aujourd'hui nettement supérieure à la moyenne démographique des villages de la CCG : 1 700 habitants contre une moyenne de 860 habitants mais de plus, Archamps se positionne comme la technopôle du territoire, source de liaisons avec Genève et plus généralement avec la Suisse, avec un taux d'emploi très élevé.

21. Source : Insee RGP 2008, population légale en vigueur au 01.01.201. Ces informations sont à nuancer avec la croissance prévue à court terme du fait de projets de constructions en cours, notamment sur Viry (projet d'éco-quartier Ecovela représentant environ 1 500 habitants supplémentaires) et sur Vulbens.

22. Si le PAFVG 1 avait positionné Viry comme un centre local, cette décision est en débat dans le cadre du PAFVG 2.

7. Enjeux transversaux

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> • Une attractivité du territoire. • Un fort dynamisme démographique. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des croissances démographiques hétérogènes qui ne confortent pas systématiquement l'armature urbaine établie par le SCoT de 2002 : hétérogénéité au sein des bourgs et des villages.
<ul style="list-style-type: none"> • Une diversification de l'offre en logements, favorable à la densification. • Une limitation de la consommation foncière. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une croissance de la production de logements encore très forte sur les communes rurales.
<ul style="list-style-type: none"> • Un dynamisme et répartition de l'offre de services de proximité sur l'ensemble du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> •
<ul style="list-style-type: none"> • Une mutualisation des équipements entre communes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un manque de soins et services à la personne.
<ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique de projet pour l'amélioration des transports en commun. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une part modale de la voiture majoritaire. • Une faible clientèle pour les transports en commun existants et un potentiel qui restera faible sur certaines parties du territoire.
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Saint-Julien-en-Genevois, centre régional ; Valleiry (et Viry) comme centralité(s) locale(s) de l'agglomération, au titre du PAFVG. • Un fort développement démographique et économique de Porte Sud. • Une poursuite attendue de la croissance en lien avec la dynamique transfrontalière. • Un renforcement des centralités par de nouvelles implantations d'équipements et de commerces. • Une politique d'innovation dans la gestion des transports en commun pour faire évoluer progressivement les parts modales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une résidentialisation trop forte du territoire. • Une part de logements individuels trop importante. • Une poursuite de la périurbanisation, consommatrice de foncier, préjudiciable à la biodiversité et impropre à rendre les transports en commun attractifs. • Un accroissement de l'évasion commerciale. • Un frein au développement de Porte Sud de Genève faute d'accessibilité en transports en commun et notamment d'accessibilité ferroviaire.

ENJEUX

Deux grands enjeux se dessinent au regard des différentes approches du territoire développées précédemment :

- **La structuration du territoire** : le positionnement de Saint-Julien-en-Genevois et des 3 bourgs (Collonges-sous-Salève, Viry, Valleiry) a été conforté, les évolutions démographiques, les offres en logements, en commerces, services et équipements et les systèmes de transport, ne correspondent pas toujours à la hiérarchie au sein de l'armature urbaine. Quelle(s) évolution(s) apporter à l'armature urbaine du SCoT de 2002 ? Comment prendre en compte cette nouvelle strate infra-communautaire révélée des par des projets intercommunaux (Porte Sud de Genève) et le développement de coopérations et gestions intercommunales (système de SIVU) ?
- **L'accessibilité et la desserte du territoire** : en lien étroit avec la croissance démographique, avec le positionnement de l'offre en équipements, logements et commerce, avec les déplacements avec le Canton de Genève, mais aussi avec l'économie du territoire, l'accessibilité et la desserte du territoire de la CCG constituent aujourd'hui un enjeu majeur. Compte tenu de l'étalement urbain, et donc des faibles volumes concernés, l'enjeu consiste à trouver un compromis entre viabilité économique et équité de la desserte des communes. Quelles alternatives « légères » développer pour permettre une desserte équitable du territoire et économiquement viable ? Quelles zones de rabattement des transports favoriser ? Comment faire progressivement évoluer les habitudes pour améliorer la répartition modale des déplacements du territoire ? Quelle place de la voiture en ville et pour l'accès aux principales centralités ?



Positionnement & compétitivité



CHAPITRE III

1. Un positionnement frontalier

1.1. A PROXIMITÉ DE GENÈVE ET AU CŒUR DU SILLON ALPIN

Le territoire de la Communauté de communes du Genevois s'étend sur 151 km² le long de la frontière suisse. A dominante rurale, le paysage de la CCG est délimité au Sud par le Mont-Sion, à l'Est par le piémont du Salève et à l'Ouest par le Vuache. **Trait d'union entre Suisse, Italie, Rhône-Alpes et Jura**, la CCG est aussi l'hinterland naturel de Genève.

Le positionnement de la CCG constitue un de ses plus grands atouts, à la croisée :

- de l'axe du **Sillon Alpin**, reliant Grenoble à Genève via Chambéry et Annecy. La CCG est au débouché du Sillon Alpin français vers la Suisse,
- de l'axe Est-Ouest reliant Lyon à l'Italie via le Tunnel du Mont Blanc.

Le territoire de la CCG constitue la porte d'entrée Sud de Genève.

Genève, métropole internationale même si elle n'en a pas la taille, dispose de toutes les aménités indispensables à ce titre : aéroport international, centres de foires et de congrès, universités et centres de recherche, écoles internationales, industries de pointe, équipements culturels et sportifs de haut niveau, etc. Elle constitue une plaque tournante du commerce mondial et **son attractivité dépasse de loin les frontières avec la France.**

Le nombre croissant de titulaires de permis frontaliers au sein des habitants de la CCG, comme le nombre de déplacements pendulaires entre la CCG et Genève, démontrent bien le lien fort qui unit les deux territoires. La disponibilité foncière et le moindre coût des terrains comparés à ceux de Genève ont en effet signé la vocation résidentielle du territoire, à l'instar de sa fonction économique.

Car Genève est confrontée à un problème de territoire. Dans un contexte de difficulté à produire du logement sur le Canton, son bassin de vie s'est considérablement étendu selon le phénomène malheureusement classique d'étalement urbain. **Genève a désormais changé d'échelle.** Son agglomération urbaine s'étend au-delà du Canton et des frontières... **Elle est devenue « franco-valdo-genevoise ».**

Le territoire de la CCG fait **partie intégrante de l'Agglomération franco-valdo-genevoise.** Il constitue avec Porte Sud de Genève un **pôle d'équilibre et de développement de l'agglomération genevoise.**

1.2. UN TERRITOIRE TRAVERSÉ

Sources :

Plan Global de Déplacements – Diagnostic, SYSTRA, septembre 2010.

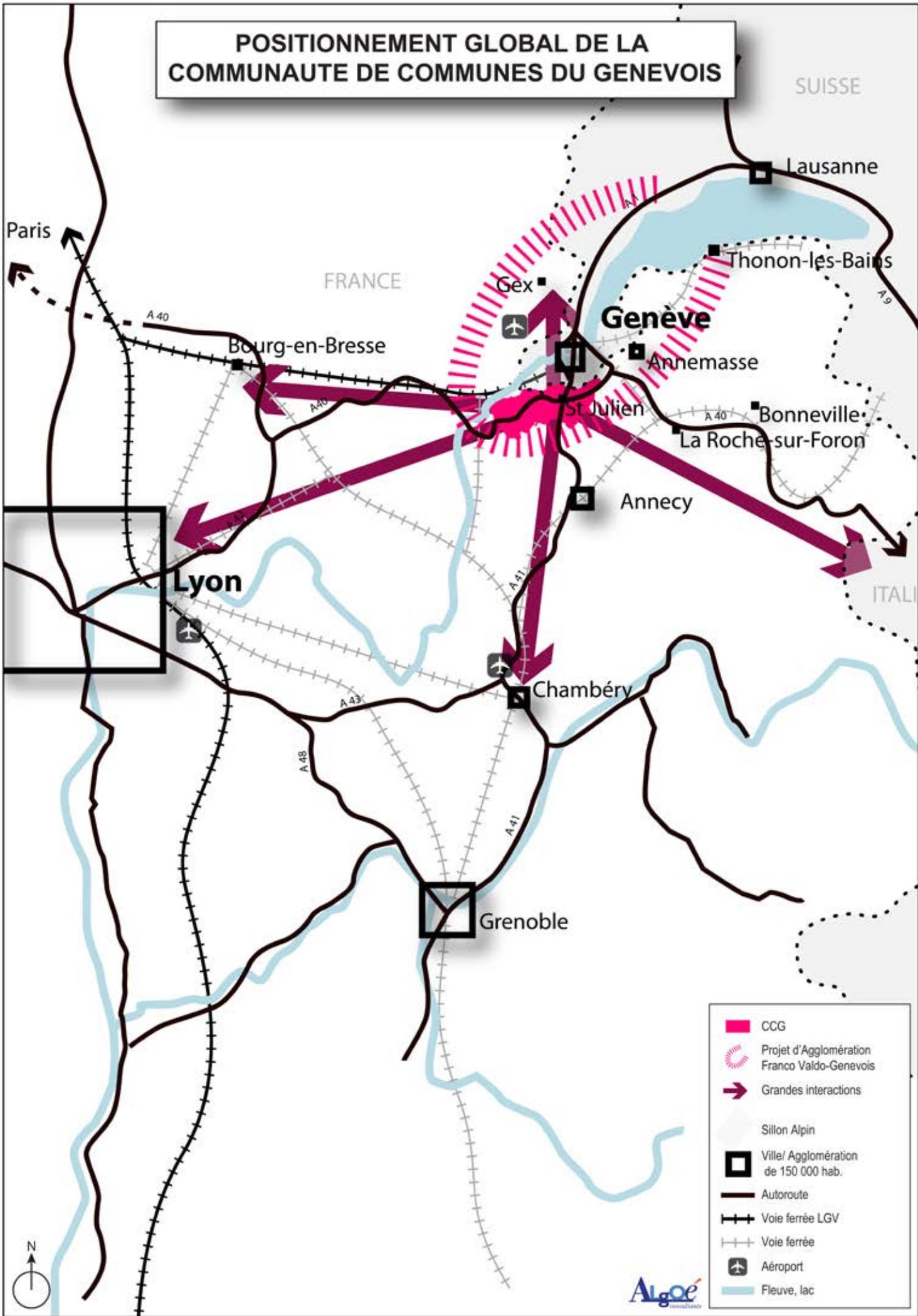
Plan Global de Déplacements – rapport final, SYSTRA, décembre 2011.

Projet d'Agglomération franco-valdo-genevoise, PACA Bernex / St Julien, cahier 41-1, janvier 2011.

- UN RÉSEAU VIAIRE LONGEANT D'ABORD LA FRONTIÈRE ET S'OUVRANT PROGRESSIVEMENT VERS GENÈVE

Le territoire de la Communauté de communes du Genevois est relativement bien maillé mais reste fracturé par deux autoroutes dont la desserte sur le territoire de la CCG est concentrée sur Porte Sud. Ces infrastructures autoroutières ont en effet été conçues dans une logique d'accessibilité à l'Italie (A40) et tout récemment à d'Annecy à Genève (A41 Nord).

POSITIONNEMENT GLOBAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS



- CCG
- Projet d'Agglomération Franco Valdo-Genevois
- Grandes interactions
- Sillon Alpin
- Ville/ Agglomération de 150 000 hab.
- Autoroute
- Voie ferrée LGV
- Voie ferrée
- Aéroport
- Fleuve, lac

- **L'A40, axe Est-Ouest, reliant Paris et Lyon à l'Italie**, en passant par Bellegarde et Annemasse. Elle se raccorde à l'A41 à Saint-Julien-en-Genevois et dispose de deux diffuseurs : à Saint-Julien-en-Genevois et à Archamps-Technopôle.
- **L'A41, axe Nord-Sud, reliant Grenoble, Chambéry, Annecy et Genève**. Le dernier tronçon Allonzier-la-Caille/Saint-Julien-en-Genevois mis en service en décembre 2008 raccorde désormais Saint-Julien-en-Genevois à Annecy en moins d'une demi-heure. L'A41 ne dispose que d'un diffuseur sur le territoire du SCoT, au niveau de Saint-Julien-en-Genevois.
- La RD 1206, axe Ouest-Est, reliant Bellegarde à Annemasse, et sur le territoire : Chevrier, Vulbens, Valleiry, Chênex, Viry, Saint-Julien-en-Genevois, Archamps, Collonges-sous-Salève et Bossey.
- La RD 1201, axe Nord-Sud, reliant Genève, Saint-Julien-en-Genevois et Annecy, en passant par Neydens, Beaumont et Présilly.
- Le réseau viaire permet de relier le territoire à :
 - Genève-Centre, gare de Genève-Cornavin et aéroport de Genève-Cointrin entre quinze et vingt minutes.
 - Annemasse en moins d'un quart d'heure, et sans péage : la gratuité de l'A40 entre Porte Sud et Annemasse est assurée jusqu'en 2015.
 - Annecy en une demi-heure et son aéroport en 20 minutes.
 - Lausanne en 45 minutes.
 - Lyon et Grenoble en 1h30 environ.

- UNE ACCESSIBILITÉ AUTOMOBILE À GENÈVE CONTRAINTE PAR LES POINTS DE PASSAGE AUX DOUANES

- Le nombre de points de passage sur la frontière franco-helvétique est réduit et on observe un phénomène de hiérarchisation entre eux.

- les deux points d'accès majeurs sont les douanes de **Bardonnex et de Perly**, situées sur la commune de Saint-Julien-en-Genevois.
- Les autres points de passage, secondaires, ne présentent que peu de potentiel de développement pour les déplacements automobiles, du fait de leurs raccordements à des voies secondaires, voire tertiaires côté Suisse.
- Le trafic à l'heure de pointe du matin à la douane de Bardonnex dépasse nettement la capacité admise et des ralentissements se forment en amont du point de passage.
- La saturation de la douane de Perly est également atteinte, notamment à l'heure de pointe du matin.
- En trafic journalier, les deux douanes de Bardonnex et de Perly représentent 72 % du trafic des six douanes de Saint-Julien-en-Genevois et 63% à l'heure de pointe du matin, du fait de leur saturation.

- DES LIAISONS EN TRANSPORT PUBLIC VERS LA SUISSE EN VOIE D'AMÉLIORATION

cf. § II.5.4.

Seules deux lignes de bus permettent aujourd'hui la liaison vers Genève :

- **La ligne D Saint-Julien-en-Genevois/Genève**, avec une fréquence de 12 minutes aux heures de pointes et un temps de trajet entre centre-ville de 30 minutes. Elle est complétée côté CCG par une navette Saint-Julien-en-Genevois/Viry/Valleiry.
- **La ligne départementale T72 Annecy/Saint-Julien-en-Genevois/Genève Gare Routière/Genève Aéroport**. Sa fréquence est faible, avec 7 AR par jour. Elle permet de relier Saint-Julien-en-Genevois à Annecy en 60 minutes et à Genève Aéroport en 45 minutes. Toutefois, sa faible fréquence (7 AR par jour) ne permet pas une offre compétitive.

TRAFICS AUX DOUANES PRINCIPALES			
Poste de douane	Commune	Trafic journalier 2 sens (véhicule/heure)	Trafic HPM vers la Suisse (véhicule/heure/sens)
Bardonnex	Saint-Julien	34 120	2 715
Perly	Saint-Julien	15 920	881
Croix-de-Rozon	Collonges	6 966	673
Landecy	Archamps	5 516	596
Soral	Viry	4 534	537
Certoux	St-Julien	2 562	307

Source : PGD CCG 2010, sur base Etude d'opportunité du diffuseur de Viry, 2009

L'accessibilité en transports en commun au territoire de la CCG et plus particulièrement à Porte Sud est une condition nécessaire à la garantie d'une réelle compétitivité et attractivité économique. Le Projet d'Agglomération franco-valdo-genevoise et ses déclinaisons en PACA soutiennent d'ailleurs le développement d'un système de transport public rapide à l'échelle de l'agglomération, pour pallier aux distances importantes entre le centre régional que constitue Saint-Julien-en-Genevois et le cœur d'agglomération.

Au-delà des projets engagés de tramway et RER :

- **Le passage en site propre de la ligne D** entre 2012 et 2017 puis **tramway** à partir de 2017.
- Le projet engagé de **liaison ferroviaire Cornavin/Eaux-Vives/Annemasse (CEVA)** permettra de relier Saint-Julien-en-Genevois à Genève en 40 minutes mais avec une rupture de charge à Annemasse. La liaison directe entre Saint-Julien-en-Genevois et Genève via le projet de « barreau Sud » n'est quant à elle pas envisagée avant 2030.
- Le Projet d'Agglomération et ses déclinaisons en PACA (Bellegarde et Bernex/Saint-Julien) soulèvent également l'opportunité d'une offre complémentaire :
- Le prolongement de la ligne 44 Genève/Croix de Rozon jusqu'à la Technopôle d'Archamps.
- La création d'une ligne de bus **Viry-Bernex**.
- La création d'une navette Valleiry/Chancy/Pougny.
- La création de **lignes rapides**, empruntant le réseau autoroutier :
 - La ligne Annecy/Saint-Julien-en-Genevois Gare/Lancy-Pont Rouge.
 - La ligne Annecy/Saint-Julien-en-Genevois Gare/Bernex-Est/Aéroport.

- UNE ACCESSIBILITÉ FERROVIAIRE DÉPENDANTE DE CELLE DE GENÈVE

Le territoire est desservi par des liaisons ferroviaires régionales (TER) en gares de Valleiry et Saint-Julien-en-Genevois. Cette desserte lui permet des connexions directes vers les villes de :

- Lyon, en 1h50 depuis Saint-Julien-en-Genevois.
- Bellegarde, en 20 min depuis Saint-Julien-en-Genevois et 10 min depuis Valleiry ; la même ligne relie ainsi Valleiry à Saint-Julien-en-Genevois en moins de 10 min.

- Annemasse, en 15 min depuis Saint-Julien-en-Genevois.
- Il n'existe à l'heure actuelle aucune liaison ferroviaire directe entre Saint-Julien-en-Genevois et Genève. Le projet de « Barreau Sud » du CEVA donnera toutefois une perspective d'amélioration à l'horizon post 2030.
- L'accessibilité à Paris est contrainte et dépendante de celles à Lyon et Bellegarde. Paris est ainsi à 3h30 de train de Saint-Julien-en-Genevois.

Bien que la desserte viaire de Porte Sud soit satisfaisante avec deux diffuseurs à proximité, l'accessibilité ferroviaire du territoire nécessite encore d'être améliorée pour garantir toute sa compétitivité. C'est pourquoi le Comité de Pilotage du PACA Bellegarde recommande l'amélioration de l'offre ferroviaire entre Bellegarde et Genève et entre Bellegarde et Annemasse. Ces projets devront être mis à l'étude pour confirmer leur opportunité.

- UNE BONNE ACCESSIBILITÉ AÉROPORTUAIRE

Les liaisons aéroportuaires sont assurées par les aéroports suivants :

- L'aéroport de Genève-Cointrin : 10 millions de passagers, dont 85 % sont internationaux. Le nombre de passagers ne cesse de croître (+6 % par an).
 - Il est accessible depuis Saint-Julien-en-Genevois et Archamps en 15 minutes en voiture. L'aéroport est également accessible en transports en commun en 45 minutes depuis Saint-Julien-en-Genevois, grâce à la ligne T72.
- L'aéroport d'Annecy : environ 60 000 passagers, dont 70 à 75 % de cadres de Savoie et Haute-Savoie. La desserte est nationale, principalement à destination de Paris (4 rotations par jour) et s'adresse surtout à une clientèle d'affaire.
 - Il est accessible en 20 minutes en voiture depuis Saint-Julien-en-Genevois.
- L'aéroport de Lyon-Saint-Exupéry : Il offre un grand choix de destination tant à l'international que vers la France.
 - Il se situe à 1h15 en voiture de Saint-Julien-en-Genevois.
- Les aéroports de Grenoble et de Chambéry : portes d'entrée sur les stations alpines. En quelques années de nombreuses lignes charters se sont ouvertes en direction du Royaume-Uni.
 - Ils sont accessibles en 1h30 en voiture depuis Saint-Julien-en-Genevois.

ACCESSIBILITE EXTERNE DU TERRITOIRE DE LA CCG

**vers AEROPORT
GENEVE-COINTRIN**
15 min depuis St-Julien

Vers Gare d'Annemasse
15 min depuis St-Julien
23 min depuis Valleiry

Vers Gare de Bellegarde
10 min depuis Valleiry
20 min depuis St-Julien

Vers Lyon Part-Dieu
1h45 min depuis Valleiry
1h50 min depuis St-Julien

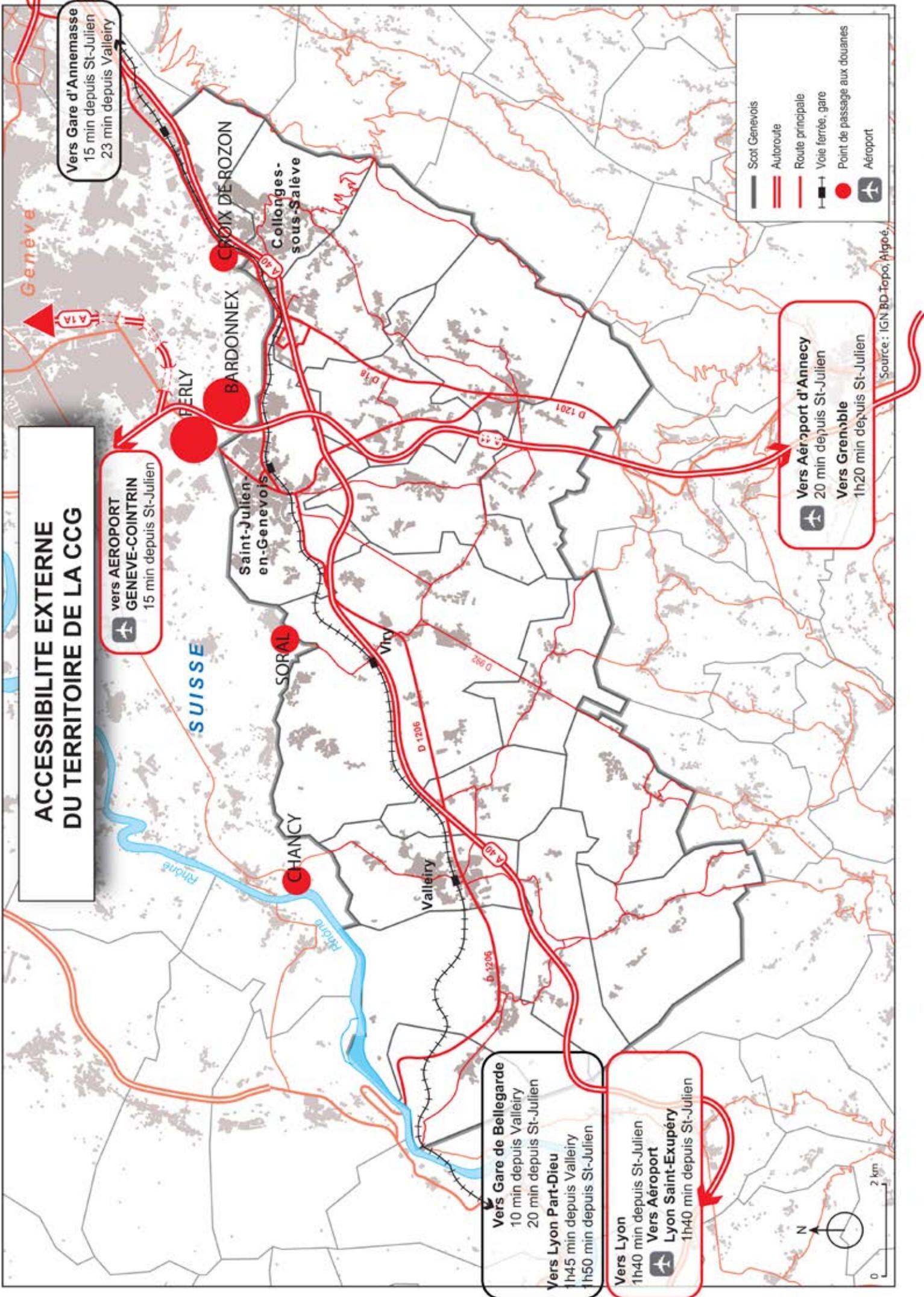
Vers Lyon
1h40 min depuis St-Julien
**Vers Aéroport
Lyon Saint-Exupéry**
1h40 min depuis St-Julien

Vers Aéroport d'Annecy
20 min depuis St-Julien
Vers Grenoble
1h20 min depuis St-Julien

- Scot Genevois
- Autoroute
- Route principale
- Voie ferrée, gare
- Point de passage aux douanes
- Aéroport

Source : IGN BD-Topo, Algoté.

0 2 km



1.3. UNE GOUVERNANCE TRANSFRONTALIÈRE

- HISTORIQUE

En 1974 est créé le Comité Régional Franco-Genevois (CFRG). Lieu d'échange et de concertation entre les partenaires de la coopération transfrontalière, il définit des stratégies communes et donne les impulsions nécessaires à la réalisation de projets communs (culture, formation, sport, emploi, environnement, aménagement, transport et sécurité). Il regroupe les Cantons de Genève et de Vaud, les Préfets de la région Rhône-Alpes, de l'Ain et de la Haute-Savoie, la Région Rhône-Alpes ainsi que les Départements de l'Ain et de Haute-Savoie.

Par ailleurs, le Conseil du Léman créé en 1987, composé des Départements français de l'Ain et de la Haute-Savoie et des Cantons suisses de Vaud, Valais et Genève, porte également une partie de la coopération transfrontalière. Instance de concertation, le Conseil vise à promouvoir les relations transfrontalières et initier des projets communs de coopération suivant cinq commissions : Economie et Tourisme, Transports et Communication, Populations frontalières et Affaires sociales, Education et Culture, Environnement et Aménagement du territoire.

La coopération transfrontalière a été dopée depuis une dizaine d'années par :

- la visibilité apportée au projet CEVA (liaison ferroviaire entre Cornavin, Eaux-Vives et Annemasse), annoncé depuis plus d'un siècle,
- l'adoption des Accords bilatéraux I en 2000 par le peuple suisse, autorisant la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'Union Européenne, puis la facilitation de l'obtention du statut de frontalier,
- la convergence d'initiatives extérieures conduisant à une démarche conjointe de projet de coopération métropolitaine côté français renforcée par la politique des Grands Projets de la Région Rhône-Alpes et de Projet d'Agglomération côté helvétique sur le territoire de l'Agglomération franco-valdo-genevoise. Le PAFVG 1 en est la première traduction, impliquant très fortement la CCG au travers du projet de tramway.

- LA CRÉATION D'UNE AGGLOMÉRATION BINATIONALE

C'est avec la mise en œuvre de ce projet d'agglomération puis sa révision en 2012, qu'une réelle gouvernance transfrontalière est progressivement en train de se mettre en place par les différentes institutions : l'ARC (Association Régionale de Coopération), association « loi de 1901 » créée 2001 par les EPCI frontaliers français pour que les collectivités locales s'adressent à la Suisse « d'une seule voix » a été transformée en Syndicat Mixte en 2010 ; elle est désormais un partenaire crédible tant en interne que vis-à-vis des partenaires tant français que suisses, en structurant fortement la partie française au sein de l'agglomération. La Communauté de communes y est particulièrement active, au niveau de la présidence et par la participation aux groupes de travail, aux études.

L'une des ambitions du Projet d'Agglomération est le rééquilibrage du territoire entre France et Suisse avec l'intention affichée d'infléchir de répartition des nouveaux emplois et des nouveaux logements entre les parties française et suisse : répartition équilibrée des logements et à 30 %-70 % des emplois.

La charte du projet d'agglomération révisée en 2012 a confirmé en les affinant les ambitions du projet d'agglomération de 2007.

Outre la vision partagée de l'aménagement du territoire, la force du projet d'agglomération réside dans sa traduction opérationnelle progressive, au travers des projets d'aménagement concertés d'agglomération (PACA) le long des axes à densifier et des territoires puis des Projets stratégiques de développement (PSD). La CCG est concernée par le PACA Saint-Julien-Plaine de l'Aire et sa déclinaison sur le PSD Saint-Julien-Bardonnex-Archamps Technopôle, par le PACA Bellegarde, par le PACA Bernex Saint Julien et le PSD Cervonnex Neydens, ce qui lui permet de disposer d'études approfondies sur son territoire, dans une vision transfrontalière.

Le Projet d'Agglomération se traduit également par de nombreux travaux conjoints, la plupart du temps à l'échelle du territoire, dans les domaines de la biodiversité et des milieux naturels (contrats corridors, projet agricole, etc.), qui vont dans le même sens.

Schéma d'agglomération 2 - Horizon 2030

Fonctionnalités urbaines

-  Centre métropolitain
-  Centre régional d'agglomération centrale / d'agglomération régionale
-  Centre local d'agglomération centrale / d'agglomération régionale
-  Centre local
-  Village
-  Pôle d'activités métropolitain ou d'agglomération / pôle d'activités régional

Aires urbaines

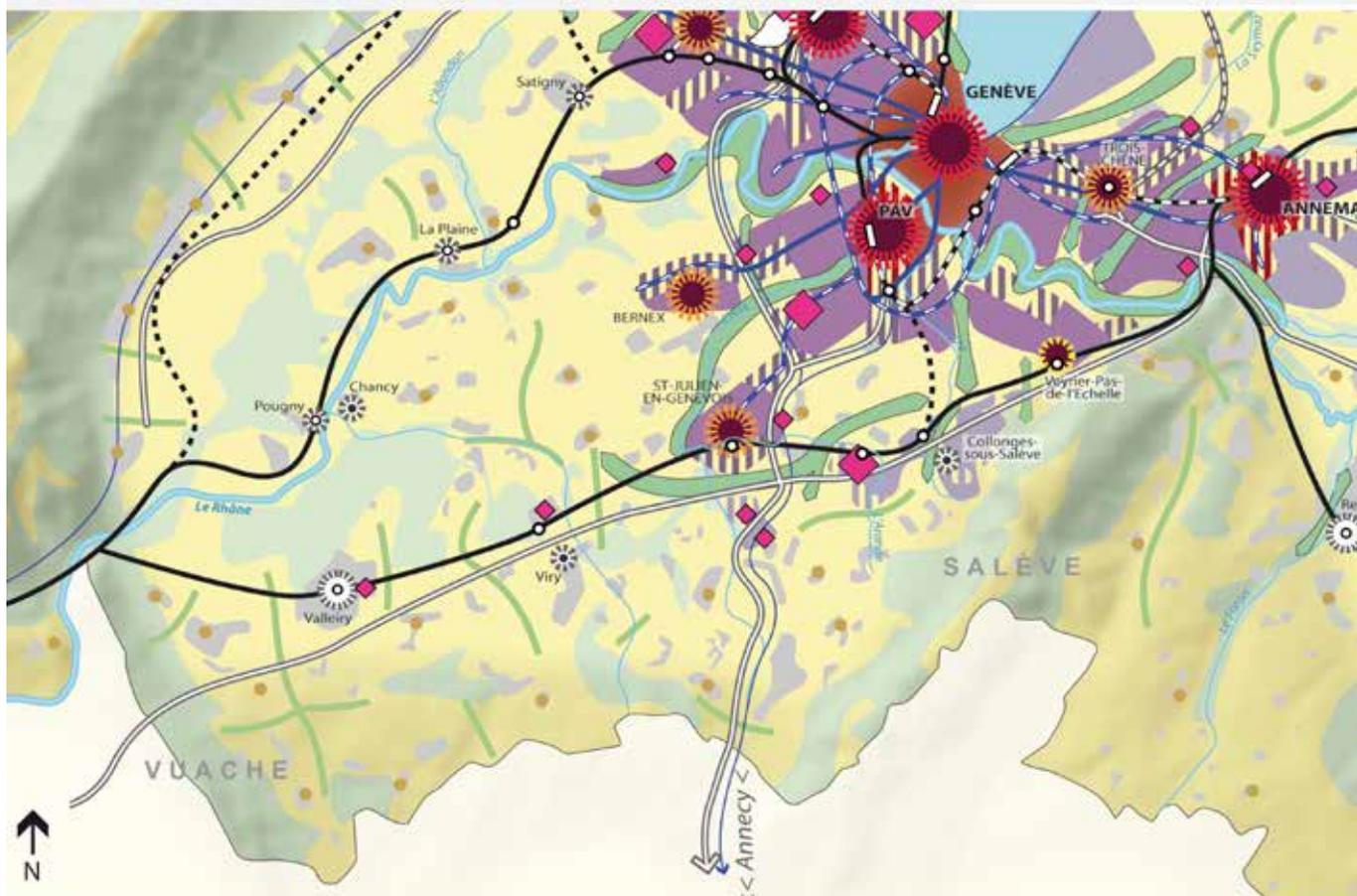
-  Cœur d'agglomération centrale
-  Aire urbaine d'agglomération centrale
-  Aire urbaine périphérique à l'agglomération centrale
-  Aire urbaine d'agglomération régionale
-  Aire urbaine périphérique à l'agglomération régionale
-  Aire villageoise
-  Aire de développement urbain

Transports

-  Ligne ferroviaire / horizon 2030 / horizon 2030+
-  Gare avec desserte nationale ou internationale / Gare avec desserte régionale ou RER
-  Axe TP (trams et axes forts tangentiels) / horizon 2030
-  Ligne de bus rapide interurbaine
-  Autoroute ou voie express / horizon 2030
-  Aéroport international

Paysages

-  Lac, cours d'eau
-  Espace agricole
-  Massif forestier, bois
-  Pénétrante de verdure
-  Césure verte et corridor biologique



Source : Schéma d'agglomération 2 - 2012

1.4. ENJEUX

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> • Un positionnement stratégique, au croisement de l'axe Lyon – Italie et du Sillon Alpin. • La porte d'entrée française dans le Canton de Genève et en Suisse. • Une très bonne accessibilité grâce à desserte viaire et sa proximité avec l'aéroport de Genève-Cointrin. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une distorsion liée à la proximité avec la Suisse : la production en logement y est insuffisante mais l'emploi attractif, ce qui signe une vocation résidentielle de la CCG. • Un maillage ferré et viaire insuffisant dans les relations internes et avec Genève. • Une accessibilité en transports en commun encore trop faible.
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Une double dynamique française et suisse poussée par une prise de conscience des enjeux transfrontaliers. • Une dynamique helvétique et genevoise. • Des volontés partagées pour améliorer l'accessibilité interne et externe du territoire, notamment en transports en commun. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une dépendance trop forte à la Suisse, en cas de difficulté économique. • Devenir un « territoire dortoir ».
ENJEUX	
<ul style="list-style-type: none"> • 2 enjeux d'accessibilité : <ul style="list-style-type: none"> - Au sein de l'Agglomération franco-valdo-genevoise entre CCG et Genève. - Avec l'extérieur sur le plan ferroviaire. 	

2. Une stratégie économique transfrontalière

Sources :

- Projet d'Agglomération franco-valdo-genevoise, PACA Saint-Julien Plaine de l'Aire, cahier 40-5.
- Projet d'Agglomération franco-valdo-genevoise, Synthèse de la connaissance du tissu économique franco-valdo-genevois, cahier 11-1, Novembre 2008.
- Projet d'Agglomération franco-valdo-genevoise, Premières études en vue de l'élaboration progressive d'une PPDE franco-valdo-genevoise, cahier 11-2, Novembre 2008.
- Projet d'Agglomération franco-valdo-genevoise, Concept Agglomération Fret 2030 - Etude transport de marchandises et logistique, cahier 16-2, Septembre 2011.
- Projet économique de la Communauté de communes du Genevois, 2008.
- Prescriptions architecturales urbaines paysagères et environnementales pour la Zone d'activités de Cervonnex, Teknè Architectes / Soberco Environnement / Adéquation, Avril 2012.
- Compte-rendu de la Commission Economie de la CCG, 31 janvier 2011.
- Etude d'opportunité pour l'implantation d'un pôle logistique sur les sites de Viry et Valleiry réalisée par la MED pour la CCG, Mars 2010.
- Cahier des clauses techniques particulières de l'étude stratégie de développement économique du Genevois français et nouvelle gouvernance économique, ARC SM.
- Cahier des clauses techniques particulières de l'étude de programmation d'aménagement et de développement économique du Périmètre Stratégique de Développement (PSD) St Julien-Bardonnex-Archamps Technopole, CCG, Octobre 2011.
- Autres sources : UNISTATIS, INSEE, MED & CCG.

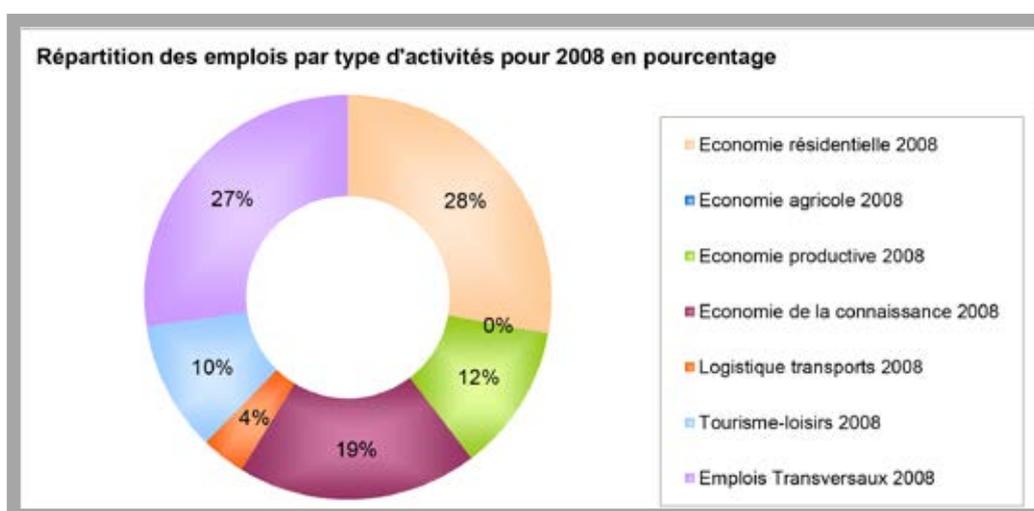
2.1. UNE ÉCONOMIE ÉQUILBRÉE

Le Genevois se caractérise par un **tissu économique diversifié**, constitué de 24 500 établissements, essentiellement des **TEP-PME**. En effet, 92 % de ces établissements ont moins de 10 salariés et 60 % n'ont pas de salarié.

L'analyse ci-après, concentrée sur le territoire du SCoT, est basée sur la source Unistatis qui recense les emplois salariés privés. Tout en étant partielle, elle met en évidence des tendances qui reflètent bien l'évolution sur le territoire.

Une lecture de l'économie est ainsi proposée avec une analyse plus fine que l'analyse classique des secteurs primaire, secondaire et tertiaire. A partir des emplois salariés privés, une répartition est opérée en distinguant :

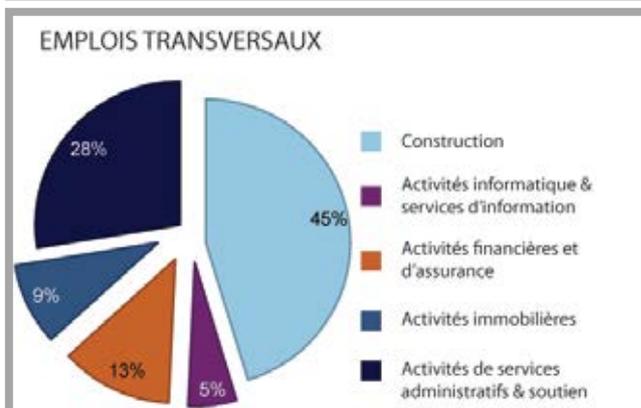
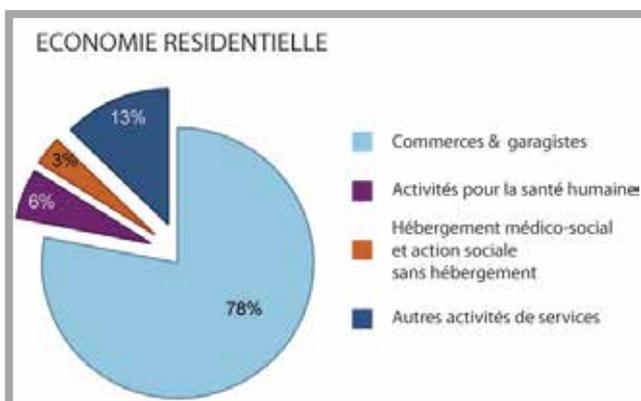
- **L'économie résidentielle** qui regroupe toutes les activités en lien avec les services à la personne : santé, commerces de détails, administrations...
- **L'économie productive** qui regroupe les activités industrielles.
- **L'économie de la connaissance** regroupe les activités relatives à l'éducation, la recherche et au conseil.
- **La logistique** qui comprend les entreprises de transports et commerce de gros.
- **Le tourisme et loisirs** qui comprennent les activités hôtelières et récréatives.
- **Les emplois transversaux** qui regroupent les activités à destination à la fois des entreprises et des personnes : les activités financières, les activités immobilières, la construction et les services opérationnels divers.



Source : Assedic - Unistatis Chiffres définitifs 2008/Algoé

Sur 50 % des emplois de la CCG, l'analyse des emplois salariés privés démontre :

- Une forte présence de **l'économie résidentielle**, pour laquelle la représentativité est similaire à celle du bassin annécien (28 % contre 25 % dans le bassin annécien).
- Une présence relativement importante de **l'économie de la connaissance** (19 % contre 10 % dans le bassin annécien) et de l'économie du tourisme et des loisirs (10 % contre 7 % dans le bassin annécien).



Source : Assedic - Unistatis Chiffres définitifs 2008/Algoé

- L'économie résidentielle est constituée majoritairement d'activités commerciales (78 %).
- Les emplois transversaux regroupent en grande partie les emplois liés à la construction et les activités de services administratifs.
- On a constaté ces dernières années **un recul de l'activité industrielle au profit de l'économie résidentielle**. Cette tendance est vouée à s'accroître avec les années, notamment avec une progression de l'économie résidentielle dans le domaine des services à la personne, conséquence sine qua non de la forte croissance démographique.

- Face à ces différents constats, la Communauté de communes du Genevois devra relever différents défis :
 - La mutation industrielle et le maintien d'une activité industrielle, nécessaire au maintien d'une diversité économique.
 - Le développement de l'économie de tourisme et de loisirs pour asseoir la compétitivité du territoire et plus particulièrement de Porte Sud.

Enfin, au regard de la répartition sur le territoire des emplois selon leur secteur, on constate que les emplois autres que ceux liés à l'économie résidentielle et à l'agriculture sont majoritairement concentrés sur les communes de Saint-Julien-en-Genevois, Archamps et Neydens. Cela vient conforter **la centralité économique régionale que constitue Saint-Julien-en-Genevois au sein de l'Agglomération franco-valdo-genevoise** et, plus largement, le statut de Porte Sud (cf. III.2.5.).

L'analyse des données SIRENE entre les années 2008 et 2013, réalisée par la MED de manière globale sur le territoire de la CCG, vient compléter l'analyse précédente des données Unistatis :

- L'augmentation du nombre d'emplois d'environ 30% se répartit sur l'ensemble des secteurs d'activités représentés : agriculture, commerces, constructions, industrie et services. On observe toutefois une légère diminution des emplois industriels au profit d'une économie résidentielle regroupant les emplois liés aux services et commerces, corrélant ainsi l'analyse faite des données Unistatis.
- Les services restent le secteur prédominant d'emplois, avec plus de 60 % des emplois, de 2008 à 2013.
- La part des emplois liés aux commerces reste relativement constante et représente plus de 20 % des emplois de la CCG.
- La part des emplois liés à l'agriculture connaît une légère progression et représente en 2013 2 % des emplois de la CCG avec 156 emplois.

2.2. DES EMPLOIS MAJORITAIREMENT AU-DELA DE LA FRONTIÈRE FRANCO-HELVÉTIQUE

Le positionnement géographique de la Communauté de communes du Genevois influe fortement sur sa dynamique économique.

En effet, le Canton de Genève constitue un grand pourvoyeur d'emplois avec près de 300 000 places de travail, c'est-à-dire un rapport de deux emplois pour trois habitants.

Fort de son image forte et internationale, de sa fiscalité concurrentielle et des hauts niveaux de salaires proposés, le Canton de Genève attire aujourd'hui plus de 70 000 pendulaires, qui viennent pour deux tiers du Genevois français (y compris autres EPCI) et pour un tiers du Canton de Vaud.

Ainsi, face à l'attractivité de Genève, le fort dynamisme démographique observé sur l'ensemble du territoire Genevois français, est couplé d'une insuffisance de la couverture de la demande de places de travail par l'offre. Et malgré la création d'emplois, le nombre de frontaliers et suisses résidant dans le Genevois français augmente plus vite que l'emploi. C'est ainsi que le taux de couverture de la demande d'emplois par l'offre diminue au fil des années.

Néanmoins, grâce au marché du travail de l'agglomération, le taux de chômage de la Communauté de communes du Genevois se situait en 2009 à 7,7 % soit plus de 2 points en dessous du taux de la Région Rhône-Alpes.

La Communauté de communes du Genevois compte en 2008 un peu moins de 10 000 emplois soit 32 % de plus qu'en 1999.

Cela représente 52 % du nombre d'actifs résidents sur le territoire : la CCG dénombre 18 376 actifs résidents sur le territoire, dont 16 833 ayant un emploi.

- La CCG connaît une **forte progression de l'emploi depuis 1999 : +32 %** alors que la Région Rhône-Alpes n'a augmenté son nombre d'emplois que de 13,5%
 - L'analyse des données SIRENE (biannuelle) par la MED entre les années 2008 et 2013 confirme le rythme de progression des emplois sur le territoire. Elle révèle par ailleurs une légère inflexion de la croissance en 2011.
- Saint-Julien-en-Genevois concentre la moitié des emplois de la CCG.
- La quasi-totalité des emplois des bourgs est répartie entre Collonges-sous-Salève, Viry et Valleiry ;
 - Vulbens concentre toutefois beaucoup moins d'emplois que les autres bourgs : seulement 8 % du nombre total d'emplois des bourgs.

NOMBRE D'EMPLOIS PAR COMMUNE EN 2008 ET EVOLUTION DEPUIS 1999

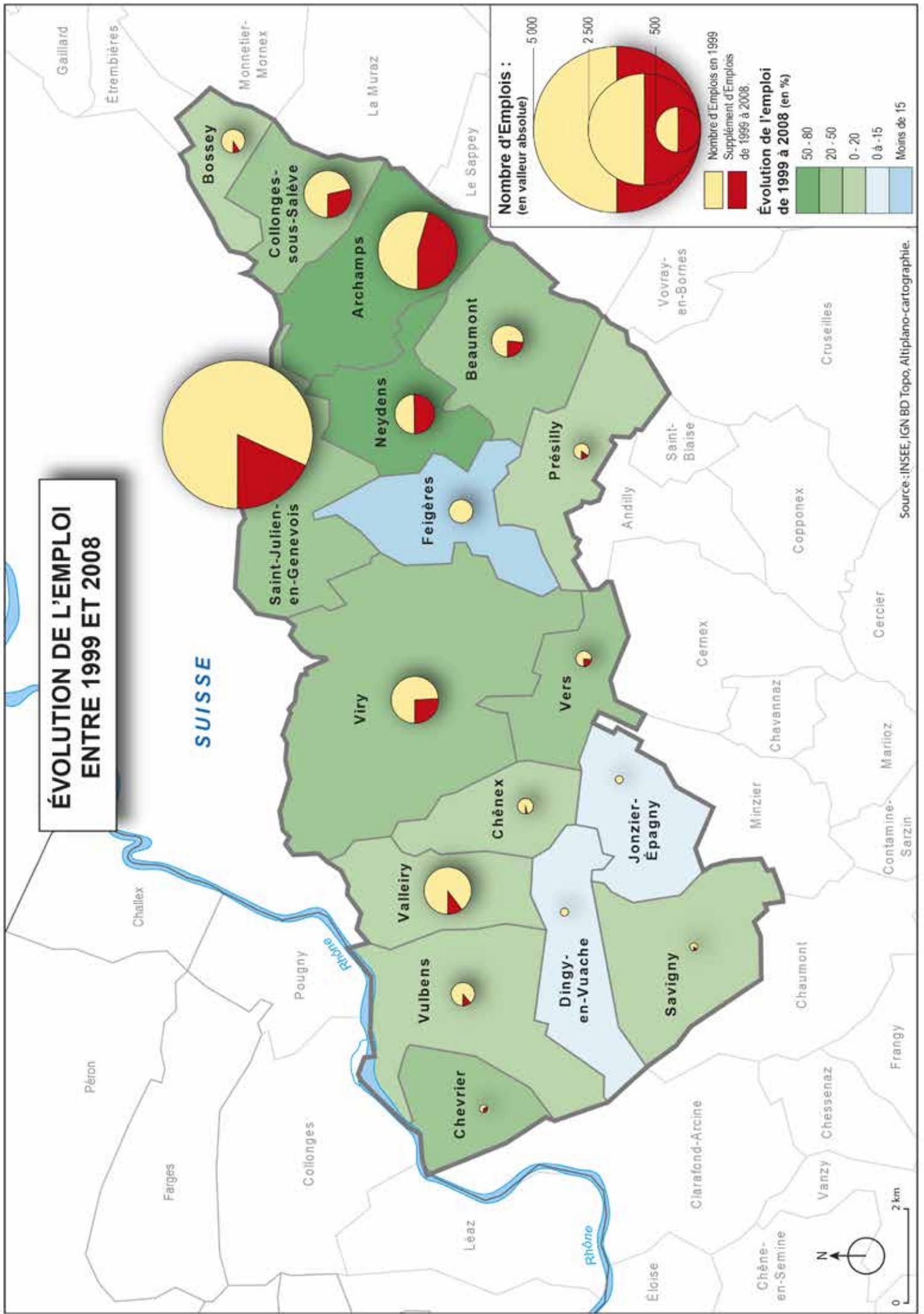
	2008	Répartition	Variation 1999-2008
Ville :			
Saint-Julien-en-Genevois	4 466	46,6 %	+ 22,2 %
Bourgs	2 416	25,2 %	+ 27,2 %
Dont Collonges-sous-Salève	664	27,5 %	+ 40,1 %
Dont Viry	636	26,3 %	+ 35,0 %
Dont Valleiry	589	24,4 %	+ 11,3 %
Villages	2 696	28,1 %	+ 56,7 %
Dont Archamps	1 535	56,9 %	+ 83,6 %
Dont Neydens	471	17,5 %	+ 102,1 %
Total CCG	9 578	100 %	+ 31,7 %

Source : INSEE RGP 2008

- Les communes d'**Archamps et de Neydens** ont doublé leur nombre d'emplois entre 1999 et 2008 :
 - Cela s'explique assez logiquement par le fait qu'une partie de leur territoire se situe en Zone d'Activité Economique, constituant **Porte Sud** (cf. § III.2.5).
 - Par ailleurs, l'ouverture de **Vitam'Parc** en 2010 a permis la création de 300 emplois (non comptabilisés dans le tableau précédent, ce dernier étant basé sur les chiffres INSEE 2008).
 - **La Technopôle d'Archamps** dénombre à elle seule 1 700 emplois en 2011 (non intégralement comptabilisé dans le tableau précédent, ce dernier étant basé sur les chiffres INSEE 2008).
- Les villages, à l'exception de ceux d'Archamps et de Neydens, connaissent une croissance de l'emploi bien en-deçà de la moyenne du territoire avec +6 % entre 1999 et 2008. Cette croissance est néanmoins hétérogène selon les villages :
 - Certains villages tels que Dingy-en-Vuache, Feigères et Jonzier-Epagny ont même perdu des emplois depuis 1999 (jusqu'à -20 % pour Feigères, soit une perte de 26 emplois).
 - Tandis que la commune de Chevrier compte 16 emplois de plus en 2008 qu'en 1999, soit une croissance de 47 %.

ÉVOLUTION DE L'EMPLOI ENTRE 1999 ET 2008

SUISSE



D'autre part, la lecture croisée du nombre d'emplois avec celle des indicateurs de concertation d'emplois¹ par commune vient appuyer cette analyse :

INDICATEURS DE CONCENTRATION D'EMPLOI ET EVOLUTION ENTRE 1999 ET 2008			
	1999	2008	1999-2008
Ville : Saint-Julien	86,9	80,7	- 6,2 pts
Bourgs	41,5	36,9	- 4,5 pts
Villages	39,3	40,8	+ 1,4 pts
- Dont Archamps	131,2	177,4	+ 46,2 pts
- Dont Neydens	43,5	64,9	+ 21,4 pts
- Dont autres villages	28,7	22,9	- 5,8 pts
CCG	42,8	42,0	- 0,8 pts

Source : INSEE RGP 2008

- Malgré une augmentation du nombre d'emploi, le taux de concentration d'emploi à l'échelle de la CCG a diminué de 8 points en 10 ans, traduisant le manque croissant d'emplois sur le territoire révélé.
- La quasi-totalité des communes de la communauté de communes subissent un phénomène de résidentialisation révélé par la diminution de leurs indicateurs de concentration d'emplois.
- **Porte Sud**, à cheval sur les territoires de Saint-Julien-en-Genevois, d'Archamps et de Neydens, constitue le pôle principal d'emplois sur le territoire du SCoT. L'activité de Porte Sud se traduit donc logiquement dans les indicateurs de concentration d'emploi des trois communes :
 - Archamps est la seule commune du territoire avec un indicateur de concentration d'emplois supérieur à 100, c'est-à-dire qu'il y a plus d'emplois dans la zone qu'il n'y a d'actifs résidents.
 - Les indicateurs de concentration d'Archamps et de Neydens sont les seuls à avoir connu une croissance (significative) entre 1999 et 2008 avec +46 pts pour Archamps et +21 pts pour Neydens.
 - Bien qu'ayant légèrement diminué, le taux de concentration de Saint-Julien-en-Genevois reste élevé avec 80,7 pts.
- **Valleiry et Bossey connaissent les plus grosses diminutions** de leurs concentrations d'emplois avec des évolutions respectives de -16,4 pts et -13,8 pts entre 1999 et 2008.

Cette diminution de la concentration d'emplois est évidemment à croiser avec l'augmentation du nombre de frontaliers sur le territoire de la CCG :

1. Définition INSEE : L'indicateur de concentration d'emploi est égal au nombre d'emplois dans la zone pour 100 actifs ayant un emploi résidant dans la zone.

TITULAIRES D'UN PERMIS FRONTALIER DANS LE CANTON DE GENEVE				
	1999	2010	Evolution 1999-2010	Nb frontaliers / nb d'actifs ayant un emploi (%)
Ville : Saint-Julien	1 204	2 590	+ 115,1 %	44,3 %
Bourgs	1 336	2 757	+ 106,4 %	39,4 %
- Dont Valleiry	253	513	+ 142,3 %	36,5 %
- Dont Collonges	451	927	+ 105,5 %	46,9 %
Villages	908	1 928	+ 112,3 %	36,8 %
- Dont Archamps	171	573	+ 235,1 %	57,7 %
CCG	3 448	7 275	+ 111,0 %	40,3 %

Source : Office Cantonal de la Statistique – OCSTAT, données 2010

- Le nombre de frontaliers en Haute-Savoie est passé de 35 943 en 2004 à 50 747 en 2008, soit une augmentation de + 47% en quatre ans seulement.
- Le nombre de frontaliers résidents de la CCG a doublé en 10 ans.
- Les communes d'Archamps et Valleiry ont connu les plus grandes croissances de titulaires de permis frontaliers :
 - Paradoxalement, Archamps, commune qui propose le plus d'emplois et le meilleur indicateur d'emplois, a multiplié son nombre de titulaires par 4.
- Avec la dynamique d'emplois et la tension sur le marché du logement sur le Canton de Genève, et la mise en place des accords frontaliers, la CCG a connu une très forte croissance de frontaliers français et suisses depuis quelques années.
- En l'absence d'une analyse précise du ratio frontaliers/actifs ayant un emploi en raison de sources statistiques distinctes, la proportion de frontaliers et suisses résidents sur le territoire par rapport au nombre d'actifs ayant un emploi est évaluée à environ à 70 %.

Il est à noter que ces chiffres ne prennent en compte que les titulaires de permis frontaliers. En effet, le nombre de frontaliers et suisses recensés par les collectivités pour la gestion transfrontalière est bien plus conséquent (+64 %).

FRONTALIERS ET SUISSES RESIDENTS SUR LE TERRITOIRE DE LA CCG			
	Déc. 2011	Déc. 2010	Evolution 2010-2011
Ville : Saint-Julien	3 895	3 585	+ 8,6 %
Bourgs	5 048	4 717	+ 7,0 %
Dont Valleiry	1 116	1 047	+ 6,6 %
Dont Collonges	1 408	1 318	+ 6,8 %
Villages	3 933	3 629	+ 8,4 %
Dont Archamps	1 030	956	+ 7,7 %
CCG	12 876	11 931	+ 7,9 %

Source : CCG

2.3. DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES EN DÉVELOPPEMENT

- Les zones d'activités de la Communauté de communes du Genevois ont une **surface totale de 230 ha**, soit environ 10% de plus qu'en 2002.
- Le territoire compte ainsi **19 zones** dont 3 artisanales et 7 industrielles.
- **Porte Sud** s'appuie sur les cinq zones d'activités suivantes, qui représentent 97 ha soit plus de 40 % de la surface totale des zones d'activités du territoire :
 - La Technopôle d'Archamps,
 - La ZAC des Envignes à Neydens,
 - La zone Sous-le-Puy à Saint-Julien-en-Genevois,
 - La ZI des Marais, à Saint-Julien-en-Genevois,
 - La ZI du Viaduc à Saint-Julien-en-Genevois.
- **40 ha sont actuellement disponibles** dont une quinzaine sont équipés et 36 ha sont identifiés comme potentiels en renouvellement urbain.
- La répartition des zones d'activité par communes est la suivante :

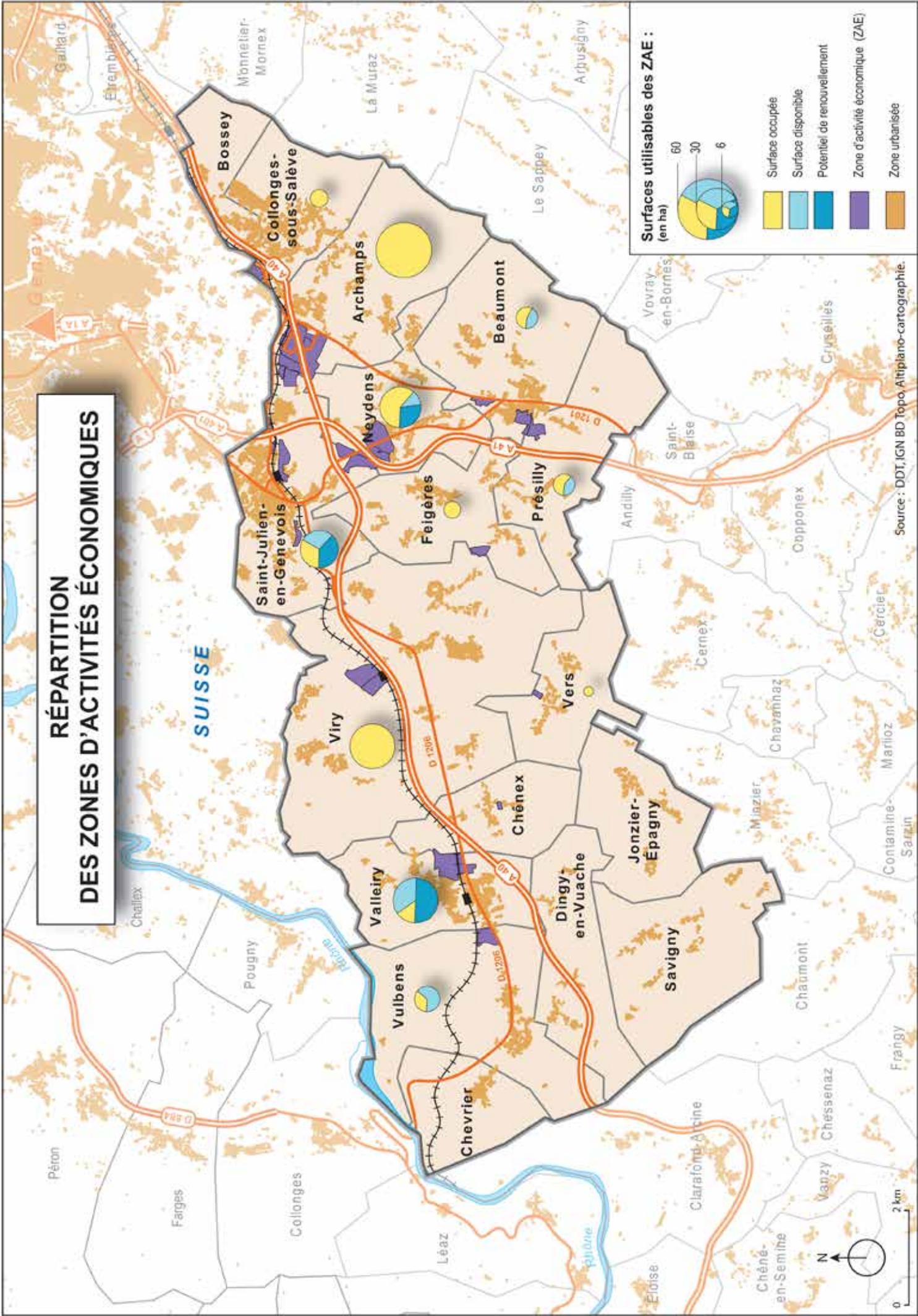
- 2 « pôles » d'activité ressortent principalement de cette analyse :
 - **Porte Sud** concentre 41% de la surface totale de zone d'activité du territoire. Ce secteur stratégique pour la CCG (cf. § III.2.5) est voué à se développer grâce à des projets d'extension de la Technopôle d'Archamps et à la réalisation de la zone intercommunale de Cervonnex (cf. § III.2.6).
 - Les communes de **Valleiry et Viry** concentrent à elles seules près de 30 % de la surface totale de zone d'activité du territoire, avec des activités principalement liées à la **logistique**.
- Les communes de Valleiry et Neydens sont celles qui disposent des plus grandes surfaces de ZAE disponibles et de potentiel en renouvellement avec un total de 42 ha répartis principalement sur les ZAE du Grands Pré à Valleiry et la ZAC des Envignes à Neydens.
- **Les zones d'activité sont mixtes**, mêlant des activités d'artisanat, de commerce, d'industrie, souvent sans réelle cohabitation harmonieuse des activités.
- De fait, en dehors de la Technopôle d'Archamps, l'attractivité des zones est souvent anecdotique et le **manque de lisibilité** du potentiel économique du territoire est criant.

REPARTITION DES ZONES D'ACTIVITE PAR COMMUNE SUR LE TERRITOIRE DE LA CCG					
	Surface totale (ha)	Répartition par commune	Surface disponible (ha)	Potentiel renouvellement	Nombres de zones
Ville : St. Julien	27	11,76 %	7,5	10,3	4
Bourgs	97,2	42,33 %	25		9
Beaumont	9,5	4,14 %	4		2
Collonges	7,1	3,09 %	0		1
Valleiry	34,5	15,03 %	12,7	16,6	3
Viry	33,3	14,50 %	0		2
Vulbens	12,7	5,53 %	8		1
Villages	105,4	45,91 %	7,5		7
Archamps	54,4	23,69 %	0		2
Feigères	6,2	2,70 %	0		1
Neydens	32,5	14,16 %	3,5	9,2	2
Présilly	10	4,36 %	4		1
Vers	2,3	1,00 %	0		1
Total CCG	229,5	100,00 %	40	36,1	20

* la part disponible est calculée en pourcentage par rapport au total surface totale + surface disponible

Source : CCG sur base DDT74, données 2011 et mise à jour avec les communes mars 2013

RÉPARTITION DES ZONES D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES



2.4. LE PROJET ÉCONOMIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU GENEVOIS

Face au constat d'une **construction de l'économie jusqu'alors faite « par opportunités² »**, « sans véritable logique, sans véritable projet et sans véritable gouvernance »¹⁸, le projet économique voté par la Communauté de communes du Genevois en 2008 rappelle **l'enjeu de définir une véritable stratégie économique**. L'ambition du document est donc d'élaborer la stratégie économique locale en lien avec les stratégies d'agglomération, départementales, nationales et internationales.

Il est important de **démontrer le fort potentiel économique de la CCG** dans le contexte de proximité avec Genève.

Au-delà du fil conducteur de développement durable, le projet économique définit 9 axes de développement de l'action économique de la CCG :

- **Mettre en place un axe partenarial** : à la fois entre les élus politiques et les acteurs professionnels et avec les entreprises. D'autre part il est important que les agences économiques françaises travaillent avec les organismes de développement économique Genevois et vaudois, afin d'assurer la complémentarité de la CCG à Genève.
- **Biotechnologie : le secteur d'excellence de la CCG** : ce secteur est déjà amorcé sur le territoire avec le Biopark d'Archamps et le projet économique de la CCG propose d'inscrire ce thème comme un marché fondamental pour la CCG.
- Afin d'alimenter la complémentarité avec Genève, le projet soulève également la piste de bi-localisation.
- **Dynamiser le tourisme d'affaire** : cet axe pourrait être développé en se basant sur le cadre naturel du territoire et ses atouts « loisirs » que sont le multiplexe d'Archamps, le Casino, le Macumba et Vitam'Parc, à proximité du centre de convention international d'Archamps. Pour ce faire, il est donc envisagé de renforcer le parc hôtelier.
- **Fédérer les acteurs du territoire** avec notamment la « création des états généraux de l'économie ».
- **Lycées et universités : piliers de la stratégie de développement économique** : afin de constituer un bassin d'emploi répondant aux mutations

économiques, le projet économique propose de développer des filières en lien avec les Universités de Savoie, de Genève et de Lausanne au sein des centres de formation existants sur le territoire. Il propose également de créer des filières biologiques et biochimiques, qui répondraient à l'ambition du développement d'un tel secteur sur le territoire. Enfin, le projet propose la création d'une école internationale dans l'objectif de favoriser l'implantation d'entreprises étrangères.

- **La CCG : une communauté de communes de l'entrepreneuriat** : stimuler l'innovation en proposant à l'ensemble des entreprises du territoire un service de proximité permettant de répondre à leurs problématiques de développement.
- **Zones d'activités : cap sur l'entreprise et l'artisanat** : il s'agit là d'identifier les terrains utilisés, disponibles et utilisables et d'estimer les capacités économiques à 10-15 ans de la CCG afin de renouveler et densifier l'usage des terrains. Le projet propose également de « tertiariser » et territorialiser l'économie.
- **La CCG : développeur, sur le terrain, du service aux entreprises** : il s'agit de mettre en place une équipe de développeurs économiques « sur le terrain » aux services des entreprises.
- Un budget pour le développement économique au regard des huit précédents axes.

Au-delà de ce projet économique, la Communauté de communes du Genevois poursuit le développement de son ambition dans le cadre de l'élaboration du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevoise et de ses déclinaisons en PACA et Périmètres Stratégiques de Développement (PSD). On notera tout particulièrement les perspectives suivantes :

- Le développement d'une zone d'activités économiques transfrontalière au niveau de Saint-Julien-en-Genevois/Bardonnex/Archamps, en tenant compte d'une possible extension de la Technopôle et en synergie avec la zone de Plan les Ouates (ZIPL) et de Cervonnex. Plusieurs pistes sont possibles : le développement de l'économie verte, des activités biotech et/ou de la bilocalisation.
- Le développement de cleantech sur la zone de Cervonnex, cf. § III.2.6.
- Le développement d'un pôle de logistique à l'échelle de l'agglomération, cf. § III.2.6.
- L'amélioration urbaine et architecturale des sites d'activités pour promouvoir leur image.

2. Extraits du Projet économique de la CCG, 2008

2.5. LA CCG : PORTE SUD DE GÈNÈVE

Porte Sud de Genève recouvre un territoire triangulaire de 600 ha entre Saint-Julien-en-Genevois, Neydens et Archamps. Chacune de ces communes constitue une locomotive pour la dynamique d'ensemble du territoire :

- **Saint-Julien-en-Genevois**, centre urbain multifonctionnel.
- **Archamps** et sa technopôle, locomotive économique et centre universitaire et de recherche.
- **Neydens** et son centre Vitam'Parc, pôle de loisirs.

Le Concept de pôle Porte Sud de Genève³ est développé en complémentarité des projets existants sur le territoire de la région franco-genevoise autour de l'aéroport de Genève-Cointrin et autour de la gare d'Annemasse (Etoile d'Annemasse). Il s'appuie sur ses atouts, à savoir :

- Sa **situation**, à proximité de Genève et inscrite dans le Sillon Alpin.
- L'opportunité pour Genève d'un accès direct à l'Union Européenne.
- Son **accessibilité** routière et autoroutière complétée d'une grande capacité en stationnements.
- Ses **potentiels de développement** avec les sites d'Archamps et Cervonnex.
- Son **cadre de vie** au sein d'un espace naturel de qualité, typique de l'environnement genevois.

Le concept « Porte Sud de Genève » est inscrit au cœur du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois, et à ce titre développe quatre visions stratégiques :

- **Partager** un espace de vie, de recherche et de travail.
- Renforcer la **vocation et la portée internationales** de l'Agglomération franco-valdo-genevoise.
- Maintenir et **développer une qualité de vie** dans un cadre attractif.
- Développer une gouvernance à l'échelle de l'agglomération.

Le concept de Porte Sud de Genève s'illustre aujourd'hui concrètement par :

- La **Technopôle d'Archamps**. Elle concentre, en 2011, 1 700 salariés et 190 entreprises et dispose, au-delà d'une offre importante en immobilier d'entreprises, d'équipements majeurs :
 - Le **centre de convention**, qui permet le développement de l'offre en tourisme d'affaire.
 - Le **Biopark** qui réunit une communauté croissante de chercheurs autour d'une plateforme technologique dédiée aux sciences de la vie et une pépinière d'entreprises conçue pour les jeunes entreprises de biotech et medtech.
 - Le **Centre Universitaire et de Recherche d'Archamps**.
 - Une galerie commerciale et de restauration regroupant notamment l'enseigne Virgin et un multiplexe de cinéma.
 - Une offre en logements.
- Un pôle de loisirs constitué autour des équipements et commerces suivants : **Vitam'Parc** à Neydens, le **Macumba** et le **Casino** de Saint-Julien-en-Genevois.
- Plus largement, le pôle urbain de Saint-Julien-en-Genevois avec sa gare.

2.6. LES PROJETS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

- LA ZONE D'ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE CERVONNEX

Le site de Cervonnex, situé sur les communes de Saint-Julien-en-Genevois et Neydens, a été identifié par la Communauté de communes du Genevois comme un potentiel foncier inscrit dans le périmètre de Porte Sud de Genève.

Afin de concrétiser le projet, la CCG a créé une ZAC (Zone d'Aménagement Concerté) d'environ 9 ha à vocation économique dans les années 2000 sur le site de Cervonnex. Un périmètre s'étend cependant sur un périmètre plus large autour de la ZAC et avoisine 40 ha.

3. Le comité de pilotage «La Porte Sud de Genève», constitué des partenaires franco-suisses, est chargé de coordonner les différentes actions initiées par les groupes de travail transfrontaliers.

Soucieuse de la qualité environnementale, urbaine et paysagère de l'aménagement du site, la Communauté de communes du Genevois s'est engagée dans une démarche AEU (Approche Environnementale de l'Urbanisme). Elle a ainsi souhaité :

- mettre au cœur de la réflexion d'aménagement les préoccupations environnementales et paysagères,
- créer une offre de qualité pour favoriser l'implantation d'entreprises.

Le diagnostic environnemental et urbain mené pour le projet conclut aux atouts et contraintes suivants :

- Une bonne accessibilité : proximité avec l'échangeur A41-A40, mais une capacité d'absorption supplémentaire de la RD1201 limitée et une desserte en transports en commun encore insuffisante.
- Une bonne lisibilité : visibilité depuis les axes autoroutiers et proximité avec Saint-Julien-en-Genoivois et Vitam'Parc.
- Un relief peu contraignant, un corridor écologique à préserver et à valoriser, des vergers remarquables mais un terrain qui reste à viabiliser.

Le projet de ZAE Cervonnex doit permettre de compléter l'offre de Porte Sud. Sa vocation est orientée vers l'accueil d'entreprises dont les activités sont liées aux services, aux loisirs et aux cleantech.

En connaissance de ce diagnostic, la Commission Economie de la CCG identifie les potentiels et opportunités suivantes :

- L'implantation d'entreprises liées aux loisirs représente une opportunité de développement du tourisme d'affaire.
- Le développement d'entreprises liées à l'industrie propre ou verte pourrait s'inscrire dans les projets de pôle d'excellence dans ce domaine de Genève et Grenoble, par rapport auxquelles le site de Cervonnex est positionné de manière stratégique.

Enfin, la CCG réfléchit à une approche plus globale du site de Cervonnex avec une extension à l'Est qui pourrait se faire dans un second temps et/ou le développement des commerces sur la zone Vitam'Parc-Macumba, déjà orientée commerces et loisirs.

- L'IMPLANTATION D'UN PÔLE LOGISTIQUE SUR LES SITES DE VIRY ET VALLEIRY

Dans le cadre du projet économique de la CCG, celle-ci étudie l'opportunité d'une implantation d'un pôle logistique sur les sites de Viry et Valleiry. En effet, compte tenu de la pénurie de terrains industriels, le territoire va être confronté à des besoins importants en matière de logistique aussi bien de livraison que de stockage.

L'étude d'opportunité préconise les activités logistiques suivantes :

- Entrepôts de stockage pour dégroupage/regroupage et desserte des commerces de centre-ville.
- Activité de logistique classique : alimentaire et autres.
- Activités d'entreposage sous douane avec bureau de déclarants.
- Entrepôts de dégroupage de containers et préparation de commandes.
- Logistique de développement des entrepôts et ports franco-suisses.
- Entreposage de marchandises des activités de ventes par internet et par correspondance.

Ce projet s'inscrit dans le contexte du Projet d'Agglomération franco-valdo-genevoise, agglomération qui consomme davantage qu'elle ne produit et avec un effet frontière encore marqué. Les sites de Viry et Valleiry ont ainsi été identifiés dans le cadre de l'étude transport de marchandises et logistique (cahier 16-2) et des premières études en vue de l'élaboration d'une PPDE (cahier 11-2) du PAFVG comme un **site de projet**, du fait des avantages suivants :

- Leur positionnement, au centre de l'Agglomération franco-valdo-genevoise, et sur l'axe principal des flux de marchandises provenant de la région lyonnaise.
- Leur desserte ferroviaire et routière bien que la desserte en transports en commun soit faible :
 - Liaison au réseau ferré national via une installation terminale embranchée électrifiée (ITE).
 - Desserte par la RD1206 et la D23 et proximité de l'A40 avec un projet d'échangeur à Viry.

Leur disponibilité foncière :

- 10 ha disponibles sur la zone du Grand Pré à Valleiry et une extension de cette zone est même envisageable sur la commune de Chenex sur plus de 20 ha.

- Des terrains mobilisables à long terme à proximité des 2 zones d'activités existantes, représentant un potentiel de 60 ha. Le foncier reste néanmoins à acquérir.

- La présence d'activités logistiques avec deux plateformes : LOGIDIS et SIGEVAL bien que LOGIDIS prévoit la fermeture de son activité sur Valleiry et Viry.

Ce ou ces pôles logistiques, s'ils sont créés, pourront développer **une activité de « grande logistique »** et ainsi alimenter des plateformes de logistiques urbaines et ferroviaires situées en cœur de ville à la Praille-Genève et Etoile-Annemasse. Mais ils seront avant tout **pourvoyeurs d'emplois** et de **dynamique économique** pour le territoire.

Enfin, si un tel projet contribuerait encore un peu plus à positionner le territoire du SCoT au sein de l'agglomération, il nécessitera a minima :

- La création d'accords douaniers.
- L'investissement dans des infrastructures, notamment la création du diffuseur de Viry.
- L'investissement d'opérateurs logistiques sur le site.

2.7. L'OFFRE TOURISTIQUE : ENTRE TOURISME DE PROXIMITÉ ET TOURISME D'AFFAIRES

La Communauté de communes du Genevois, riche de son cadre de vie, propose une offre touristique à la fois orientée vers ses habitants, et vers les cadres supérieurs. En effet, forte de son positionnement de Porte Sud de Genève, la Communauté de communes s'est dotée d'une offre en tourisme d'affaires pour accompagner et promouvoir sa compétitivité économique au sein de l'Agglomération franco-valdo-genevoise.

- L'OFFRE HOTELIÈRE

Le territoire de la Communauté de communes du Genevois dispose ainsi d'une offre hôtelière qui se compose comme suit :

- 8 hôtels classés, offrant 416 chambres de 29 € à plus de 160 € la nuit,
- 2 campings, offrant 170 emplacements.

Cette offre est également complétée par une dizaine de chambres d'hôtes et la location de nombreux meublés et résidences hôtelières.

L'INSEE dénombre également 1 400 résidences secondaires, représentant environ 8 % du parc de logements sur le territoire.

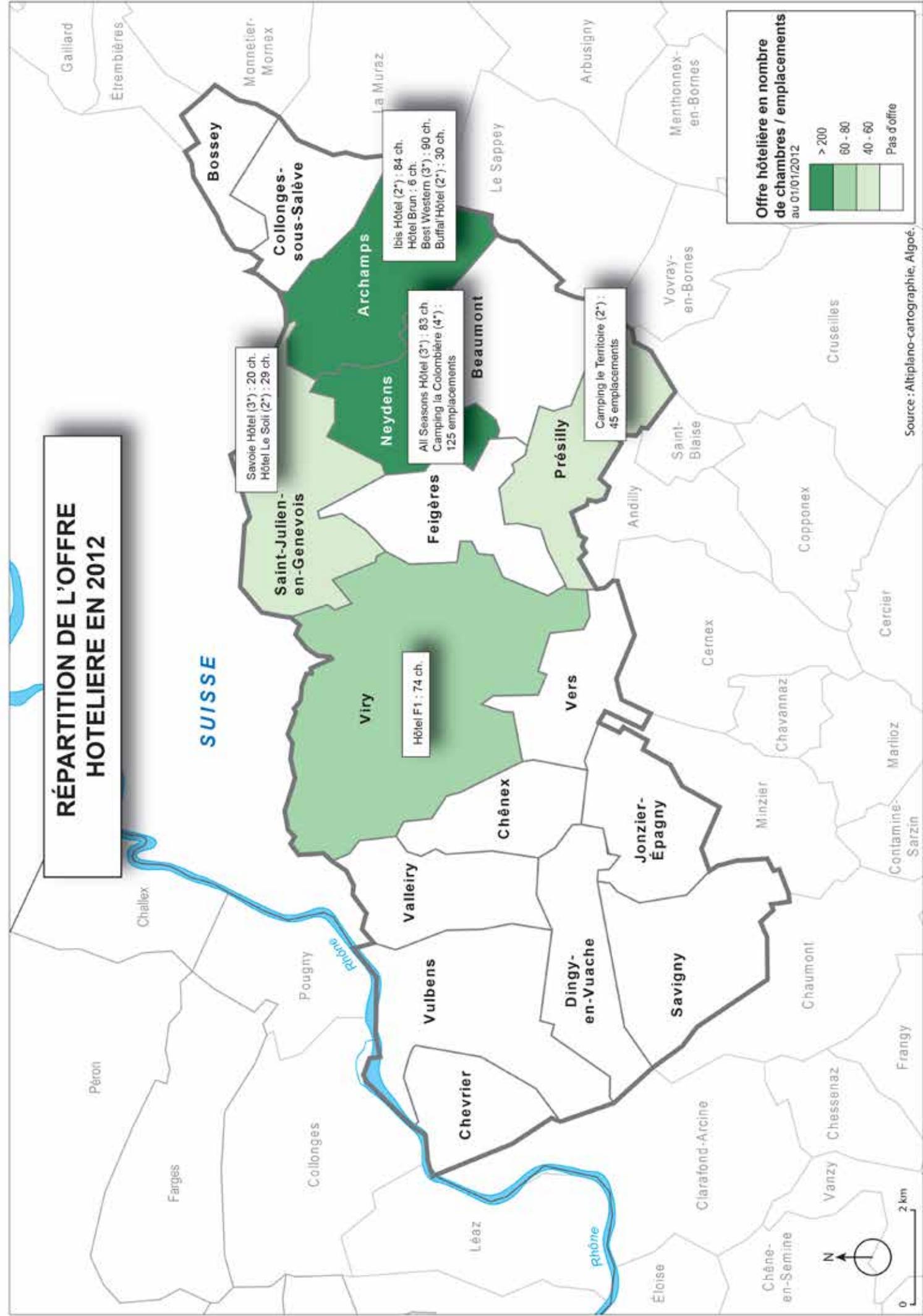
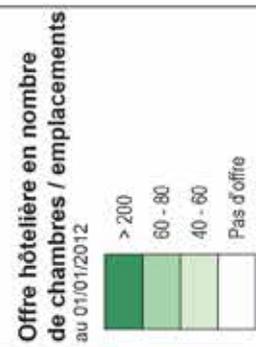
L'offre hôtelière se concentre principalement sur les communes d'Archamps, Neydens et Saint-Julien-en-Genevois, soit sur le site de Porte Sud. Leur offre, exclusivement en hôtels 2 et 3 étoiles s'oriente vers une clientèle d'affaires en relation notamment avec la Technopôle d'Archamps et avec le Canton de Genève.

EVOLUTION DE L'OFFRE HOTELIÈRE DE LA CCG ENTRE 2008 ET 2011				
Etablissement	2008		2012	
	Nombre d'établissements	Chambres / emplacements	Nombre d'établissements	Chambres / emplacements
Hôtels (0 étoile)	3	90	2	80
Hôtels (1 étoile)	0	0	0	0
Hôtels (2 étoiles)	3	144	3	143
Hôtels (3 étoiles)	2	110	3	193
Hôtels (4 étoiles ou +)	0	0	0	0
Hôtels (total)	8	344	8	416
Camping (1 étoile)	0	0	0	0
Camping (2 étoiles)	1	40	1	45
Camping (3 étoiles)	0	0	0	0
Camping (4 étoiles)	1	104	1	125
Campings (total)	2	144	2	170

Source : INSEE, Direction du Tourisme – hébergements touristiques, données RP 2009

RÉPARTITION DE L'OFFRE HOTELIERE EN 2012

SUISSE



Source : Altiplano-cartographie, Algoé.



Source : Communauté de communes du Genevois

L'analyse de la taxe de séjour perçue par la Communauté de communes montre que la fréquentation en nuitées a augmenté de près de 70 % entre 2005 et 2011.

Dans l'objectif de développement économique du territoire et de Porte Sud notamment, la demande en nuitées aura tendance à progresser sur les années à venir.

- LE TOURISME D'AFFAIRES

La capacité d'accueil en séminaire et conférence, repose principalement sur Porte Sud et est complétée par une offre aux capacités plus réduites répartie sur le territoire :

- Sur Porte Sud, le **centre de convention** de la Technopôle d'Archamps, le **Macumba**, le **Casino** de Saint-Julien-en-Genevois, le **multiplexe** proposent une large offre d'accueil de séminaires, conférences et réunions allant de 10 à 630 personnes au centre de convention, et 2 000 au Macumba.
- Des salles aux capacités plus réduites (moins de 100 personnes) sont également en location sur les communes de Jonzier-Epagny, Neydens (camping) et à Présilly (**Maison du Salève** et **Chartreuse de Pomier**).
- Des **hôtels** permettant la réception de réunions ou petits séminaires à Archamps et Neydens (hôtels Ibis et Best Western).

Par ailleurs, Porte Sud assoit son attractivité économique pour l'organisation d'événements d'entreprises, conférences et séminaires, grâce à une offre loisirs orientée vers une clientèle d'affaires. Cette offre, largement portée par le pôle constitué de Vitam'parc et du Macumba à Neydens, et du Casino de Saint-Julien-en-Genevois, est également répartie sur l'ensemble du territoire grâce à son **offre nature** :

- **Vitam'Parc** propose des espaces de loisirs (aquatique, forme, spa, escalade, sports de raquette...).
- Le **Casino** de Saint-Julien-en-Genevois.
- Le **multiplexe** d'Archamps.
- Le **Skycam Hélicoptères**, héliport d'Archamps, offre des prestations tant de vols touristiques et formation au brevet de pilote privé que de transport VIP et de déplacements d'affaires.

- LE TOURISME DE PROXIMITÉ

L'offre relevée dans le paragraphe précédent peut s'adresser et attirer une clientèle d'affaires pour agrémenter des séminaires d'entreprises par exemple. Mais elle vient également répondre aux besoins et envies des habitants de la Communauté de communes du Genevois et de l'agglomération.

Le territoire du SCoT offre à ses habitants, outre les équipements culturels (développés au paragraphe II.4.3 du présent document), une offre de loisirs et culturelle autour de :

- Son **patrimoine architectural**, et notamment celui de ses villages d'Archamps, Beaumont, Bossey, chênex, Chevrier, Dingy-en-Vuache, Feigères, Jonzier-Epagny, Neydens et Collonges-sous-Salève.
- Son **terroir** et tout particulièrement ses exploitations laitières de Jonzier-Epagny et Beaumont.
- Des espaces aquatiques (forme, bien-être et spa) et des galeries commerçantes de **Vitam'Parc**.
- Des **cinémas** et du **Casino** de Saint-Julien-en-Genevois et Archamps.
- D'une large **offre nature**, dans les gradins naturels des monts du **Salève** et du **Vuache**.

En effet, riche de sa nature, le territoire du SCoT offre :

- Plus de 30 parcours de randonnée pédestre balisés et pour certains franco-suisses, et deux chemins de Grande Randonnée (Le Balcon du Léman et le chemin de Saint-Jacques de Compostelle).
- Des sentiers VTT.
- Des pistes de ski de fond et raquette à neige.
- Des sentiers d'escalade et d'alpinisme.
- Des parcours de canyoning, rafting, via ferrata et spéléo.

Des établissements permettent un accompagnement de qualité dans les différentes activités de nature :

- L'Ecole d'Aventure du CAF (Club Alpine Français) de Saint-Julien-en-Genevois.
- Nature Ensemble de Saint-Julien-en-Genevois.
- L'Espace Evasion d'Archamps.
- Le Bureau de la Montagne du Salève de Présilly.

2.8. ENJEUX

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> • Une croissance de l'emploi liée à la fois à une économie résidentielle et non résidentielle. • Une offre foncière plus accessible que sur territoire genevois. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une attractivité de l'emploi suisse pour les actifs du territoire et un manque d'emplois sur le territoire. • Un différentiel fiscal franco-suisse peu propice à un fort développement économique. • Des difficultés des entreprises à maintenir leur main d'œuvre. • Une relative inadéquation entre besoins en ZAE et offre qualitative. • Un manque de lisibilité du potentiel économique.
OPPORTUNITES	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Le développement des emplois à Saint-Julien, Archamps et Neydens. • Des potentiels de développements : projets Porte Sud, Cervonnex, Viry, Valleiry. • L'identification de la Technopôle d'Archamps, du pôle Gare de Saint-Julien-en-Genevois & zone des Marais, du pôle de loisirs de Neydens, de Cervonnex, de Viry et Valleiry comme potentiels sites stratégiques de développement économique de l'agglomération I. • Une intégration de la CCG dans l'économie de l'Agglomération franco-valdo-genevoise. • Un potentiel de développement de l'offre touristique tant pour une clientèle d'affaires que de proximité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une dynamique d'économie résidentielle insuffisante pour compenser le déclin des autres secteurs, et notamment de l'économie de production. • Une diversification trop grande des spécificités du territoire : biotech, tourisme d'affaire, artisanat, logistique..., conduisant à un manque de lisibilité. • Une qualité architecturale et urbaine des zones d'activités encore insuffisante, limitant l'attractivité du territoire pour les entreprises.
ENJEUX	

3 enjeux principaux :

- Le rééquilibrage des emplois par rapport à la Suisse, un des grands enjeux portés par le Projet d'Agglomération franco-valdo-genevois.
- La structuration économique du territoire : le développement des pôles économiques et de leurs spécificités.
- Le troisième enjeu est plus transversal, il s'agit de la mise en œuvre du projet économique et notamment de la mise en place d'un axe partenarial avec la Suisse.
- Dès lors, comment garantir un équilibre socio-économique et assurer un développement de l'économie résidentielle à la hauteur de la croissance démographique ?
- Comment favoriser l'implantation des entreprises sur le site ? Un travail sur la qualité architecturale et urbaine est déjà engagé sur la zone de Cervonnex et devra être poursuivi sur les autres zones existantes et en projet. Plus généralement, il semble opportun de mettre en place une véritable stratégie d'accueil : un schéma d'accueil des entreprises ?

3. Enjeux transversaux

ATOUTS	HANDICAPS
<ul style="list-style-type: none"> • Une position stratégique au cœur du Sillon Alpin et à la Porte Sud de Genève. • Une très bonne accessibilité externe mis à part en direction de Genève et sur le plan ferroviaire. • Une dynamique économique interne à la CCG. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une concurrence de la Suisse pour les actifs et les entreprises. • Une faible lisibilité de l'offre économique.
OPPORTUNITÉS	RISQUES
<ul style="list-style-type: none"> • Une articulation potentielle entre l'économie de la CCG et l'économie genevoise. • Le projet de tram entre Saint-Julien-en-Genevois et Genève. • La création d'une ZAE transfrontalière. • La création d'une zone logistique d'agglomération. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire dortoir qui ne décolle pas sur le plan économique.
ENJEUX	

La CCG, tout en ayant ses propres emplois, équipements, etc. est un territoire fonctionnant entièrement avec l'agglomération genevoise, au sein d'un bassin de vie et d'une zone d'emploi dépassant largement la CCG et le Canton de Genève.

- **Son accessibilité en tant que Porte Sud de Genève et porte d'entrée depuis la France vers la Suisse est vitale à la fois en direction de Genève au sein de l'Agglomération franco-valdo-genevoise et vers l'extérieur sur le plan ferroviaire.** Les projets prévus (tram, CEVA...) amélioreront la situation sans la résoudre complètement.
- **Son positionnement économique est d'autant plus délicat qu'à la caractéristique de « petit territoire » dans une grande agglomération, la concurrence de la Suisse rend difficile l'attractivité économique.** Si l'économie résidentielle est bien entendu un secteur à travailler pour une qualité de vie des habitants, la mise en œuvre du projet économique revêt une dimension importante pour gagner des emplois : qualité des zones et de l'immobilier, concentration des efforts sur les secteurs les plus porteurs...



Annexes



CHAPITRE IV



Sommaire

1. Délibération du bilan SCOT 2002 CCG octobre 2010	176
2. Détails par commune de la CCG des évolutions démographiques entre 1999 et 2008	182
3. Détails par commune de la CCG du nombre de titulaires d'un permis frontalier sur le canton de Genève et évolution entre 1999 et 2010	183
4. Détails par commune de la CCG du nombre de frontaliers	184
5. Détail par commune de la part de résidences principales en collectifs en 2009	185
6. Détail par commune de la part de logements locatifs sociaux en 2009	186
7. Détails par commune de l'évolution de l'activité agricole ²	187
8. Détail par commune de la consommation foncière	188
9. Détail par commune de la consommation des terres agricoles	189
10. Index des cartographies du rapport	190

1. Délibération du bilan SCOT 2002 – CCG octobre 2010

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS
Bâtiment "Athéna" -Site d'ARCHAMPS- 74160 ARCHAMPS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

n° 72 / 2010

Nombre de membres :

en exercice : 68

présents : 61

procuration : 0

votants : 61



L'an deux mil dix, le dix-huit Octobre à vingt heures,

le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans les locaux de la Communauté de Communes du Genevois -ARCHAMPS-, sous la Présidence de Monsieur Bernard GAUD, Président.

Date de convocation : 7 Octobre 2010.

PRESENTS : JOUVENOZ B, HOTELLIER J-F, GUILLOT A, ETCHART C, DUCRUET A, DURET B, PETIT C, BONAGURO J, REBOIS G, CRASTES P-J, DUVAL L, BONIER R, GAUD B, CUZIN A, MARMILLOUD D, THEVENOZ P-H, DE MONCEAU H, PERU Y, GEORGE B, ROSAY E, MENEGHETTI M, PYTHON F, BORGOGNON A, ROGUET G, FLEITH P, MERMIN M, SERVIA C, MERY D, VERDEL J, TAGAND R, GUILLON R, BUZENET M, BULLAT A, DUNAND H, THENARD J-M, BRACHET E, CENA F, GUILLON J-C, STALDER A, PERINO J, DE SMEDT M, VIELLIARD A, BRUNET P, VEZ M, BURNIER C, VIOUD M, FOL B, FAVRE M, VUKICEVIC P, DELVA C, RACLET C, NICOLET C, VILLET R, ERNST D, SAUTIER P, BURRIN M, ANDREANI X, BETEMPS V, BUDAN F, DEGENEVE G, GUILLET F.

ABSENTS : PECORINI J-L, COURTIOL J-B, BLONDIN V.

EXCUSES : FILOCHE I, NICOUD G, CHAUVET M, BUET J-P.

Monsieur DUVAL Léon a été élu secrétaire.

COMPETENCE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

**BILAN ET REVISION COMPLETE DU SCOT
-SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE-
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS**

COMPETENCE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

BILAN ET REVISION COMPLETE DU SCOT - SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE - DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU GENEVOIS

JL/CC/101018 / 72

Monsieur Le Vice-Président en charge de la Commission Urbanisme-SCOT, F.Cena soumet cette présente délibération de bilan et de lancement de la révision du SCOT de la CCG, conformément à la décision de la Commission Urbanisme-SCOT réunie le 20 septembre 2010.

Bilan du premier SCOT de la CCG

La Communauté de Communes du Genevois (CCG) établit le bilan de son Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la façon suivante :

- rappel des enjeux, du positionnement adopté et des orientations visées dans le cadre de la première élaboration du SCOT
- formulation des constats et enseignements.

Orientations visées

Quatre principaux défis territoriaux avaient été identifiés :

- une croissance démographique importante : une des plus fortes de France
- une consommation d'espace excessive et menaçante
- un étalement urbain
- une dépendance vis à vis de Genève et un faible développement endogène

Les trois principales options choisies pour faire face à ces défis :

- un taux de croissance identique pour toutes les communes : 2 %, pour la stabilisation de la hiérarchie des communes
- 75 % de la nouvelle croissance concentrée sur le pôle majeur de la commune pour lutter contre le mitage
- la concentration du développement économique et des grands équipements sur « l'espace des grands projets » ou « Porte Sud de Genève »

Les huit orientations du SCOT découlaient de ces choix.

Principaux constats, enseignements

Les grands équilibres du territoire

Dans le cadre de l'Observatoire du SCOT, les grands équilibres projetés à l'horizon 2017 - un supplément de 10 000 habitants, 3000 emplois et 4000 logements – ont été évalués pour la période 2003/2006. Il en ressort que la croissance de la population et des logements augmente plus vite que celle visée dans le SCOT. En revanche, la croissance du nombre d'emplois sur le territoire de la CCG est plus faible que souhaité.

Sur 20 % du temps écoulé (2003-2006) :

- la croissance démographique a augmentée de 28% par rapport aux prévisions
- la consommation foncière n'a évolué que de 8%
- le nombre d'emplois n'a évolué que de 3%. Les emplois frontaliers compensent cette faiblesse avec une augmentation de 50%.

On assiste à une intégration du Canton dans l'économie de l'agglomération FVG et à une résidentialisation de l'économie. La croissance de la part de la résidentialisation engendre quatre enjeux majeurs : la valorisation du cadre de vie, la maîtrise des déplacements, le développement des activités productives et de proximité, le financement des équipements par une participation des constructeurs.



L'évolution de l'armature urbaine

Le SCOT vise à structurer le territoire sur une armature multipolaire à trois niveaux : 1 ville, 5 bourgs, 11 villages. Depuis trois ans la répartition reste inchangée.

Les rythmes de croissance des bourgs sont hétérogènes et globalement inférieurs à ceux de la ville et des villages. Beaumont (5,5 %) et Valleiry (4,2 %) ont une croissance supérieure à celle du Canton (2,6 %). Les autres bourgs enregistrent une croissance inférieure, autour de 2 %, égale à celle prévue dans le SCOT. Deux villages, Archamps (4,2 %) et Neydens (3,7 %), se démarquent des autres avec une forte croissance.

2 180 logements commencés de 2003 à 2008 sont répartis à 44 % dans les bourgs, 31 % dans les villages et 25 % dans la ville. En 5 ans, Beaumont et Chênex ont atteint la part de logement supplémentaire prévue en 17 ans. Au niveau de la construction de maisons individuelles, Beaumont, Vulbens et Dingy ont dépassé le niveau maximum prévu dans le SCOT, en 5 ans. Une commune sur deux n'a pas dépassé les objectifs du SCOT.

L'environnement

Le premier SCOT avait établi un état initial de l'environnement axé sur les thématiques suivantes :

- Des espaces naturels de qualité : le Salève, le Vuache
- Une faune et une flore bénéficiant de protections : les ZNIEFF et ZICO
- Des paysages différenciés : piémonts, versants, plaine
- Une gestion des eaux en mutation : mauvaise qualité de l'ensemble des cours d'eau, insuffisance du réseau d'assainissement, augmentation des ressources en eau à prévoir.
- Déchets : collecte et traitement à améliorer
- Des risques identifiés, liés aux éboulements et aux inondations.

Dans les orientations fondamentales du SCOT et le parti d'aménagement pour structurer le territoire, l'agriculture et l'environnement sont traités selon les axes suivants :

- Organiser la pérennité de l'agriculture
- S'inscrire dans le cadre des réflexions environnementales en cours sur le territoire
- Mettre en œuvre une politique globale de l'eau et des rivières
- Protéger les espaces naturels et ruraux
- Améliorer les paysages urbains
- Protéger la diversité floristique et faunistique
- Optimiser la gestion des déchets
- Gérer les risques.

Aujourd'hui, la CCG peut faire les principaux constats suivants :

Gestion des eaux

- 2007 : Adoption du Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable du Canton de St Julien-en-Genevois
- 2010 - en cours : Elaboration du Schéma Directeur des Eaux pluviales
- Nombreuses actions conduites dans le cadre du Contrat de rivières transfrontalier du bassin franco-genevois entre Arve et Rhône
- Création de stations d'épuration
- Augmentation de km de réseaux d'assainissement

Déchets

- Développement du tri sélectif
- Optimisation des tournées de ramassage des ordures ménagères
- Récupération de nouveaux matériaux en déchetterie

Agriculture

- Création d'une Zone Agricole Protégée (ZAP) sur les communes de St Julien, Archamps et Neydens
- En cours, projet de création de ZAP sur les communes de Vulbens et de Valleiry.

Etudes réalisées - Corridors biologiques et Projet Agricole

- Dans le cadre du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, la CCG s'est investie dans une démarche d'élaboration de Contrat Corridors avec la Région Rhône Alpes. A ce jour, le diagnostic est en cours de validation.
- Dans le cadre du Projet d'agglomération, la CCG s'est investie dans une démarche d'élaboration d'un projet agricole d'agglomération. A ce jour, le diagnostic est validé.
- La DDEA de Haute Savoie a réalisée une cartographie départementale de la trame verte et bleue du Genevois. (2009)

Organiser des synergies avec les territoires voisins

Depuis la signature de la Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, le 05 décembre 2007, la CCG participe à toutes les démarches d'approfondissement locales du Schéma d'agglomération sur les Périmètres d'Aménagement Coordonné d'Agglomération (PACA) qui la concerne et sur les études thématiques d'agglomération.

Au sein de l'ARC, la CCG soutient la mise en œuvre des politiques de services (Fiches actions) pour un Projet d'agglomération complet et efficace.

La mise en œuvre du SCOT

- Des observatoires du SCOT ont été élaborés et présentés, de façon régulière, en Commission Urbanisme-Scot de la CCG.
- Un Programme Local de l'Habitat a été élaboré en 2005 pour la mise en œuvre d'un politique de l'habitat. Sa révision a été lancée en 2010.
- Un Plan Global des Déplacements est en cours d'élaboration.
- Un document de référence pour le suivi de la compatibilité du SCOT avec les PLU a été mis en place. Il permet d'homogénéiser l'analyse des PLU.

Trois enseignements généraux

- Le Scot doit retenir l'hypothèse la plus vraisemblable pour définir les besoins en logements, en équipements et par conséquent en foncier.
- Le Scot doit s'inscrire dans un projet économique de territoire et l'accompagner par la gestion des sols.
- La stratégie foncière peut nécessiter 5 à 10 ans : ce doit donc être une préoccupation permanente des élus.

Six résultats encourageants :

- Le resserrement de l'urbanisation sur les centralités : tendance à la densification
- Les économies foncières réalisées : > 100 ha en 6 ans
- La diversification des formes urbaines: 1 logement sur 4 (seulement) est une maison individuelle
- L'augmentation continue de la production de logement social depuis 2006
- La réflexion menée dans les PLU en terme de projets urbains
- La protection de la trame verte et bleue en cours dans les PLU

Trois points faibles :

- L'absence d'un schéma commercial (compensé depuis par celui du CDRA)
- L'absence d'un schéma de déplacements
- Le niveau « bourgs » de l'armature urbaine dont les polarités sont, pour certaines, mal établies.

Perspectives du futur SCOT de la CCG

Sur ce bilan, la CCG identifie un certain nombre de défis à relever. Elle souhaite en particulier orienter l'élaboration de son SCOT sur les principales thématiques suivantes :

- Elaboration d'un projet de territoire fédérateur en terme de stratégie de développement, porteur d'une identité et facilitant la promotion du territoire
- Partage du diagnostic et des enjeux
- Stratégie économique et commerciale
- Développement des villages : croissance différenciée, mesures compensatoires
- Energie et ressources : potentiels, utilisations, gestion
- Agriculture : définir une stratégie de développement agricole basée sur un inventaire « positif » du foncier indispensable
- Foncier : définir une stratégie foncière pour accompagner le territoire

Ambitions du futur SCOT de la CCG

Souhaitant un débat politique en amont de la révision du SCOT, la CCG conduit actuellement une démarche d'élaboration d'un projet de territoire qui doit aboutir à une Charte d'engagement fin 2010.

La CCG souhaite :

- que le futur SCOT réponde aux exigences émises dans le projet de Grenelle 2
- mettre une option forte sur la concertation.

Echéances

Dans le cadre de la Loi SRU :

Les Schémas Directeurs dont le projet a été arrêté avant la publication de la loi SRU (1^{er} avril 2001) et approuvé dans un délai d'un an (pour la CCG : mars 2002) ont la valeur juridique des SCOT et sont applicables jusqu'à la prochaine révision. (Ref : Loi SRU, L122-14, L122-18)

Le lancement de la révision des SCOT doit être délibéré au plus tard dans un délai de 10 ans à compter de la délibération d'approbation. Le SCOT de la CCG ayant été approuvé en mars 2002, sa révision doit être lancée au plus tard en mars 2012. La Loi SRU précise que les EPCI procèdent à une analyse des résultats de l'application du schéma notamment du point de vue de l'environnement et délibèrent sur son maintien en vigueur ou sur sa mise en révision complète ou partielle.

Dans le cadre de la Charte d'engagement du Projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois :

Le Projet d'agglomération Franco-Valdo-Genevois a candidaté aux fonds d'infrastructures de la Confédération Helvétique. Cette candidature permettrait le financement des projets d'infrastructures structurantes à hauteur de 40%, sous réserve de répondre à des exigences. Parmi ces exigences, figure la mise en cohérence des documents de planification 2 ans avant la signature de l'accord de prestations des mesures structurantes. L'échéance d'approbation du SCOT qui s'impose à la CCG est donc 2013.

Dans le cadre du Projet de territoire de la CCG :

La CCG tient à conduire une démarche de révision et d'élaboration de ses documents de planification (SCOT, PLH, PGD) en articulation étroite dans le but de mettre en œuvre un projet de territoire cohérent et efficace.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCG a été approuvé en 2006, il arrive à échéance le 31 décembre 2011. La révision du PLH est donc lancée pour son actualisation sur la période 2012-2017.

Compte tenu des orientations du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois et de la Directive Territoriale d'Aménagement des Alpes du Nord en matière de transport, la CCG a lancé l'élaboration d'un Plan Global des Déplacements sur son territoire.

Dans ce contexte, la CCG décide du lancement de la révision complète du SCOT de façon à harmoniser le planning de révision du PLH et celui de l'élaboration du Plan Global de Déplacement qui ont des contraintes d'échéances plus courtes que celles du SCOT.

Le Conseil Communautaire,

- Vu la Loi du 13 décembre 2000, dite loi SRU rénovant les outils d'aménagement de l'espace, dans la continuité des réformes sur l'intercommunalité, en créant notamment les schémas de cohérence territoriale,
- Vu sa circulaire d'application du 18 janvier 2001,
- Vu la Loi du 12 juillet 2010, dite Grenelle 2, portant engagement national pour l'environnement,
- Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales indiquant que la Communauté de Communes exerce de plein droit des actions en matière d'aménagement de l'espace, et de développement économique intéressant l'ensemble de la Communauté,
- Vu les articles L122-14 et L122-18 du Code de l'Urbanisme, portant sur l'obligation de réviser et sur les modalités de révision du SCOT,
- Vu l'Arrêté Préfectoral n°97-2259 du 27 octobre 1997, fixant le périmètre du Schéma directeur de la Communauté de Communes du Genevois,
- Vu les statuts de la Communauté de Communes du Genevois et sa compétence en matière de suivi, de mise en œuvre et de révision du SCOT
- Vu la délibération d'approbation du Schéma de Cohérence Territoriale de la Communauté de Communes du Genevois datant du 25 mars 2002,
- Vu la Charte du Projet d'agglomération franco-valdo-genevois, signée le 05 décembre 2007.

Entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré :

- **prend acte** du bilan du SCOT exposé
- **mandate** le Président pour accomplir toutes les démarches nécessaires au lancement et à l'élaboration de la révision complète du SCOT sur le périmètre de la CCG.

- ADOpte avec 1 abstention (M. André BORGOGNON) -

Certifié exécutoire le 26 OCT. 2010

Par délégation du Président,
Le Directeur Général des Services



Le Président,
Bernard GAUD



2. Détails par commune de la CCG des évolutions démographiques entre 1999 et 2008

Source : Insee RGP 2008, population en vigueur au 01.01.2011

Libellé commune	Population 1990	Population 1999	Population 2008	Evolution 1999-2008	Tx annuel solde naturel 99-07 (%)	Tx annuel solde migratoire 99-07 (%)
Archamps	1 070	1 256	1 733	38,0%	0,6	3,2
Beaumont	1 018	1 294	2 062	59,4%	0,7	4,7
Bossey	486	546	695	27,3%	0,1	2,6
Chênex	364	365	532	45,8%	0,6	2,3
Chevrier	221	306	392	28,1%	0,4	1,5
Collonges-sous-Salève	2 696	3 163	3 685	16,5%	0,7	0,9
Dingy-en-Vuache	336	395	552	39,7%	0,4	3,4
Feigères	962	1 231	1 444	17,3%	0,5	0,9
Jonzier-Épagny	401	515	654	27,0%	0,4	2,1
Neydens	957	1 127	1 500	33,1%	0,3	2,7
Présilly	562	622	679	9,2%	0,5	0,2
Saint-Julien-en-Genevois	7 922	9 191	11 614	26,4%	0,8	1,6
Savigny	458	500	706	41,2%	0,2	3,7
Valleiry	1 748	2 195	3 097	41,1%	0,8	3
Vers	440	528	645	22,2%	0,2	-0,3
Viry	2 550	3 030	3 564	17,6%	0,4	1,1
Vulbens	751	786	921	17,2%	0,4	0,3
Saint-Julien-en-Genevois	7 922	9 191	11 614	26,4%	0,8	1,6
Bourgs	8 763	10 468	13 329	27,3%	0,6	2
Villages	6 257	7 391	9 532	29,0%	0,4	2,0
CCG	22 942	27 050	34 475	27,4%	0,5	2,0

3. Détails par commune de la CCG du nombre de titulaires d'un permis frontalier sur le canton de Genève et évolution entre 1999 et 2010

Source : Office cantonal de la Statistique - OCSTAT, données 2010

Libellé commune	Frontaliers titulaires permis 1999	Frontaliers titulaires permis 2008	Frontaliers titulaires permis 2010	évolution 1999-2010	actifs ayant un emploi 2008	Part de frontaliers / nb actifs ayant un emploi
Archamps	171	497	573	235,1%	861	57,7%
Beaumont	176	375	395	124,4%	1 023	36,7%
Bossey	62	96	112	80,6%	343	28,0%
Chênex	41	76	97	136,6%	261	29,1%
Chevrier	36	60	74	105,6%	195	30,8%
Collonges-sous-Salève	451	873	927	105,5%	1 860	46,9%
Dingy-en-Vuache	51	62	76	49,0%	269	23,0%
Feigères	177	251	264	49,2%	661	38,0%
Jonzier-Épagny	57	100	123	115,8%	343	29,2%
Neydens	143	255	277	93,7%	723	35,3%
Présilly	74	112	112	51,4%	338	33,1%
Saint-Julien-en-Genève	1 204	2 436	2 590	115,1%	5 494	44,3%
Savigny	48	102	94	95,8%	359	28,4%
Valleiry	253	586	613	142,3%	1 604	36,5%
Vers	48	108	126	162,5%	313	34,5%
Viry	379	636	643	69,7%	1 739	36,6%
Vulbens	77	158	179	132,5%	447	35,3%
Saint-Julien-en-Genève	1 204	2 436	2 590	115,1%	5 494	44,3%
Bourgs	1 336	2 628	2 757	106,4%	6 673	39,4%
Villages	908	1 719	1 928	112,3%	4 666	36,8%
CCG	3 448	6 783	7 275	111,0%	16 833	40,3%

4. Détails par commune de la CCG du nombre de frontaliers

Source : CCG

Libellé commune	Total frontaliers et suisses déc. 2011	Population DGF 2011	% frontaliers	Total frontaliers et suisses déc. 2010	Evolution 2010-2011
Archamps	1 030	2 046	50%	956	7,7%
Beaumont	790	2 157	37%	726	8,8%
Bossey	289	820	35%	236	22,5%
Chênex	199	550	36%	172	15,7%
Chevrier	110	410	27%	102	7,8%
Collonges-sous-Salève	1 408	4 000	35%	1 318	6,8%
Dingy-en-Vuache	229	577	40%	221	3,6%
Feigères	509	1 499	34%	470	8,3%
Jonzier-Épagny	259	674	38%	255	1,6%
Neydens	552	1 564	35%	519	6,4%
Présilly	224	706	32%	205	9,3%
Saint-Julien-en-Genevois	3 895	11 945	33%	3 585	8,6%
Savigny	304	733	41%	286	6,3%
Valleiry	1 116	3 191	35%	1 047	6,6%
Vers	228	682	33%	207	10,1%
Viry	1 429	3 715	38%	1 356	5,4%
Vulbens	305	961	32%	270	13,0%
Saint-Julien-en-Genevois	3 895	11 945	33%	3 585	8,6%
Bourgs	5 048	14 024	36%	4 717	7,0%
Villages	3 933	10 261	38%	3 629	8,4%
CCG	12 876	36 230	36%	11 931	7,9%

5. Détail par commune de la part de résidences principales en collectifs en 2009

PART DES RESIDENCES PRINCIPALES EN COLLECTIF EN 2009	
Saint-Julien-en-Genevois	84 %
Beaumont	42 %
Collonges-sous-Salève	64 %
Valleiry	50 %
Viry	38 %
Vulbens	31 %
Archamps	52 %
Bossey	35 %
Chênex	31 %
Chevrier	30 %
Dingy-en-Vuache	16 %
Feigères	23 %
Jonzier-Epagny	25 %
Neydens	26 %
Présilly	32 %
Savigny	9 %
Vers	33 %
MOYENNE CCG	57 %

6. Détail par commune de la part de logements locatifs sociaux en 2009

PART DES LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX EN 2009	
Saint-Julien-en-Genevois	15,7 %
Beaumont	10,9 %
Collonges-sous-Salève	5,3 %
Valleiry	12,4 %
Viry	7,6 %
Vulbens	4,8 %
Archamps	0,0 %
Bossey	7,9 %
Chênex	0,0 %
Chevrier	9,4 %
Dingy-en-Vuache	0,5 %
Feigères	4,1 %
Jonzier-Epagny	6,1 %
Neydens	3,4 %
Présilly	1,1 %
Savigny	0,0 %
Vers	0,0 %
MOYENNE CCG	9,6 %

7. Détails par commune de l'évolution de l'activité agricole

Source : RGA 2010

Commune	Nombre d'exploitations agricoles ayant leur siège sur la commune				Superficie agricole utilisée (SAU) en hectare			
	2010	2000	1988	Evolution 2000-2010	2010	2000	1988	Evolution 2000-2010
Archamps	12	12	13	0%	457	405	331	13%
Beaumont	9	14	16	-36%	436	542	306	-20%
Bossey	2	4	4	-50%	4	24	39	-83%
Chênex	6	10	13	-40%	430	553	314	-22%
Chevrier	4	9	16	-56%	145	196	195	-26%
Collonges-sous-Salève	1	2	2	-50%	44	36	40	22%
Dingy-en-Vuache	8	11	17	-27%	269	257	329	5%
Feigères	9	16	23	-44%	427	407	375	5%
Jonzier-Epagny	12	14	25	-14%	667	673	599	-1%
Neydens	8	14	23	-43%	330	392	408	-16%
Présilly	9	16	26	-44%	648	626	664	4%
Saint-Julien-en-Genavois	12	17	22	-29%	497	469	543	6%
Savigny	5	8	22	-38%	662	527	575	26%
Valleiry	7	10	12	-30%	204	163	217	25%
Vers	10	12	18	-17%	404	396	392	2%
Viry	30	46	57	-35%	1 058	1 216	1 194	-13%
Vulbens	7	18	23	-61%	559	623	520	-10%
Total CCG	151	233	332	-35%	7 241	7 505	7 041	-4%
Total Département Haute-Savoie	3 120	5 092	7 947	-39%	125 299	137 490	140 670	-9%

8. Détail par commune de la consommation foncière

	Surface bâtie en ha (source DDT)												Evolution 1998-2008 en ha						Evolution 1998-2008						source INSEE			
	1998				2008				Evolution 1998-2008				Evolution 1998-2008				Evolution 1998-2008				Evolution population en VA		Evolution population en %					
	SB*	SB hors ZAE**	ZAE	SB	SB hors ZAE	ZAE	SB	SB hors ZAE	ZAE	SB	SB hors ZAE	ZAE	SB	SB hors ZAE	ZAE	SB	SB hors ZAE	ZAE	1999	2008	Evolution population en VA	Evolution population en %						
Archamps	107	94	13	135	116	19	28	22	28	22	6	27%	24%	48%	1 256	1 703	447	36%										
Beaumont	94	92	2	116	113	4	22	20	22	20	2	23%	22%	105%	1 284	2 027	733	57%										
Bossey	49	49	0	53	53	0	4	4	4	0	0	9%	9%		546	680	134	25%										
Chénex	33	33	1	42	41	1	9	9	9	0	0	26%	26%	0%	365	520	155	42%										
Chevrier	23	23	0	25	25	0	2	2	2	0	0	8%	8%		306	385	79	26%										
Collonges-sous-salève	164	161	3	173	159	4	9	6	9	6	1	6%	5%	47%	3 163	3 568	405	13%										
Dingy-en-Vuache	32	32	0	42	42	0	10	10	10	0	0	33%	33%		395	546	151	38%										
Feigères	85	85	1	95	93	2	10	8	10	8	1	11%	10%	244%	1 231	1 418	187	15%										
Jonzier-Epagny	43	43	0	51	51	0	8	8	8	0	0	17%	17%		515	642	127	25%										
Neydens	98	91	7	124	111	13	26	20	26	20	6	26%	22%	90%	1 127	1 458	331	29%										
Presilly	51	49	2	56	54	2	5	5	5	0	0	9%	10%	-13%	622	665	43	7%										
Saint-Julien-en-Genavois	252	237	16	285	269	16	33	32	33	32	1	13%	14%	4%	9 191	11 362	2 171	24%										
Savigny	50	50	0	58	58	0	8	8	8	0	0	16%	16%		500	699	199	40%										
Vailley	115	108	7	145	137	8	30	28	30	28	2	26%	26%	24%	2 195	3 056	861	39%										
Vors	45	44	1	51	50	1	6	6	6	0	0	13%	13%	34%	528	634	106	20%										
Viry	195	184	10	225	213	12	30	29	30	29	2	16%	16%	16%	3 030	3 487	437	14%										
Vuibens	64	63	1	74	72	2	10	9	10	9	1	16%	15%	75%	786	895	109	14%										
Saint-Julien-en-Genavois	252	237	16	285	269	16	33	32	33	32	1	13%	14%	4%	9 191	11 362	2 171	24%										
Bourgs	632	609	23	733	703	30	102	95	102	95	7	16%	16%	32%	10 468	13 013	2 545	24%										
Villages	617	593	24	732	694	37	115	101	115	101	14	19%	17%	57%	7 391	9 350	1 959	27%										
CCG	1501	1438	62	1750	1667	84	250	228	250	228	22	17%	16%	35%	27 050	33 725	6 675	25%										

* La consommation foncière/habitant en 1998 a été calculée sur la base des populations INSEE RGP 2008 conformément à l'analyse DDT, et non les chiffres de la population majorée

9. Détail par commune de la consommation des terres agricoles

	Surface agricole 2004 (en ha)	Artificialisation totale				Urbanisation (sans route)				Perte route			Perte ZAE	
		Surface perdue entre 2004 et 2012	Taux perte annuel (%)	Part de la surface perdue sur la surface agricole	Surface perdue entre 2004 et 2012	Taux perte annuel (%)	Part de la surface perdue sur la surface agricole	Surface perdue entre 2004 et 2012	Taux perte annuel (%)	Part de la surface perdue sur la surface agricole	en ha	Part de la surface perdue (%)	en ha	Part de la surface perdue (%)
Archamps	389,1	15,4	-0,5%	4,0%	15,4	-0,5%	4,0%	0	0,0%	0,0%	2,3	0,0%	0,0%	
Beaumont	386,7	9,4	-0,3%	2,4%	9,4	-0,3%	2,4%	0,0	0,0%	0,0%	0,3	0,0%	0,0%	
Bossey	32,1	3,6	-1,5%	11,4%	3,6	-1,5%	11,4%	0,0	0,0%	0,0%	0,0	0,0%	0,0%	
Chenex	281,4	7,2	-0,3%	2,6%	7,2	-0,3%	2,6%	0,0	0,0%	0,0%	0,1	0,0%	0,0%	
Chevrier	221,9	3,0	-0,2%	1,4%	3,0	-0,2%	1,4%	0,0	0,0%	0,0%	0,0	0,0%	0,0%	
Collonges-sous-Saleve	96,8	7,0	-0,9%	7,3%	7,0	-0,9%	7,2%	0,1	1,1%	1,1%	0,0	1,1%	1,1%	
Dingy-en-Vuache	442,0	6,8	-0,2%	1,5%	6,8	-0,2%	1,5%	0,0	0,0%	0,0%	0,0	0,0%	0,0%	
Feigères	454,1	18,9	-0,5%	4,2%	10,2	-0,3%	2,2%	8,7	46,0%	46,0%	3,1	46,0%	46,0%	
Jonzier-Epagny	497,7	5,3	-0,1%	1,1%	5,3	-0,1%	1,1%	0,0	0,0%	0,0%	0,0	0,0%	0,0%	
Neydens	427,2	52,9	-1,6%	12,4%	20,4	-0,6%	4,8%	32,5	61,5%	61,5%	9,7	61,5%	61,5%	
Presilly	469,6	13,4	-0,4%	2,9%	5,8	-0,2%	1,2%	7,6	56,6%	56,6%	1,0	56,6%	56,6%	
Saint-Julien-en-Genevois	469,1	29,2	-0,8%	6,2%	28,5	-0,8%	6,1%	0,7	2,3%	2,3%	0,8	2,3%	2,3%	
Savigny	535,3	5,6	-0,1%	1,0%	5,6	-0,1%	1,0%	0,0	0,0%	0,0%	0,0	0,0%	0,0%	
Vallèry	278,7	16,9	-0,8%	6,1%	16,9	-0,8%	6,1%	0,0	0,0%	0,0%	3,0	0,0%	0,0%	
Vers	434,1	5,6	-0,2%	1,3%	5,6	-0,2%	1,3%	0,0	0,0%	0,0%	0,0	0,0%	0,0%	
Viry	1431,6	32,7	-0,3%	2,3%	32,7	-0,3%	2,3%	0,0	0,0%	0,0%	5,6	0,0%	0,0%	
Vulbens	529,6	13,1	-0,3%	2,5%	13,1	-0,3%	2,5%	0,0	0,0%	0,0%	1,4	0,0%	0,0%	
Saint-Julien-en-Genevois	469,1	29,2	-0,8%	6,2%	28,5	-0,8%	6,1%	0,7	2,3%	2,3%	0,8	2,3%	2,3%	
Bourgs	2725,3	79,1	-0,4%	2,9%	79,0	-0,4%	2,9%	0,1	0,1%	0,1%	10,4	0,1%	0,1%	
Villages	4184,4	137,8	-0,4%	3,3%	89,0	-0,3%	2,1%	48,8	35,4%	35,4%	16,3	35,4%	35,4%	
SCoT	7378,7	246,1	-0,4%	3,3%	196,6	-0,3%	2,7%	49,5	20,1%	20,1%	27,5	20,1%	20,1%	

10. Index des cartographies du rapport

TITRE	PAGE
Diffusion des constructions, scissions ou réunions des polarités : des évolutions urbaines à maîtriser	24
Les terres agricoles de la CCG	36
Trame verte et zones à enjeux pour la préservation de la biodiversité	43
Trame bleue et zones à enjeux pour la préservation de la biodiversité	44
Inventaire des Grands Vergers de la CCG	50
Inventaire et zones nature de la CCG	53
La consommation foncière entre 1998 et 2008	61
La consommation des espaces agricoles de la CCG entre 2004 et 2012	67
Risques naturels majeurs sur le territoire de la CCG	85
Répartition de la population entre 1999 et 2008	104
Répartition de la population par âge en 2009	108
Localisation des surfaces de vente de plus de 300 m ²	123
Flux domicile travail en 2007	137
Positionnement global de la Communauté de communes du Genevois	149
Accessibilité externe du territoire de la CCG	152
Evolution de l'emploi entre 1999 et 2008	160
Répartition des zones d'activités économiques	164
Répartition de l'offre hôtelière en 2012	169